BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
252
7 C
26

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,

RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PAR GARNIER-PAGÈS

TOME DEUXIÈME

EUROPE

II

PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

1861

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Digitized by Google

LA

RÉVOLUTION DE 1848

EN EUROPE.

II

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Grande-Bretagne : Émotion profonde occasionnée par la Révolution de Février 1848. — Sympathies générales. — Déclaration de non-intervention du gouvernement anglais, dans le Parlement. — Lettre de Lamartine. — Reconnaissance de la République française. — Lord Palmerston; lord John Russell; sir Robert Peel. — Accueil fait par la reine et la famille royale à Louis-Philippe, à la reine Amélie, aux princes et aux princesses d'Orléans. — Crainte d'éveiller la susceptibilité de la France. — Pensées élevées du Gouvernement provisoire sur les malheurs de la famille déchue. — L'agitation chartiste et l'insurrection irlandaise à l'horizon. — Épreuve des institutions constitutionnelles et libérales de la Grande-Bretagne. — Adresse des radicaux et des chartistes au Gouvernement provisoire, à l'hôtel de ville de Paris; réponse. — Meetings à Londres les 6 et 13 mars. — Le mouvement se propage. — Démonstrations dans toutes les villes manufacturières. — Plaintes des chartistes. — Imminence d'une catastrophe. — Irlande : Sociétés. — Agitation. — Députation partie pour la France. — Belgique : Nouvelles, parvenues à Bruxelles, des journées de Paris. — Déclaration du roi Léopold à ses ministres : il est prêt à se retirer. — Ministère libéral : il affirme que la Constitution suffit aux besoins du pays. — Concessions; réformes; opinion publique satisfaite. — L'opposition et le ministère reconnaissent devoir en partie leurs institutions libérales aux Révolutions françaises de 1830 et de 1848. — Respect du Gouvernement provisoire pour l'indépendance de la Belgique. — Pays-Bas : Changements, réclamés vers la fin de 1847, à la Charte néer-

landaise. — Sensation causée par les événements de Février. — États généraux convoqués. — Révision de la loi fondamentale présentée : insuffisance ; mécontentement. — Concessions du roi. — Démission des ministres. — Allégresse publique. — Démonstration aux flambeaux. — Nouveau conseil. — Suisse : Satisfaction générale; salves en l'honneur de la France. — Révolution à Neufchâtel. — Découverte d'un projet de démembrement de la Suisse par le Sunderbund. — Les projets d'intervention des puissances du Nord contre la Suisse renversés par l'avénement de la République française. — Suède et Norwége : Acclamations pour la France. — Sociétés de réforme. — Le roi adhère au mouvement. — Banquet. — Émeute étouffée et reniée par la population. Modification ministérielle. — Danemark : Situation critique. — Double question : succession au trône; duchés de Schleswig et de Holstein. — Prétention des duchés. — Appui de l'Allemagne. — Constitution danoise. — Après Février, démonstration de la population à Copenhague. — Concessions du roi. — Nouveau ministère. — Réunions dans les duchés. — Débarquement à Copenhague d'une députation des duchés. — Exaspération des esprits contre la députation. — Réponse du gouvernement. — Les duchés organisent un gouvernement provisoire indépendant. — Des deux côtés réformes et progrès. — Guerre imminente.

I

GRANDE-BRETAGNE.

Les mariages espagnols avaient profondément blessé le gouvernement et le peuple anglais. Des discussions passionnées dans le Parlement, une polémique irritante dans la presse, poussée quelquefois jusqu'à l'outrage contre le roi Louis-Philippe, avaient prédisposé cette nation à accueillir favorablement toute nouvelle fatale à la famille d'Orléans. Aussi ce fut avec une satisfaction générale que l'on apprit les premiers revers d'une politique détestée, l'expulsion du ministère Guizot et les troubles de Paris. A mesure que les péripéties du drame révolutionnaire furent connues, l'émotion, l'agitation s'accrurent. Il y eut un frémissement universel. Dans les rues on se disputait les feuilles publiques. A la Bourse et à la Chambre des communes

on dévorait les dépêches. Le vendredi, 25 février, on apprit, sans pouvoir y croire, l'abdication du roi des Français. L'intérêt, la curiosité redoublèrent. On connut enfin la chute de la monarchie, l'organisation d'un gouvernement provisoire, la fondation de la République, l'adhésion de la nation, le rétablissement de l'ordre, le respect du peuple pour les droits de tous. Si, dans quelques cœurs anglais, l'appréhension de l'inconnu fit naître quelques craintes vagues, ces craintes s'évanouirent dans le courant de l'opinion publique, qui applaudit avec chaleur à la grandeur de l'événement. Les sympathies de cette nation libérale furent spontanément acquises à la République française. On en trouve les preuves irrécusables et abondantes, non-seulement dans la presse, mais dans les conférences du Parlement.

II

Dans la séance de la Chambre des communes du 28 février, lord John Russell répliquait en ces termes à une interpellation de M. Hume : « ..... Je puis assurer, » et en vérité je crois à peine nécessaire de le décla- » rer, que nous n'avons aucune intention d'intervenir » dans la forme de gouvernement... (Les applaudissements enthousiastes devancent la pensée du ministre, et suspendent la parole sur ses lèvres.) ... que la na- » tion française jugerait à propos d'adopter, ni de nous » mêler d'aucune manière des affaires intérieures de la » France. » (Applaudissements réitérés de tous les côtés de la Chambre.)

La discussion se poursuit; et, en réponse à M. Cob-

den, lord John Russell répète sa déclaration, qui soulève une explosion de nouvelles acclamations. Il y ajoute des vœux : « ..... Comme voisins et amis, nous devons » désirer que les changements que la France pourra » faire dans son gouvernement tendent à sa prospé- » rité. » Le ministre termine par ces nobles paroles : « ..... L'Angleterre n'hésitera pas à remplir les devoirs » sacrés de l'hospitalité qu'elle a toujours appliquée, » sans acception de parti, aux vaincus quels qu'ils » soient, aux royalistes exaltés comme aux libéraux » modérés et aux libéraux exagérés. Les devoirs de » l'hospitalité ont fait de notre pays l'asile de l'infor- » tune. Quant à moi, je ne consentirai jamais à ce qu'il » les abandonne. »

III

La politique du cabinet anglais était nettement tracée, et obtenait l'approbation unanime du Parlement et du pays. Le lendemain, lord Palmerston donnait aux députés des Communes lecture d'une lettre que M. Lamartine avait adressée à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris et aux ambassadeurs des autres puissances :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que le Gouverne- » ment provisoire de la République française m'a confié » le portefeuille des affaires étrangères.

» La forme républicaine du nouveau gouvernement » n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses » dispositions loyales et sincères à maintenir ses rap-

» ports de bonne harmonie avec les puissances qui » voudront comme elle l'indépendance des nations et la » paix du monde.

» Ce sera un bonheur pour moi, monsieur, de con- » courir par tous les moyens en mon pouvoir à cet ac- » cord des peuples dans leur dignité réciproque, et à » rappeler à l'Europe que le principe de paix et le » principe de liberté sont nés le même jour en France.

» Agréez, monsieur, l'assurance de la haute considé » ration, etc.

» LAMARTINE. »

La lecture de cette lettre, son style simple et élégant, produisirent une sensation prolongée.

IV

L'ambassadeur anglais se hâta de communiquer au gouvernement français les dépêches de lord Palmerston. « Le sens de ces dépêches était tel qu'on devait l'attendre de la haute intelligence et de la sympathie franchement avouée du ministre de la nation britannique. Il reconnaissait le droit de la nation française de disposer de son sort, et ajoutait que, si les usages diplomatiques n'autorisaient pas le gouvernement anglais à accréditer des agents diplomatiques définitifs auprès d'un gouvernement provisoire, aussitôt que le gouvernement provisoire serait changé en gouvernement définitif par l'Assemblée nationale, le gouvernement anglais accréditerait son ambassadeur auprès de la République française. Lord Palmerston, en attendant, autorisait le représentant de la Grande-Bretagne à

Paris à entretenir avec le gouvernement provisoire de la République non-seulement les relations d'usage, mais tous les rapports de bonne intelligence et d'amitié qui devaient animer les deux gouvernements. » (*Moniteur.*)

V

Sir Robert Peel, l'un des grands hommes d'État de l'Angleterre, s'empressa de féliciter hautement le ministère de cette politique intelligente et libérale. Il dit à la Chambre des communes être convaincu que cette politique « recevrait son exécution avec une parfaite » bonne foi et l'honneur le plus scrupuleux..... Je ne » puis m'empêcher d'exprimer l'espoir le plus ardent » que ceux qui dirigent les destinées de la France » veuillent bien se contenter de leur propre condition » sociale..... qu'elle ne nous offrira pas l'exemple de » cet esprit d'agression, de cette ambition d'agrandisse- » ment territorial qui pourraient mettre en péril la paix » de l'Europe, et causer un préjudice irréparable au » monde civilisé. » (Bruyants applaudissements.)

Sir Robert Peel rappela également « que l'Angleterre avait de tout temps regardé comme un devoir d'être un lieu de refuge pour les victimes des révolutions; » mais il s'éleva « contre l'exploitation que l'on pourrait faire de cette hospitalité pour troubler l'Europe ».

VI

Ces paroles et celles de lord John Russell indiquent les préoccupations de la Grande-Bretagne sur l'idée

que l'on pouvait se faire en France de l'accueil affectueux de la reine Victoria à l'ex-famille royale. On craignait d'éveiller les susceptibilités ombrageuses d'une république naissante. Louis-Philippe, la reine Amélie, les princes et princesses d'Orléans, échappés au naufrage de la royauté, étaient successivement parvenus, après bien des fatigues, des angoisses, des déguisements, sur le sol hospitalier de l'Angleterre. Séparés dans la fuite, accablés de douleur, ils n'avaient éprouvé quelque soulagement à leurs maux que par leur réunion dans l'exil. Le château de Claremont, propriété du roi des Belges, leur servait d'abri contre la tempête; sinon contre leurs souvenirs. La reine Victoria, le prince Albert, la duchesse de Kent et les divers membres de la famille royale, vivement émus à l'aspect d'une si haute infortune, leur avaient donné des témoignages d'une profonde et touchante sympathie dans des entrevues officielles. Le bruit circulait à Londres que ces démarches avaient motivé les observations du Gouvernement provisoire de la République.

Le ministère anglais déclara au Parlement qu'il n'avait reçu aucune communication à ce sujet, et, allant au-devant de toute réclamation, il fit dire par son ambassadeur au gouvernement français « que l'hospi-» talité offerte à la famille déchue du trône et aux mi-» nistres tombés, n'était nullement de nature à inquié-» ter la France sur les bonnes relations entre les deux » peuples. » Une note, donnant le résumé de deux dépêches de lord Palmerston, fut publiée dans le *Moniteur* français, pour prémunir la nation contre toute fâcheuse interprétation.

Le Gouvernement provisoire n'avait pas un instant songé à ajouter de nouvelles persécutions aux persécutions du destin. Les coups qui avaient frappé la famille d'Orléans n'étaient-ils donc pas assez terribles, et le malheur assez grand? La frapper encore sur la terre étrangère, épier les consolations dont on l'entourait, eût été indigne de la nation; et cette triste pensée ne vint à l'âme d'aucun des membres du Gouvernement provisoire. Bien au contraire, dans les quelques délibérations du conseil où ils eurent à s'occuper de l'ex-famille royale et de ses vastes propriétés, il n'y eut qu'un sentiment unanime : c'est que ceux qui avaient eu l'insigne honneur de présider aux destinées de la France devaient être reçus partout dans le monde avec le respect dû à la haute position qu'ils avaient occupée, et que les égards rendus aux exilés étaient encore un hommage à la France.

VII

Le gouvernement anglais avait aussitôt compris que la Révolution française avait ébranlé l'Europe entière, et que le peuple de la Grande-Bretagne, comme tous les peuples, ressentirait les atteintes de cette formidable commotion. Il entendait déjà le bruit sourd et peu lointain de l'agitation chartiste et radicale, et voyait à l'horizon l'insurrection irlandaise. Il chercha, sur-le-champ, à atténuer les effets qu'il savait prévoir. Dès le 28 février, il annonça l'abandon d'une augmentation de l'*income-tax* qu'il avait réclamée du Parlement, se borna à en demander le maintien pur et simple pendant trois années, et ne sollicita, comme préparatif de défense,

que la conservation des crédits ouverts pour les armements, déjà commencés dans le but de parer aux éventualités qui eussent pu surgir des mariages espagnols. Il prit ensuite toutes les mesures nécessaires à la compression des troubles qui pourraient survenir.

Une épreuve redoutable allait passer sur les institutions constitutionnelles de l'Angleterre. Le gouvernement britannique avait, depuis longtemps, adopté le système des concessions habilement faites, contrairement au système des gouvernements de France, qui tous s'étant fait une loi de ne jamais céder, s'étaient tous successivement écroulés par suite d'une résistance absolue au moindre désir de progrès. Le gouvernement anglais, lui, savait à la fois retenir et plier : avec une intelligence supérieure, il accordait, de loin en loin, à la liberté ce qu'il ne pouvait plus lui refuser sans péril, de telle sorte que la liberté et l'autorité s'étaient toujours maintenues l'une à côté de l'autre et l'une par l'autre. Le jour était venu de savoir ce qu'une semblable politique avait pu donner de solidité à la Constitution de la Grande-Bretagne. Le ministère entendait gronder l'orage, et il attendait.

VIII

Si les whigs et les torys avaient appris, ceux-ci sans défaveur, ceux-là avec satisfaction, la chute du roi Louis-Philippe, les chartistes et les radicaux avaient célébré le triomphe de la Révolution avec des transports de joie. Le 2 mars, dans un nombreux meeting provoqué par le comité central des chartistes de Londres,

une adresse fut adoptée, et une députation nommée pour la présenter, à Paris, au Gouvernement provisoire. La pensée saillante de cette remarquable adresse était : «... Vous êtes l'avant-garde des soldats de la liberté; » et nous pouvons vous assurer que le peuple anglais » ne se prêterait jamais à une guerre impie contre » ses frères de France. »

Le maire de Paris, membre du Gouvernement provisoire, qui en son nom reçut la députation, répliqua : « L'Angleterre a parfaitement compris la pensée de » notre glorieuse révolution et la haute mission du Gou- » vernement provisoire. Cette mission doit s'accomplir » pacifiquement par le mouvement des idées; et nous » sommes convaincus que, si le gouvernement anglais » voulait un jour nous faire la guerre, il serait arrêté à » l'instant même par le peuple anglais; car la frater- » nité au dedans, la fraternité au dehors entre tous » les peuples, voilà ce que doivent soutenir à jamais » les hommes énergiques qui ont combattu pour la » liberté..... Remarquez l'esprit républicain : après la » victoire pas de cris de vengeance ou de haine, mais » un calme généreux, le rétablissement immédiat de » l'ordre! »

IX

Les manifestations en Angleterre ne devaient point s'arrêter là. Un meeting, le 6 mars, à Trafalgar square, réunit 10 à 12 000 personnes, sous le prétexte de rédiger une pétition pour l'abolition immédiate de la taxe sur le revenu. Ce meeting, déclaré illégal par l'autorité, fut dispersé par les constables, non

sans des résistances individuelles qui motivèrent quelques arrestations. La nuit venue, il y eut dans certaines rues destruction de lampes à gaz par des enfants.

Le 13, un meeting plus considérable eut lieu à Kennington-Common. Toutes les précautions avaient été prises par l'autorité; les officiers et agents de police avaient reçu des instructions spéciales; ordre avait été donné aux armuriers de démonter leurs armes; défense avait été faite de vendre de la poudre et des balles. Les troupes avaient été mises sur pied, un régiment d'infanterie et un régiment de lanciers dirigés sur Londres. Comme ce meeting avait été reconnu légal, avis avait été donné par les commissaires de police qu'il cesserait de l'être s'il se prolongeait au delà de six heures du soir, et qu'alors il serait dispersé par la force; une grande quantité de personnes de toutes les classes s'étaient empressées de se faire inscrire comme constables spéciaux.

A l'heure dite, vers midi et demi, 10 à 12 000 individus se trouvaient réunis. M. Reynolds, qui avait provoqué la démonstration, prit la parole; et on entendit, dans ce pays de liberté, l'orateur chartiste défendre nettement les principes républicains, attaquer violemment l'aristocratie, comparer les sommes nécessaires à l'entretien d'une reine : — 400 000 livres — avec les 5 000 livres allouées au président de la République des États-Unis; reprocher les 100 000 livres données à la reine douairière, une étrangère, les 30 000 livres au prince Albert, et les 12 000 livres à lui accordées à titre de feld-maréchal, — un jeune feld-maréchal qui n'avait jamais vu brûler une amorce.

Un ouvrier, nommé Williams, élevant la question,

chercha à justifier le peuple anglais de toute pensée de désordre. Il honora le peuple de France de n'avoir pas versé le sang, exhorta ses concitoyens à suivre ce noble exemple et à ne jamais souffrir que le gouvernement fît la guerre à la glorieuse nation française.

La réunion, sous l'impression d'un tel langage, se dispersa ensuite paisiblement, sans nécessiter aucune intervention de la police.

X

L'élan était donné à l'Angleterre et à l'Écosse. Loin de s'éteindre, le mouvement ne fit que s'accroître dans toutes les principales villes; les meetings se multipliaient; partout des acclamations au peuple français, des adresses élogieuses, des drapeaux offerts. Partout on exaltait son courage et sa grandeur dans la victoire! La liberté, la fraternité des nations, les réformes morales et matérielles, l'amélioration des classes industrielles, étaient le texte de tous les discours. D'abord l'enthousiasme, puis l'agitation, se répandirent de cité en cité comme un vaste incendie. Malheureusement, à Édimbourg, à Glasgow et ailleurs, on eut à déplorer des troubles et quelques victimes.

Les vieilles haines nationales entre les deux peuples étaient étouffées. Les radicaux, les chartistes et les ouvriers interprétaient la Révolution de 1848 comme un pas de l'humanité vers son but. De nouvelles voies semblaient ouvertes au progrès. Ils tressaillaient de désirs et d'espérances. Leurs tribuns faisaient le plus triste tableau de leur situation : « La liberté, disaient-ils, s'est infiltrée peu à peu dans nos lois, dans nos

mœurs, rendons-en grâces à Dieu! Nous avons assez souffert pour la conquérir. Mais l'égalité, où est-elle? Il existe, par le fait, des classes distinctes et séparées. Trente à cinquante mille familles privilégiées possèdent le sol. A côté de richesses immenses on voit des misères affreuses; à côté des industries les plus prospères, des ouvriers dans une détresse absolue; les lois sur l'héritage maintiennent et protégent l'aristocratie; la démocratie reste écrasée; la corruption domine le droit électoral; le riche seul peut parvenir à la députation; les règlements sur le paupérisme ne servent qu'à augmenter cette plaie dévorante; le Parlement est impuissant pour réformer tant de maux. Il faut que les hommes intrépides et dévoués se lèvent, et contraignent, par une agitation incessante, le gouvernement à des réformes radicales. Si on nous refuse justice, nous saurons nous la faire; des droits, nous saurons les prendre. »

De telles excitations propageaient la fièvre. Les passions comprimées menaçaient de faire explosion. Les hommes d'État pouvaient-ils, par de sages concessions, épargner à la Grande-Bretagne une révolution sociale qui s'annonçait terrible? Une seule étincelle devait embraser ce foyer incandescent. Les chefs des chartistes et des radicaux croyaient l'heure venue; il fallait la saisir! Ils se rassemblaient en convention, parcouraient les provinces, faisaient circuler des pétitions, convoquaient le peuple sur les places publiques. Les ouvriers, pour les entendre, quittaient leurs ateliers, les mineurs sortaient des entrailles de la terre. Les nuages s'amoncelaient. Une catastrophe

apparaissait imminente. A Londres on préparait une journée.

XI

IRLANDE.

Si l'Angleterre et l'Écosse se trouvaient dans une situation aussi critique, celle de l'Irlande était plus violente encore. La patrie d'O'Connell, qui entendait toujours vibrer les paroles du grand orateur, éprouva, en apprenant la lutte de Paris, des tressaillements et des transports impossibles à décrire. Le moment de la délivrance lui semblait arrivé. A Dublin, à Limerick, dans les autres villes, ce fut une fête, une joie, des illuminations, des réjouissances publiques. Le comité de l'association du rappel décida que, le 17 mars, jour de saint Patrick, patron de l'Irlande, des meetings auraient lieu dans toutes les paroisses, pour demander « la révocation de l'union législative avec l'Angleterre, et l'adoption de mesures efficaces afin d'empêcher les pauvres de mourir de faim ». Les corps de métiers tiendraient leurs assemblées en plein air, bannières déployées et au son de la musique.

Les membres de la vieille Irlande, dont M. John O'Connell était le président, limitaient leurs désirs à une agitation pacifique. La constitution anglaise leur paraissait n'être inférieure à aucune autre. L'Irlande gouvernée par la reine, les lords et les communes d'Irlande, suffisait à leurs vœux. Ils voulaient des réformes, non une révolution.

Les membres de la jeune Irlande, sous la direction de MM. W. Smith O'Brien, membre du Parlement,

F. Meagher et Mitchell, étaient plus impétueux dans leur patriotisme, plus hardis dans leurs projets; ne comptaient que sur leur courage pour arracher le pays à l'oppression anglaise; préparaient une prise d'armes; fomentaient l'insurrection par leurs discours, par leurs journaux, par leurs correspondances, et déployaient une activité surnaturelle. L'imagination enflammée par l'exemple, pleins de confiance dans les haines nationales, dans les colères inassouvies, dans la soif de l'indépendance, ils se précipitaient sur les obstacles et espéraient les briser par l'épée et avec l'aide de Dieu. Ils invoquaient le concours des chartistes anglais qui, suivant eux, avaient également des chaînes à rompre, et ils tournaient leurs regards vers la France.

Le gouvernement, prévoyant la lutte, publia sa résolution de comprimer soudain par la force toute tentative insurrectionnelle.

XII

Le comité de l'association du rappel de l'union, voulant éviter une conflagration menaçante, invita les districts à tenir les meetings, le 17 mars, dans l'intérieur des maisons, et à s'abstenir de tout ce qui pourrait en compromettre le succès pacifique. Les réunions eurent lieu le jour indiqué. Une affluence extraordinaire de personnes y vint exprimer des sentiments d'admiration et de fraternité pour le peuple français, et la ferme résolution d'affranchir la patrie irlandaise. La jeune et la vieille Irlande eurent des réunions séparées. Dans le meeting de Northwall, où s'étaient mêlés la

jeune Irlande et les métiers, M. Mitchell s'écria avec une douloureuse énergie : « Nous ne sommes pas ici » assemblés comme le peuple d'un État libre, mais » sous la protection des canons d'une soldatesque étran- » gère. Nous pouvons du moins librement applaudir à » la victoire du peuple français! Puisse bientôt ce peu- » ple rendre au peuple irlandais compliments pour » compliments. »

Le gouvernement anglais n'hésita pas à sévir immédiatement contre ces appels à la révolte. Dès le 20 mars, MM. Smith O'Brien, Meagher et Mitchell furent traduits en justice pour paroles et écrits séditieux. Le peuple de Dublin y répondit par une ovation. Les membres de la vieille Irlande s'offrirent comme caution. Caution était déjà donnée. Les prisonniers délivrés furent salués sur la place publique par les acclamations de la foule. M. O'Brien partit aussitôt pour Paris, afin de sonder les dispositions du Gouvernement provisoire ; et les autres chefs, encouragés par les sympathies qui les entouraient, redoublèrent d'activité pour hâter un soulèvement général. Un plan et les moyens d'exécution furent publiquement débattus.

XIII

En résumé, le premier effet de la révolution de France dans la Grande-Bretagne avait été de cimenter l'union des deux nations et d'en rendre la rupture impossible. Le gouvernement, le parlement, le peuple, avaient été unanimes, quoique animés par des inspirations diverses, pour reconnaître une République et un

Gouvernement qui s'annonçaient dans le monde par le respect des droits, la proclamation des devoirs, l'ouverture des prisons, l'abolition de la peine de mort, l'absence de toutes proscriptions et la fraternité des peuples.

XIV

BELGIQUE.

A Bruxelles, le 25 février, dans la soirée, une foule immense, impatiente de connaître les dernières phases d'une révolution qui pouvait entraîner une révolution en Belgique, se pressait autour de la station du chemin de fer. Enfin, à minuit, un convoi arrive avec un petit nombre de voyageurs qui apparaissent en criant : *Vive la République!* Ce cri est répété par la majeure partie de la foule. On apprend la chute de la monarchie et la fuite de la famille d'Orléans. Le reste de la nuit est très-agité. Le lendemain samedi, des symptômes alarmants se manifestent. Le dimanche, les sociétés démocratiques délibèrent sur la question, nettement posée, de proclamer un gouvernement semblable à celui de la France pour maintenir la nationalité belge. Des rassemblements animés se forment sur la place de l'Hôtel de ville. Déjà on entend des clameurs, indices d'un soulèvement, lorsque se répand le bruit de conseil tenu, de paroles royales, de larges réformes promises. Peu à peu les esprits se calment; et la ville, à la nuit, rentre dans le silence.

XV

Le roi Léopold avait, en effet, le 26, réuni les ministres; et, allant hardiment au-devant du coup suspendu sur sa couronne, il avait déclaré « que ce n'était » point par ambition personnelle qu'il avait accepté » une royauté offerte et non recherchée. On lui avait » affirmé qu'il assurerait l'indépendance d'un pays qui » en était fort jaloux; il avait cru ne pas devoir hé- » siter; mais, si sa personne était un obstacle au bon- » heur, à la tranquillité du pays, il était prêt à rési- » gner la royauté, qu'il n'avait jamais envisagée que » sous un point de vue philosophique. »

Le roi des Belges avait toujours gouverné constitutionnellement. Il n'avait pas, comme le roi des Français, épousé un système auquel il voulût faire plier les hommes, les choses, les événements même. Aussi, les dernières élections ayant donné la majorité au parti libéral, il n'avait pas hésité à remettre les rênes de l'État aux mains des chefs de l'opposition, qui les tenaient encore lorsque les journées de Février vinrent le surprendre comme la foudre. C'était à eux qu'il offrait son abdication. Cette situation, résultat de sa condescendance aux vœux du pays, sauva son trône, incontestablement brisé s'il eût antérieurement opposé une résistance obstinée et aveugle. Il recueillit alors le fruit d'une sage politique. Les ministres se crurent autorisés à lui répondre que le pays n'éprouvait pas le besoin de la forme républicaine; que la Constitution, votée par une assemblée constituante, était chère à la

nation, parce qu'elle était son œuvre; qu'en fait, le peuple possédait une république, où les libertés les plus étendues étaient garanties et pratiquées; et qu'un changement radical dans les institutions ne leur paraissait ni nécessaire ni réclamé par l'opinion publique.

XVI

Le cabinet songea sur-le-champ à désarmer l'opposition la plus avancée, en dépassant, tout d'un coup, le programme à la réalisation duquel elle n'aspirait que successivement. Le 28, il présenta aux Chambres une loi qui abaissait, sans transition, le cens électoral, uniforme pour tous, à 20 florins, dernière limite fixée par la Constitution. Il réduisit la durée du mandat municipal. Le 3 mars, il annonça d'autres réformes sur les octrois, le timbre des journaux, et la ferme résolution de porter particulièrement l'attention et l'action du gouvernement sur le bien-être moral et matériel des classes nécessiteuses et laborieuses.

L'offre habile faite par le roi de son abdication, les concessions subites d'un ministère libéral et populaire, l'estime profonde du caractère de la reine des Belges, le désir de conserver une nationalité qui, dans un bouleversement, pourrait être absorbée par la France, comprimèrent le mouvement et rallièrent les partis divergents. Un député, M. Delfosse, organe du sentiment général, put s'écrier dans le Parlement : « Si les idées » de la révolution française doivent faire le tour du » monde, elles n'ont pas besoin de passer par la Bel- » gique; car depuis longtemps ces idées sont reconnues

» ici : elles sont dans notre Constitution, dans nos lois; » elles étaient dans nos traditions, elles sont dans nos » mœurs, dans nos habitudes; elles gouvernent la Bel- » gique. »

La presse belge ajoutait : « La République française ne peut rien nous apporter. Nous jouissons de toutes nos libertés. Nous possédons les libertés d'association, de réunion, de presse, d'enseignement, de religion; les libertés communales, électorales, municipales; et cette glorieuse indépendance achetée par tant de périls et de sacrifices, payée par le plus pur de notre sang. Que pouvons-nous désirer de plus? »

La Belgique n'oubliait pas, dans son juste orgueil, qu'elle devait aussi à la France de pouvoir tenir un pareil langage. Un honorable député, M. Castiau, discutant la loi électorale, disait le 3 mars : « Sans » les immortels événements de Paris, sans cette mira- » culeuse révolution, nous n'eussions pas eu la ré- » forme que nous allons proclamer; et il nous eût fallu » un demi-siècle pour conquérir ce que nous allons ob- » tenir en quelques heures... Votre révolution de 1830 » elle-même, qu'a-t-elle donc été? La conséquence, la » fille en quelque sorte de la révolution française de » Juillet. Et qu'aurait été votre nationalité, en 1831, » sans l'intervention de la France, et si vous n'aviez » pas été couverts de son épée?... — Vous ne faites, » répliqua M. Rogier, ministre de l'intérieur, que répé- » ter ce que M. le ministre des travaux publics a dit » dans une circonstance précédente. »

XVII

La loi électorale fut votée par acclamation, le 4 mars, et donna une satisfaction qui parut suffisante à la nation. Il restait sans aucun doute, dans certaines provinces, dans certains esprits, des aspirations à une République belge, des idées de réunion à la République française, des levains de discorde. Il eût été facile à une politique astucieuse d'exciter les passions, de faire une guerre sourde au Gouvernement belge, de fomenter des troubles pour aboutir à une fusion des deux peuples. Le gouvernement provisoire ne voulut pas recourir à des moyens indignes de lui; et M. Lamartine répondit le 5 mars à l'ambassadeur belge, le prince de Ligne, qui lui apportait les protestations amicales de son gouvernement : « Après la conversa-
» tion que je viens d'avoir avec Votre Excellence, et
» les assurances d'adhésion et d'amitié qu'elle m'a ex-
» primées au nom de son gouvernement, je m'empresse,
» à mon tour, comme premier gage de la continuation
» des bons rapports entre la France et la Belgique, de
» vous assurer du respect profond, inviolable du gou-
» vernement français pour l'indépendance et la natio-
» nalité belges, et pour la neutralité que les traités ont
» solennellement garantie à la Belgique... »

Cette déclaration loyale fut accueillie avec transport par la nation, les Chambres et le ministère belges.

XVIII

La crise financière pesait depuis longtemps sur la

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

Belgique comme sur la majeure partie de l'Europe. La banque d'Anvers se vit dans la douloureuse nécessité de suspendre ses payements dans les derniers jours de février. L'État, comme les particuliers, était accablé sous le fardeau. Le Gouvernement belge songea à imiter les mesures prises par le gouvernement provisoire français. Une loi, déclarant monnaie légale les billets de banque de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, et ceux de la Banque de Belgique, en limitant l'émission et constituant un *Comptoir d'escompte*, était adoptée par soixante-sept voix contre deux. La Belgique dut à l'application des idées venues de France le salut de sa situation financière.

XIX

PAYS-BAS.

La Hollande, séparée de la Belgique par la révolution de 1830, était intimement liée à la dynastie d'Orange-Nassau par la défaite commune subie à cette époque. Car, singularité du cœur humain! bien souvent les revers, dont les princes mêmes ont été la cause, rendent les peuples plus fidèles à leurs souverains que les succès. La nation néerlandaise, en récompense des sacrifices faits pour conserver à son roi la couronne de Belgique, n'en avait cependant obtenu qu'une constitution inférieure en libertés et en droits à celle que la nation belge s'était donnée elle-même. Tant il est vrai que les chartes octroyées, quelle qu'en soit l'origine, sont toujours moins étendues que celles votées par les peuples. Le roi Guillaume II, entraîné par

le mouvement libéral qui, vers la fin de 1847, se faisait sentir dans les pays voisins, et par les réclamations persistantes des provinces qu'il avait l'honneur de gouverner, avait, à l'ouverture des États généraux, en octobre, annoncé des projets de loi qui apporteraient au pacte fondamental les améliorations dont il avait reconnu l'opportunité. « Il ne reculerait, — avait-il dit, » — devant aucune innovation dont l'utilité serait con- » statée. » Depuis plusieurs mois la Hollande attendait patiemment, mais vainement, ces modifications à la Charte néerlandaise, lorsque la révolution de Février éclata.

Immédiatement toutes les opérations de banque et de commerce sont suspendues. L'inquiétude et l'agitation se propagent avec rapidité. Les États généraux, prorogés, sont convoqués pour le 7 mars; les améliorations promises sont transmises par le conseil d'État au gouvernement, afin qu'il puisse les présenter aussitôt. En effet, le 7 mars, les ministres les annoncent aux États rassemblés, et, le 9, vingt-sept projets de loi, relatifs à la révision de la loi fondamentale, sont apportés à la seconde Chambre par un message royal.

Dès que ces projets furent connus, le désappointement fut complet et le mécontentement général. Les modifications parurent dérisoires : ne donner aucune garantie nouvelle, n'étendre aucune liberté. Sous l'émotion des journées de Paris et des satisfactions concédées spontanément au peuple belge, on s'irrite violemment contre un pouvoir qui semble si peu comprendre la volonté nationale et l'urgence de la situation. Une protestation énergique des journaux indépendants

excite l'opinion publique. Des rumeurs sourdes circulent. On commence à se rappeler l'antique splendeur de la République batave. Un péril imminent menace la dynastie des Nassau, qui a déjà perdu la couronne de Belgique.

XX

Le roi Guillaume plia devant l'orage. Le 14, il fit appeler le président de la seconde Chambre, pour lui déclarer « que n'ayant rien plus à cœur que de satisfaire » aux vœux raisonnables de son fidèle peuple, il était » disposé à apporter à la loi fondamentale existante » tous les changements qui, de commun accord avec les » États généraux, seraient jugés nécessaires au bien-» être du pays. » Les ministres aussitôt portèrent au roi leur démission.

La joie se répand dans les cœurs; on sent que l'on sort des ténèbres d'angoisses inconnues, que l'on échappe aux horreurs d'une guerre civile! Des chants, des illuminations, des cris de *Vive la liberté!* des promenades dans les rues, témoignent de l'ivresse de la nation. Dans la nuit du 16, une démonstration aux flambeaux, en l'honneur de la presse et des réformes, est accueillie par le roi et les princes, aux acclamations du peuple. Bourgeois, ouvriers, militaires de toutes armes, se pressent et se donnent la main. Quelques cris : *A bas les accises!* se font entendre; réclamations contre les droits de mouture et d'abattage.

XXI

Dans cette journée célèbre du 16, la seconde Cham-

bre s'était réunie et avait adopté les bases suivantes de la nouvelle constitution : 1° la personne du roi est inviolable; 2° la seconde Chambre peut être dissoute par le roi; 3° les membres des États généraux seront élus, non par les États provinciaux, mais directement par les citoyens en colléges électoraux; 4° les deux Chambres seront composées comme elles le sont actuellement; 5° les séances de la première et de la seconde Chambre, des États provinciaux, des États communaux, seront publiques; 6° les deux Chambres auront le droit de présenter des adresses au roi; 7° la seconde Chambre aura le droit d'amendements; 8° l'administration coloniale sera réorganisée; 9° les budgets seront présentés chaque année; 10° la loi actuelle concernant la révision de la Charte sera modifiée.

Le roi reçut et accepta, le 17, ce programme. Il institua par un arrêté une commission « pour présenter une » nouvelle Charte et faire connaître ses vues sur la » formation d'un ministère. » Cette commission fut composée d'hommes jouissant de la considération publique : MM. Dirk Donker Curtius, de Kempenaer, L. C. Luzac, L. P. Storm, B. Torbecke. Ils se mirent à l'œuvre avec zèle.

Le 22, un ministère libéral prit la direction des affaires, sous la présidence du comte Schimmelpenninck. Un de ses premiers actes fut d'appeler l'attention des Chambres sur les lois d'accises, de mouture et d'abattage, « afin d'alléger les charges des impôts » qui pesaient lourdement sur la classe des habitants » du royaume qui ont le plus de peine à pourvoir aux » besoins journaliers de leur existence. »

XXII

Le gouvernement hollandais s'était empressé de resserrer ses rapports avec le gouvernement belge, dont la position était devenue identique à la sienne, et de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République française, « dont les actes, — disait le ministre des af-
» faires étrangères, le 7 mars, aux États généraux, —
» fournissaient la preuve qu'il avait en vue le maintien,
» la consolidation du repos et du bon ordre. »

La presse des Pays-Bas, comme celle de Belgique, se plaisait à déclarer que c'était à l'impulsion venue de la France que les peuples devaient les améliorations morales et matérielles qui leur étaient concédées.

XXIII

SUISSE.

La Suisse, après le triomphe sur le Sunderbund, menacée de l'intervention des trois puissances du Nord, la Russie, la Prusse et l'Autriche, auxquelles le gouvernement de Louis-Philippe voulait se joindre, accueillit comme une victoire la chute de ce monarque. Aussi l'avénement de la République française fut-il célébré par des réjouissances publiques. A Lausanne, les autorités cantonales font tirer cent un coups de canon. Cet exemple est suivi par le canton de Fribourg et par d'autres villes. Le mardi, 29 février, à Berne, où siége le Vorort, des salves d'artillerie, pendant toute la soirée, apprennent aux populations l'heureuse nou-

velle. Partout on se félicite. Dans les rues de Genève, on entoure les Français qui chantent la *Marseillaise*. Le Vorort prescrivit les mesures les plus actives pour maintenir la neutralité; il se hâta d'adresser au Gouvernement provisoire ses congratulations et l'assurance de son désir sincère de conserver la bonne harmonie avec les puissances qui voudraient l'indépendance des nations et la paix du monde.

XXIV

Dans la principauté de Neufchâtel, qui relevait du roi de Prusse et était gouvernée par une aristocratie locale, les journées de Février produisirent une commotion électrique. A peine connues, les cris de *Vive la république! Vive la Suisse! Vive la Confédération!* retentissent dans les montagnes, dans les vallées, sur les bords du lac. A la Chaux-de-Fonds, bourg considérable, le 28, les patriotes s'organisent; le 29, le mouvement insurrectionnel s'y prononce avec succès, ainsi qu'au Locle; la fermentation s'étend dans le Val-de-Travers et les contrées voisines. A la Chaux-de-Fonds, les pouvoirs civil, militaire, judiciaire, abdiquent; les membres du comité royaliste, dit comité de défense, se retirent. Le drapeau fédéral remplace, à la maison de ville, les anciens drapeaux, lacérés et jetés par les fenêtres. Un comité se forme, proclame la république, « depuis si longtemps attendue, » organise les forces pour marcher le lendemain sur Neufchâtel, et passe la nuit à envoyer des émissaires appeler aux armes tous les villages du canton.

XXV

A Neufchâtel, le 29 février, le Conseil d'État, informé de ce soulèvement, voulut faire ses préparatifs de défense. Des canons furent placés devant l'hôtel de ville. Le chancelier, M. Favarger, réclama, au nom du gouvernement et du prince, le concours de la bourgeoisie. Le maire de la ville, le soir même, réunit ses collègues, et ne trouva que six voix qui adhérèrent à ses propositions de résistance. La majorité jugea prudent de les repousser : les uns impressionnés de crainte, les autres pour épargner au pays les désastres d'une lutte inutile. Sous le coup d'un pareil abandon, le gouvernement songea à la retraite. Le chancelier et son secrétaire employèrent la nuit à évacuer le château avec leur mobilier, et disparurent.

Le 1er mars, vers quatre heures du soir, les montagnards, au nombre de 12 à 1400, ayant à leur tête le capitaine Frédéric Courvoisier, firent leur entrée à Neufchâtel sans opposition, et prirent possession du château. La révolution était accomplie; elle n'avait coûté qu'une seule victime en effectuant le désarmement des royalistes.

Un gouvernement provisoire fut tout de suite organisé. M. A. M. Piaget, président, MM. L. Brandt Stauffer, L. E. Montandon, G. Dubois, L. Grandjean, Erarh Borel, L. Sandoz-Mortier, adressèrent des proclamations aux habitants du canton et aux soldats citoyens; déclarèrent le pays affranchi de la domination étrangère, le régime monarchique aboli, inaugurèrent la

République avec cette devise : « Tout pour le peuple et par le peuple », et délèguèrent des députés au Vorort, à Berne, qui s'empressa de les reconnaître.

Une Assemblée constituante fut convoquée pour le 17 mars. Des élections régulières eurent lieu. Une immense majorité, presque l'unanimité, sanctionna la fondation de la République si spontanément acclamée.

XXVI

Le 5 mars, le gouvernement du canton de Fribourg, reconnaissant les heureuses conséquences de la Révolution française sur les destinées de la Suisse, adressait au Gouvernement provisoire ce témoignage de sa gratitude : « Cette Révolution providentielle, accomplie » avec autant de calme que de grandeur, va préparer » l'émancipation des peuples; elle anéantit les der- » nières espérances du Sunderbund, déjoue les com- » plots de l'absolutisme, et consolide nos nouvelles » institutions..... »

A cette époque, en effet, on trouva dans les papiers laissés par le Sunderbund des projets d'un nouveau démembrement de la Suisse et d'un remaniement complet des divisions territoriales des cantons, dans le but de faire absorber l'influence des cantons libéraux par les cantons du Sunderbund. Ces projets entraient dans la politique des puissances qui préparaient une intervention. La Révolution française, en anéantissant cette intervention, rendit à la Suisse libérale un de ces immenses services que Fribourg se plaisait à constater.

XXVII

SUÈDE ET NORVÉGE.

Le cri de *Vive la réforme!* proféré dans les rues de Paris, devait retentir jusqu'à l'extrémité de l'Europe. En Norvége, à Christiania, pendant trois soirées, du 10 au 12 mars, 2000 jeunes gens de toutes classes, parmi lesquels figuraient la plupart des élèves de l'Université, saisis d'un enthousiasme inspiré par la Révolution française, parcoururent la ville en chantant la *Marseillaise* et les airs nationaux, et en poussant les cris de : *La réforme! Vive le peuple de France! Vive la liberté!*

A Upsal, ville de Suède, la nouvelle de la proclamation de la République française produisit une sensation telle que les étudiants, suivis d'une jeunesse immense, circulèrent dans les rues et sur les places publiques avec des rubans aux trois couleurs de France, mêlant au chant national suédois : *Vive Charles!* le cri français de *Vive la République!* Le soir, la société philharmonique, entourée d'une foule considérable, fit une nouvelle démonstration. Une promenade aux flambeaux, des acclamations à la Suède réformée, des airs patriotiques, terminèrent la journée.

XXVIII

A Stockholm, capitale de la Suède, une société *des réformes* s'organisa subitement, pour réclamer avec énergie un changement radical dans la loi électorale et dans la constitution parlementaire. Entre la première

et la seconde séance, le nombre des membres de la société s'accrut au point qu'on fut obligé d'abandonner une salle insuffisante, et de se réunir à la Bourse. Des notabilités des diverses classes, des députés des quatre ordres de la diète, alors assemblée, s'empressèrent de s'y faire inscrire. Une commission fut choisie pour indiquer les moyens légaux et pacifiques à employer afin de parvenir au but. L'élan donné fut suivi par toutes les villes des provinces. L'opposition, jusque-là timide, devint confiante et hardie.

Avec la soif de réformes, deux sentiments dominaient : la haine contre les Russes, la sympathie pour les Français. On exprimait hautement le désir d'une alliance intime avec la France en cas de guerre avec la Russie. Dans une réunion de la Société de navigation, composée de l'élite des habitants de la ville, ce toast : *A nos frères de France!* était accueilli avec transport. La *Marseillaise,* deux fois répétée, était chantée en chœur. Un second toast national : *A la restitution de la Finlande!* témoignait des ressentiments toujours saignants de la Suède contre la Russie.

XXIX

Le mouvement irrésistible de l'opinion publique monta jusqu'au roi Oscar Ier, qui s'empressa d'aller au-devant des vœux du peuple. La diète de 1840 avait élaboré un projet de réforme. Ce projet, d'après la constitution, devait être voté par la diète suivante, qui en 1844 le rejeta, se bornant à prier le roi de désigner un comité chargé de faire les études préparatoires.

Ce travail avait été remis, dès l'ouverture de la diète présente, à la commission permanente à laquelle les États, pendant chaque session, confient le soin de connaître des lois fondamentales. La commission devait formuler un nouveau système. Ainsi, depuis longtemps les réformes réclamées étaient indéfiniment ajournées.

Ces lenteurs provenaient de causes diverses. Les quatre ordres voulaient également les deux Chambres, et même semblaient d'accord pour l'extension complète des droits politiques; mais, tandis que la bourgeoisie demandait les élections en commun, la noblesse et le clergé s'y opposaient et persistaient à préférer celles des ordres séparément; les paysans tenaient à conserver dans la représentation le quart que depuis des siècles ils y possédaient. Le gouvernement restait neutre et ne se prononçait pas. Cette résistance des deux premiers ordres au progrès dans la loi fondamentale soulevait des mécontentements. Ce fut pour la vaincre que les sociétés de réforme s'organisèrent.

L'agitation, légale d'abord, pouvait se transformer en émeute, l'émeute en révolution. Dès les premiers symptômes, le roi fit appeler (19 mars) les membres de la commission permanente, et leur demanda, dans le plus bref délai, « non-seulement des modifications, » mais le projet d'une nouvelle loi complète sur la re- » présentation nationale. » Ces paroles du roi excitèrent une vive joie, et limitèrent le mouvement dans le cercle constitutionnel; mais les sociétés de réforme, encouragées, ne mirent que plus de zèle dans leur action.

XXX

Un grand banquet, le 18 mars, réunit à Stockholm la société réformiste. Dans cette fête nationale il y eut à la fois ordre et allégresse. Les convives, tout en manifestant leurs aspirations vers le progrès et leurs désirs d'amélioration, surent contenir leur enthousiasme dans les bornes de la légalité. Le soir, la majeure partie se rendit à l'Opéra, où le roi vint de son côté. A son apparition il fut acclamé, et l'hymne au roi fut chanté par le public. On pouvait espérer que la journée se terminerait heureusement, lorsqu'on apprit que des attroupements se formaient dans les rues et menaçaient les hôtels des ministres et de quelques membres de la Diète. Le roi aussitôt monta à cheval, et accompagné de ses fils se présenta à la foule qui l'acclamait, mais qui se reportait sur un autre point pour recommencer les mêmes tentatives de désordre. A une heure après minuit les rassemblements étaient dispersés et les troupes rentrées dans leurs casernes.

Le lendemain dimanche, de vagues et sinistres rumeurs circulaient dans la cité. Le gouverneur menaça d'une répression sévère. Un certain nombre d'habitants cherchèrent par leur influence à calmer l'agitation. Précautions, efforts inutiles! Vers quatre heures, les attroupements se reforment. La cavalerie, qui cherche à diperser les groupes, est assaillie de pierres. Le commandant de place est grièvement blessé. Après les sommations faites et non écoutées, le feu est ordonné et la cavalerie charge à fond. A onze heures de nuit

tout est rentré dans le silence. Mais dans cette lutte le sang a malheureusement coulé. La garnison a perdu 3 officiers, 20 ou 30 soldats blessés; les assaillants, une vingtaine de morts et une trentaine de blessés.

Le lundi matin cette émeute n'était avouée par personne et était blâmée par tous. La population s'empressait autour du roi; membres de la Diète, bourgeois, paysans, garde urbaine, jeunes gens, lui offraient leurs concours, et la bourgeoisie ouvrait une souscription pour les blessés.

XXXI

L'opinion publique cependant réclamait vivement un changement de ministère. A un régime nouveau il fallait des hommes nouveaux. Le 7 avril, les ministres offrirent leur démission, qui fut acceptée par le roi le 10. Un cabinet plus favorable au progrès prit la direction des affaires.

XXXII

DANEMARK.

La Révolution de Février surprit le Danemark dans la situation la plus compliquée, la plus critique. Trois questions capitales préoccupaient les esprits et provoquaient des débats irritants : la séparation des duchés de Schleswig, de Holstein et de Lawenbourg comme États indépendants, la succession au trône, la constitution.

Les duchés situés au nord-ouest de l'Allemagne, entre la mer Baltique et la mer du Nord, sont les pays fron-

tières des peuples scandinaves et des peuples allemands. Ainsi que tous les pays frontières, ils ont été dans tous les siècles le champ de bataille des deux nationalités. Le Holstein et le Lawenbourg, limités d'un côté par l'Elbe, et de l'autre par l'Eider qui les sépare du Schleswig, sont habités par les Allemands et font partie de la Confédération germanique. Le duché de Schleswig est habité par des Danois et par des Allemands.

Le gouvernement, tout en respectant l'indépendance du Schleswig comme duché, le déclarait partie intégrante du royaume de Danemark, par lettre patente du 8 juillet 1846, sur la succession au trône, d'après les traités de 1720 et 1721, garantis par l'Angleterre et la France, et ceux de 1767 et 1773 conclus avec la Russie.

D'autre part, l'Allemagne entière appuyait chaleureusement les réclamations des duchés de Schleswig-Holstein, qui se prétendaient inséparables, en vertu des anciennes lois du pays, que rien n'avait pu abroger.

L'Allemagne, la Prusse surtout, avaient un puissant intérêt à maintenir l'indépendance de ces contrées placées entre l'Elbe et le Sund, indispensables, comme position, à l'avenir de l'association commerciale du Zollverein. — Les duchés ne voulaient pas consentir à leur séparation, car c'était pour eux un affaiblissement, une perte de richesses et d'influence. Le royaume de Danemark, depuis longtemps, était une des monarchies les plus absolues de l'Europe ; les duchés, de tout temps, avaient conservé une apparence de liberté relative, de certains priviléges, de certains droits.

XXXIII

La question de succession au trône, qui se présentait dans un avenir peu éloigné, venait raviver ces discussions, quelquefois endormies, jamais éteintes. Le roi de Danemark, Christian VIII, avançait en âge. Le prince royal, fils unique, Frédéric VII, n'avait pas d'enfants. A sa mort, d'après les lois traditionnelles du royaume, la ligne masculine, branche aînée de la maison d'Oldenbourg, se trouvait épuisée; la couronne passait aux femmes. Mais, les duchés qui, d'après les mêmes lois, ne tombaient pas *en quenouille,* revenaient à la deuxième ligne masculine, dite *la Royale Cadette,* dont le chef était le duc d'Augustenbourg. Ces duchés pouvaient donc être séparés du Danemark. De là naissaient les discussions les plus passionnées. Le droit d'hérédité pour le Holstein et le Lawenbourg ne paraissait pas contesté, mais on contestait au Danemark le droit d'absorber dans la succession féminine le duché de Schleswig. Aussi des protestations du grand-duc d'Oldenbourg et des états provinciaux des duchés avaient répondu à la déclaration royale du 8 juillet 1846.

XXXIV

Les promesses libérales faites au Danemark pendant les guerres avant 1815, n'avaient pas été tenues à la paix. La révolution de 1830 seule, par son impulsion sur l'Europe, avait pu entraîner le roi à octroyer en 1834 l'ombre d'une constitution, élaborée depuis 1831,

qui établissait des états provinciaux et ne leur reconnaissait même pas le droit de voter les budgets. Le parti avancé voyait dans la concession d'institutions nouvelles plus favorables aux droits du peuple, plus larges, plus sérieuses que celles que jamais les duchés pourraient obtenir de la Confédération germanique, le moyen le meilleur de resserrer les liens des duchés avec le Danemark et de rendre au royaume l'unité par la liberté. Sur ces entrefaites, le vieux roi Christian VIII mourut le 20 janvier 1848. Son fils, dernier rejeton de la ligne masculine, monta sur le trône, adopta, pour plaire à la nation, cette idée devenue populaire, et déclara, le même jour, vouloir donner une constitution commune au Danemark et aux duchés. En effet, le projet de cette constitution si vivement sollicitée fut publié le 28 janvier avec les bases suivantes : Les états généraux étaient uniques pour le Danemark et les duchés. Il était concédé aux duchés une représentation de 26 députés, nombre égal à celui du Danemark; ce qui formait un total de 52, sur lequel le roi se réservait le droit d'en nommer directement 16. Le droit électoral, extrêmement rétréci, était accordé seulement aux riches propriétaires, aux membres du clergé et de la noblesse déjà députés aux états provinciaux.

A l'apparition d'une semblable constitution, les réclamations surgirent de toutes parts. Le peuple danois en fut irrité, comment le peuple des duchés eût-il pu en être satisfait et calmé ? En Danemark, des réunions nombreuses réclamèrent un gouvernement représentatif sérieux. Les habitants des duchés s'indignèrent contre une constitution qui semblait n'avoir d'autre but

que d'absorber leur indépendance, leurs droits, leur nationalité.

XXXV

Sous un horizon aussi surchargé de nuages, les journées de Février devaient faire éclater l'orage. A peine sont-elles connues à Copenhague, le 4 mars, qu'une importante modification du cabinet s'effectue. Le ministre de la justice, M. Stemann, et le vice-président de la chancellerie danoise, M. Oersted, en fonctions depuis vingt-cinq années, sont remplacés par des personnes d'opinions plus avancées. M. E. Hwidt, président du collége des représentants de la bourgeoisie et chef du parti progressiste, provoque une réunion générale des citoyens patriotes pour s'occuper d'une constitution libérale « qui, en reconnaissant de grands droits, impose de grands devoirs », et pour prévenir la séparation du Schleswig-Holstein. Le 11, la foule y accourt. Les orateurs proclament que l'union des duchés doit être la conséquence d'institutions réclamées, à juste titre, par tous les peuples de l'Europe : le droit d'élection directe des membres de la représentation générale ; la liberté de la presse, d'association, de réunion ; la liberté communale ; le jugement par jury en matière criminelle. Dans d'autres assemblées, des pétitions se signent qui demandent pour tout citoyen payant impôt direct, sans distinction de rang ni de culte, le droit d'élire des députés chargés de préparer une nouvelle Constitution et l'incorporation du Schleswig. Les membres les plus distingués des états des îles danoises protestent que la charte

promise par rescrit royal du 28 janvier n'aura force de loi « qu'après avoir été examinée et adoptée par une » représentation nationale, dont les membres seraient » élus d'après un système conforme à l'esprit du siècle, » qui satisferait les justes exigences du peuple et aurait » été préalablement examiné et approuvé par la popu- » lation de chaque province. » Enfin, s'exaltant de plus en plus, l'opinion publique va jusqu'à rêver la formation d'un grand État des peuples scandinaves, unissant en une seule nation le Danemark, la Suède et la Norvége. Toutes les têtes sont en ébullition; tous les cœurs battent de l'amour de la patrie et de la liberté. On se concerte, on s'agite, on se prépare à de grands événements.

XXXVI

Le 20 mars, on apprend qu'un meeting a eu lieu à Rendsbourg, duché de Schleswig, où presque tous les habitants de la ville et une nombreuse partie de la garnison étaient accourus, et que, là, il a été résolu : « de » déclarer le Schleswig duché indépendant, uni politi- » quement au royaume de Danemark; d'envoyer une » députation au roi pour solliciter son consentement; et » d'établir un gouvernement provisoire jusqu'à l'instal- » lation d'un gouvernement définitif. » A cette nouvelle, 40 000 habitants de Copenhague se précipitent vers le Casino, et décident, après une discussion courte et énergique, une démarche solennelle auprès de Frédéric VII, pour obtenir l'union du Schleswig, une constitution libérale et le changement du ministère. Le

lendemain 21, une démonstration populaire entraîne le collége de la représentation des bourgeois et la municipalité à accompagner la députation des citoyens présidée par M. Hwidt. Les cris de la foule « *A bas les ministres! Vive l'intégrité du Danemark! Vive la liberté!* » suivent le cortége jusque dans le palais du roi. La députation lit au monarque, jusque-là l'un des plus absolus de l'Europe, une pétition qui commence par ces énergiques paroles : « Sire, les conseillers dont vous » avez hérité de votre auguste prédécesseur, de glo- » rieuse mémoire, n'ont pas la confiance du peuple » danois ni celle des duchés de Schleswig et de Holstein, » — et qui finit ainsi : — « Nous conjurons Votre Ma- » jesté de ne pas pousser la nation au désespoir, de ne » pas la mettre dans la fâcheuse extrémité de chercher » elle-même un remède à ses maux. » A cette sommation impérieuse de la nation, Frédéric VII répond : « Messieurs, j'éprouve une grande satisfaction à pou- » voir vous dire que j'ai prévenu vos désirs. L'ancien » ministère est dissous et les ministres m'ont rendu les » pleins pouvoirs que je leur avais donnés. Si vous » voulez mettre en moi la confiance que j'ai dans mon » peuple, vous trouverez en moi un guide fidèle qui » vous conduira à l'honneur et à la liberté. » Cette condescendance aux vœux du peuple désarme la révolution, fait naître l'espérance et la joie. Le roi et la nation semblent unis dans les mêmes pensées.

Le soir, le nouveau ministère était nommé et composé des hommes les plus aimés : parmi eux, pour la première fois, on voyait figurer des personnes non nobles : MM. Bluhme, Hwidt et Lehmann. Spontanément

toutes les maisons furent illuminées. Des masses de citoyens rayonnants d'allégresse circulèrent dans les rues et devant la résidence royale, mêlant aux cris de « *Vive le roi! Vivent les nouveaux ministres!* les cris de *Vive la France! Vive le peuple français!* »

XXXVII

Le 22, au point du jour, la cité entière, entassée sur les quais du port et sur les côtes voisines, guettait d'un œil avide et colère le steamer qui amenait à Copenhague la députation du meeting de Rendsbourg. La foule frémissante murmurait contre le bâtiment des menaces d'incendie, et contre les députés des cris de mort. L'intervention protectrice de la force armée, au lieu de calmer les esprits, acheva de les exaspérer. Au signal d'arrivée du steamer, une lutte sanglante semblait inévitable, lorsque les étudiants de l'université, en habit noir et le bras gauche ceint d'une écharpe blanche, survinrent, entourèrent au débarquement les cinq députés du Schleswig, et les escortèrent à travers la foule devenue silencieuse, mais encore sous l'impression d'une fureur contenue non éteinte. Ces députés, introduits auprès du roi, réclamèrent comme les Danois une constitution libérale, mais spéciale aux duchés de Schleswig et de Holstein réunis en un État indépendant sous la souveraineté de Sa Majesté Danoise; l'incorporation du Schleswig dans la Confédération germanique; l'armement de tous les citoyens et la destitution du gouvernement actuel. Le nouveau cabinet déclara concéder au duché de Holstein les libertés désirées et l'in-

dépendance comme à un État faisant partie de la Confédération, une administration, des finances séparées. Mais il annonça la ferme résolution de fortifier l'union indissoluble du Schleswig avec le Danemark par une constitution commune, lui promettant toutefois des institutions provinciales plus larges, et notamment une diète et une administration particulières.

XXXVIII

Les duchés n'avaient pas attendu le retour de leur députation pour se soulever. Dès que les événements des journées des 20, 21 et 22 mars furent connus, une effervescence extrême se répandit sur tous les points. Concessions et promesses s'effacèrent devant un seul sentiment, celui de la nationalité. Garde civique, peuple, militaires, nobles, n'eurent plus qu'une pensée, qu'un cri : l'indépendance. Un Gouvernement provisoire fut acclamé à Kiel et proclamé le 24 mars, composé de M. Bescler, du prince Frédérick d'Augustenbourg, du comte de Revenslow, de l'avocat Breiner, de M. Schmidt. Suivant eux, la volonté du souverain ayant été violentée par le peuple de Copenhague, le roi n'était plus libre ; jusqu'à ce que le roi eût retrouvé sa liberté, ou que l'Assemblée des états eût prononcé, ils déclarèrent vouloir conserver l'autorité, et firent appel au patriotisme des habitants, afin qu'un pays allemand ne fût pas soustrait à l'unité allemande et livré à la merci des Danois.

Le premier acte du gouvernement provisoire fut la reconnaissance des droits des citoyens. Ainsi, des deux côtés on étayait la question de la nationalité

sur la liberté; des deux côtés le progrès sortait de la lutte; des deux côtés l'appel au peuple! Au nom du peuple les armes distribuées, les forteresses fermées, les bastions garnis de canons! Entre les deux races apparaissait une guerre imminente, où la Prusse et l'Allemagne entière viendraient porter leurs passions et leur sang.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Allemagne : Impulsion donnée par la Révolution de 1830 bientôt comprimée. — Aspirations étouffées par une oppression constante. — Confédération germanique. — Singularité de son organisation. — Ses anomalies. — Rivalités d'influence entre la Prusse et l'Autriche. — La Prusse s'engage dans la voie du progrès. — L'Autriche représente le passé. — L'Allemagne tourne ses regards vers la Prusse. — Hésitation du roi de Prusse. — Octroi d'une apparence de constitution, le 3 février 1847.— Réunion de la Diète. — Réclamations. — Luttes dans les États secondaires de l'Allemagne entre les princes et les peuples. — Refus de la Diète germanique d'affranchir la presse. — Changement apporté dans ses dispositions par la révolution de Février. — La Diète concède la liberté de la presse. — Révolutions et concessions : dans les villes libres, à Francfort, à Hambourg, à Lubeck, à Brême. — Dans le duché de Brunswick. — Dans le duché de Nassau. — Dans le grand-duché de Saxe-Weimar. — Dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt. — Dans l'électorat de Hesse-Cassel. — Dans le grand-duché de Bade; meeting d'Offenbourg; manifeste républicain. — Dans le Wurtemberg. — Dans le Hanovre. — Dans le grand-duché d'Oldenbourg. — Bavière : Lola Montès.—Émeute de mars 1847. — Nouvelles émeutes les 9 et 10 février 1848. — Lola Montès descend armée dans la rue. — Scène curieuse. — Le roi survient incognito, est blessé par la chute d'une pierre. — Mouvement en mars 1848. — Concessions. — Abdication du roi Louis. — Avénement de Maximilien II. — Manifeste largement libéral. — Révolution et concessions dans la Saxe royale.

I

ALLEMAGNE.

Les guerres de la République et de l'Empire avaient, en bouleversant la vieille Allemagne, porté jusque dans ses régions les plus arriérées les idées de liberté et d'indépendance. Les rois eux-mêmes, pour sauver leurs provinces subjuguées, avaient invoqué ces idées, et s'en étaient fait des armes saintes pour exciter le patriotisme épuisé des peuples, et les soulever contre

l'étranger. La paix avait également propagé les principes de l'éternelle justice, des droits et des devoirs. Les découvertes de la science, la facilité des communications, les œuvres philosophiques et littéraires, la polémique des journaux, les prédications économiques et sociales, les débats des Chambres en Angleterre et en France, avaient exercé sur l'Allemagne une influence salutaire. La guerre et la paix semblaient donc n'être que les moyens alternatifs dont les mains de Dieu se servaient pour pousser l'humanité dans la voie du progrès.

II

La Révolution de 1830 avait donné une nouvelle impulsion à l'Europe, impulsion bientôt comprimée par les princes. Cependant l'Allemagne se débattait pour faire un pas en avant. Les peuples, dans leurs efforts, utilisaient les quelques armes échappées aux mesures énergiques d'une tyrannie ombrageuse. Les municipalités, les diètes provinciales, les assemblées dans plusieurs États secondaires possédant une apparence de constitution, les pétitions, les livres, les journaux mutilés par la censure, étaient les interprètes affaiblis de l'opinion publique. Les moindres circonstances étaient saisies avec avidité. Les réclamations étaient incessantes devant des refus constants. Les plaintes mille fois répétées étaient portées d'écho en écho dans les nombreux États de la Confédération germanique. Mais vainement l'Allemagne secouait ses chaînes de fer, elle ne pouvait les briser. Opprimée, elle aspirait à la liberté. Divisée en des fractions multiples, elle aspirait à l'unité.

Pour percer les ténèbres qui l'enveloppaient, elle empruntait toutes les formes, tous les modes. L'industrie, le commerce, les chemins de fer, étaient employés au développement de ses vœux, aussi bien que la philosophie et la religion même. A son esprit novateur, à son âme rêveuse, il fallait des émotions, un aliment. Des idées de réforme catholique soulevées par deux prêtres, Ronge et Czerki, embrasèrent un instant certaines provinces. Ces idées, poursuivies, tournèrent en une espèce de socialisme étrange qui donna lieu à quelques répressions. En vain l'amour du progrès s'infiltrait au fond des consciences, les peuples ne pouvaient obtenir de le réaliser dans les lois qui les enserraient. Renfermés dans un double cercle par leurs princes et par la Diète germanique, ils ne pouvaient le franchir, et s'épuisaient en efforts inutiles.

III

La Confédération germanique est l'amalgame le plus extraordinaire de peuples, de princes, de royaumes, de duchés grands et petits, d'électorats, de républiques, que le hasard des guerres, les traditions historiques, les partages d'héritages, les divisions de religion, les divergences de race, aient pu former. Rien n'est semblable; tout diffère: les lois, les constitutions, les coutumes, les municipalités, les sénats, les chambres, les impôts, les douanes, les religions. Le sang même y a été mélangé, comme chez tous les peuples de l'Europe, par les invasions successives des hordes du Nord entassant couche sur couche sur cette terre féconde. La

langue seule, illustrée par les poëtes et par les écrivains de génie, est restée le lien sacré qui relie les hommes entre eux. C'est le signe par lequel cette multitude de nations se reconnaît issue de la même origine, conservant une corrélation politique, ayant les mêmes destinées. Les hommes d'État de 1815, pour empêcher la confusion et l'anarchie de dominer perpétuellement ces diverses peuplades séparées par leurs gouvernements, se touchant par les intérêts, en contact de toutes manières, établirent une Confédération, représentée par une Diète, qui eut mission de présider aux rapports internationaux.

IV

Cette Confédération fut composée de trente-huit États [1]. Le principe reconnu fut de n'y introduire que

[1] *États de la Confédération germanique et tableau des populations, suivant la matricule arrêtée par la Diète le* 14 *avril* 1842.

Empire d'Autriche	9 482 227
Royaume de Prusse	7 948 430
— Saxe	1 200 000
— Bavière	3 560 000
— Hanovre	1 305 351
— Wurtemberg	1 395 462
Grand-duché de Bade	1 000 000
Hesse-Électorale	567 868
Hesse Grand-ducale	619 500
Duché de Holstein-Lawenbourg	360 000
Luxembourg-Limbourg	253 583
Brunswick	209 600
Mecklenbourg-Schwerin	358 000
Nassau	302 779
Saxe-Weimar	201 000
Saxe-Cobourg-Gotha	111 600
Saxe-Meiningen	115 000
A reporter	28 990 400

les provinces de race germanique. Il en advint la situation la plus bizarre, cause perpétuelle de diffusion, divisions, discordes, luttes, guerres. Ainsi l'empire d'Autriche, qui comptait environ 34 millions d'habitants, n'y figurait que pour 9 482 227 en 1842, et de ce chiffre on eût pu détacher la moitié, Slaves, Italiens, etc., de sorte que le vaste empire avait des intérêts en dehors de la Confédération, et que ces intérêts, souvent contraires, pouvaient l'entraîner et la compromettre à tout moment. Fallait-il, afin de remédier à ce danger, admettre l'Autriche pour la totalité de ses populations, ou l'exclure complétement? L'admettre ainsi, c'était lui donner une prépondérance formidable; l'exclure, c'était repousser de la grande famille allemande des provinces qui en font partie, et réduire d'autant la

Report	28 990 400
Saxe-Altenbourg	98 200
Mecklenbourg-Strelitz	71 769
Oldenbourg	220 718
Anhalt-Dessau	52 947
Anhalt-Bernbourg	37 046
Anhalt-Kœthen	32 453
Schwarzbourg-Sondershausen	45 117
Schwarzbourg-Rudolstadt	53 937
Hohenzollern-Sigmaringen	35 560
Hohenzollern-Heichingen	14 500
Lichtenstein	5 546
Waldeck	51 877
Reuss, branche cadette	22 255
Reuss, branche ainée	52 205
Schaumbourg-Lippe	21 000
Lippe-Detmold	72 062
Hesse-Hombourg	20 000
Ville libre, Lubeck	40 650
— Francfort	47 850
— Brême	48 500
— Hambourg	129 800
TOTAL	30 164 392

(*Presse*, 13 avril 1848.)

puissance de la Confédération. La Prusse ne se trouvait pas dans une position plus rationnelle : elle y était inscrite, à la même date, pour 7 948 430 habitants. Mais la Prusse orientale et occidentale, peuplée en grande partie d'Allemands, n'y était pas incorporée. Ce ne sont point là les seules singularités. Les duchés de Holstein et de Lawenbourg relèvent du roi de Danemark; les duchés du Luxembourg-Limbourg, du roi de Hollande; ce qui crée dans ces royaumes et ces duchés des antagonismes et des oppositions. On voit à côté de la Bavière catholique la Saxe protestante. Le grand-duché d'Oldenbourg est complétement entouré par le Hanovre. D'autres États sont coupés ou séparés par des États plus petits encore. A côté de la puissante Autriche, on compte des pays de 5 546 habitants, le Lichtenstein; des principautés de Hesse-Hombourg, avec 20 000 habitants; Waldeck, 51 877. Il est des duchés, celui de Saxe-Cobourg-Gotha, 111 600 habitants, qui ont le privilége de fournir des princes à l'Europe, à côté de familles patriarcales dont les noms passent ignorés, comme celles des Reuss, des Lippe. Enfin des villes libres, Brême, Lubeck, Hambourg, débris illustres de la ligue anséatique, où le commerce gouverne et domine, coudoient des gouvernements absolus. Et, pour achever les contrastes du tableau, une république, la ville libre de Francfort, est le siége de la Diète où viennent se rassembler les représentants de tant de princes divers.

Le mode adopté pour les votes n'est pas moins étrange. Il est des pays qui se cotisent pour une voix.

La Diète a été organisée non pour l'action, mais contre

l'action. Ses rouages, combinés par le despotisme, font obstacle à tout progrès. C'est une borne posée dans le temps et dans le mouvement, et elle est de pierre. On ne peut la faire rouler qu'en la brisant.

V

L'Allemagne végétait dans ce milieu impossible, cherchant vainement une issue aux forces morales et matérielles qui s'accumulaient en elle. Ce que le droit et la raison ne pouvaient lui faire obtenir, elle commença à l'espérer d'une rivalité d'influence. La Prusse et l'Autriche se disputaient la suprématie et la direction des destinées germaniques.

La Prusse eut l'intelligence de comprendre que, pour dominer sa rivale, elle devait s'emparer des aspirations de l'opinion publique vers un sort plus vaste et plus grandiose. D'abord, elle établit, entre les États qui l'entourent, l'union des intérêts, par les chemins de fer et les douanes. Les chemins de fer sont créés, pour relier entre elles les villes les plus commerciales, les plus florissantes, faciliter les communications et les transports. Un réseau commun de douanes affranchit les populations d'entraves et de barrières, protége l'industrie et accroît les rapports des pays associés. Le Zollverein, accepté comme un bienfait, groupe autour de la Prusse la plupart des royaumes, principautés et duchés de l'Allemagne. L'Autriche active aussi la création des chemins de fer, mais ne peut former une union de douanes pour l'opposer au Zollverein.

La Prusse, après avoir habilement saisi la direction

industrielle, cherche à absorber la direction morale par des concessions modérées qui, en échange, lui donneront la popularité et la puissance. Elle se décide à se placer à la tête du progrès. L'Autriche persiste dans son système rétrograde et oppressif. La Prusse tourne ses pensées vers l'avenir, l'Autriche vers le passé.

VI

Tout ce qui en Allemagne a vigueur et jeunesse, attend, pour suivre la Prusse, que la Prusse marche. Tout ce qui en Prusse a intelligence et vie, pousse le roi Frédéric-Guillaume IV en avant. Après bien des résistances et des hésitations, des promesses faites et retirées, des engagements pris et non tenus, le roi cède enfin aux pétitions, aux sollicitations qui le pressent, et octroie, le 3 février 1847, un commencement de constitution.

Une Diète générale doit réunir les princes, les comtes, les seigneurs, les villes et les campagnes des huit provinces de la Prusse qui, jusque-là, ne pouvaient délibérer que dans des diètes provinciales séparées, sur des intérêts spéciaux, et seulement en certains cas prévus, sur les intérêts généraux du royaume. Les droits accordés sont imparfaits et incomplets, la représentation est limitée; la périodicité même, sans laquelle la représentation du pays n'est qu'une illusion, n'est pas concédée. Des réticences, sur tous les points, décèlent l'esprit de crainte et de réserve qui a présidé à ce timide essai. Aucune modification essentielle n'est apportée à la monarchie prussienne, qui reste, suivant

l'expression du roi, monarchie absolue, devenue simplement monarchie consultative.

Et cependant l'entraînement de l'opinion publique en Allemagne est tel, que tous les regards sont fixés sur la Diète dès qu'elle est réunie.

La nation prussienne voulut saisir cette occasion propice, si ardemment désirée, de vaincre les obstacles qui entravaient sa liberté. Dès les premiers jours, il fut établi que la Constitution n'atteignait même pas les engagements royaux des décrets de 1815, 1820 et 1823. On adressa au roi des réclamations nombreuses. Il y répondit par des refus sur les points capitaux, par des promesses d'examen sur les questions moins saillantes, et par quelques concessions de peu de valeur. Chacun sentait que le progrès serait lent, les améliorations tardives; mais, quoi qu'il en fût, le premier pas était fait.

VII

Dans les États secondaires de l'Allemagne, les débats entre les peuples et les princes étaient de plus en plus prononcés. La force de résistance était égale à la force d'impulsion. Cependant une idée, comme une étoile, avait pu percer les ténèbres épaisses qui couvraient les libertés publiques. A travers les obstacles, l'affranchissement de la presse avait obtenu, de la Prusse et d'autres puissances inférieures, des adhésions. L'autorisation avait été transmise aux représentants de ces États, de demander à la Diète germanique une modification de la loi fédérale qui régissait cette importante question. L'affranchissement de la presse, c'était

la lumière! L'Autriche y opposait un *veto* absolu; et les gouvernements qui réclamaient ne se pressaient point d'obtenir un vote favorable. L'ajournement! voilà quelle était l'issue probable, lorsque la révolution de Février, dans son cours rapide, vint emporter les barrières posées à l'esprit humain, et donner à l'Allemagne un élan irrésistible.

La Diète, rassemblée à Francfort depuis le 7 janvier, frappée au cœur par ce coup inattendu, balbutia, le 2 mars, une proclamation timide où, changeant de ton et de langage, elle fit un appel à la concorde, au progrès légal, au développement unitaire des nations allemandes; puis, le 3 mars, elle s'empressa de prendre une résolution conforme aux vœux des peuples, si longtemps méconnus : « Chaque État de la Confédération a » la faculté d'abolir la censure et d'accorder la liberté » de la presse. — Toutefois, cela ne pourra avoir lieu » que sous les garanties qui protégent, autant que pos» sible, les autres États fédéraux et toute la Confédéra» tion contre les abus de la liberté de la presse. »

Cette faible concession aux nécessités du jour ne pouvait donner la vie à la Diète germanique. Elle allait se trouver effacée par la série de révolutions qui, tour à tour, envahirent les diverses contrées de l'Allemagne.

Je ne m'égarerai pas dans les mille détails des incidents, quoique intéressants, qui éclatèrent dans les petits États de l'Allemagne. Je me bornerai à tracer les faits principaux.

VIII

VILLES LIBRES.

FRANCFORT.

A Francfort même, où siégeait la Diète, une réunion nombreuse de bourgeois, organe de l'opinion publique, sous la présidence du docteur Mapper, adressait le 3 mars, au Sénat, cette pétition :

« Haut Sénat,

» Dans un pays voisin du nôtre, la république a subitement remplacé la royauté. Chaque cœur allemand éprouve à cette occasion un seul et même sentiment : la nécessité de l'union la plus intime de toute la patrie, pour repousser toute attaque, de quelque côté qu'elle vienne. Nous aussi, nous nous croyons obligés d'exprimer ce sentiment général. Mais il n'y a que la liberté qu'on puisse défendre avec enthousiasme et énergie. Par conséquent, nous aussi, nous devons réclamer les garanties qui manquent encore à la patrie :

» 1° Abolition de toutes les lois exceptionnelles rendues depuis 1819; 2° entière liberté de la presse; 3° établissement du jury; 4° armement général du peuple; 5° Parlement allemand; 6° égalité de droits politiques pour tous les citoyens, sans distinction de confession; 7° liberté des réunions politiques; 8° amnistie politique, et, pour les amnistiés, restitution complète des droits civils.

» La même obligation sacrée que nous avons à rem-
» plir envers la patrie, et le devoir de la justice, nous
» forcent en même temps à rappeler les graves avertis-
» sements de l'histoire, et à recommander très-instam-
» ment de ne pas commencer une guerre offensive
» contre la France à cause de la forme de son gouver-
» nement. Quiconque veut la liberté doit respecter la
» liberté!... »

Ce programme d'une ville libre indique suffisamment le fardeau de plomb qui pesait sur l'Allemagne, et le dénûment de droits et de libertés où elle végétait.

Dès le lendemain, le haut Sénat soumettait au Corps législatif une loi supprimant la censure et établissant la liberté de la presse, accordait l'amnistie, et annonçait l'intention formelle de concéder les autres réformes réclamées par les citoyens. Il ne faisait de réserve que sur l'admission à l'égalité des droits politiques des citoyens appartenant aux confessions non chrétiennes.

Ces concessions immédiates calmèrent l'agitation menaçante; et la garde civique put maintenir l'ordre et la tranquillité.

IX

HAMBOURG.

A Hambourg, dans la soirée du 3 mars, l'agitation devint émeute; les groupes, après avoir circulé sur les places et les carrefours, s'animant, s'exaltant, se divisèrent pour aller détruire les maisons de quelques sénateurs détestés. Des portes, des fenêtres, furent enfon-

cées, des meubles brisés. Les bataillons de la garde bourgeoise accoururent au bruit du rappel, se portèrent en toute hâte sur les points en péril, et réprimèrent les troubles. L'ordre rétabli, ils firent entendre leurs justes observations au Sénat, qui repoussait les réformes. Le mécontentement, qui atteignit même les classes supérieures, força le Sénat à céder au vœu général, et il prononça l'abolition de la censure.

X

LUBECK.

A Lubeck, dans les journées des 10 et 11 mars, des ouvriers parcouraient les rues de la cité en chantant et en poussant des cris de liberté. Quelques tentatives de désordre furent facilement étouffées par la garde civique, tandis que le Sénat, pour satisfaire le peuple et la bourgeoisie, proclamait la liberté de la presse, et préparait une nouvelle constitution.

XI

BRÊME.

A Brême, le 8, le Sénat concédait à la bourgeoisie les réformes exigées : l'abolition de la censure, une représentation basée sur les droits égaux d'électorat et d'éligibilité pour tous les citoyens, et la publicité des séances des Assemblées.

XII

DUCHÉ DE BRUNSWICK.

Dans le duché de Brunswick, la ville était tout à coup en proie à une surexcitation extrême. Le soir du 3 mars, les habitants couraient en foule assister à des débats du plus haut intérêt. Après des discours inspirés par le plus pur patriotisme, une pétition au duc fut rédigée pour lui demander : le rétablissement de la garde civique; la publicité des séances des états et des conseils municipaux; la publicité également dans la procédure; le jugement par jury; la liberté de la presse, et, comme préliminaire, l'abolition de la censure; la représentation du peuple allemand à la Diète germanique; la convocation des états; la participation du gouvernement à l'union des intérêts commerciaux de toute l'Allemagne. La municipalité, sur la sollicitation de la réunion, se fit l'interprète de ses sentiments et de ses résolutions.

Le duc, le lendemain, chercha à se concilier les esprits en cédant sur certains points, en prétextant de quelques raisons pour en éloigner d'autres, et en assurant la députation de ses bonnes dispositions.

XIII

DUCHÉ DE NASSAU.

Le 2 mars, à Wiesbaden, capitale du duché, la population, animée, dressa une liste de réformes. Le 4,

dans la matinée, les citoyens, venus en armes, procédèrent à l'organisation immédiate d'une garde civique. Devant la volonté unanime du pays, aussi énergiquement soutenue, toute résistance eût été impossible. En l'absence du duc régnant, son frère, le prince Nicolas, jeune homme âgé de seize ans, la duchesse de Nassau, Pauline, et le ministre, M. de Dungern, vinrent se placer en otage au milieu du peuple, prirent l'engagement, dans une proclamation signée par eux et par plusieurs notables habitants, d'obtenir du duc les réformes réclamées, et promirent que les troupes ne seraient pas lancées sur la ville. Au milieu de cette scène dramatique, le duc arrivait seul, incognito, de Francfort. Reconnu à la sortie du débarcadère, il fut aussitôt entouré, escorté, protégé par la garde bourgeoise, à laquelle il s'empressa de confirmer toutes les promesses faites en son absence. Le 5, il accorda les neuf demandes formulées le 2 mars, et ordonna l'armement général du pays. Le 6, il ouvrit solennellement, en personne, les états rassemblés, « voulant prouver qu'il » se conformait franchement et strictement aux résolu- » tions annoncées la veille. » Il les invita à s'occuper immédiatement de la nouvelle loi électorale promise, prononça la publicité des séances, et termina par ces paroles remarquables : « J'espère qu'avec la grâce de » Dieu, les nouvelles institutions seront pour notre » pays et pour toute la patrie allemande une source de » bénédictions. »

XIV

GRAND-DUCHÉ DE SAXE-WEIMAR.

Le 6 mars, la ville de Weimar était livrée à une animation croissante. Les bourgeois couraient de toutes parts à une réunion où l'on votait une pétition aux états pour réclamer la liberté de la presse, et une représentation de toutes les assemblées des États allemands à la Diète germanique. Le 7, la *Gazette officielle* annonça que le grand-duc concédait la liberté de la presse; le 8, la population des contrées voisines remplissait la cité. A l'agitation des groupes, à l'expression des physionomies, il était facile de voir que cette concession n'était pas suffisante. Le soir, la foule se porta dans la cour du château, où éclata bientôt le tumulte le plus effroyable. Le grand-duc, contraint de se présenter au balcon, promit de satisfaire à tous les vœux du pays. Ses paroles furent applaudies. La foule obstinée restait en permanence. Un orateur écouté engagea le peuple à se retirer. Des bras vigoureux le portèrent en triomphe; et la foule enfin se retira. Mais, encore effervescente, elle se laissa entraîner à la vengeance contre quatre fonctionnaires abhorrés, et fit des dégâts dans leurs maisons. Les bourgeois intervinrent, et le désordre cessa. Une garde civique s'improvisa, le grand-duc ayant déclaré que, dans aucun cas, il n'appellerait ni les gendarmes, ni les soldats, pour s'interposer entre le peuple et lui.

XV.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT.

Devant les manifestations de l'opinion publique, le grand-duc, avancé en âge, craignant que ses forces languissantes ne fussent pas à la hauteur des circonstances, s'adjoignit, le 5 mars, comme corégent de Hésse et du Rhin, son fils Louis, grand-duc héréditaire, et appela au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Thil, un député libéral, homme distingué, d'un mérite éminent, M. Henri de Gagern. Ces décisions furent accueillies avec joie; ce fut une fête populaire; et l'enthousiasme redoubla lorsqu'on lut la proclamation par laquelle le prince Louis annonçait son avénement, et de larges concessions en réponse aux demandes de Mayence, Darmstadt et autres villes du grand-duché.

«..... Nous comptons sur le concours et l'appui con-
» stitutionnel de nos états dans la gestion des affaires
» du pays. Ce sera une garantie de la confiance de notre
» peuple. La presse est libre, la censure se trouve abolie.
» Les troupes seront désormais tenues de prêter ser-
» ment à la Constitution. Nous ferons présenter aux
» états une proposition relative à l'armement général
» du peuple, et, sans délai, un projet de loi tendant à
» abroger l'article 81 de la Constitution, dans le but
» d'assurer le libre exercice du droit de réunion et de
» pétition.

» La Constitution de la Confédération germanique

» n'a pas satisfait aux exigences légitimes du peuple » allemand, relatives à la part qu'il doit y avoir. Nous » avons acquis la ferme conviction qu'une représenta- » tion de toute la nation allemande contribuera puis- » samment à compléter l'organisation de l'Allemagne, » et à lui donner plus de force. Nous travaillons, dans » la mesure de notre pouvoir, à faire partager cette » conviction aux princes de la Confédération. Nous par- » tageons entièrement le vœu exprimé par notre peu- » ple, qu'il n'y ait pour toute l'Allemagne qu'un seul » code civil et pénal, et partout la même procédure. » Nous agirons pour arriver à ce but.

» Pour répondre au besoin senti généralement dans » les provinces de ce côté du Rhin, nous ferons pré- » senter prochainement, aux délibérations des états, un » code civil et pénal basé sur l'oralité et la publicité » des débats, avec l'institution du jury, ainsi que des » projets de loi pour l'abolition des cours privilégiées, » et le retrait du code de police. Nous garantissons à la » presse rhénane ses institutions jusqu'à l'introduction » d'une législation uniforme pour toute l'Allemagne.

» Par ces promesses, nous venons d'accorder toutes » les demandes qui sont parvenues à notre connais- » sance dans les circonstances critiques actuelles, et » nous plaçons avec confiance l'ordre public sous la » sauvegarde de la liberté et des citoyens qui aiment » ces deux biens.

» Darmstadt, 6 mars, LOUIS.

» *Le ministre de l'intérieur*,

» H. GAGERN. »

Telle fut, après Février, la profession de foi remarquable d'un prince à un peuple. Elle eut un long retentissement en Allemagne, et fit grand honneur à l'homme d'État qui l'avait rédigée et au prince qui l'avait adoptée et signée. Tous deux en acquirent une juste célébrité. Heureux le peuple à qui un langage aussi élevé peut être adressé! Plus heureux encore ceux qui ont l'âme assez haute et le cœur assez sincère pour pouvoir le lui adresser!

XVI

ÉLECTORAT DE HESSE-CASSEL.

La Révolution de 1830, par son action sur l'Allemagne, avait contraint l'électeur de Hesse, Guillaume II, à donner à ses États une constitution, dans le mois de septembre de cette mémorable année, et à nommer corégent le prince Frédéric-Guillaume, qui, dès ce moment, lui avait succédé de fait et avait pris les rênes du gouvernement. Guillaume II étant mort le 20 novembre 1847, Frédéric-Guillaume Ier, devenu électeur en titre, ne voulut plus rester fidèle aux principes d'une révolution qui lui avait confié le pouvoir, ni à une constitution qu'il avait acceptée comme régent. Il se refusa à prêter un nouveau serment à cette constitution. Cette première difficulté aplanie, il exigea serment de fidélité à sa personne. Officiers et soldats répondirent que c'était au prince à donner l'exemple. L'électeur, privé de moyens d'action, mécontent, irrité, donna le déplorable spectacle d'un appel à la Diète pour être relevé de la Constitution. Ce mépris de la foi

jurée, d'institutions promises et accordées, accrut les défiances et les justes exigences de la nation. La plaie du paupérisme, qui poussait les habitants à l'émigration en Amérique, ajoutait aux souffrances et aux murmures. Telle était la déplorable situation du pays lorsque survint la révolution de 1848.

Dès le 29 février, une députation de la ville de Hanau part pour Cassel afin de réclamer de l'électeur le renvoi des ministres, la dissolution de la chambre, l'amnistie, la liberté de la presse et le rapport de la décision ministérielle du 2 octobre 1846, relative aux catholiques sectateurs de Ronge et aux associations politiques ou communistes considérées comme crime de haute trahison. D'autres députations s'unissent à celle de Hanau. Le 5 mars, Frédéric-Guillaume Ier cherche à éluder et à temporiser, annonce la convocation des états et un changement de ministère. Son mauvais vouloir perce à travers ses paroles heurtées. Le 7, il promet, dans une proclamation, de nouvelles concessions qui paraissent peu satisfaisantes. Alors, dans le Hanau, le peuple en masse, soldats, garde bourgeoise, municipalité, adoptent un ultimatum rédigé et signé par les membres d'une commission de vingt-quatre, choisis pour chefs du mouvement.

Dans le préambule, il est déclaré nettement « que le » peuple se défie de l'Électeur, attendu qu'il n'a pas » franchement accordé ce qui lui était loyalement de- » mandé. » La liste des réformes exigées est ensuite dressée. Le huitième et dernier article est une sommation :

« Un délai de trois jours est donné à Votre Altesse,

» après lesquels le silence sera considéré comme un » refus... Le moment est venu de montrer vos inten- » tions à l'égard du peuple. N'hésitez pas un in- » stant, Altesse Royale, à accorder ce qui est demandé. » Des hommes sensés vous disent que l'agitation a pris » un caractère effrayant. Les villes voisines vont en- » voyer des hommes armés. Des gens se familiarisent » avec l'idée d'une séparation. »... Cette sommation porte la date de Hanau, le 9 mars, et est revêtue de signatures.

L'Électeur refusa de faire droit à cet impérieux ultimatum, et déjà les députés du Hanau se disposaient, le 11 mars, à partir de Cassel sans avoir rien obtenu, lorsque le peuple de cette ville se soulève, se porte en masse sur le château, commence à briser les vitres et se prépare à livrer l'assaut. Les soldats de garde restent dans une attitude passive. Le tocsin sonne. La population des campagnes accourt se joindre à la population de la ville. 15 à 20 000 personnes exaspérées vont envahir le palais, lorsque le prince, se voyant réduit à la dernière extrémité, fait appeler les députés et leur remet une proclamation contenant toutes les réformes voulues, promettant « de nommer à tous les » ministères, pour autant que cela n'a pas eu lieu der- » nièrement, des hommes qui possèdent la confiance » du peuple. »

XVII

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Les idées de progrès et de liberté étaient fort répan-

dues dans le grand-duché de Bade. Le dernier ministère, modifié en 1846 par suite des élections favorables à l'opposition, était composé d'hommes modérés. M. de Beck en était l'âme. M. Mittermaier, professeur à l'université d'Heidelberg, représentant une opinion conciliante et progressive, avait été choisi par le grand-duc Léopold pour présider la Chambre élective, sur la liste des trois candidats désignés. Le grand-duc lui-même n'opposait pas au mouvement une résistance systématique. Son gouvernement avait accepté les propositions de la Chambre élective sur la liberté de la presse, qui ne trouvait d'opposition réelle que dans le mauvais vouloir de la Diète germanique. On comptait au nombre des députés des hommes distingués, tels que M. Welcker, l'un des chefs de l'opposition, et des radicaux, tels que M. Hecker.

Les séances de la Chambre élective commencèrent le 29 février 1848, au milieu des préoccupations générales. Ainsi que dans tous les États où règne une charte sérieuse, cette Chambre, reflet des opinions, des aspirations, des passions du pays, allait être l'écho éclatant de l'agitation universelle. Chacun, en présence du fait immense de la Révolution française, était sous l'impression des conséquences qu'elle devait exercer sur les destinées du grand-duché et de l'Allemagne entière.

Tout d'abord le député Slosser présenta une pétition de la ville de Carlsruhe, demandant la liberté de la presse, l'armement du peuple, la représentation du peuple à la Diète germanique; le député De Soiron déposa une autre pétition réclamant en outre le droit de réunion, l'égalité de toutes les sociétés religieuses, le

règlement entre le travail et le capital. Le président du conseil, Beck, répliqua « qu'il était important de rester » fermes et unis au milieu des orages, que le gouverne- » ment ferait ses efforts pour calmer les esprits, *en agis- » sant sur-le-champ*, en ce qui concernait les réformes » reconnues bonnes, que l'on ne voulait introduire que » *graduellement.* » Il annonça l'organisation immédiate d'une garde nationale et l'armement des citoyens. Le ministre d'État, M. de Dusch, déclara que si la Diète germanique opposait de nouveaux retards aux réclamations sur la liberté de la presse, le gouvernement passerait outre.

XVIII

Dans la séance du lendemain le mouvement et l'intérêt étaient plus vifs encore. Le peuple, accouru de toutes parts, se pressait autour de la chambre et indiquait, par sa présence, ce qu'il en attendait. Il voulait étayer de sa puissante intervention la remise de pétitions nouvelles. Ceux qui les portaient eurent peine à se frayer un passage à travers la foule épaisse et animée. Le député radical Hecker, au milieu d'une émotion contenue, reçut ces pétitions des mains de Struve, et se dirigea vers la tribune. Il y fut devancé par le président du conseil, Beck. « La loi de la presse de 1831, » s'écria-t-il, est remise en vigueur à cause de la gra- » vité des circonstances. » C'était un premier pas vers la liberté. Des acclamations enthousiastes, parties de tous les points de la salle, accueillirent cette déclaration. Le président Mittermaier, violemment ému, les yeux humides, dit que dans un moment si solennel l'ex-

plosion du sentiment populaire était trop naturelle pour qu'on la réprimât.

Le 3 mars, le ministère adressait au président de la seconde Chambre, en réponse aux pétitions, une série d'engagements, au nombre desquels on distinguait : le serment à la Constitution par l'armée et les employés, la disparition de toute restriction de droits politiques pour cause de religion, la responsabilité des ministres, l'abolition des droits féodaux, et la suppression des juridictions privilégiées.

La première Chambre votait, le 6 mars, des remercîments au grand-duc, de ce qu'il s'était empressé de concéder les institutions libérales sollicitées depuis longtemps. Un projet de loi était présenté, le 10, à la seconde Chambre, pour ordonner que *tous les droits féodaux* non encore supprimés fussent abolis, avec indemnité équitable aux ayants droit. Le 12, tous les officiers généraux prêtaient, dans les mains du grand-duc, serment d'obéissance à la Constitution. Le 16, la gazette officielle contenait une proclamation du grand-duc faisant appel à la concorde, afin d'arrêter les tendances criminelles et d'assurer le développement prompt mais calme des institutions. Il reconnaissait les besoins impérieux du temps, agréait sans exception les vœux de la seconde Chambre, parlait des démarches de son gouvernement ayant pour but d'obtenir un parlement allemand, et repoussait comme une calomnie les insinuations de la malveillance, qui supposait qu'il voulait opprimer la liberté, et solliciter des secours étrangers pour s'opposer à des vœux manifestés constitutionnellement.

Les premières concessions du pouvoir avaient désarmé l'opposition et favorablement disposé les esprits. La garde nationale, partout organisée, maintint l'ordre en même temps qu'elle sollicitait les libertés les plus étendues. Dans toutes les villes, à Manheim, à Carlsruhe, les chants, les promenades, les illuminations, les distributions, par les dames, d'écharpes aux trois couleurs allemandes, noir, rouge et or, les serrements de mains, étaient les signes manifestes de la joie publique.

XIX

Le mouvement cependant ne devait point s'arrêter encore. Le 19 mars, à Offenbourg, petite ville non loin de Strasbourg, une assemblée de quinze mille citoyens venus de toutes les contrées, convoqués par les députés des nuances diverses de l'opposition, se réunit en séance solennelle. Le gouvernement, par une politique adroite, loin d'empêcher, avait mis à la disposition des citoyens le service gratuit des chemins de fer. Les bannières au vent, l'expression des figures, donnaient de la couleur au tableau. Les orateurs firent assaut de propositions. Les plus radicales furent : la suppression de la première Chambre, le renvoi du margrave Guillaume comme chef de l'armée, la retraite de tous les députés appartenant à la réaction, la fusion des troupes de ligne avec les bourgeois. Le plus grand ordre régna dans l'assemblée, qui se sépara paisiblement, à trois heures, sans avoir pris aucune résolution.

Les idées républicaines n'y furent pas débattues.

Mais des milliers d'exemplaires d'une proclamation les avaient déjà répandues. Cet appel commençait ainsi :

« *Simple question!*

» Aurons-nous *trente-quatre princes* ou une *Républi-* » *que unique?*

» Serons-nous libres, unis, et gouvernés à bon mar- » ché sous le règne de trente-quatre potentats?

» Les listes civiles des dynasties de tout ordre, les apa- » nages des princes et princesses, les charges militaires » exorbitantes, les nuées d'employés, le nombre pro- » digieux des pensionnaires de l'État, les ministres dis- » pendieux, les ambassadeurs prodigues et inutiles, la » multitude d'agents de police avoués et secrets, les » espions, les prostituées de nos maîtres, que nous en- » tretenons à nos frais, les dépenses nécessitées pour » surveiller un système de contributions indirectes fort » compliqué, voilà les accessoires obligés du maintien » de toute forme monarchique. Que de centaines de » millions engloutis en pure perte!... »

Si les chefs du parti républicain s'étaient bornés, à leurs risques et périls, à propager leurs principes dans les pays dont ils étaient citoyens, ils suivaient l'impulsion de leur conscience, et pouvaient succomber avec gloire pour une cause réputée par eux sainte, et pour laquelle ils se sacrifiaient; mais ils commirent la faute grave d'aller en France y organiser des légions de volontaires, Allemands il est vrai, mais recrutés sur une terre étrangère. On verra combien cette entreprise fut fatale au but qu'ils voulaient atteindre.

XX

WURTEMBERG.

Dans le royaume de Wurtemberg, à Stuttgard, la nouvelle des journées de Paris causa une sensation extrême. La population circula avec animation, mais sans trouble. Des groupes de curieux se formèrent çà et là; il y eut seulement cinq ou six personnes arrêtées. Le 29 février, les habitants se réunirent; de nombreuses pétitions furent signées et déposées à la Chambre. Parmi les réformes sollicitées, on remarquait : l'impôt sur le revenu, la gratuité de l'éducation et de l'instruction pour tous, la protection et la garantie du travail, l'abolition de tous les priviléges...

Le même jour le comité des États, interprète de l'opinion publique, votait au roi une adresse qui réclamait le développement des libertés et des sentiments nationaux de l'Allemagne. Elle insistait pour obtenir, sur-le-champ, la liberté de la presse, le droit de réunion, et l'armement des citoyens.

Le soir, riches, pauvres, jeunes, vieux, hommes de tous métiers et de toutes conditions, se dirigèrent vers le château pour y faire une démonstration. Quelques voix ayant réclamé l'amnistie et la délivrance des prisonniers arrêtés la veille, ils furent aussitôt relâchés; la foule ensuite se dispersa, sur l'invitation des députés de l'opposition.

Le 1er mars, le roi de Wurtemberg abolissait la censure par un décret. Il répondait gracieusement, le 2 mars, au comité des États : «... Qu'il accéderait tou-

» jours volontiers aux vœux qui résulteraient des be-
» soins du temps. » Les Chambres furent convoquées pour le 13 mars.

L'abolition de la censure et les promesses du roi donnèrent au pays satisfaction et allégresse. Des réclamations plus impatientes de la jeunesse radicale furent tempérées par les députés de l'opposition, qui ne voulurent point, par des prétentions exagérées, compromettre les réformes possibles.

XXI

HANOVRE.

La Constitution de 1819, modifiée en 1833, avait paru trop libérale au roi Ernest-Auguste lors de son avénement au trône, en 1837. Il avait employé toutes les armes de l'autorité à reconquérir le pouvoir absolu, et était parvenu, en 1840, à obtenir des États une adhésion factice à une charte restreinte qui ne laissait à la nation qu'une apparence de droit et qu'un contrôle illusoire des finances. De 1837 à 1847, une lutte sourde et longue n'avait cessé d'exister entre le prince qui avait la force et le peuple qui subissait l'oppression. Malgré les entraves et les obstacles, les désirs étouffés se faisaient jour; et les États eux-mêmes, quoique composés des élus du privilége, en étaient quelquefois les organes. Dans la session de 1847, ils avaient réclamé la publicité des séances; le roi Ernest-Auguste leur avait répondu par un refus hautain : « Ce n'était que » dans les pays *soi-disant constitutionnels* qu'il pouvait » être question de l'utilité des discussions publiques des

» États ou des débats publics parlementaires. Pour lui,
» il n'y voyait qu'une dépense de temps et d'argent;
» que l'occasion de demandes *inconvenantes*, suscep-
» tibles de détruire la confiance dans le gouvernement;
» que la création d'une opinion publique *factice*, et l'é-
» branlement et l'affaiblissement des rapports légaux
» entre le gouvernement et les États. »

XXII

La Révolution de février devait abaisser ce despotisme insolent et brutal. Le 6 mars, les magistrats et les présidents de la bourgeoisie rédigeaient une pétition qui demandait la liberté de la presse, la représentation du peuple auprès de la Diète germanique, et la convocation des États. Le roi répondit par des paroles évasives aux deux premières questions, et annonça avoir devancé le vœu relatif à la convocation des États, appelés à se rassembler le 28 mars.

La nation, mécontente, irritée, multiplia les pétitions; une collision à Gœttingue, le 13 mars, entre les étudiants de l'université et les troupes, surexcita la colère du peuple. La bourgeoisie et la jeunesse des écoles s'organisèrent en garde civique. Devant cette nuée de plaintes, cette effervescence générale, Ernest-Auguste sentit le péril; il comprit qu'il devait enfin céder aux nécessités du temps; et, changeant alors de ton et de langage, il promit dans une proclamation « d'employer
» tous les moyens d'assurer le bonheur du peuple,
» et de prendre en très-grande considération les de-
» mandes qui lui étaient adressées de tous les côtés. »

Ces promesses ne purent empêcher un mouvement insurrectionnel d'éclater le 17, avec une intensité formidable. Mais il fut presque aussitôt réprimé par l'intervention heureuse de la bourgeoisie, à laquelle le roi fut obligé d'adresser des remercîments et de faire des concessions. Ce jour même 17, une notification du ministre de l'intérieur annonça l'abolition de la censure. Un nouveau ministère fut formé sous la présidence du comte de Bennigsen. Des mesures furent prises pour l'union de l'Allemagne et une représentation des peuples auprès de la Confédération germanique. Le roi prit en outre l'engagement d'améliorer l'organisation judiciaire, par l'introduction du jury, la publicité et l'oralité des débats, la séparation de la justice et de l'administration, et de concéder aux communes une grande indépendance.

Ainsi, dans cette impulsion providentielle qui donnait aux peuples plus de grandeur, aux citoyens plus de droits, au progrès plus d'extension, et qui élevait l'homme au-dessus du servage, les rois les plus absolus, les plus hostiles à la liberté, étaient contraints de concéder les réformes depuis si longtemps vainement sollicitées; le principe vrai de la souveraineté des nations triomphait du principe de la souveraineté du plus fort par la grâce de Dieu; et une révolution immense et indestructible, dont on pourrait atténuer ou retarder les conséquences, s'accomplissait en Allemagne et prenait sa place dans le temps.

XXIII

GRAND-DUCHÉ D'OLDENBOURG.

Dans le grand-duché d'Oldenbourg, circonscrit, enveloppé de toutes parts par le Hanovre, une nombreuse députation, ayant à sa tête le baron de Thanne, l'un des plus riches propriétaires ruraux, se rendait auprès du grand-duc Auguste. Elle allait demander un gouvernement représentatif et les garanties exigées par ce régime. M. de Thanne exposait au prince, en termes très-énergiques, le but de la pétition. Le grand-duc, peu habitué à un tel langage, interrompit l'orateur par ces paroles : « Monsieur, vous voulez me menacer? — Au-» cunement; nous exprimons seulement des vœux! » mais ce sont les vœux unanimes du peuple. — Vous » me demandez une constitution? c'est là une chose » bien difficile, qui demande beaucoup de temps et de » longues méditations; et d'ailleurs, dans un moment » comme celui-ci, il ne faut rien précipiter. — Permet-» tez-moi de rappeler à Votre Altesse que c'est là pré-» cisément la réponse qu'elle m'a faite il y a plus de » dix-sept ans, en 1830, lorsque j'ai eu l'honneur de » réclamer, au nom du peuple, une pareille conces-» sion. »

Le lendemain, une commission de trente-quatre membres était nommée pour rédiger une charte constitutionnelle. Elle commençait immédiatement ses travaux. Le grand-duc accordait spontanément l'entière liberté de la presse.

XXIV

BAVIÈRE.

Tandis que la Prusse cherchait à s'emparer de la suprématie de l'Allemagne protestante et industrielle, la Bavière aspirait à se placer à la tête de l'Allemagne catholique. Les Jésuites et l'aristocratie y exerçaient une influence dominatrice. Louis, roi et poëte, en se livrant aux douceurs de ses rêveries élégiaques, y laissait multiplier les couvents et les abus. Un incident inattendu vint modifier ce déplorable système, qui pesait lourdement sur la nation.

Le roi, âgé de plus de soixante ans, s'éprit d'une femme, célèbre par ses galanteries et ses excentricités, Lola Montès, danseuse médiocre, mais d'une beauté attrayante. Bientôt elle exerça sur le monarque un empire absolu. Les Jésuites, qu'elle détestait, furent éloignés des conseils; le ministère fut renversé; le prince Wallerstein, homme habile et flexible, nommé ministre des affaires étrangères. Le gouvernement parut entrer dans des voies plus libérales. Enfin, Lola Montès obtint l'indigénat bavarois, le titre de comtesse de Landsfeld avec la terre de ce nom, priviléges et droits féodaux sur deux mille paysans. La bourgeoisie, flattée de voir écarter l'influence cléricale et aristocratique, toléra d'abord cette étrange situation. Mais les ambitieux caprices de la maîtresse du roi rendirent le scandale si éclatant que l'opinion froissée se souleva de voir les destinées de la Bavière en de semblables mains.

Dans les journées des 1er et 2 mars de l'année 1847, époque où se passaient ces curieux événements, l'indignation publique fit explosion. Les jeunes gens de l'Université, suivis d'une foule d'ouvriers, assiégèrent la maison de Lola Montès, et brisèrent les vitres de plusieurs établissements publics. Un déploiement extraordinaire de troupes rétablit l'ordre dans la rue. Le nouveau ministère, pour pacifier les esprits, entreprit quelques réformes, améliora la juridiction des tribunaux. Mais l'impopularité de la favorite, loin de s'affaiblir, augmentait toujours; et l'animosité contre elle n'attendait plus qu'une occasion pour se manifester encore avec violence. Cette occasion se présenta.

Une querelle entre quelques jeunes gens des écoles et la masse des élèves de l'Université se transforma en une émeute terrible, où le peuple prit une part active, et qui dura les 9 et 10 février 1848. Les rues de Munich furent le théâtre des scènes les plus dramatiques. On vit Lola Montès, bravant le tumulte avec audace, se précipiter, le pistolet à la main, à travers la foule et tomber désarmée. Le roi, accouru incognito pour protéger sa maîtresse, fut blessé par la chute d'une pierre; les troubles furent réprimés par la force; et l'on eut à déplorer plusieurs victimes dans le choc d'un détachement de troupes contre le peuple. Le 11, le mouvement au lieu de s'affaiblir prenait des développements sinistres. Le roi, sollicité, pressé par les ministres, les princes et les pairs du royaume, se décida à sacrifier sa maîtresse à la paix publique. On lui ordonna de quitter la Bavière. L'avis de son exil, publié par les soins de la municipalité et de la police, placardé contre les mu-

railles, vint apaiser l'agitation et afficher l'humiliation du monarque.

XXV

Et cependant les colères contre la favorite n'étaient pas complétement épuisées. Dès que l'on connut la révolution de Paris, elles se ravivèrent plus ardentes. Le 2 mars, la jeunesse furieuse se rue contre la maison abhorrée, lance des pluies de pierres contre les fenêtres, essaye d'enfoncer les portes. L'intervention des patrouilles bourgeoises est accueillie par des vivat; mais les groupes ne se dispersent que pour se reformer ailleurs. Des barricades sont dressées; des réverbères brisés. Les cuirassiers sortent de leurs casernes. A dix heures la générale retentit en sons lugubres. Heureusement la garde civique redouble d'efforts et parvient à calmer le peuple. A une heure après minuit la tranquillité était rétablie.

La bourgeoisie avait défendu l'ordre, elle voulut réclamer la liberté; elle demanda au roi la convocation immédiate des États. Le 3 mars, le prince de Wallerstein lui annonça, dans la grande salle de l'hôtel de ville, devenue un vaste corps de garde, que le roi, prenant en considération sa demande, avait résolu de dissoudre la Chambre et de convoquer une autre assemblée pour le 30 mai.

Les élèves de l'Université signèrent également une adresse au roi, adresse très-patriotique, identique à celle des habitants de Francfort au haut Sénat de cette ville libre, par laquelle, s'étayant sur ce que « les idées populaires ne pouvaient être combattues que par les

idées populaires, » ils réclamaient des institutions démocratiques, l'alliance de la France contre la Russie en cas de choix forcé, et la faculté de s'organiser en corps de volontaires.

XXVI

La convocation aussi reculée des États ne put suffire à l'impatience publique. Le 4, à peine une députation de la bourgeoisie est-elle parvenue au palais pour solliciter la réunion immédiate, qu'on entend battre la générale. La garnison se met sur pied. Les prolétaires du faubourg d'Au attaquent l'arsenal. La garde bourgeoise y court, préférant s'emparer des armes, à les laisser prendre par les ouvriers. Les soldats ne peuvent résister à ce double assaut d'une multitude exaltée qui enfonce les portes et saisit les fusils. De là, des milliers de citoyens armés se rendent au Dultplas. Parmi eux on remarque un grand nombre d'individus des classes élevées et de bourgeois en uniforme. Il est quatre heures : les cuirassiers et les troupes d'infanterie arrivent en face avec des canons. Tristes préludes d'une lutte sanglante et désespérée, les armes sont chargées. Un mot, un geste, un cri, et le combat fatalement commence. A ce moment critique, le prince Charles survint à toute bride, et parcourant à cheval les rangs du peuple et de la bourgeoisie, il promit, sur son honneur, que les États seraient convoqués par le roi pour le 16 mars. Un avis de la municipalité confirma les paroles du prince, et le peuple consentit à déposer les armes.

XXVII

En effet, le 6 mars, le roi adressa à la nation bavaroise une proclamation aussi remarquable par l'étendue des concessions que par la vigueur du style :

« Je me suis décidé à réunir autour de moi les États » de mon royaume qui sont convoqués pour le 16 de » ce mois, dans cette capitale. — De tout temps les » vœux de mon peuple ont trouvé de l'écho dans mon » cœur. »—Après avoir énuméré une série des réformes les plus larges, le roi ajoute : « La Bavière reconnaîtra » dans ces décisions les sentiments qui ont toujours » animé les Wittelsbach.

» Une grande époque vient de prendre place dans le » développement des États. La situation de l'Allema- » gne est grave. Toute ma vie prouve comme je pense et » comme je sens pour la cause allemande. Affermir l'u- » nité de l'Allemagne par des mesures efficaces, garantir, » au point central de la patrie allemande, une force » nouvelle et une importance nationale au moyen de la » représentation de la nation allemande à la Diète, et » provoquer, dans ce but, une prompte révision de la » Constitution diétale qui réponde à la juste attente de » l'Allemagne, telle sera ma pensée la plus chère, le » but le plus constant de mes efforts.

» Le roi de Bavière est fier d'être Allemand.

» Bavarois! je saurai répondre à votre confiance, je » saurai la justifier; groupez-vous autour du trône!... » Tout pour mon peuple! tout pour l'Allemagne!

» Munich, 6 mars 1848. Louis. »

Le roi avait ouvert les yeux à la lumière; le roi était converti aux idées progressives, à l'unité de l'Allemagne, à la représentation du peuple allemand dans une assemblée commune! Il l'affirme en termes chaleureux; en douter serait lui faire injure et l'accuser d'une vile hypocrisie! Entraîné dans ce courant électrique qui transporte les peuples et les rois, il dépouille les vieilles idées, voit ce qu'il n'a pas vu et marche avec le siècle. Il fortifie son ministère par des hommes populaires. Le bourgmestre, baron Thon de Dittmer, est appelé au ministère de l'intérieur, M. Lerchenfeld aux finances, Heintz à la justice. Le général Baligaud fait prêter aux troupes, réunies en colonnes formées en carré, le serment à la Constitution. Les étudiants de l'Université sont organisés en corps armés. Les troupes, applaudies avec enthousiasme par le peuple, défilent devant les princes de la famille royale. Le soir, des illuminations générales célèbrent cette fête et couronnent cette mémorable journée.

XXVIII

La Bavière semblait désormais à l'abri de l'orage, lorsque tout à coup, le 16, des bruits sur l'apparition de la favorite dans un château voisin suscitent de nouveaux troubles : l'hôtel de la police est envahi et saccagé; le palais même du roi est menacé; mais ces troubles sont promptement étouffés par la garde bourgeoise, les étudiants et les troupes, agissant avec accord. Pour dissiper la tempête, il faut toutefois qu'une ordonnance, publiée le 17, retire à la comtesse de Landsfeld l'indigénat bavarois, et que des ordres soient

signés par les ministres, de l'arrêter et de la livrer aux tribunaux. Le 18, des rumeurs sinistres sur des complots de réaction tenaient la population en éveil et toute la bourgeoisie et les troupes sur pied. Le peuple agité ne savait plus retrouver son équilibre, et cet océan de passions ne pouvait plus rentrer dans son lit. Le peuple — bourgeois, étudiants, ouvriers — était le maître; il exigeait l'abaissement de la royauté, et fidèle au monarque, il lui envoyait une députation pour serrer avec lui l'alliance contre des tentatives inconnues.

Louis était ulcéré, frappé dans la partie la plus sensible du cœur humain; il était atteint dans ses passions, dans ses faiblesses même. Impuissant à protéger sa maîtresse, comment eût-il pu défendre le trône? Son autorité avait perdu tout prestige; il saignait cruellement; son âme était en proie aux tortures. Il était tombé si bas! Il voulut se relever, se redresser par un acte immense, et reconquérir ce qu'il avait perdu. Il pouvait louvoyer avec le destin, ruser avec la nation; il chassa loin de sa pensée cet ignoble machiavélisme; et, pour se retrouver digne de lui-même, digne de la couronne qu'il avait portée, il la déposa dans des mains plus jeunes, plus vigoureuses et non compromises.

Louis, après avoir régné vingt-deux ans et cinq mois, à l'âge de soixante et un ans et demi, céda le trône, le 20 mars 1848, à son fils Maximilien II, né le 28 novembre 1811.

XXIX

Le 22 mars, le nouveau roi se rendit dans la salle préparée pour faire l'ouverture des États. Il fut salué à

son passage par les acclamations unanimes d'un peuple qui, confiant dans sa loyauté, dans ses intentions libérales, voyait un brillant et nouvel avenir sourire à la Bavière.

Maximilien justifia, dès le début, la foi que l'on avait en lui. Jamais programme plus large et plus consciencieux ne sortit de la bouche d'un monarque. Après les réformes politiques, les réformes sociales et morales, telles que le rachat des charges seigneuriales et l'abolition de la loterie. Il prit pour devise ces mots : Liberté et Égalité. La royauté s'associait à la révolution pour la conduire et la diriger.

Le 23, le ministère était composé, en harmonie avec les institutions.

Le mouvement avait pénétré jusque dans les rangs de la plus haute aristocratie et de la vieille noblesse, qui n'avait pu résister à ce torrent de lumière qui l'éblouissait. La Chambre des pairs, placée entre la nation et le roi, répliquait au discours de la couronne par ces mémorables paroles :

« ... La responsabilité des ministres, la liberté d'é-
» crire et de parler, une loi d'élection fondée sur les
» bases les plus larges, sont des *garanties indispensables*
» pour le développement et le maintien de cette liberté
» constitutionnelle que la voix du temps a éveillée chez
» les races allemandes.

» ... C'est avec un profond *sentiment de reconnais-*
» *sance* que la Chambre des pairs salue vos promesses
» de réformes.

» Après un long sommeil, l'Allemagne s'est enfin
» réveillée avec la noble confiance d'elle-même. On

» éprouve un sentiment d'élévation et d'enthousiasme » en se disant citoyen allemand. La cause allemande » est de nouveau devenue un bien commun aux princes » et aux peuples; et travailler à la défendre et à la dé- » velopper est aussi une tâche commune qui doit trou- » ver sa solution dans un parlement allemand...

» Vos Bavarois, Sire, et avec eux toute l'Allemagne, sa- » luent avec allégresse l'assurance donnée par Votre Ma- » jesté, qu'elle avait fait les démarches nécessaires dans » l'intérêt de la représentation du peuple à la Diète. »

On peut en juger par ce langage énergique! la Révolution avait passé dans tous les rangs de la société, sur le trône, sur la noblesse, sur la bourgeoisie, sur la jeunesse, sur les travailleurs; elle avait marché aussi rapidement, aussi vite que possible. Les libertés publiques, le rachat des droits féodaux, l'amélioration du sort des juifs dans le pays le plus catholique de l'Allemagne, l'unité de la nation allemande par la représentation du peuple à la Diète: voilà les institutions que la Bavière accueillait avec des transports de joie. Elle n'avait plus qu'à demander et à attendre la sincérité dans leur application.

XXX

SAXE ROYALE.

Dans le royaume de Saxe, comme dans toute l'Europe, les événements de France exaltent les têtes. Une fièvre ardente circule dans les veines de la nation. Bourgeois, ouvriers, magistrats, municipalités, dé-

putés, professeurs, étudiants, s'animent, se concertent, réclament un changement radical du système politique qui les régit.

A Leipsick, le 1er mars, on s'arrache les feuilles qui apprennent les luttes de Paris. Une députation est spontanément envoyée au roi Frédéric-Auguste, qui la repousse par de vaines paroles et se retire sans vouloir écouter de réplique. Le 3, la foule impatiente attendait le retour de la députation. Elle insiste pour une seconde démarche plus ferme et plus positive, afin d'ajouter aux premières demandes celle du renvoi des ministres, surtout du ministre de l'intérieur, Falkenstein, le plus impopulaire; sinon le pays sera en proie à des désordres graves.

Les conseillers municipaux de la ville de Dresde, comme ceux de Leipsick, formulent une liste de réformes. Le roi donne aux nouveaux délégués de l'opinion publique des explications peu satisfaisantes. Cependant les manifestations prennent une telle intensité, que le ministre de l'intérieur Falkenstein offre sa démission le 5, et que les censeurs eux-mêmes sollicitent l'abolition de la censure.

Un nouveau ministre, M. Zschinski, est appelé. Une proclamation du roi, remplie de promesses vagues, annonce la convocation des États pour les premiers jours de mai seulement.

Le 8 mars, six villes principales présentent à Frédéric-Auguste des pétitions pressantes en faveur de la liberté de la presse et d'institutions plus étendues. Le roi répond au bourgmestre de Werdau qui l'a harangué : « Je vous renvoie à ma proclamation; je soumettrai à

» la prochaine diète les demandes qui me paraîtront » justes et opportunes. » Le bourgmestre Schuwedler de Meerane veut parler : « Sire! permettez!... » Le roi l'interrompt brusquement : « Non! non! non! je » n'aurai pas égard à des vœux insensés; je ne puis » discuter avec vous; je n'ai qu'une chose à vous dire : » adieu! — Sire, ne nous laissez point partir sans au- » cune concession. — Je n'ai rien à vous dire de plus. » Adieu. »

XXXI

A une insistance si tenace, une insistance plus puissante devait imposer sa loi. Le bruit des murmures et des clameurs montait, de plus en plus vibrant, jusqu'au palais. Les mille voix confuses du peuple parvenaient jusqu'aux oreilles des conseillers du roi comme le sifflement précurseur de l'ouragan. Le gouvernement dut céder. Le ministère fit l'aveu de sa défaite en des termes où l'embarras le dispute à la singularité.

« Les voix qui se sont élevées çà et là contre le sys- » tème suivi par les ministres soussignés, ont décidé » ces derniers à offrir à Sa Majesté, il y a plusieurs jours, » leur démission, et à renouveler cette démarche au- » jourd'hui encore.

» Sa Majesté a cependant hésité à l'accepter; elle a » ordonné de convoquer une Diète extraordinaire pour » le 20 de ce mois, afin que dès l'ouverture des Cham- » bres on pût savoir avec certitude si tout le pays par- » tage l'opinion dont nous venons de parler. A cette » Diète sera aussi présenté un projet de loi sur la liberté » de la presse, assurée par la Constitution.

» Sa Majesté attend et espère qu'après la présente » proclamation, faite conformément à ses ordres, on » s'abstiendra de toutes démarches ultérieures, et que » l'ordre et la tranquillité seront maintenus.

» Dresde, 9 mars 1848.

» *Les Ministres d'État,*

» DE KŒNNERITZ, DE ZESCHAU, DE WITTERSHEIM, » DE CARLOWITZ, D'OPPELL. »

En même temps le nouveau ministre de l'intérieur par intérim, Zschinski, annonçait la « suspension de la censure jusqu'au 15 avril, à moins qu'avant cette époque les Chambres votassent une loi sur la presse. »

Frédéric-Auguste voulut alors connaître par lui-même les sentiments du peuple de Dresde, en passant la revue de la garde communale, le 12 mars. La convocation très-prochaine de la Diète, l'humilité du langage ministériel, avaient été un commencement de satisfaction donné à l'opinion. Beaucoup de bourgeois armés s'étaient mêlés aux rangs de la garde communale; des acclamations pour le roi, des murmures contre les ministres, émurent profondément le monarque.

Le même jour, à Leipsick, ville célèbre, foyer de lumières, une assemblée considérable de députés, de bourgmestres, d'habitants des villes saxonnes, présidée par le représentant Joseph, délibérait sur les vœux et les besoins du pays, et persistait à réclamer énergiquement, et avant tout, le renvoi des ministres, « qui avaient perdu la confiance du peuple, en arrêtant les progrès politiques et religieux, et en apportant des restrictions aux libertés publiques. »

Le roi, enfin éclairé, fit un retour sur lui-même, changea de système et sacrifia ses ministres.

Il était temps : les habitants, les étudiants de Dresde fraternisaient avec les militaires, et entraient avec eux dans des relations intimes. Des cocardes tricolores, noir, rouge et or, étaient distribuées et acceptées avec plaisir. Dans la soirée du 14, la population de Dresde se rendit en masse devant le château pour porter le dernier coup au ministère tombé, par une démonstration significative : les cris de *Vive le Roi! Périsse le ministère déchu!* le chant de la *Marseillaise!* Aucun excès à regretter! puis le silence! Le peuple avait voulu tracer une ligne de démarcation entre le passé et l'avenir.

Le 16, un nouveau ministère, dans lequel on distinguait M. Oberlaender, MM. Braun, avocat, Von der Pfordten, professeur, Georgi, fabricant, prenait la direction des affaires publiques. La Révolution allait suivre son cours.

CHAPITRE TROISIÈME.

Empire d'Autriche : Politique d'équilibre. — Danger de cette politique. — Bohême : Manifestation après la nouvelle parvenue de la Révolution française. — Hongrie : Aspirations nationales. — Louis Batthyani ; L. Kossuth. — Programme du parti libéral. — Sensation produite par les journées de Février de Paris. — Réclamations instantanées ; adresse au roi. — L'archiduc palatin à Vienne. — Vienne : Préparatifs belliqueux. — Dispositions plus conciliantes. — Pétitions réformistes. — Réunion à l'Université. — Insurrection. — Inquiétude des ministres ; hésitation. — Députation des membres des États. — Le prince de Metternich ; sa retraite ; sa fuite. — Appréciation de son système par le *Times*. — Proclamation de l'empereur. — Concessions. — Organisation de la garde nationale. — Enthousiasme général. — L'Empereur ému par la joie publique. — Annonce d'une constitution soumise aux députés de tous les États. — Cérémonie funèbre. — Bohême : La nationalité tchèque se réveille ardente. — Départ de délégués pour Vienne. — Hongrie : Programme des 12 articles. — Retour de l'archiduc palatin à Presbourg. — Séance des États. — Députation à Vienne. — Séparation administrative de la Hongrie concédée. — Réformes. — Mouvements dans les autres provinces de l'empire. — Prusse : Sentiments inspirés en Allemagne par la Révolution française. — Effervescence des esprits dans les provinces rhénanes ; à Berlin. — Invocation du roi au sentiment national. — Réclamation du peuple. — Manifestations. — Promesses de concessions. — Murmures. — Journée du 13 mars. — Premières concessions le 14. — Convocation de la Diète au 27 avril. — Journée du 15 mars. — L'agitation se maintient le 16. — Démarche solennelle le 17. — Députés des provinces du Rhin et de Westphalie ; menaces de séparation. — Journée du 18 mars. — Le roi cède devant l'orage. — Liberté de la presse ; convocation de la Diète au 2 avril. — Unité de l'Allemagne. — Allégresse de la population. — Catastrophe. — Combat. — Nuit du 18 au 19 mars. — Héroïsme du peuple ; bravoure des troupes. — Profonde inquiétude du roi. — Proclamation qui peint son agonie. — Journée du 19. — Victoire du peuple. — Retraite des troupes. — Scène lugubre devant le château : chariots de cadavres. — Le roi paraît au balcon ; descend saluer les morts. — Les blessés introduits dans le palais. — Amnistie. — Promenade du roi dans les rues. — Unité de l'Allemagne proclamée. — Délivrance des prisonniers polonais. — Mieroslawski, Liebelt. — Funérailles des victimes : cortége devant le palais ; émotion du roi. — Contraste entre les paroles du roi le 11 août 1847 et les paroles du 22 mars 1848. — Le roi convoque à Berlin les représentants de toute l'Allemagne. — Il veut se faire le chef de la Révolution. — Parallèle.

I

EMPIRE D'AUTRICHE.

Une révolution plus inattendue, plus surprenante que toutes celles que j'ai rapidement esquissées, devait étonner l'Europe. L'empire le plus absolu, l'empire qui représentait en Allemagne les idées du passé et qui s'était établi le défenseur des traditions despotiques, l'Autriche allait aussi être entraînée dans ce mouvement convulsif du progrès, qui ébranlait les trônes, relevait les peuples, déplaçait le pouvoir et changeait les bases de la souveraineté.

Comme le plan de mon ouvrage se borne au récit abrégé des événements qui furent la conséquence de notre Révolution de Février, récit indispensable pour en démontrer le développement à l'extérieur, il me suffira de dire quelques mots sur la situation de l'Autriche avant cette époque, et de suivre les faits dans leur ensemble, d'après leur ordre chronologique et les nationalités diverses qui constituent cet empire.

L'Autriche, pour maintenir sa puissance et son despotisme, avait une politique d'équilibre et de contrepoids. En Europe, elle contre-balançait l'influence de l'Angleterre et de la France par celle de la Russie, dont elle venait d'obtenir l'absorption de la République de Cracovie, dernier débris de la Pologne, et un prêt de 30 millions de florins. Dans la Confédération germanique, elle opposait à la Prusse, tour à tour, la Bavière, le Hanovre, la Saxe, le Wurtemberg... Dans ses États, elle maintenait sous un joug de fer, sans les unir, la

Hongrie, la Croatie, la Bohême, la Gallicie, la Lombardo-Vénétie, etc., en se servant des cohortes levées dans certaines contrées pour assujettir les autres.

Mais cette situation était par cela même chancelante. Au dehors, elle avait des alliances peu solides; en Allemagne, des amitiés équivoques. Au dedans, ses provinces, sans aucune cohésion entre elles, pouvaient au moindre choc se séparer, et l'empire s'écrouler de toutes parts. Les armées, nécessitées pour la compression, dévoraient les finances de l'État. Des nationalités éparses aspirant à l'indépendance, des peuples opprimés, un trésor vide! telles étaient les conséquences fatales d'un système poursuivi avec opiniâtreté par un gouvernement dont le prince de Metternich était l'âme et le chef réel.

II

Bohême. — A Prague, le peuple, la bourgeoisie, les États, virent aussitôt, dans la révolution française, l'occasion propice de réclamer une indépendance, des droits, des franchises, des libertés, dont chaque jour le gouvernement s'était étudié à rétrécir le cercle. Des appels couvrent les murs; des provocations se glissent dans les feuilles publiques et bravent la censure; les rassemblements se pressent sur les places; les groupes circulent dans les rues; les réunions se multiplient; les anciennes traditions sont invoquées; toutes les cordes du patriotisme et de l'honneur vibrent dans les cœurs; le sang tschèque bouillonne; les plus impatients se préparent à la lutte. Le 2 mars, un certain nombre de

membres des États, témoins de cette agitation, adressent au comité, permanent dans l'intervalle des sessions, une note où, sous les expressions de dévouement et de fidélité à la monarchie, ils déclarent vouloir « se prêter, » avec empressement et joie, à toute extension de la » représentation nationale qui répondrait au bien de la » patrie, » et réclament « la convocation la plus » prompte possible des États ».

Le 10, une assemblée est indiquée dans le Wenzelsbad. L'autorité la défend ; mais l'autorité ne peut plus se faire obéir. Le lendemain, une seconde assemblée est projetée, avec résolution de recourir à la force, s'il est nécessaire, pour proclamer à l'hôtel de ville les décisions qui auront été prises. Au milieu de cette effervescence des hommes influents s'interposent. L'assemblée a lieu; on délibère; et d'importantes députations partent pour Vienne, afin d'exposer à l'empereur l'urgence de la situation et les réclamations de la Bohême.

III

Hongrie. — Depuis plusieurs années, les discussions solennelles des États de la Hongrie, sur l'application de la langue magyare dans la législation, dans le gouvernement, dans l'administration, à l'exclusion des langues allemande et latine, avaient ravivé les antipathies traditionnelles que cette vaillante nation a de tout temps éprouvées contre la domination de l'Autriche. Elle a toujours aspiré, tout en acceptant la même dynastie et reconnaissant le même monarque, à une séparation complète. Elle a placé son orgueil dans son

indépendance, son honneur à la défendre. De tout temps, avec une constance héroïque, elle a versé son sang à flots contre tout pouvoir étranger qui a voulu y porter atteinte. Fière de sa race, elle veut, avec le sol, transmettre purs et intacts à ses descendants les sentiments qu'elle a reçus de ses ancêtres. Le gouvernement qui siége au dehors lui porte ombrage. Les propositions, les mesures qui lui arrivent de Vienne sont reçues avec méfiance et soulèvent ses répugnances. Ses dispositions d'esprit sont telles que la Diète elle-même, composée de deux Chambres dont les membres sont les élus de l'aristocratie, fait sans cesse de l'opposition aux ministres. Le cabinet autrichien est tourné vers le passé, la Hongrie regarde l'avenir. A un système permanent de compression elle répond par un désir permanent d'émancipation. Les contrastes sont toujours en présence. Les haines couvent toujours; les moindres circonstances les rendent plus violentes.

Deux hommes justement populaires, le comte Louis Batthyani et L. Kossuth, exerçaient une très-grande influence sur les décisions de la Diète. Le parti libéral dont ils étaient les chefs avait, à force de persévérance, obtenu du gouvernement quelques concessions parmi lesquelles était la faculté accordée aux roturiers d'acheter des biens nobles. Il en poursuivait d'autres dont le programme était nettement formulé : « Une représentation plus étendue de la bourgeoisie des villes dans la Diète, où elle ne possédait qu'un très-petit nombre de délégués; la liberté de la presse et de la parole; un droit de contrôle réel, et une responsabilité effective des agents du pouvoir; l'abolition des priviléges pro-

tecteurs de la propriété féodale; l'abolition du privilége d'aviticité par lequel les terres une fois vendues peuvent être rachetées à leur primitive valeur par le descendant du vendeur; l'abolition du privilége en vertu duquel la noblesse est exempte de l'impôt foncier et de tout impôt direct; l'égale répartition des charges publiques; l'émancipation des terres et des paysans corvéables; l'affranchissement de l'esclave agricole par l'abolition des corvées et des prestations en nature; une banque nationale.»

Unissant ainsi les réformes sociales et financières aux questions nationales et politiques, les hommes d'État de la Hongrie comprenaient que, pour la régénérer, il fallait relever le peuple et le délivrer de ses chaînes.

IV

Ce programme devait être soumis aux discussions de la Diète ouverte vers la fin de 1847. L'archiduc Étienne, prince aimé, avait été porté à la haute dignité de palatin. Sur une situation aussi tendue la Révolution de France produisit un effet subit, immense. Dès lors plus d'indécisions, plus de ménagements! le plan tracé est hardiment présenté. Le 2 mars, dans une séance secrète de la seconde Chambre, le débat est vivement engagé. Le 3 mars, sur la proposition de Kossuth, un projet d'adresse au roi est voté, où il est demandé pour la Hongrie un ministère responsable composé de Hongrois seulement, le redressement de tous les griefs, et un changement de constitution sous les auspices de la Diète. Cette adresse est présentée à

l'adoption de la Chambre des magnats. Mais l'archiduc palatin était parti pour Vienne la veille, afin de ne pas avoir à présider et à proclamer le vote de cette adresse avant d'en avoir conféré avec le gouvernement. Le comte Batthyani contesta à l'archiduc le droit de suspendre, par son absence volontaire, le droit d'ajourner les délibérations de la Chambre. Toutefois la décision fut différée jusqu'à son retour.

Dans l'attente d'un avenir inconnu, les esprits enflammés se disposèrent à la lutte. Des avis furent envoyés dans toutes les directions. La fièvre se répandit dans les provinces. On scruta les forces du pays; on énuméra les hommes en état de porter les armes. Le peuple émancipé s'unirait avec la noblesse; et la Hongrie se prépara, non sans anxiété, mais avec une noble fierté, à proclamer son indépendance.

L'archiduc Étienne était arrivé à Vienne. Le gouvernement, inquiet, examinait quelles mesures de répression il pouvait employer, lorsque des événements imprévus vinrent changer complétement la situation.

V

Vienne. — Si les peuples des pays divers qui forment l'empire d'Autriche avaient salué avec enthousiasme les événements de Paris comme une espérance de liberté, le gouvernement présidé par le prince de Metternich devait au contraire en recevoir une impression de colère et de haine. Dans la *Gazette officielle* du 4 mars, il distillait contre une grande nation, un peuple victorieux et ses chefs acclamés, l'outrage et la me-

nace; ordonnait des achats de chevaux, le rappel des semestriers; et commençait les armements. Mais bientôt les nouvelles des provinces, l'aspect de la capitale, où chaque soir, au théâtre, les moindres allusions au progrès étaient applaudies avec transport, firent naître dans la pensée de la famille impériale et des ministres des réflexions différentes et modifièrent leurs dispositions.

Dans des conseils extraordinaires, on examina si la prudence n'exigeait pas d'introduire quelques réformes administratives, tout en écartant des concessions plus importantes, « qui ne paraissaient point commandées par des besoins réels »; et le système existant fut maintenu. Puis, les inquiétudes devenant de plus en plus vives, la crise industrielle et commerciale, la pénurie des espèces augmentant sans cesse, le gouvernement essaya de calmer les esprits par une déclaration du 10 mars.

«..... S. M. considère le changement de gouvernement » en France comme une affaire intérieure de ce pays; » l'Autriche est bien éloignée de vouloir intervenir » médiatement ou immédiatement dans les affaires de » France...

» La volonté de S. M. est, dans ces temps difficiles, » de faire tous ses efforts pour que l'Autriche soit forte » au dedans, respectée au dehors. Mais S. M. veil- » lera avec la même énergie pour qu'aucune tentative » de bouleversement n'ait lieu, qui pourrait jeter dans » l'anarchie son empire béni du ciel, et qui pourrait le » livrer comme une proie facile aux attaques de tout » ennemi... »

La non-intervention dans les affaires de France, pas une promesse de réformes, le *statu quo*, voilà à quoi se bornait ce pâle manifeste pour éteindre le feu sur le point d'embraser toutes les contrées de l'empire; aussi, loin d'apaiser, il irrita. Le 11 mars, une adresse couverte de signatures était remise aux États de la basse Autriche pour réclamer : « La publication immédiate de » l'état des recettes et des dépenses publiques; la con- » vocation périodique d'une assemblée de représentants » pris dans toutes les classes de la population; la liberté » de la presse; la publicité des débats judiciaires; des » institutions municipales et communales. » (*Gazette officielle* de Vienne.) Cette adresse fut accueillie avec faveur par le collége des députés des États, qui devaient se réunir le 13 et délibérer sur une démarche auprès de l'empereur pour solliciter des institutions en harmonie avec le temps.

VI

L'élan était général; les nouvelles de Bohême, de Hongrie, de tous les pays, électrisaient les cœurs. Une ardeur dévorante s'emparait de la jeunesse. Le 12, les étudiants, es aspirants au professorat, les élèves de l'institut polytechnique, se rassemblent dans une salle de l'Université et rédigent une pétition réformiste. Vainement les autorités universitaires veulent calmer cette effervescence. Le mot d'ordre est donné et circule. Le 13, au matin, un plus grand nombre, auquel sont venus se joindre quelques professeurs et des artistes, se réunissant dans la même

salle, se forment en cortége; et tous, dans le plus grand ordre, accompagnés d'une masse considérable d'ouvriers, se rendent au palais des États.

Les délégués y sont introduits. La foule animée envahit la cour du palais et en couvre les abords. Dans les rues, dans les places adjacentes, les groupes se multiplient, des orateurs pérorent. La fermentation croît. Les membres des États portent à l'empereur les vœux du peuple.

Le gouvernement avait pris les mesures militaires les plus énergiques. Les portes de la ville sont fermées pour isoler les faubourgs, les glacis de la place garnis de canons ainsi que plusieurs points de la ville, les rues principales occupées par de forts détachements; le conseil des ministres se tient en permanence.

Le flot montait, montait toujours; on entendait les frémissements précurseurs de la lutte. Les cris de « *La liberté de la presse! une constitution!* » sont entrecoupés du cri insurrectionnel : *A bas Metternich!* Le feu de la colère circule dans les veines de ce peuple si longtemps comprimé. Devant la chancellerie les rumeurs grondent comme le roulement du tonnerre. Un personnage, qui n'est point reconnu, se présente au balcon, et balbutie des promesses incomplètes et peu écoutées; pour le petit nombre qui l'entend, c'est un leurre, un piége! Le tumulte déborde, les magasins se ferment, les soldats sont bafoués et sifflés. L'arme immobile, ils semblent insensibles aux murmures et aux injures.

Bientôt le cri mille fois répété de « *A bas Metternich!* » devient un signal de destruction! Une partie de la foule

se précipite furieuse vers le Rennweg, où est située la villa de ce ministre. Elle est dévastée, détruite. Chaque pierre qui tombe paraît, à ceux qui assouvissent leur haine, une pierre qui s'écroule du système despotique contre lequel ils se sont soulevés.

Dans le centre de la cité, à la jeunesse impétueuse se sont unis des artistes qui rêvent l'idéal du beau et du sublime, des Hongrois qui poursuivent l'émancipation de leur patrie, des ouvriers qui aspirent à leur résurrection politique, des bourgeois qui veulent conquérir leurs droits. Entre des masses ainsi inspirées et les troupes en présence, il ne faut qu'une étincelle, et la foudre éclate.

VII

A quatre heures et demie le bruit d'une première décharge retentit — signal lugubre — sur le Juden-Platz (place des Juifs). Six personnes, parmi lesquelles un jeune homme de grand avenir, nommé Spitzer, sont mortellement frappées. Beaucoup tombent blessées. Les cris « *Aux armes! vengeance!* » sont portés d'écho en écho sur tous les points de la ville. La révolution commence! Un commandant est renversé de son cheval. Un étudiant, l'un des blessés, est élevé à sa place; c'est un guide et un chef pour les combattants. Les rails des chemins de fer sont arrachés afin de mettre obstacle aux communications du gouvernement. Les généraux qui veulent s'interposer avant de donner les derniers ordres de la lutte, sont méconnus et insultés. Les troupes, surtout les troupes allemandes, hésitent de-

vant cette guerre fratricide; et cependant, par intervalles, on entend le bruit de la fusillade. La nuit arrive, et le combat dure encore.

La foule, à huit heures du soir, se précipite contre la préfecture de police. Les armes manquent. On se rue sur l'arsenal. Malgré la résistance des soldats, l'arsenal est envahi, les armes sont prises et distribuées. Les tambours des bourgeois battent la générale. Dans les faubourgs la bataille a plus de désordre, sinon plus de furie que dans la ville; et du haut de son palais, le monarque, entouré des archiducs et des ministres, peut voir planer en face, sur les vastes bâtiments des écuries impériales, l'incendie et la mort. Des larmes brûlantes tombèrent, dit-on, des yeux du souverain épuisé par l'âge. La monarchie absolue se sentit frappée au cœur. De minuit à deux heures, le bruit se répandit que le prince de Metternich avait pris la fuite; et sur ce bruit l'ouragan populaire s'apaisa, pour se réveiller plus terrible encore le lendemain si les vœux de la nation n'étaient point satisfaits.

VIII

Tandis que le drame se développait dans la rue, le Conseil rassemblé était dévoré d'inquiétude. Deux avis contraires étaient tour à tour accueillis et délaissés. Endormirait-on la nation par l'apparence de quelques concessions? Mais c'était un aveu de faiblesse et la défaite de l'autorité? Résisterait-on à outrance? Vienne comptait, sur les glacis des remparts, dans les casernes, 18 000 hommes et une puissante artillerie. Les troupes,

jusque-là, avaient hésité et mollement combattu. On pouvait donner des ordres impitoyables; mais lorsqu'il faudrait livrer la capitale à la destruction et au massacre, serait-on obéi? Et, en cas de succès même, le soulèvement général du pays, des provinces, des peuples divers de l'empire, n'entraînerait-il pas l'expulsion d'une dynastie hostile à tout progrès, noyée dans le sang, et voulant dominer le destin lui-même? Le prince de Metternich était l'objet de l'exécration publique. Les cris de mort contre lui ne cessaient de se faire entendre. Lui sacrifié, la dynastie était hors d'atteinte. Que ferait-on?

A neuf heures, une députation des membres des États se présenta au palais demandant le renvoi des ministres, dont la présence au pouvoir rendait toute conciliation impossible. Introduite auprès de l'empereur, elle y trouva le prince de Metternich. Elle exposa devant lui les faits et le but de sa démarche. Pour seule réponse le ministre aussitôt se leva et sortit en disant: « Je viens de déposer ma démission dans les mains » de l'empereur. — Nous vous remercions, répliquè- » rent les députés, votre retraite sauve la patrie. »

IX

Dans la nuit même du 13 au 14, le prince, entendant gronder l'orage qui le poursuivait, se réfugia dans le palais du prince de Lichtenstein, où il demeura jusqu'au matin. Couvert par un déguisement, protégé par une forte escorte de hussards, il quitta Vienne avec la princesse sa femme, par la porte de Carinthie, et arriva,

le 14 au soir, au château de Felskirch, propriété du prince qui lui avait donné asile. De là, échappant aux malédictions, aux imprécations des peuples de l'Allemagne, tous en pleine révolution, il se sauva en Angleterre. Lui, le champion le plus acharné du despotisme, chercha son refuge sur une terre de liberté.

A son arrivée, il put lire dans le *Times* cette appréciation sévère de sa politique et de son caractère, qui l'attendait dans son exil. J'en recueille la traduction dans un journal légitimiste, l'*Union* du 23 mars : « .... Le dernier débris du vieux système est tombé. » Le prince de Metternich a été vaincu dans une lutte » qu'il ne pouvait pas soutenir contre le monde ou » même contre l'opinion publique des pacifiques habi- » tants de la basse Autriche. Le plus vieux ministre de » la plus vieille cour a été chassé. Il faut que le cabinet » autrichien lui-même se renouvelle. Le prince de Met- » ternich est né à Coblentz, le 15 mai 1773. Sa carrière » politique avait commencé au congrès de Rastadt. » Après quarante années d'un règne illimité, Metter- » nich abandonne l'empire d'Autriche en arrière du » reste de l'Europe, appauvri dans ses finances, » divisé dans ses provinces, menacé ouvertement dans » ses plus importantes possessions. Combattant sans » relâche et sans modération des influences qu'il regar- » dait comme mauvaises, il a laissé toutes les cala- » mités qui pouvaient menacer un État, s'accumuler à » l'horizon... »

X

Mais ce qui signale encore mieux à l'histoire la chute

de cet homme d'État, ce sont les péripéties mêmes de cette chute et les termes de la proclamation dans laquelle elle fut annoncée, le 14 au matin, aux habitants de Vienne:

« Pour assurer la tranquillité dans cette capitale très-
» agitée depuis hier, Sa Majesté a résolu d'armer les
» étudiants à l'exclusion de tous les étrangers, et en
» procédant d'une manière régulière. L'empereur es-
» père que tous les bourgeois, entrant dans le corps de
» la bourgeoisie, le renforceront et coopéreront éner-
» giquement au maintien de la tranquillité.

» Sa Majesté vient de former un comité pour exa-
» miner ce qu'exigent les circonstances, et elle y fera
» entrer non-seulement les membres des États, mais
» aussi des membres de la bourgeoisie. Sa Majesté espère
» qu'on verra dans cette mesure une nouvelle preuve
» de sa sollicitude paternelle, et que le calme sera ré-
» tabli; sinon elle ordonnerait, quoique à regret, aux
» troupes de faire usage de leurs armes. Le prince chan-
» celier d'État Metternich a remis sa démission entre
» les mains de Sa Majesté. »

Cette menace maladroite de l'emploi de la force, précédée de l'armement des citoyens, suivie de la retraite du premier ministre, concessions arrachées des mains d'un débile monarque, loin d'atteindre le but, ne pouvait qu'aggraver la situation et le péril. Le mouvement prenait une extension plus formidable. Dans la ville, on contemplait les cadavres, on comptait les blessés. Pour les venger, les plus intrépides parlaient de faire le siége du château. Dans les faubourgs, des malfaiteurs se mêlaient aux ouvriers, les excitaient au

pillage et à l'incendie, commençaient eux-mêmes à ravager, à détruire, à brûler; quelques heures encore, et tout était à feu et à sang.

XI

A cet aspect sinistre, l'autorité consentit enfin à céder sans restriction. Ordre fut donné aux troupes de se retirer et appel fait aux bourgeois et aux étudiants pour arrêter le désastre. Les places, les édifices publics furent abandonnés à leurs soins. Vers une heure, on publiait ce rescrit de l'empereur :

« J'ai décrété l'établissement de la garde nationale... » J'ai nommé le comte de Hoyos commandant en chef » de cette garde nationale, à l'organisation de laquelle » on va pourvoir immédiatement. J'attends de la fidé- » lité et du dévouement de mes sujets, qu'ils répon- » dront à la marque de confiance que je leur donne.

» Vienne, 14 mars 1848. FERDINAND. »

A trois heures, on s'inscrivait en foule dans le Manége; et bientôt, étudiants, bourgeois, chefs d'ateliers, formaient un corps considérable de 40 000 gardes nationaux.

Le président de la basse Autriche, le baron Festitierz, annonçait simultanément l'abolition de la censure et une loi prochaine sur la liberté de la presse.

Enfin une ordonnance de l'empereur complétait les concessions exigées :

« Considérant les circonstances politiques actuelles, » nous avons résolu d'assembler autour de notre trône

» les États de nos royaumes allemands et slaves, ainsi que
» les congrégations centrales de notre royaume lom-
» bardo-vénitien, par des députés, pour qu'ils nous don-
» nent leurs conseils sur les questions législatives et
» administratives. C'est pourquoi nous avons donné les
» ordres nécessaires pour que cette réunion ait lieu le
» 3 juillet prochain au plus tard, si elle ne peut avoir
» lieu avant. »

Aussitôt les bourgeois, les étudiants, auxquels s'unirent les ouvriers qui ne voulaient pas laisser la révolution déshonorée par le sac et le pillage, maîtres absolus de la cité, organisèrent de nombreuses patrouilles, à la tête desquelles on vit marcher des membres des États, un ministre, le comte de Kollowrath. Près de six cents malfaiteurs furent arrêtés. La justice populaire tira sans pitié sur un petit nombre de voleurs pris en flagrant délit. L'ordre fut rétabli.

XII

Le soir, la joie était universelle, la ville entière illuminée. Les patrouilles de la garde nationale étaient accueillies par des vivat. Les dames, en agitant leurs mouchoirs aux fenêtres, leur envoyaient des signes d'assentiment. Les étoffes les plus précieuses leur étaient offertes pour écharpes. De toutes les maisons on leur jetait des lauriers et des fleurs. L'enthousiasme était à son comble.

Le lendemain 15, l'enivrement durait toujours. La fin d'une guerre civile, la liberté conquise, la sécurité rendue, la victoire de la nation! on en savou-

rait les douceurs, on respirait avec plaisir, on applaudissait au résultat, on jouissait du triomphe. Les personnes du plus haut rang s'arrêtaient dans les rues pour lire aux ouvriers les concessions obtenues. Les hommes de toutes les nations de ce vaste empire, Hongrois, Italiens, Allemands, Slaves, etc., s'embrassaient, se livraient aux plus doux épanchements de la fraternité. L'empereur, surpris, ému des récits de cette allégresse publique, voulut par sa présence en recueillir les témoignages et confirmer ses proclamations. Le peuple, oublieux du passé, souriant à l'avenir, le reçut avec acclamation. Ferdinand, profondément touché de cet accueil affectueux qui succédait aux terreurs des derniers jours, adressa aux habitants de Vienne ses remercîments, et annonça les dispositions prises, à l'effet de soumettre, *dans le plus bref délai*, aux députés réunis de tous les États, la *Constitution* qu'il avait résolu de donner à la patrie [1].

A la nuit tombante, les illuminations brillèrent d'un éclat plus resplendissant encore que la veille. On voyait les personnes riches apporter à leurs fenêtres leurs flambeaux d'argent, leurs candélabres d'or. Des palmes, des fleurs, des emblèmes, des drapeaux étincelants de couleurs, des inscriptions, ornaient les palais, les boutiques, les maisons des plus pauvres. La jeunesse circulait, musique en tête, dans les rues; et l'on entendait au milieu de la foule ces cris, dont le contraste même indiquait l'épanouissement et le délire des cœurs: « *Vive l'empereur Ferdinand! vive la République fran-* « *çaise! vive l'Université de Vienne! vive la Constitution!* »

[1] Décret du 15 mars.

XIII

Le 17, les victimes de la Révolution furent ensevelies avec une grande solennité; toute la population de Vienne assista à cette cérémonie funèbre. Les affaires furent suspendues. Des milliers de citoyens suivirent avec un profond recueillement, jusqu'au lieu du sépulcre, les combattants courageux qui avaient payé de leur vie la conquête de la liberte.

Les princes de la famille impériale qui s'étaient rendus impopulaires, rentrèrent dans la vie privée. Le prince Alfred de Windischgraetz, que l'empereur, le 14, avait nommé feld-maréchal, placé à la tête de toutes les autorités civiles et militaires et investi de tous pouvoirs nécessaires, fut remplacé peu après par un homme plus libéral, le prince Charles de Lichtenstein. Le comte de Kollowrath fut appelé au ministère des affaires étrangères et à la présidence du conseil, formé d'hommes nouveaux. Mais l'opinion publique fut étonnée d'y voir figurer comme ministre de l'intérieur le comte Fiquelmont, qui passait depuis longtemps pour le successeur désigné du prince de Metternich, le jour où son âge l'aurait obligé de renoncer aux affaires. Ce choix, peu conforme à l'issue des derniers événements, semblait indiquer des arrière-pensées de réaction, et sema des méfiances qui devaient susciter de nouveaux orages.

XIV

La sensation produite dans le monde par la révolution de Vienne et par la chute du prince de Metternich

fut immense à Paris. Les sympathies furent unanimes. Le journal *le Constitutionnel*, organe du parti libéral conservateur, s'exprimait ainsi : « Voilà donc le châ-
» timent de cette politique qui a récemment ensan-
» glanté la Pologne, usurpé Cracovie, opprimé l'Italie,
» réduit Milan au désespoir, menacé l'indépendance de
» la Suisse, et qui ayant entraîné notre gouvernement
» dans la réaction, a précipité sa chute. La violence
» faite aux nations, le mépris des hommes, la lutte
» contre des idées généreuses, l'obstination à résister à
» tout progrès, la répression de toutes plaintes légi-
» times, ont eu leurs conséquences inévitables. L'incen-
» die de la Révolution française, qu'on avait cru éteint
» par trente ans d'oppression et d'efforts, s'est réveillé
» partout de lui-même et dévore l'édifice de la Sainte-
» Alliance. L'Europe presque entière est en proie à la
» fièvre de la liberté... »

XV

Bohême (suite). — Le 15 mars, le gouvernement autrichien annonçait aux diverses parties de l'empire la révolution de Vienne, par une dépêche ainsi conçue : « La
» Constitution est proclamée par toutes les provinces.
» Vienne est dans l'enthousiasme. » Cette dépêche, publiée à Prague, portait la signature du comte de Stadion.

Aussitôt la nationalité tschèque en reçoit une commotion nouvelle. La soif de son indépendance est plus ardente. Elle formule ses prétentions, qui grandissent avec les événements. La fusion de toutes les provinces slaves de l'empire autrichien, de la Moravie, de la Si-

lésie, avec la Bohême, la liberté la plus étendue, l'égalité des droits, l'abolition du régime féodal, deviennent les bases de son programme. Une députation nombreuse ira le présenter à l'empereur, et son départ est entouré de tout le prestige d'une fête publique, pour lui donner plus de force et de splendeur.

Le 19, dès six heures du matin, une foule immense est rassemblée sur la grande place. Tous les corps armés des étudiants, des bourgeois, des artisans, forment la haie autour d'une tente dressée devant la statue de saint Wensel. Les députés qui doivent porter à Vienne l'exposé fidèle des désirs du peuple, arrivent et sont salués par une explosion d'acclamations. Le peuple armé et non armé les conduit en cortége à la station du chemin de fer, où un convoi spécial les attend. Sur leur passage, aux fenêtres, aux balcons, les mouchoirs s'agitent avec frénésie; des trépignements, des battements de mains indiquent les convulsions du patriotisme. Des cris d'espérance suivent les délégués jusque dans les wagons, et, au moment où ils s'éloignent, un tressaillement immense circule dans le peuple assemblé. L'air retentit longtemps d'un dernier adieu sorti de toutes les poitrines, expression de tous les vœux. L'empereur devait tout accorder et tout promettre; mais on pouvait déjà comprendre, en voyant l'exaltation qui régnait, que jamais les concessions ne s'élèveraient au niveau des volontés et des passions.

XVI

Hongrie (suite). — Tandis que le peuple, à Vienne,

recouvrait la liberté, la brillante et courageuse jeunesse hongroise s'organisait à Pesth. Depuis le commencement de 1848, elle se réunissait habituellement au cercle de l'opposition. Le 14 mars, devant une assemblée nombreuse, un programme fut soumis et adopté. Ce programme, devenu célèbre depuis sous le nom des Douze articles, fut imprimé, publié le lendemain, et transmis, précédé d'un manifeste énergique, aux conseillers municipaux à l'hôtel de ville. Sous la pression de l'opinion publique, ils acceptèrent ce programme, ainsi que la constitution d'un comité de sûreté publique dont firent partie les chefs du mouvement : MM. Petœfi, Vasvari, Jokay, Égressy, Daniel Irányi, ainsi que le vice-bourgmestre Rottenbiller et MM. Klausal, Nyari, etc. Ce comité, dès le lendemain 16 mars, commença son intelligente et patriotique action.

XVII

Dès le début de la lutte à Vienne, le 13, l'archiduc Étienne s'était empressé de retourner à Presbourg. Kossuth, apprenant la chute du premier ministre, saisit la circonstance. Le 14 au matin, il proposa à la Chambre des députés de se rendre auprès de l'archiduc pour réclamer la convocation de la Chambre des magnats, afin d'y faire voter l'adresse qui contenait les destinées de la Hongrie. L'archiduc répondit avec une verve patriotique, et fut vivement applaudi. Il se présenta à la Chambre des magnats pour la présider. Ses dispositions étaient connues; à son entrée il fut accueilli par des acclamations. Il promit de suivre la direction constitu-

tionnelle tracée par les États, et, pour atteindre le but si ardemment désiré, il exhorta les esprits à l'union. Sur-le-champ une assemblée mixte eut lieu. L'adresse à l'empereur fut adoptée. Une députation d'environ cent cinquante membres des États partit, avec l'archiduc Étienne, pour Vienne. Les députés hongrois arrivèrent le 15, au milieu de l'allégresse publique. Ils reçurent une ovation fraternelle. L'archiduc palatin put voir, dans les témoignages de sympathie dont il était l'objet, la reconnaissance pour ses sentiments libéraux. L. Batthyani et Kossuth furent entourés, fêtés, portés en triomphe par la foule. La députation hongroise eut son entrevue avec l'empereur, le 17. Son langage respectueux témoignait d'inébranlables résolutions. Ferdinand s'empressa de répondre : « Je vous accorde tout ! » On convint en effet que l'archiduc Étienne devenait vice-roi de Hongrie, que le royaume aurait un ministère séparé, responsable, sous la présidence du comte Batthyani. La séparation politique et administrative de la Hongrie était ainsi accomplie.

XVIII

Intermédiaires entre le chef de l'État et la nation, les membres des États s'occupèrent immédiatement de mettre en pratique le programme. Kossuth, l'un des plus avancés et des plus populaires, se fit l'interprète des sentiments et de la volonté de tous. Dans la séance du 18 et dans celles qui suivirent, il fit diverses propositions qui furent acceptées à l'unanimité par les deux Chambres. Alors on vit tomber les priviléges séculaires. Chacun s'estima honoré de prouver par des sacrifices

son dévouement à la patrie. La suppression immédiate de toutes les servitudes, sans aucun rachat de la part des paysans, fut décrétée. Les propriétaires fonciers devaient être indemnisés par une caisse spéciale, à laquelle ils contribueraient eux-mêmes pour une forte part. On fit connaître aux campagnes cette résolution solennelle. Les évêques et les députés des chapitres renoncèrent à leurs dîmes. A l'avenir, tous les habitants de la Hongrie, sans distinction, devaient être soumis à l'impôt. La chambre ne représenterait plus de castes. Les représentants du peuple auraient le droit personnel du vote. Kossuth déclarait que l'on ne voulait pas détruire la noblesse, mais émanciper le peuple et faire une fusion de tous les intérêts. Les membres les plus conservateurs de la Diète s'associèrent à ces réformes.

Il est de ces grandes époques dans l'humanité où progresser, c'est conserver; où donner, c'est sagesse et non largesse; où abolir les lois qui divisent les citoyens en classes distinctes et séparées, c'est faire acte de conciliation et de prévoyance sociale.

Les membres des Etats, en détruisant la vieille constitution féodale qui durait depuis des siècles, épargnaient à la Hongrie les désastres et les horreurs qui avaient peu auparavant terrifié la Gallicie. Mais, au début d'une ère nouvelle, la nation saurait-elle se maintenir dans de sages limites? Pourrait-elle résister à son propre élan? N'avait-elle pas à craindre le plus grand péril des États démocratiques, l'anarchie? N'aurait-elle pas à défendre encore ses droits et sa nationalité contre l'empire d'Autriche? Ne se laisserait-elle pas entraîner à son tour, elle, fanatique de nationalité, à mécon-

naître d'autres nationalités? Conserverait-elle l'union parmi ses citoyens, et surtout parmi les hommes d'État et les généraux, cette union indispensable à la sécurité, au maintien, au développement de ses institutions? Voilà ce que l'avenir seul pouvait faire connaître. Mais, en France, les amis de ce peuple renommé par sa bravoure, s'applaudissaient de voir son émancipation surgir de la Révolution de Février.

XIX

D'autres provinces de l'empire étaient également sous l'impression du courant électrique qui parcourait l'Europe. L'archiduc Jean, le prince le plus libéral et le plus populaire de la famille impériale, se dirigea le 14 mars sur Graetz, dans la Styrie, pour y calmer l'effervescence de la population, qui demandait l'abandon du système bureaucratique et ultramontain, assaillait la maison des jésuites dont elle brisait les vitres, et réclamait, comme partout, une constitution.

Je suivrai plus loin le mouvement révolutionnaire dans les provinces de l'ancienne Pologne et dans le royaume lombardo-vénitien, pour achever d'abord le tableau des événements, de plus en plus dramatiques, dans les États de la Confédération germanique.

XX

PRUSSE.

En Prusse, dans les contrées en deça et au delà du Rhin, deux sentiments bien dessinés se manifestent

spontanément après les journées de Paris : la crainte de l'intervention française dans les destinées de l'Allemagne, avec la ferme résolution d'une résistance énergique; la volonté de profiter de l'exemple donné par cette nation pour recouvrer des libertés promises depuis 1813 et 1815, et toujours ajournées. L'expression de ces deux sentiments se trouve, dès les premiers jours, à chaque instant, dans les préoccupations, dans les protestations de l'opinion publique, ainsi que dans les préparatifs et les actes du gouvernement.

La *Gazette de Cologne* disait : « ... Ce que la liberté » exige avant tout, c'est que tout droit et tout pouvoir » viennent du sol et de l'esprit propre du pays. L'idée » d'imposer à d'autres peuples la liberté par la force, » est une idée déraisonnable en elle-même et contraire » à l'expérience de tous les temps. Toutes les fois qu'on » a agi ou combattu dans ce but, il s'est trouvé que » deux nations à la fois ont perdu leur liberté, et que » les hommes qui ont cherché à introduire la liberté » dans leur pays à l'aide de l'étranger ont été stigma- » tisés du nom de traîtres à la patrie. Il s'ensuit que » les champions les plus courageux de la liberté politi- » que à l'intérieur, se rangeront le plus résolûment du » côté de leur gouvernement à la frontière..... L'indé- » pendance nationale peut être défendue en même » temps que le principe du gouvernement de la nation » par elle-même... »

La *Gazette universelle* de Prusse du 2 mars : « ... La » Révolution de France espère-t-elle se propager au » dehors, et ses prosélytes rêveront-ils de nouvelles » conquêtes?... Loin de nous la pensée d'une interven-

» tion dans les affaires intérieures de la France, qu'elle
» pourra organiser d'après sa propre volonté. La pré-
» caution commande, le souvenir vivant des temps si
» proches de nous et l'abaissement si profond de la patrie
» allemande, ordonnent de suivre avec un œil attentif
» les mouvements de la France, afin que si un désir
» nouveau s'éveillait en elle d'envahir les plaines alle-
» mandes, sous prétexte de rendre ce peuple heureux
» en lui apportant les théories qui viennent de préva-
» loir en France, l'Allemagne soit préparée pour re-
» pousser avec vigueur toute attaque contre elle... *Si*
» *vis pacem, para bellum.* »

Le gouvernement prussien appela sur-le-champ ses réserves, arma ses forteresses, fit des achats de chevaux, disposa ses troupes, augmenta les garnisons des troupes rhénanes, députa auprès de la Diète germanique pour prendre des mesures générales défensives. Il était cependant facile de voir qu'il agissait moins par frayeur des armes de la France que de ses idées, et qu'il cherchait à noyer le sentiment révolutionnaire dans le sentiment national.

XXI

Mais les Allemands étaient d'autant plus ardents à conquérir leur liberté, qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour l'indépendance de leur patrie. A Cologne, le signal des mouvements populaires était donné le 3 mars. Je puise dans une pièce officielle le récit des faits et le programme des réclamations; ils s'y trouvent assez singulièrement introduits :

« La tranquillité de la ville de Cologne a été troublée » ce soir, vendredi, d'une façon déplorable. Un certain » nombre de personnes se sont permis d'assiéger le » conseil communal assemblé à l'hôtel de ville pour » l'acquit de ses fonctions, non pas avec des prières, » mais avec des exigences du peuple, et ont essayé » d'arracher par la violence l'adoption de demandes » qui, légalement, ne sauraient être en aucune façon » prises en considération par les loyaux représentants » de la ville.

» Ces exigences du peuple, telles qu'elles ont été » répandues en un grand nombre d'exemplaires et lues » à haute voix, sont :

» 1° La législation et l'administration par le peuple; » le suffrage et l'éligibilité universels dans la commune » et dans l'État;

» 2° La liberté, sous conditions, de la parole et de la » presse;

» 3° L'abolition de l'armée permanente et l'armement » général du peuple avec des chefs élus par lui;

» 4° La liberté complète de se réunir;

» 5° La protection au travail et la garantie pour tous » de toutes les choses de première nécessité;

» 6° La complète éducation de tous les enfants aux » frais de l'État.

» Pendant quelque temps, l'assemblée des re- » présentants de la commune a été assiégée par des » discours séditieux, jusqu'à ce que la force armée » ait balayé la place de l'hôtel de ville et arrêté un » des meneurs qui depuis longtemps était signalé » comme tel aux autorités. L'enquête judiciaire com-

» mencera immédiatement sur cet attentat inouï dans » notre province.

» Les habitants paisibles de Cologne déploreront avec » moi cette infraction à la loi et à l'ordre. Les autorités » comptent sur leur concours ; leur force et leur vigilance » réunies sauront détourner de la population d'une » ville tranquille et heureuse tout nouveau malheur » que peut préparer systématiquement la conspiration » de gens malintentionnés.

» Cologne, le 3 mars 1848.

» *Le président de régence*,

» DE RAUMER. »

Le soir même, les membres de la Diète, MM. de Beckerath, Hansemann, Van der Heydt, Mévissen, Stedtmann, Vellenberg, exposaient les vœux du peuple et l'urgence de larges réformes au président de la province, Eichmann, qui promettait d'en référer au roi.

A Dusseldorf, Bielefeld, Wesel, Xanten, Oberwesel, Eupenn, Bonn, Coblentz, Crefeld, Halle, Magdebourg; dans les villes les plus importantes de la Silésie, de la Saxe, de la Prusse, malgré les prescriptions de l'autorité, les citoyens de tout rang, de toute condition, réunis par groupes quand ils ne pouvaient se rassembler par masses, formulaient les mêmes demandes, insistaient sur les droits de la nation, adressaient au chef de l'État et à la Diète des pétitions dont les expressions fortes et colorées indiquaient l'agitation des esprits.

XXII

A Berlin, la *Gazette de Cologne*, arrivée la première

dans les cafés et dans les cabinets de lecture, lue à haute voix, révéla les événements prodigieux de Paris à un public avide de les connaître. Des marques d'approbation, des commentaires chaleureux, des discussions passionnées, étaient les symptômes évidents du feu qui couvait. Le gouvernement s'efforça de l'éteindre par quelques mesures. Mais les pétitions qui abondaient de tous côtés, obligèrent le roi à tempérer la compression par la concession des réformes sollicitées par la Diète générale en 1847, avant sa séparation. La plus importante était la périodicité, accordée seulement au comité des États par la patente du 3 février 1847. Le roi, le 6 mars, accompagné du prince de Prusse et de ses ministres, déclara, en prononçant la clôture du comité des États, étendre cette périodicité à la Diète, — d'après des dispositions depuis longtemps prises. — Son discours est une invocation à la Prusse militante.

«... La Providence a fait surgir des événements qui » menacent d'ébranler l'ordre social dans ses bases..... » Groupez-vous comme un mur d'airain, avec une vive » confiance, autour de votre roi, de votre meilleur » ami... Loin de moi la pensée d'intervenir dans les » affaires intérieures des peuples étrangers... Mais si » les traités sur lesquels repose l'édifice politique étaient » brisés, si un ennemi osait attaquer mon territoire » ou celui de mes alliés de la Confédération ger- » manique..., alors j'appellerais aux armes mon peuple » belliqueux!... Il se grouperait autour de moi, comme » il s'est groupé, il y a trente-cinq ans, autour des » drapeaux de mon père, de glorieuse mémoire, qui » était aussi le père de son peuple. Voilà ma confiance!

» L'héroïsme de 1813, 1814, 1815, ne manquera » pas!...

» Aussitôt que les mesures que je suis obligé de » prendre pour l'honneur et la sûreté de l'Allemagne, » exigeront le concours de mes fidèles États, et au » plus tard (ce dont le Ciel nous préserve) si le cri » général « *Aux armes!* » retentissait, je vous appellerais » de nouveau, vous, Messieurs, vos co-États, toute » la Diète réunie, pour que vous m'assistiez de vos » conseils... »

En réveillant les vieux souvenirs de la lutte contre la France, le roi de Prusse cherchait à détourner l'impulsion du mouvement libéral par l'exaltation du sentiment national, et tout en accordant la périodicité de la Diète, il en ajournait la convocation. La presse fut surveillée avec plus de soin encore que de coutume; les réunions furent interdites, afin que l'opinion publique ne s'écartât pas de la voie dans laquelle le gouvernement voulait la pousser. Mais cette habileté politique fut perdue. La population de Berlin et des provinces ne se laissa pas endormir par cette diplomatie. Les concessions ne parurent pas à la hauteur des circonstances. La constitution du 3 février, même avec ses développements, ne suffisait plus aux exigences de la situation. Le prince semblait accorder des faveurs, le peuple réclamait ses droits; le prince parlait en maître, le peuple n'en voulait plus reconnaître; le prince agissait en souverain, le peuple ne voyait plus en lui que le délégué de la nation.

XXIII

La petite bourgeoisie, les ouvriers, la jeunesse de Berlin n'hésitent plus. — Les grandes assemblées sont défendues : ils forment, les 7 et 8 mars, de petits comités, pour presser les autorités municipales de porter au roi les vœux de la nation. Les uns demandent l'organisation d'une garde bourgeoise ; les autres réclament, pour les travailleurs qui souffrent de la crise, la création d'une Commission des États qui s'occupera de l'amélioration de leur sort, et en même temps une quête générale en faveur des ouvriers pauvres. Une adresse est déposée à la municipalité pour inviter le roi à convoquer les États, « afin qu'il entende la voix de son » peuple sans déguisement.

» 1° Point de guerre avec la France, à moins qu'elle » n'attaque le sol de l'Allemagne ;

» 2° Liberté légale à l'intérieur, afin que nous puis- » sions fièrement repousser les Français s'ils veulent » nous apporter une pareille liberté. Nous trouvons » cette liberté dans l'accomplissement sincère et fidèle » des promesses faites à l'Allemagne et au peuple prus- » sien avant et après les glorieux combats de 1813 et » de 1815, etc., etc. ;

» 3° Représentation de la nation allemande auprès » de la Confédération germanique. »

Cette adresse, réponse nette, directe et brève au discours du roi, exprime simplement, mais énergiquement, les sympathies pour la France si elle sait respecter dans la nation allemande la liberté que la nation

allemande saura bien se conquérir elle-même. Le peuple de Berlin marche ensuite, sans diversion, droit à son but. Il insiste sur les promesses dont il invoque la réalisation tardive. Ce qu'il veut, ce sont les réformes politiques. Il a entendu sonner l'heure de son émancipation. Il ne laissera point passer cette heure sans protestation et sans action. La jeunesse, sentinelle avancée, lui prêtera ses ardeurs et son intrépidité.

En effet, le 9, étudiants, littérateurs, employés de commerce, se rendent en nombre considérable dans la salle des Zelten. Cette salle devient bientôt trop étroite pour la foule qui s'y accumule, et la délibération commencée s'achève en plein air, la nuit, à la lueur des torches. Les réformes adoptées sont les plus radicales, et se couvrent de signatures. Les jeunes gens se dispersent, et peuvent voir, en se retirant, un escadron de gendarmerie qui les surveille et leur prouve que le président de police n'a pas osé empêcher leur assemblée par la force.

Les provinces continuent d'envoyer des pétitions; au premier rang on distingue Breslau et Kœnisberg.

XXIV

Devant de telles manifestations, le roi se décida, le 10 mars, à faire encore un pas en avant. Il prit pour point de départ la faculté laissée, le 3 mars, par la Diète germanique à chaque État d'introduire la liberté de la presse, toutefois avec des garanties contre ses abus, et il déclara « qu'il ne ferait pas d'obstacle à » son introduction en Prusse, s'il n'était retenu par un

» vif désir d'arriver dans cette question, comme dans » beaucoup d'autres questions importantes, à une loi » fédérale commune à toute l'Allemagne ». En conséquence, il chargeait son ministre d'État de faire les préparatifs nécessaires pour que ses propositions à la Diète germanique fussent promptement examinées. En cas de retard ou d'obstacles inattendus, il donnerait par intérim une réforme large sur la liberté de la presse, en écartant la censure et en se réservant ultérieurement l'avis des États.....

Cette concession plus apparente que réelle, enveloppée de tant de réticences et d'ajournements, produisit une sensation profonde, mais contraire à son but. La résistance à tout progrès perçait dans les actes mêmes où le gouvernement semblait vouloir plaire à l'opinion publique. Ces demi-mesures trahissaient son mauvais vouloir plus que l'inaction et le silence; aussi les journaux ministériels n'osaient-ils pas défendre cette politique ambiguë et tortueuse. Le mécontentement augmentait et pénétrait jusque dans l'âme des plus modérés. Les ordonnances de police, les précautions de l'autorité, les défenses aux propriétaires de cercles et de cafés de les ouvrir à des assemblées, les troupes consignées dans leurs casernes, les postes doublés, répandaient l'inquiétude, excitaient les murmures. Des commentaires, plus ou moins exacts, sur des paroles menaçantes des ministres et du roi lui-même, ajoutaient à l'irritation générale.

XXV

Le 13, dès le matin, le bruit se répandit que les

délégués de la ville et les autorités municipales hésitaient à prêter leur concours à une pétition de la bourgeoisie, et qu'ils avaient ajourné au soir leur séance. Ce bruit était grossi de rumeurs sur des arrestations faites la veille et continuées le jour même. La foule exaltée accourt vers le lieu où l'on doit délibérer. Elle s'y entasse : soudain paraît un gendarme armé de pied en cap; il est hué; il bat en retraite vers le poste de la porte de Brandebourg; la population le poursuit, pousse des cris, et entoure le poste dans une attitude hostile. Des gardes du corps, des cuirassiers, des uhlans, de forts détachements d'infanterie, accourent et rejettent le peuple jusqu'aux Sept-Tilleuls. La ville est occupée militairement : l'arsenal, la Banque, les palais des princes, plus spécialement celui du prince de Prusse, sont garnis de troupes. Devant le château, les canons sont chargés en présence des attroupements qui se disposent à l'attaque. La cavalerie se déploie le sabre à la main. Le sang coule. On entend les gémissements des blessés se mêler aux sifflets aigus et aux cris de fureur. Le peuple, pourchassé, se replie de la place de Pierre, le long de la Grünstrasse, où il barricade le pont, et se met sur la défensive. Sur plusieurs points de la ville les pavés sont levés, des cailloux lancés sur les troupes. Les patrouilles injuriées dispersent la foule et font de nouvelles victimes. Avec la nuit le tumulte s'accroît, mais vers onze heures les troupes restent maîtresses de toutes les positions. Le peuple s'est retiré par lassitude, non par découragement. On sent que les scènes dramatiques de cette journée sont le prélude et non la fin de la lutte.

Comme toujours en pareille occurrence, des personnes inoffensives ont été maltraitées. Aussi, dès le lendemain, les accusations les plus vives sortent de toutes les bouches contre la brutalité de quelques escadrons, et l'autorité municipale elle-même porte des plaintes sur les excès de la répression. Cinq habitants considérables de la ville sont, auprès du ministre de l'intérieur, les interprètes du peuple de Berlin. Un avis imprimé et distribué à la foule, qui se rassemble de nouveau, lui apprend qu'une enquête a été ordonnée.

XXVI

Dans la nuit du 13 au 14, le roi, inquiet, tourmenté par la gravité de la situation, avait appelé son conseil pour en délibérer. Après de mûres réflexions, il se décida à donner une nouvelle satisfaction à l'opinion publique.

Une ordonnance, contre-signée par tous les ministres, annonça les démarches faites par le roi auprès de ses alliés de la Confédération germanique, « pour obtenir » une régénération complète de cette Confédération, » afin que le peuple allemand, uni véritablement en » elle, fortifié par des institutions libres, et protégé » également contre les dangers d'un bouleversement et » de l'anarchie, regagnât son ancienne splendeur et » reprît son rang en Europe...

» Quel que fût le résultat de ses efforts, il croyait » devoir appeler la coopération de ses fidèles États, et » ouvrir la Diète, réunie, le jeudi 27 avril. »

Ce terme parut long aux esprits impatients et fié-

vreux, et fut considéré comme un nouvel ajournement. L'agitation devint permanente. Vainement le bourgmestre et la municipalité publiaient proclamations sur proclamations pour exhorter les habitants au calme. Les nouvelles de l'insurrection de Vienne, de la fermentation de tous les États de l'Allemagne, l'arrivée à Berlin de députés nombreux de la jeunesse des provinces, qui accouraient prendre leur part du péril et de l'honneur, contribuaient à exalter les imaginations. Les scènes violentes de la veille recommencèrent. La haine entre les troupes et le peuple en présence s'envenima. Les soldats, harassés de fatigue, surexcités par les consignes, marches et contre-marches dans les rues, se livraient aux actes les plus cruels. Ils maltraitèrent sans provocation, à coups de sabre et de crosse de fusil, des passants. On vit des cuirassiers briser les fenêtres des rez-de-chaussée et commettre des actes de barbarie inouïe. La population exaspérée se prépara à la vengeance et au combat.

XXVII

Le 15, l'effervescence croissait toujours. Le soir, la foule se porta vers le château. Violemment repoussée, elle chercha à se défendre et s'arma de pierres. Obligée de battre en retraite, elle descendit précipitamment la Breitenstrasse. Là, elle éleva des barricades, et reçut à coups de pierres les soldats qui voulurent les enlever. Le sabre et les balles semèrent les blessures et la mort dans ce peuple sans armes pour résister. Des commissions de bourgeois, organisées par quartier, une écharpe noire

et blanche au bras gauche, s'interposèrent auprès de l'autorité, des troupes et du peuple, pour arrêter cette lutte terrible. Vers onze heures, le succès sembla couronner leurs efforts.

Mais le 16, avec le jour, les troubles recommencèrent. Un attroupement considérable, formé devant le palais du prince de Prusse, fut dispersé par la force armée. On eut à déplorer de nouvelles victimes. Les affiches appelant le peuple à la concorde furent arrachées. Dix-huit cents étudiants de Berlin, de Halle et autres villes voisines, décorés de la cocarde allemande, rouge, noir et or, se rendirent auprès du roi pour lui présenter une adresse. Le roi avait fait publier, dans la *Gazette officielle* du jour, le discours qu'il avait prononcé le 14, en réponse à une députation du conseil de ville qui voulait tenter de rétablir l'union et une confiance mutuelle entre le monarque et le peuple.

« ..... Quand nous voyons qu'autour de nous tout » est en ébullition, nous ne pouvons certainement es- » pérer que la température reste ici à zéro.... On ne » peut que s'applaudir que, dans une ville aussi éten- » due et où les éléments de désordre ne manquent » pas, la tranquillité n'ait pas été troublée d'une ma- » nière plus grave... La convocation de la Diète est » promulguée... Ma devise est : *Peuples libres et sou- » verains libres*. Ce n'est que lorsqu'ils sont libres les » uns et les autres que le bonheur de tous est assuré... » Quant à ce qui a trait dans votre adresse au déve- » loppement de la Constitution, je ne saurais y accéder » sans condition. Il y a certaines choses qu'on ne doit » pas devancer si on ne veut pas les compromettre.

» C'est ce que nous enseigne l'histoire d'un pays voisin,
» où de mémoire d'homme quinze constitutions jurées
» se sont successivement remplacées les unes par les
» autres... Courage et prudence! Il ne faut pas perdre
» de vue l'ancien bon ordre allemand. La division des
» États par ordres est aussi une institution allemande.
» Celui qui chercherait à aller contre ce principe s'ex-
» poserait à des dangers... »

Rien n'est plus dramatique que cette discussion entre le peuple et le roi, par les pétitions, par les cris, par les barricades, par les victimes, par les proclamations, par les troupes, par les armes, par le sang versé, pendant de si longs jours et de si longues nuits. On se demande avec anxiété qui l'emportera : le despotisme ou la liberté, l'arbitraire du prince ou la volonté de tous, les ténèbres ou la lumière, les traditions du passé ou les aspirations de l'avenir!

XXVIII

Le langage circonspect du roi ne pouvait pas apaiser un peuple qui avait soif de son indépendance. Le 17 se passa sans incidents extraordinaires; mais il était évident que le peuple se préparait à un soulèvement général s'il n'obtenait pas ce qu'il voulait si ardemment. Des troubles sanglants avaient également éclaté à Breslau, à Magdebourg, à Kœnigsberg et dans d'autres villes. On abandonnait le système impuissant des pétitions pour songer à l'insurrection. On forgeait des armes, on amassait des forces? A ce peuple belliqueux il ne suffisait plus de donner des paroles vaines

et des promesses vagues; il lui fallait des faits sérieux, incontestables, ou un combat désespéré. Aujourd'hui encore la monarchie peut transiger; demain peut-être le trône sera compromis.

Dans la soirée du 17, une démarche solennelle devait exercer sur l'esprit du roi une influence suprême. Une députation des provinces du Rhin et de la Westphalie, composée d'hommes considérables, MM. Devincke, Hansemann, de Beckerath, de Camphausen, etc., vint lui déclarer que si le programme libéral n'était pas sincèrement adopté, ces provinces se verraient obligées de se séparer du royaume de Prusse.

XXIX

Le roi comprit enfin la nécessité de plier. Le 18, à dix heures du matin, il signa une patente et une ordonnance qui furent publiées vers midi. Leur haute importance m'oblige d'en insérer textuellement les passages les plus saillants :

« Lorsque nous avons convoqué, le 14, les fidèles » États pour le 27 avril, afin de préparer avec eux les » mesures pour la régénération de l'Allemagne, nous » ne pouvions supposer que dans le même instant de » grands événements arrivés à Vienne faciliteraient » l'exécution de nos projets et rendraient indispensable » cette prompte exécution. Après ces événements im- » portants, nous devons à notre peuple et à l'Alle- » magne de publier les propositions que nous avons » résolu de soumettre à nos confédérés.

» Avant tout, nous demandons que l'Allemagne soit

» transformée d'une confédération d'États en un État
» confédéré. — Nous reconnaissons que cela sup-
» pose une réorganisation de la Constitution fédérale
» qui ne peut être mise à exécution que par l'union des
» princes avec les peuples; que, par conséquent, une
» représentation fédérale préalable soit formée de tous
» les États des pays allemands et convoquée immédia-
» tement. — Nous reconnaissons qu'une telle repré-
» sentation fédérale rend nécessaires des institutions
» constitutionnelles des États allemands, afin que les
» membres de cette représentation puissent siéger les
» uns à côté des autres avec les droits de l'égalité.

» Nous demandons un système militaire de défense
» générale pour l'Allemagne, imité dans ses parties es-
» sentielles de celui sous lequel nos armées prussiennes
» ont conquis, dans les guerres de la liberté, des lau-
» riers immenses.

» Nous demandons que l'armée allemande soit réunie
» sous une seule bannière fédérale, et nous espérons
» voir à sa tête un général en chef fédéral. — Nous de-
» mandons un pavillon allemand; — et nous espérons
» que, dans un temps prochain, une flotte allemande fera
» respecter le nom allemand sur les mers voisines et
» éloignées. — Nous demandons un tribunal fédéral al-
» lemand pour le règlement de tous les différends qui
» ont une origine politique, entre les princes et les
» États, de même qu'entre les divers gouvernements
» allemands.

» Nous demandons un droit commun d'indigénat
» allemand, et une liberté complète de s'établir dans
» les pays allemands.

» Nous demandons qu'à l'avenir aucune barrière » n'empêche plus le commerce et l'industrie en Alle- » magne.

» Nous demandons un zollverein général, dans le- » quel les mêmes mesures, les mêmes poids, les mêmes » droits de commerce allemand, resserreront bientôt » plus fortement l'union matérielle.

» Nous proposons la liberté de la presse avec les » mêmes garanties contre l'abus, dans toute la patrie » allemande.

» ..... Mais, pour que l'accomplissement de nos in- » tentions éprouve le moins de retard et pour que nous » puissions développer les propositions que nous ju- » geons nécessaires pour la constitution intérieure, » nous avons résolu de hâter la convocation de la Diète » réunie, et nous chargeons le ministre d'État de faire » cette convocation pour le dimanche 2 avril.

» Donné à Berlin, le 18 mars 1848.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

(*Suivent les signatures des ministres.*)

Par ordonnance, la censure était abolie, les délits de la presse jugés par les tribunaux ordinaires, etc.

Le roi de Prusse non-seulement concédait la liberté de la presse, convoquait pour une époque plus rapprochée, le 2 avril, la Diète, antérieurement appelée pour le 27, mais s'élançait d'un pas décidé dans une voie nouvelle, se plaçait tout d'un coup à la tête de la Révolution en Allemagne, évoquait son unité, et traçait le programme remarquable de ses destinées futures. S'apercevant qu'il ne pouvait détourner contre la France les passions populaires qui débordaient, ni les compri-

mer, il cherchait à éblouir la nation par la sublime perspective de devenir le premier peuple de la Confédération. Il espérait se rallier tous les cœurs, étouffer tous les germes de sédition, et il avouait nettement ce but dans un paragraphe de sa patente, où il exprimait l'espoir « que la voie frayée ferait cesser l'anxiété qui, » à son grand regret, agitait en ce moment l'Alle- » magne, paralysait le commerce et l'industrie et me- » naçait de la livrer à l'anarchie. »

XXX

Les prévisions du roi, cette fois, furent justifiées. Dès que ces publications furent répandues, une joie instantanée s'empara de la population. Les uns applaudissaient au triomphe de leurs principes; d'autres tressaillaient de bonheur au réveil de la nationalité et de l'unité allemande; les plus timides n'étaient pas les moins enthousiastes, car ils voyaient la fin des luttes qui depuis quelques jours les faisaient trembler et gémir. La bourgeoisie sentait son influence grandir; la jeunesse était enivrée de sa victoire et souriait à un avenir plus prospère et plus vaste; les ouvriers se réjouissaient du premier pas fait pour leur émancipation. Les acclamations étaient universelles. La ville entière prend un air de fête. Les drapeaux, les bannières, tous les signes des réjouissances publiques sont préparés, les illuminations disposées pour le soir. Pour comble de satisfaction, la retraite de trois ministres, MM. de Thile, de Savigny et Eichhorn, que l'on accusait d'avoir conseillé au roi de ne pas céder, attendu que le peuple *demanderait*

la main au lieu du doigt; et la formation d'un ministère libéral, sont répandues comme un bruit fondé. La foule, mue par un sentiment de gratitude, se précipite sur la place du palais pour acclamer le roi. Le roi paraît au balcon et est salué par des vivat et des applaudissements. Il semble se complaire au tableau de l'allégresse publique.

XXXI

Cette allégresse ne devait durer que la lueur d'un éclair. Tout à coup l'illusion fut détruite par un incident inattendu. A peine le roi a-t-il quitté le balcon, que plusieurs personnes, apercevant des troupes qui stationnent devant le palais, soit qu'elles ignorent peut-être l'étendue de la patente royale, soit que cet aspect réveille en elles le souvenir amer des luttes précédentes et qu'elles s'irritent de la présence de ces troupes au milieu d'une démonstration pacifique, s'écrient : *Arrière les soldats!* En ce moment, il était environ deux heures, un détachement de dragons apparaît sur la place. Le colonel, qui marche en avant, est entouré et repoussé. Les dragons s'élancent et chargent le peuple. Deux coups de feu partent volontairement ou involontairement des rangs de l'infanterie. Soudain les cris : *Trahison! vengeance! aux armes!* sont répétés par la foule, qui se disperse dans la ville et la soulève. A la joie succèdent l'indignation et la colère. Les préparatifs de fête se changent en préparatifs de guerre. Il n'y a plus qu'une pensée : le combat! Quelques rares fusils sont disputés par une jeunesse intrépide. A leur défaut, on dépave les rues et on brise des pierres. Des

barricades formidables se dressent dans tous les quartiers. On monte les pavés aux fenêtres, sur les toits. De tout on se fait des armes. La fureur qui couve depuis six jours éclate enfin : ce n'est plus l'émeute, c'est la Révolution!

XXXII

Il n'entre pas dans le cadre de ce récit d'y insérer tous les détails de cette lutte acharnée, dont l'origine ressemble si complétement aux scènes mémorables de notre journée du 23 février, où, après la chute du ministre Guizot, l'ivresse universelle et les illuminations, on eut à déplorer le massacre du boulevard des Capucines. Il me suffira, pour en donner une idée, de décrire quelques incidents où la bourgeoisie, la jeunesse et les ouvriers de Berlin, ainsi que les troupes prussiennes, donnèrent mille preuves de bravoure et de résolution.

Après des engagements partiels, la fusillade retentit, permanente, sur plusieurs points de la cité. L'ordre ayant été donné d'enlever les barricades et de détruire tout ce qui s'y opposerait, l'infanterie ne put suffire. On eut recours à l'artillerie, et l'on entendit s'unir au bruit des feux de peloton et des coups isolés, le son prolongé des canons chargés à mitraille. Les bourgeois, les ouvriers, les étudiants, presque sans armes, opposaient à une attaque impitoyable une résistance désespérée. Ceux qui possédaient les rares fusils ajustaient les officiers. Le plus grand nombre, du haut des maisons, faisaient pleuvoir les pavés, les tuiles, les

pierres entassées, les débris de meubles sur la masse des troupes, et blessaient quelques soldats. Mais le peuple, fauché par les balles et les boulets, comptait de plus nombreuses victimes. Pendant la nuit, la lumière vacillante des lampions, préparés pour célébrer les concessions royales, servit à éclairer le carnage. La lune ajoutait ses pâles reflets à l'horreur de ces scènes sanglantes. Le tocsin, lugubrement cadencé, appelait au loin les hommes de cœur, et les excitait à la bataille. L'incendie de la fonderie royale vint compléter ce sinistre tableau.

XXXIII

De part et d'autre ce sont des efforts inouïs et des actes d'héroïsme dignes de l'histoire. On voit jusqu'à des femmes, faibles de mains, fortes par le cœur, aider aux barricades et se mêler aux combattants! La Frederichs et la Kœnigstadt deviennent le théâtre principal de la lutte, ainsi que les quartiers situés entre ces deux parties de la ville. Là, trop souvent des citoyens tombent pour ne plus se relever. L'un mort, un autre le remplace. Des jeunes gens de la ville, en gants blancs, et des ouvriers aux mains calleuses, mus par une noble émulation, vont hardiment au-devant des troupes, poitrine découverte; et des officiers s'élancent courageusement au-devant du péril pour guider leurs soldats. Dans une rue, la rue des Pigeons, le peuple, avec six fusils seulement, défendit jusqu'à quatre heures du matin une barricade, et repoussa huit assauts. Une autre barricade fut gardée pendant trois heures par des étudiants et des hommes de lettres, avec une bra-

voure héroïque. Une barricade, près de l'hôtel de ville du quartier de Cologne, ne put être enlevée qu'après cinq attaques formidables. A la barricade de la Taubenstrasse, plusieurs arquebusiers, cachés derrière des tonneaux à huile, firent tomber successivement trois officiers à la tête des soldats qui voulaient les enlever. Le canon seul put leur faire abandonner ce poste périlleux.

L'attaque contre l'arsenal de la landwehr, dans la Lendenstrasse, dura depuis neuf heures du soir jusqu'à six heures du matin. Une vingtaine d'officiers, placés derrière les fenêtres, entretenaient un feu meurtrier contre les bourgeois qui voulaient approcher. Les arquebusiers de la barricade de la Taubenstrasse furent appelés, et le peuple, après avoir démoli plusieurs fenêtres, parvint à pénétrer dans l'arsenal et à s'emparer des armes. A la conciergerie, il y eut une fusillade soutenue. La plus forte barricade fut dressée dans la nouvelle rue Royale, sur la place Alexandre. Des arquebusiers rendirent inutile toute tentative contre cette barricade; les troupes, après des prodiges de valeur de part et d'autre, furent contraintes de renoncer à s'en rendre maîtresses. Un gentilhomme polonais, après avoir longtemps et bravement combattu, atteint mortellement d'une balle, dit en tombant à ses compagnons de lutte: « Je vous lègue l'indépendance de la Pologne. » On pourrait citer mille traits sublimes. La bataille se prolongea pendant treize heures, et ne cessa que vers six heures du matin. Le peuple avait eu l'instinct stratégique de s'emparer des portes de la ville et de resserrer peu à peu les troupes, qui ne pouvaient plus

recevoir de renforts et épuisaient des forces qui ne pouvaient être renouvelées.

XXXIV

Le peuple de Berlin releva, sur le champ du combat, plus de deux cents morts et environ cinq cents blessés[1], sans compter les cadavres que la Sprée, confidente muette du massacre, emporta la nuit dans ses eaux. L'armée ne compta que trois officiers, dix-sept sous-officiers et soldats tués. Le nombre des blessés fut relativement plus considérable : quinze officiers, quatorze sous-officiers et deux cent vingt-cinq soldats. Cette disproportion s'explique par la nature des armes que possédait le peuple, des pavés brisés, des barres de fer, du courage et peu de fusils. Il avait arboré le drapeau tricolore allemand, rouge, noir et or, qu'il payait et consacrait de son sang. Les mots « propriété nationale » sauvèrent de la destruction le palais du prince de Prusse, que l'on accusait d'avoir donné les ordres d'attaque. Le prince, dans sa retraite à Londres, s'en justifia, ne voulant point conserver la lourde responsabilité du sang versé. Dans ce peuple il n'y avait qu'un cri, qu'un but : la liberté! dans l'armée qu'une pensée : la discipline! Le peuple se croyait trahi, trompé, assassiné ; l'armée obéissait.

On donne comme certain le fait suivant. Cinq honorables bourgeois percèrent la foule pour aller trouver l'évêque Néander et l'engager à se rendre avec eux

[1] Un témoin compta deux cent quatre cercueils au service funèbre. Un certain nombre de morts furent jetés dans la Sprée, pendant la nuit du 18 au 19.

au château, revêtu de ses habits pontificaux. Le peuple les laissa respectueusement passer, en criant : *Honneur aux pacificateurs!* Cette patriotique députation, admise auprès du roi, le supplia d'arrêter l'effusion du sang et de faire retirer les troupes. Le roi répondit que le peuple devait auparavant abandonner ses positions; qu'il accorderait tout à la prière et rien à la force. Puis, montrant du doigt la rue Royale où l'on se battait, il ajouta : « Cette rue m'appartient, je puis en faire ce que je veux. »

XXXV

Cette ostentation de vigueur n'était pas réelle. Frédéric-Guillaume était épuisé d'inquiétudes, et chaque coup de feu ou de mitraille retentissait jusqu'au fond de sa conscience, comme une douleur, comme un regret ou comme un remords. La lueur de l'incendie, le son du tocsin, ces bruits sourds d'une ville soulevée, qui contiennent les gémissements des mourants, les sanglots des parents, les imprécations des blessés, les malédictions d'une nation, produisaient sur son âme déchirée des sensations cruelles, étranges. Tous les princes ne sont pas insensibles à l'aspect d'un massacre ordonné par eux. Le roi de Prusse était de ce nombre. Pendant cette longue nuit, il comptait les heures trop longues, et rédigeait une proclamation où sont tracées et l'origine de la lutte et sa pénible agonie. Cette proclamation remarquable fut publiée dès sept heures du matin :

« Mes chers Berlinois, ma patente de convocation » d'aujourd'hui vous a donné le gage des intentions

» loyales de votre roi envers vous et envers la patrie
» allemande. L'enthousiasme avec lequel des cœurs
» fidèles innombrables m'avaient salué retentissait en-
» core, lorsqu'une troupe de perturbateurs éleva des
» prétentions audacieuses et révolutionnaires, et grossit
» à mesure que les personnes animées de bonnes inten-
» tions s'éloignèrent. Comme leur mouvement tumul-
» tueux jusqu'à la porte du château faisait craindre
» avec raison des intentions criminelles, et que mes
» braves et fidèles soldats avaient été insultés, il fallut
» faire évacuer la place par la cavalerie, au pas et l'arme
» au fourreau. Deux fusils de l'infanterie partirent
» d'eux-mêmes, et, Dieu merci, personne ne fut at-
» teint. Une bande de mauvais sujets, et notamment
» d'étrangers, qui depuis une semaine avaient su se
» soustraire à toutes les recherches, a profité de cette
» circonstance pour parvenir à ses projets criminels, en
» mentant impunément, et a rempli de pensées de ven-
» geance les esprits irrités de beaucoup de mes chers
» et fidèles Berlinois, en leur disant que le sang avait
» été versé à dessein; et c'est ainsi qu'ils sont devenus
» les auteurs d'un massacre affreux. Mes troupes, vos
» frères et concitoyens, n'ont fait usage de leurs armes
» qu'après une foule de coups tirés de la Königstrasse.
» La marche victorieuse des troupes en a été la consé-
» quence nécessaire. C'est à vous, habitants de ma
» chère ville natale, de prévenir de plus grands
» malheurs. Reconnaissez, votre roi et votre ami le
» plus fidèle vous en conjure par tout ce que vous avez
» de plus cher, reconnaissez une funeste erreur.

» Rentrez dans le calme, enlevez les barricades et

» envoyez-moi des hommes animés de l'esprit berlinois » avec des paroles telles qu'elles conviennent vis-à-vis » de votre roi, et je vous donne ma parole royale que » les troupes évacueront à l'instant même toutes les » rues et places, et que la garnison se bornera aux bâ- » timents nécessaires, du château, de l'arsenal et de » quelques autres édifices, et même seulement pour » un temps. Écoutez la voix paternelle de votre roi, » habitants de ma belle et fidèle ville de Berlin. Oubliez » ce qui s'est passé comme je veux l'oublier moi-même, » dans l'intérêt de l'avenir qui va s'ouvrir, sous la bé- » nédiction du ciel, pour la Prusse et par la Prusse » pour l'Allemagne. Votre aimable reine et vraiment » fidèle mère et amie, qui est très-souffrante, joint ses » prières ferventes et accompagnées de larmes aux » miennes.

» Écrit dans la nuit du 18 au 19 mars.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

XXXVI

Le roi ne niait pas, mais excusait, comme un accident, les premiers coups de fusil partis de la troupe, et réclamait des habitants de Berlin une députation avec laquelle il pût traiter. L'espèce de trêve causée par la fatigue durait, mais les troupes et le peuple restaient en présence. La cité prenait un aspect de plus en plus belliqueux; la circulation devenait impossible; les rues étaient encombrées de tas de pierres préparés pour le combat; les barricades, hautes comme des maisons,

se multipliaient dans tous les quartiers; le sol était couvert de débris; on ramassait les morts, on soignait les blessés.

Dix heures sonnaient, et les conseillers de la couronne s'opposaient encore à la retraite des troupes. Une députation de la bourgeoisie insistait auprès du roi, qui répétait toujours que cette retraite dépendait de la destruction des barricades. Puis il vantait les forces considérables qui pouvaient encore lui assurer la victoire. — « Mais, sire, lui répliqua un honorable bourgeois, une victoire serait dans ce cas une défaite! »

Des rapports décourageants se succédaient. Les troupes étaient épuisées, affaiblies; la lutte prolongée, et la monarchie pouvait fatalement être entraînée dans l'abîme. Frédéric-Guillaume pouvait encore sauver sa couronne en cédant. Il céda, et souscrivit à toutes les conditions posées : la retraite des troupes; l'armement de la garde bourgeoise; la délivrance des prisonniers faits pendant les troubles; l'amnistie pour les délits politiques et pour les chasseurs de la garde, bataillon des tirailleurs de Neufchâtel, qui s'étaient prononcés pour le peuple; le renvoi des ministres et la formation complète d'un ministère nouveau.

XXXVII

La retraite des troupes présenta un spectacle saisissant. Soldats et officiers, relevés d'un service atroce, les mains et le visage noircis de poudre, les vêtements couverts de fange et de sang versé, l'œil éteint par les veilles, se trouvèrent tout aussitôt entourés par la

masse du peuple, qui, sans insulte, mais avec joie, couvrait d'acclamations le roulement des tambours. Du haut des fenêtres et des balcons, la bourgeoisie, heureuse de ce retour à la conciliation et à la paix, applaudissait en agitant des mouchoirs. Les régiments rentrèrent dans leurs casernes ou sortirent de la ville. Des sentinelles bourgeoises furent placées à toutes les portes du château. Le roi déclara qu'il se remettait dans les mains du peuple, et qu'il confiait à la garde civique la conservation des propriétés et la défense de l'ordre.

Dans l'intention, sans aucun doute, de prouver la sincérité des concessions du 18 et une résolution antérieure à la lutte, il fit publier, vers deux heures de l'après-midi, que dès la veille il avait accepté la démission des ministres, et qu'il chargeait le comte d'Arnim de former un nouveau ministère, dont il serait le président. Le comte Schwerin eut le portefeuille des cultes, d'Auerswald celui de l'intérieur, Kuhne des finances, Bornemann de la justice, le baron d'Arnim des affaires étrangères; M. Camphausen fut nommé ministre d'État.

XXXVIII

Le combat avait cessé dans les rues, mais non l'irritation dans les cœurs. Des citoyens montaient sur des tertres élevés, et cherchaient par de sages discours à ramener le calme après la tempête. Mais des pans de maisons écroulées, les taches de sang sur les pavés, les blessures encore béantes, parlaient plus haut que les paroles des orateurs, les proclamations du roi et le chan-

gement de système; le fleuve débordé n'était pas rentré dans son lit. On entendait les sanglots des femmes qui cherchaient à reconnaître le fils ou le frère absent sur la figure meurtrie des cadavres, et les murmures des combattants qui ne devaient qu'au hasard d'avoir échappé au massacre. L'ivresse de la victoire n'étouffait pas les gémissements ni les malédictions. Le prince de Prusse était poursuivi par une haine soupçonneuse. Le roi lui-même n'était pas à l'abri d'énergiques accusations. On lui reprochait amèrement d'avoir trompé le peuple par de fausses apparences, d'avoir donné des ordres cruels sous des promesses pacifiques. Des cris de mort se faisaient entendre contre les ministres déchus.

Si la république eût déjà existé en Prusse à d'autres époques, il est probable qu'elle eût été acclamée à Berlin; mais les partisans de cette forme de gouvernement étaient en petite minorité. Ils n'espéraient pas, en un jour, sans y avoir préparé les esprits, triompher d'une monarchie consolidée par les traditions historiques, par les mœurs, par les habitudes, et renverser une dynastie qui avait de profondes racines dans la nation. La gloire du grand Frédéric, les défaites et les victoires communes, anciennes et modernes, avaient laissé des traces profondes qui ne pouvaient s'effacer aussitôt. Le peuple voulait conquérir ses droits et son indépendance. Il voulait affaiblir, abaisser même la royauté; il ne voulait pas la détruire. Partager la souveraineté avec le monarque, c'était déjà pour la Prusse une révolution immense!

XXXIX

Cependant les colères avaient besoin d'un éclat avant de jeter leur dernière lueur. Par un mouvement simultané, de différents côtés arrivent devant le palais, dans la cour du château, des chariots surchargés de cadavres et suivis d'une masse de peuple qui demande : *Le roi! le roi!* Quatre de ces cadavres, aux chairs encore palpitantes, portés à bras sur des brancards couverts de rameaux, sont placés sous le balcon du palais, et ces cris redoublent : *Le roi! le roi!* Les nouveaux ministres, le comte d'Arnim, se présentent au balcon, essayant de parler. Efforts inutiles ! les cris : *Le roi! le roi!* dominent leurs voix. Le peuple veut que le monarque prenne sa part des douleurs publiques. Il veut lui faire contempler les conséquences funèbres du massacre de la nuit. *Le roi! le roi!*

Ces cris mille fois répétés incessamment retentissent. Le roi enfin paraît; sa figure trahit l'émotion qu'il éprouve. La reine, appuyée sur son bras, recule d'horreur à l'aspect de ce spectacle affreux. Un certain nombre de personnes cherchent à faire taire la multitude. Le roi peut à peine balbutier quelques mots : « Vous m'avez promis de vous retirer tranquillement... » Sa voix est couverte par les cris qui partent de tous côtés. Le peuple exige que le roi descende et vienne honorer les morts en les saluant. Le roi descend, se découvre, salue et se retire.

XL

Cette scène tragique n'était pas encore terminée. Les exclamations de toute sorte et les rumeurs se prolongeaient. Le comte d'Arnim, grâce à un organe sonore, parvient enfin à surmonter le bruit de cet ouragan, et malgré de fréquentes interruptions, à réclamer du peuple son concours — pour asseoir sur des bases libérales l'œuvre constitutionnelle pour laquelle le roi les a appelés dans son conseil. — Ces cris : *Oui, oui! non, non! vivat! hourra!* se croisent et interrompent le ministre. On voit un jeune homme, qu'une figure pâle et des yeux hagards désignent assez comme un des combattants de la nuit, se hisser sur les épaules de ses voisins, et de cette tribune vivante apostropher le ministre par ces mots : « Le peuple avant tout demande des armes pour qu'il se défende et ne soit pas massacré! — Il n'y a plus d'agression à craindre! réplique le ministre; les troupes ont reçu l'ordre de se retirer. » Puis on entendit réclamer la renonciation au trône du prince de Prusse. Mais le comte d'Arnim s'est incliné sans répondre et s'est retiré. Peu à peu, en proie à des sensations profondes et diverses, la foule s'éloigne, remplacée par des groupes qui se succèdent. D'autres ministres viennent affirmer que toutes les espérances du peuple seront réalisées. Enfin des blessés, portés à bras, sont introduits dans le palais, où le roi et la reine leur font prodiguer les soins les plus empressés.

Les troupes avaient achevé leur retraite de la ville.

L'irritation s'amortit dans le vide. Le peuple, satisfait de l'humiliation de la royauté, prêta une oreille plus facile aux voix conciliatrices. Il attendit, non sans méfiance, la réalisation des engagements contractés, rétablit la circulation par des brèches faites aux barricades laissées debout, et s'apprêta à célébrer sa victoire par des illuminations. Depuis longtemps on n'en avait vu d'aussi brillantes. Ivresse du triomphe, cessation de la lutte, conquête des droits, retour à l'ordre, exaltation, prudence, révolution accomplie, crainte du peuple, ces sentiments divers et opposés contribuèrent à rendre les démonstrations plus resplendissantes. Le palais du prince de Prusse, les maisons des ministres déchus, et même l'hôtel de l'ambassadeur de Russie, étaient éblouissants de lumières!

XLI

Le lendemain, 20 mars, la garde bourgeoise s'organisa. Des quêtes s'ouvrirent pour les blessés. L'amnistie parut, rédigée en ces termes : « Hier, j'ai déclaré que » mon cœur avait tout oublié; mais pour qu'on sache » bien que cet oubli s'applique à tout mon peuple, et » pour ne pas troubler par des souvenirs douloureux » le grand avenir qui commence pour notre patrie, » j'annonce amnistie à tous ceux qui ont été poursuivis » ou condamnés pour délits politiques ou de la presse. — Ce décret, signé par le roi, était suivi d'un ordre de mettre immédiatement en liberté tous les individus amnistiés.

Le matin, à dix heures, le ministre comte Schwerin

adressait aux étudiants, réunis dans la grande salle de l'Université, et la plupart armés, ainsi que les professeurs, ces paroles au nom du roi : « Messieurs, Sa » Majesté regarde comme son devoir d'informer la » jeunesse académique, qui s'est conduite avec tant » d'éclat dans les jours de gloire, des démarches » qu'elle se propose de faire.

» Le roi veut se mettre à la tête de l'Allemagne con- » stitutionnelle. Il veut la liberté et la constitution ! — » En conséquence, il a décidé qu'un parlement alle- » mand serait formé sans délai; et il se mettra à la tête » du progrès. Le roi compte sur la protection du peu- » ple. N'est-ce pas votre opinion ? — Mille voix : Oui ! » oui ! — Le roi, paré des couleurs allemandes, va pa- » raître dans les rues. Il compte que la jeunesse acadé- » mique se groupera autour de lui..... Messieurs, *Vive* » *le roi allemand !* Nous sommes les ministres respon- » sables du roi, mais notre âme est le roi et le progrès. » La liberté est sa pensée. — Vivent les ministres res- » ponsables ! »

Après cette démarche, le roi, vers onze heures, sortit du château, à cheval, revêtu de l'uniforme du 1er régiment des gardes, avec le casque et un brassard aux couleurs allemandes. Aussitôt il fit au peuple cette déclaration : « Ce n'est point une usurpation de ma » part si je me sens appelé à sauver la liberté et l'unité » allemandes. Je jure devant Dieu que je ne veux point » briser les trônes allemands, mais protéger l'unité et » la liberté de l'Allemagne par la fidélité allemande, » sur les bases d'une constitution allemande sincère. » (Applaudissements).

Le roi était entouré des princes, des ministres, des généraux, tous portant les couleurs tricolores allemandes. Il s'arrêta devant les bourgeois de garde au poste royal, et leur dit : « Je ne puis exprimer avec assez » de vivacité combien je vous suis reconnaissant. » Il ajouta « qu'il était convaincu que la lumière s'était faite en Allemagne; qu'il ferait tous ses efforts pour l'augmenter; qu'il était disposé à être le chef du mouvement, et à le soutenir, s'il le fallait, au péril de sa vie. Une voix s'écria : « Vive l'empereur d'Allemagne! » « Non! non! répliqua-t-il avec une humeur sentie ou » simulée, je ne veux pas cela! » Arrivé devant l'Université, il harangua les étudiants, rangés en bataille, en des termes aussi chaleureux.

XLII

Ce ne fut pas le seul spectacle de cette mémorable journée, où les incidents abondent, aussi intéressants que pittoresques, et où le philosophe et le politique peuvent tour à tour puiser des enseignements. Vers une heure après midi, un nouveau coup de théâtre frappait les yeux et excitait un enthousiasme indescriptible. Le peuple alla ouvrir les portes des prisons aux Polonais condamnés et détenus à la suite des soulèvements de la Pologne en 1846, et les conduisit en triomphe au château. Les chevaux de la voiture qui portait Mieroslawski et Liebelt furent dételés. Les Polonais, dont chaque moment de la lutte avait fait vibrer les cœurs, passant subitement de la captivité à l'apothéose, profondément touchés, saluaient, avec le

drapeau rouge, noir et or, la multitude qui les acclamait. Lorsqu'ils furent devant le palais, le roi parut. Les Polonais adressèrent au peuple des paroles de gratitude.

La Révolution mettait en présence le monarque et les chefs d'une insurrection, au milieu des applaudissements d'une nation : contraste plus éloquent que ne pourraient l'être les réflexions d'un historien.

Les émotions n'étaient pas épuisées. Une panique, le soir, saisit les esprits. Le prince de Prusse revenait, disait-on, avec de nombreux bataillons, et même avec les secours de la Russie. On dressa tout à coup des barricades formidables aux portes de la ville. Pour démentir ce bruit, il fallut une proclamation signée par les ministres. A trois heures du matin, la garde bourgeoise obtint la sortie du château de cinq cents soldats qui y étaient restés cachés. — Les troupes, consignées au nombre de six mille dans les casernes, affectées de cette espèce d'emprisonnement, reçurent, sur leur demande, l'ordre de quitter la ville. Le 21 au matin, il n'y avait plus un soldat dans Berlin. La garde bourgeoise et les étudiants restèrent les seuls gardiens du palais, des arsenaux, des munitions de guerre, de la cité.

XLIII

Les funérailles des victimes eurent lieu le 22. Le gouvernement avait désiré, comme symbole de réconciliation, confondre dans la même sépulture les corps des soldats et ceux des habitants, et le conseil de ville avait prévenu que militaires et citoyens suivraient le convoi, bras dessus, bras dessous (*arm in arm*). Cette

résolution fut repoussée, par ce motif que le peuple, s'étant battu pour détruire la suprématie de l'état militaire sur l'état civil, voulait maintenir intact le principe qu'il avait conquis au prix de son sang.

Les corps déposés dans le château avaient été, la veille, portés dans l'église. Dès le matin, la ville fut couverte des emblèmes du deuil public. Les drapeaux noirs mêlés aux drapeaux allemands flottaient au haut des maisons et aux portes du palais. Les députations nombreuses des contrées voisines, le clergé de tous les cultes, les magistrats municipaux, tous les métiers, toutes les corporations avec leurs bannières, les étudiants, la garde bourgeoise, les archers, les Polonais, les familles des victimes, formaient un cortége de vingt mille personnes, dont chacune portait un crêpe. Les cercueils étaient également couverts de crêpes et de fleurs coupées dans les jardins royaux. La population entière formait la haie, dans une attitude triste et recueillie. A deux heures et demie, le cortége, précédé de corps de musique jetant au vent des airs de marche funèbre, arriva devant le palais. La porte vitrée du balcon s'ouvrit, et le roi se présenta, suivi de ses ministres, et entouré d'individus déployant des drapeaux noirs. Deux cent quatre cercueils passèrent devant ses yeux. Dans ce nombre on remarquait onze cercueils d'Israélites, accompagnés par leurs rabbins. C'était peut-être la première fois que des juifs allaient recevoir la sépulture des mains de leurs frères chrétiens. Deux cercueils de catholiques étaient conduits par des ecclésiastiques de leur culte. Tous morts pour la même cause, l'amour de la liberté et de

la patrie, la liberté et la patrie leur donnaient à tous la même tombe!

Le roi était visiblement ému. Chaque drapeau de deuil s'inclinait lentement devant lui. Il avait ôté son casque, et il garda la tête découverte jusqu'à ce que le dernier cercueil se fût éloigné. Pendant cette longue et douloureuse cérémonie, on le vit plusieurs fois porter à ses yeux un mouchoir blanc qu'il tenait à la main. L'attendrissement était universel.

Les combattants eux-mêmes avaient voulu creuser les fosses et rendre ce pieux devoir à ceux qui avaient succombé à côté d'eux. Les tombes avaient été disposées de manière que l'on pût élever un monument funéraire. Des discours et des oraisons furent prononcés, et l'un des orateurs fit entendre ces paroles, religieusement écoutées : « Les victimes des 18 et 19 mars ont » définitivement conquis et scellé de leur sang l'œuvre » commencée par leurs pères en 1813. »

XLIV

Pour se faire une idée de l'étendue de la révolution qui s'accomplissait en Prusse, et de l'immense progrès dans les institutions de ce beau et puissant pays, il faut se reporter aux paroles prononcées par le roi le 11 avril 1847, à l'ouverture de la Diète rassemblée en vertu de la loi constitutive du 3 février de la même année :

« Héritier d'une couronne que j'ai reçue sans atteinte » et que je dois et veux léguer sans atteinte à mes suc- » cesseurs..., il me tarde de faire la déclaration solen- » nelle qu'aucune puissance de la terre ne pourra jamais

» m'amener à changer les rapports naturels entre le » souverain et son peuple, rapports qui, par leur vérité » entière, nous font si forts, en des rapports conven- » tionnels et constitutionnels; et que jamais je ne per- » mettrai qu'une feuille écrite vienne s'interposer pour » jouer le rôle d'une seconde providence entre Dieu » notre Seigneur du ciel et ce pays, pour nous gouver- » ner par ses paragraphes et pour remplacer par eux » la sainte et antique fidélité. — La couronne ne peut » pas, elle ne doit pas plier à la volonté des majorités, » à moins que la Prusse ne soit annihilée en Europe. — » La même franchise m'engage maintenant à vous don- » ner en témoignage de la confiance que j'ai placée en » vous, nobles seigneurs et féaux États, ma parole de » roi que je ne vous aurais pas convoqués, si j'avais » eu le moindre doute que vous puissiez songer à jouer » le rôle de soi-disant représentants du peuple. »

Le 22 mars, le roi signait une déclaration, — publiée dans la *Gazette officielle* du 23, contre-signée par les nouveaux ministres, — à une députation de Breslau qui lui demandait une loi électorale instantanée, sans attendre la convocation de la Diète réunie :

« Ayant promis une constitution sur les bases les plus » larges, je veux rendre une loi électorale nationale, » qui, fondée sur les élections primaires, produira une » représentation de tous les intérêts du peuple, sans » distinction de religion. Cette loi sera soumise à la » Diète réunie, dont je dois considérer la prompte con- » vocation comme le vœu général du pays. J'agirais » contre ce vœu, si, d'après votre proposition, je ren- » dais la nouvelle loi sans consulter les États...

» D'après mes résolutions connues, je soumettrai à » la nouvelle représentation nationale des projets de » loi sur les points suivants : 1° Garantie de la liberté » individuelle; 2° droit d'association et de réunion; » 3° garde nationale, avec élection libre des officiers; » 4° responsabilité des ministres; 5° introduction du » jury en matière criminelle, notamment pour tous les » délits politiques et de presse; 6° indépendance des » juges; 7° suppression de la juridiction privilégiée et » patrimoniale. En outre, je ferai prêter serment à la » nouvelle Constitution par l'armée permanente. »

XLV

Le 21, il avait envoyé cet ordre de cabinet au ministre de la guerre chargé de son exécution : « Attendu » que je me consacre entièrement à la cause de l'Alle- » magne, et que je vois dans la participation de la » Prusse un moyen de la favoriser, j'ordonne que l'ar- » mée joindra immédiatement à la cocarde prussienne » la cocarde allemande. »

Le jour même où il faisait arborer à l'armée les couleurs des combattants des barricades, il adressait au peuple qu'il gouvernait et à la nation allemande cette solennelle proclamation :

« L'Allemagne est livrée à une fermentation inté- » rieure, et peut-être menacée de plus d'un côté à » l'extérieur. Pour échapper à ce double péril immi- » nent, il faut que les princes et les peuples allemands » s'unissent de la manière la plus intime sous une » même direction. Je prends aujourd'hui cette direction

» pour les jours de danger. Mon peuple, qui ne craint » pas le danger, ne m'abandonnera pas, et l'Allemagne » se joindra à moi avec confiance. J'ai adopté aujour- » d'hui les vieilles couleurs allemandes, en me plaçant, » moi et mon peuple, sous la noble bannière de l'em- » pire d'Allemagne. La Prusse, dès ce moment, se » transforme en Allemagne. La Diète, convoquée pour » le 2 avril, se présente comme organe légal, afin que, » d'accord avec mon peuple, je puisse marcher le pre- » mier pour sauver et tranquilliser l'Allemagne. J'ai » l'intention de donner aux princes et aux États de » l'Allemagne l'occasion, sous une forme ultérieure qui » sera appréciée plus mûrement, de se réunir avec les » organes de cette Diète à une assemblée commune. » L'assemblée des États d'Allemagne, qui se formera » ainsi temporairement, prendra, sans délai et après » libre délibération, les mesures nécessaires dans le » péril commun intérieur et extérieur. Ce qu'il importe » aujourd'hui par-dessus tout, c'est : 1° l'établissement » d'une armée fédérale allemande générale; 2° une dé- » claration de neutralité.

» Outre les mesures ayant pour objet de détourner » les dangers du moment, l'assemblée des États d'Alle- » magne délibérera sur la régénération et la fondation » d'une nouvelle Allemagne, unie et non pas uniforme, » unie dans la diversité et unie avec la liberté. L'intro- » duction générale d'institutions vraiment constitution- » nelles avec responsabilité des ministres dans les États » particuliers, la publicité et l'oralité des débats judi- » ciaires, le jury en matière criminelle, les droits poli- » tiques et civils égaux pour tous les cultes, une admi-

» nistration libérale et vraiment populaire, pourront » seuls opérer et raffermir une pareille unité supérieure » et inférieure.

» Berlin, 21 mars 1848.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME,

» Comte d'ARNIM, comte de SCHWERIN,
» BORNEMANN, ARNIM, KUHNE. »

XLVI

Entre le roi absolu du 11 février 1847, et le roi constitutionnel du 21 mars 1848, quelle distance, quelle différence de langage! Est-ce bien le même homme? Quelle série d'événements prodigieux a pu opérer cette prodigieuse transformation? Pourquoi a-t-il fallu le sang d'un peuple pour la faire surgir? Oh! si elle eût été volontaire, que de grandeur, de gloire et d'éclat! Si, par conviction, Frédéric-Guillaume eût dit à la nation : « Les temps de la régénération sont arrivés. Prenez une large part dans la direction de vos affaires, par vos représentants librement élus. Aidez-moi dans le gouvernement de l'État et dans le choix des ministres. Amélioration, progrès, droits, industrie, commerce, finances, instruction, éducation; traçons-nous ensemble une large voie où nous éviterons le péril des excès, et où nous marcherons avec sagesse et avec ordre! » Frédéric-Guillaume eût été grand dans le siècle et dans les siècles à venir. Il eût trouvé des imitateurs, et son nom serait à tout jamais honoré et béni en Allemagne et dans le monde entier. Mais Frédéric-Guillaume était

entraîné par le mouvement, et il disait à l'Allemagne de le suivre. Il était poussé dans les réformes, et il disait qu'il voulait y lancer l'Allemagne. Il cédait à la force des événements, et il disait qu'il les dirigerait. Il obéissait, et il prétendait commander. Il était l'esclave de son peuple, et il aspirait à être le chef de tous les peuples de l'Allemagne. Il était comprimé dans Berlin, et il en faisait le centre des libertés nationales. Il n'était qu'un pouvoir éteint dans la lutte, et il se posait comme un foyer de lumières. Il disparaissait devant l'immensité de la Révolution, et il se déclarait le chef révolutionnaire de l'Allemagne! Bien mieux, après s'être incliné devant son peuple, il se relevait et déclarait audacieusement Berlin capitale de l'empire, y convoquait, avec la Diète de ses États, les représentants de tous les pays allemands, et s'emparait de la dictature de la nation allemande!

On verra plus loin comment l'Allemagne accueillit cette ambitieuse manifestation.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Confédération germanique. — Parlement allemand : Idée théorique née en 1815, oubliée et reprise. — Réunion de cinquante délégués à Heidelberg. — Leur déclaration du 5 mars 1848. — Comité des sept élu par les cinquante.—Convocation d'une Assemblée générale des délégués des peuples des divers États de l'Allemagne à Francfort, le 30 mars. — Convocation d'un congrès des princes à Dresde, le 25 mars.— Position critique et embarrassée de la Diète germanique.— Son impopularité; son invitation aux États de lui envoyer des hommes de confiance. — Elle arbore les couleurs nationales allemandes. — Considérations générales : La France doit-elle intervenir dans la lutte entre les princes et les peuples.—Influence morale de la France.—Les peuples veulent conquérir seuls leur indépendance, et repoussent toute intervention étrangère dans leurs débats intérieurs.— La France armée ne peut intervenir malgré les peuples.— Elle est prête à répondre à leur appel. — Pologne : Mouvements de 1846. — Défaite des Polonais. — Confiscation de la République de Cracovie par l'Autriche. — Duché de Posen, 1848. — Les Polonais espèrent, du soulèvement des peuples de l'Allemagne et du réveil des nationalités, la résurrection de la Pologne. — Les couleurs polonaises arborées à Posen. — Départ d'une députation pour Berlin. — Cracovie : Manifestation du 17. — Délivrance des prisonniers. — Gallicie : Souvenirs sanglants de la guerre civile des paysans contre les châteaux. — Pétition à l'empereur d'Autriche. — Espérances. — Varsovie étouffée dans un linceul. — Russie : Dispositions belliqueuses. — Préparatifs militaires. — Insultes de la presse officielle à la France. — Manifeste menaçant. — Sympathies de la nation russe. — Avenir des peuples de l'Europe.

I

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — PARLEMENT ALLEMAND.

Dans le récit rapide et palpitant des troubles, des renversements de ministères, des changements de systèmes, des révolutions survenues en Allemagne dans les premiers jours qui suivirent la fondation de la République française, du 24 février au 20 mars, on a dû remarquer qu'une idée perce, complète et domine les

autres : l'unité. L'unité de l'Allemagne libre et indépendante, non point sur les bases étroites d'une Diète où les princes seuls ont des délégués, mais sur les bases larges d'un parlement où les peuples ont des députés directement élus : ce principe est posé partout, dans les réunions, dans les pétitions, dans les programmes, dans les adresses. Les individus, les municipalités, les représentants des provinces, les États, s'y rallient tous et l'acclament. Les princes, entraînés par la volonté publique, s'y soumettent, quoique les trônes et les priviléges puissent être broyés, engloutis dans cette révolution dernière, qui doit changer radicalement les institutions de l'Allemagne.

La pensée d'un Parlement allemand, née en 1815, confinée depuis dans les théories philosophiques et abstraites de quelques hommes avancés, tombée en oubli, comme une rêverie irréalisable, sous le régime oppresseur des rois absolus, avait repris quelque faveur dans l'opinion publique mue par le développement libéral des derniers temps. Une proposition faite à la seconde Chambre du grand-duché de Bade l'avait remise en évidence, lorsque la Révolution de France vint lui donner une impulsion universelle et irrésistible.

Il est intéressant et instructif de suivre, dès l'origine, les phases diverses parcourues par l'Allemagne avant d'atteindre un but pour lequel peuples et rois commençaient une lutte qui n'est pas près de finir.

II

Cinquante délégués, convoqués à Heidelberg, for-

ment un congrès, signent et publient cette déclaration :

« Les cinquante députés des divers États de l'Allema-
» gne, réunis ici, ont discuté les graves questions du
» moment. Ils sont d'accord sur ce point, que l'Allemagne
» ne doit pas intervenir dans les affaires de France,
» ni se jeter dans une guerre en ne reconnaissant pas
» le changement survenu en France. Les Allemands ne
» doivent pas refuser à d'autres nations la liberté et
» l'indépendance qu'ils réclament pour eux. La défense
» des Allemands et de leurs souverains doit se trouver
» dans le dévouement et le courage de la nation, et
» non dans une alliance avec la Russie. Il est indispen-
» sable de convoquer une Assemblée nationale, dont les
» membres seront choisis dans tous les pays de l'Alle-
» magne, d'après la population. Les députés ont résolu
» de s'adresser à leurs gouvernements, pour qu'ils agis-
» sent dans ce sens. Ils ont nommé une commission de
» sept membres, pour préparer un projet concernant la
» représentation nationale. »

5 mars 1848.

(*Suivent les signatures.*)

Le 12 mars, la Commission des sept, en exécution de son mandat, publia cet avis :

« Nous invitons tous les membres des États de l'Al-
» lemagne constitutionnelle, anciens ou nouveaux, à
» se réunir, le jeudi 30 mars, à Francfort-sur-Mein,
» pour délibérer sur les bases d'une représentation na-
» tionale allemande, antérieurement adoptées dans une
» réunion de membres des États qui a eu lieu récem-

» ment dans notre ville. On invitera également un cer-
» tain nombre d'autres hommes distingués.

» Heidelberg, 12 mars 1848.

» BINDING, GAGERN, ITZSTEIN, RÖMER,
STEDMANN, WELCKER, WILLICH. »

III

Ce comité, composé de députés d'un libéralisme connu et d'une juste renommée, employa, avec un dévouement admirable, le délai du 12 au 30 à coordonner les travaux préparatoires de la future assemblée, pour rendre ses décisions promptes et faciles. Les questions préliminaires naturellement posées étaient : La loi en vertu de laquelle serait appelée l'Assemblée constituante; le gouvernement transitoire à établir; le gouvernement définitif, sa forme, son personnel, sa constitution... Dans le sein et autour du comité, les débats sur ces questions surgissaient de toutes parts, de plus en plus vifs, de plus en plus passionnés. Tandis que les uns voulaient une république fédérative, les autres se bornaient à fonder un empire constitutionnel. Des deux côtés on cherchait des adhérents, des prosélytes. On multipliait les publications, les programmes, les démarches auprès des peuples, des princes et des ministres issus des dernières commotions. Les partisans de la forme républicaine étaient les plus ardents, les partisans du régime constitutionnel les plus nombreux. Lequel de ces deux principes l'emporterait ? L'Allemagne était-elle assez avancée, assez éclairée, assez lancée pour franchir d'un premier bond tous les degrés de la

liberté? N'était-ce pas déjà pour elle un progrès immense que d'avoir du premier coup obtenu un Parlement composé de députés élus directement par les peuples? La réunion du 30 mars, à Francfort, devait donner la solution si impatiemment attendue.

IV

Tandis que les délégués des peuples jetaient les prémices de leur première Assemblée, les rois, les princes et les ducs, tout en donnant des adhésions contraintes, avisaient aux moyens de prendre l'initiative, pour sauvegarder leur influence dans les destinées de l'Allemagne. L'Autriche et la Prusse s'étaient concertées pour convoquer à Dresde, le 25 mars, un congrès de souverains. Ces deux puissances, après une déclaration de non-intervention et l'exposé des nécessités de la défense, « invitaient leurs alliés de la Confédération ger-
» manique à s'unir à elles sans retard, pour délibérer
» largement sur ce que le bien-être de l'Allemagne com-
» mandait dans les circonstances actuelles. — Les deux
» gouvernements ont la confiance que par cette voie
» régulière on parviendra à satisfaire les besoins na-
» tionaux, véritables, et à garantir les institutions par
» lesquelles l'Allemagne grandira et sera fortifiée, en
» même temps qu'elle prendra vis-à-vis de l'étranger la
» position qui lui appartient parmi les nations euro-
» péennes. Mais les deux gouvernements, agissant d'ac-
» cord avec leurs alliés, repoussent avec autant d'é-
» nergie que de fermeté les tentatives qui ont pour but
» de renverser l'ordre légal en Allemagne, et qui pro-

» duiraient dans la Confédération germanique un état
» de discorde et d'anarchie qui la livrerait sans défense
» à tout ennemi... »

Presque tous les souverains avaient donné leur adhésion à ce congrès, pour comprimer, conjurer ou détourner le péril qui les menaçait tous. Le prince de Metternich y devait paraître en compagnie d'un archiduc, pour l'inspirer de sa présence. Mais les révolutions de Vienne et de Berlin soufflèrent sur cette réunion devenue impossible.

V

J'ai déjà dit comment le roi de Prusse avait tenté d'absorber, à Berlin, le mouvement de l'unité allemande, dans une Assemblée commune des députés de ses États et des représentants de tous les États germaniques.

VI

Diète germanique. — Lorsque la Diète germanique eut rendu à chaque État la faculté d'abolir la censure et pris les mesures militaires contre toute attaque possible de la France, elle s'aperçut avec terreur que sa puissance d'assemblée représentant les souverains allait être éclipsée par celle d'une assemblée représentant les peuples. Sa première proclamation avait été accueillie par la presse et les patriotes avec froideur, sinon avec dédain. On lui avait reproché de ne parler conciliation et liberté qu'au moment où la vague populaire mugissait et sapait les trônes, de n'avoir été que l'instrument do-

cile de la tyrannie, d'avoir toléré tous les scandales, approuvé toutes les destructions de constitution, voté toutes les mesures liberticides, soutenu les dilapidations, provoqué les arrestations, les expulsions des députés des États, opprimé les peuples sans pitié ni merci.

Sous cette pluie de malédictions, la Diète, courbant la tête, assistant au spectacle écrasant des révolutions qui se déroulaient devant elle, voulut, pour l'amortir, marcher au-devant du coup qui la menaçait. Elle reconnut le besoin de reviser le pacte fédéral et de s'occuper de projets nouveaux, et invita, le 10 mars, tous les États à lui adjoindre sans retard des hommes pris en dehors de son sein, investis de la confiance publique, et qui pussent délibérer avec elle sur les réformes à opérer. Elle espérait, par cette adjonction de citoyens jouissant de la popularité et de la considération générales, ranimer ses forces et survivre ainsi à sa propre défaite.

Enfin, elle songea à se couvrir des couleurs chères aux peuples. Dans sa séance du 16 mars, elle déclara « l'ancienne aigle d'Allemagne, entourée des mots : » *Confédération allemande*, et les couleurs de l'ancienne » bannière de l'empire d'Allemagne, noir, rouge et » or, armes et couleurs de la Confédération germani- » que. » Le 20 mars, elle décida que « ces armes et ces » couleurs seraient arborées dans les forteresses fédé- » rales, que le signe commun de reconnaissance et que » les sceaux des autorités fédérales porteraient les armes » de la Confédération. » Bientôt on vit sur son palais le drapeau tricolore hissé par ses ordres, comme un symbole national sous la protection duquel elle se plaçait.

VII

Du haut de la fonction où, avec d'honorables collègues, j'avais été appelé par la volonté du peuple, j'ai assisté, j'ai participé à beaucoup d'événements extraordinaires; et cependant, en traçant la première partie de cette situation unique dans l'histoire, j'ai été saisi moi-même d'une émotion indicible et d'une surprise extrême à l'aspect de ce tableau mouvant, dont je n'ai groupé que les masses et esquissé que les scènes principales. La variété des détails relève l'uniformité de l'ensemble. La chaleur de l'action détruit la monotonie des répétitions. C'est une série de drames sans fin. Si l'on veut se dépouiller de tout esprit de parti, il n'est pas de spectacle plus imposant que la contemplation de ces luttes gigantesques entre les princes et les peuples qui se disputent la souveraineté : ceux-là s'étayant sur le passé, sur les mœurs, les coutumes, sur la force matérielle des armées; ceux-ci s'appuyant sur leurs droits, sur le progrès, sur l'avenir, sur la force morale de l'opinion publique. On aperçoit, à travers les douleurs, les gémissements et les souffrances, comme à travers les joies et les ivresses du succès, l'humanité surgir plus énergique, plus puissante, plus éclairée, sinon pour les temps présents, du moins pour les époques futures. On voit l'Allemagne rêveuse laisser ses théories mystiques, ses discussions philosophiques, s'élancer hardiment dans l'arène des faits pratiques, poursuivre la voie que lui a ouverte la France, et courir à la conquête de ses libertés, de son indépendance et de son unité. Dans toutes les contrées, la bour-

geoisie, la jeunesse, la science, dirigent le mouvement et donnent l'impulsion aux travailleurs. Aussi l'histoire n'a-t-elle à recueillir que bien rarement des actes de vengeance ou de destruction! Si, dans l'ardeur du combat, on a à déplorer quelques faits isolés, les citoyens qui les premiers ont pris les armes, deviennent les défenseurs de l'ordre dès qu'ils ont obtenu les concessions qu'ils croient suffisantes pour le siècle où ils vivent. Courageux dans la lutte, ils sont modérés dans la victoire. Les peuples font en quelques heures des pas de géants dans la carrière. En vingt jours ils ont vécu plus qu'en vingt années. Tout est grandiose et vaste dans les scènes de ces révolutions! Les nations s'élèvent à des hauteurs inconnues. Les hommes d'initiative surgissent, les anciens gouvernements tombent, les vieux systèmes s'écroulent, les priviléges disparaissent, les abus s'effacent, les princes cèdent au torrent qui roule dans ses flots les débris de la féodalité, les idées nouvelles triomphent. Là où les armées ne se mêlent pas au mouvement des populations, elles se retirent; Vienne et Berlin exigent leur sortie des murs. La force des armes a été renversée par la force morale : Dieu et les peuples l'ont voulu.

VIII

En présence de ces faits, quel parti devait prendre la République française? Intervenir? dans quel but? Lancer des bataillons sur cette terre où la liberté était partout victorieuse, était-ce possible? Faire la guerre enfin, et à qui? aux armées? Elles avaient fait leur

soumission aux peuples dont elles émanaient! Aux princes? ils avaient reconnu la souveraineté des peuples! Aux gouvernements despotiques? ils n'étaient plus!

Est-ce que la France avait besoin du fer et du feu pour propager ses principes? Ces principes ne volaient-ils point plus rapidement que le pas de ses soldats? Interrogez l'Allemagne : quel est le cri universel?—N'avancez pas! nous saurons, nous voulons nous-mêmes rompre nos chaînes! Respectez notre indépendance; nous prétendons sans vous régler nos destinées, défendre nos droits, fonder nos institutions!—Ce n'est pas là un vœu isolé : ce cri de l'honneur national, vous l'entendez sortir de toutes les bouches. Il est répété par la presse de toutes les villes, par les jeunes gens, par les ouvriers, par les bourgeois, par les membres des États, par les ministres que les révolutions ont portés aux affaires. Si la France ne fait pas déborder ses phalanges au dehors, on l'acclame de toutes parts, on l'exalte! Dans les rues, sur les places publiques, ce sont des démonstrations pour elle. Ses trois couleurs sont unies aux trois couleurs allemandes. La *Marseillaise* est devenue le chant européen; le vœu de la Germanie entière est : Alliance avec la France contre la Russie!

IX

Devant une telle évidence, quel est l'homme sérieux qui pourrait différer d'avis? Les décisions du Gouvernement provisoire, prises à l'unanimité, avaient devancé les faits, parce que la logique en était infaillible. Le manifeste rédigé par Lamartine, adopté par le Gou-

vernement entier, était la base et le pressentiment d'un système politique que vingt jours seulement devaient complétement justifier. C'est qu'il était l'inspiration de la raison et du génie : aussi fut-il partout accueilli avec faveur. Il répondait si bien aux préoccupations de l'Europe, que, sauf de légères réserves sur l'annulation des traités de 1814 et 1815, il fut accepté comme une œuvre de sagesse et de pacification. Les craintes de conquêtes, d'invasion, les méfiances de l'ambition de la République française étant dissipées, ce prétexte, cette arme de résistance furent perdus pour les princes absolus; et les peuples, délivrés d'inquiétudes à l'extérieur, purent se livrer sans arrière-pensées aux réformes intérieures, à l'amélioration de leur sort, à leur émancipation.

X

Mais la France, qui ne voulait point porter atteinte à l'indépendance des peuples et qui renonçait à toute pensée de conquête, faisait hautement cette déclaration : «.... Si l'heure de la reconstruction de quelques natio» nalités opprimées, en Europe ou ailleurs, nous parais» sait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si » la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était » contrainte ou menacée dans le mouvement de crois» sance qu'elle opère chez elle pour prêter une force » de plus au faisceau des gouvernements démocrati» ques; si les États indépendants de l'Italie étaient » envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles » à leurs transformations intérieures; si on leur contes» tait à main armée le droit de s'allier entre eux

» pour consolider une patrie italienne; la République » française se croirait en droit d'armer elle-même pour » protéger ces mouvements légitimes de croissance et » de nationalité des peuples. »

Une armée de 500 000 hommes, un million de gardes nationaux mobiles, la nation entière armée, une flotte réorganisée, des crédits largement ouverts malgré la crise, étaient prêts pour soutenir cette politique nettement formulée.

La Suisse était affranchie de tout danger par les révolutions de Paris, de Vienne et de Berlin. Il n'y avait plus à s'en occuper.

La résurrection de la Pologne et l'affranchissement de l'Italie, voilà les deux grandes questions qui réclamaient l'attention, les soins, les efforts du Gouvernement provisoire. Toutes ses sollicitudes y étaient portées. Chaque jour il suivait, avec un intérêt soutenu, les mouvements qui s'opéraient dans ces deux nationalités opprimées; il comptait chaque pulsation de la vie qui semblait leur revenir. Il étudiait les moindres faits; il guettait les circonstances heureuses qui lui permettraient de les secourir; il écoutait l'heure, sentant qu'il ne fallait agir ni trop tôt ni trop tard. Trop tôt, c'était retourner contre soi toutes les chances; trop tard, c'était se priver des moyens même que la révolution devait offrir.

XI

POLOGNE.

La France ne pouvait secourir la Pologne qu'en

faisant alliance avec l'Allemagne, ou bien en s'y frayant un passage par les armes. J'ai dit les raisons transcendantes qui s'élevaient contre les moyens violents. Porter la destruction, le carnage et la mort chez des peuples qui venaient d'acclamer la liberté et la France, pour sauver un autre peuple! Y songer eût été plus qu'une folie. L'alliance? il était permis de l'espérer; mais il fallait procéder avec prudence, afin de ne pas exciter l'Allemagne à réagir contre ses propres tendances, qui la poussaient à s'unir à nous pour accomplir cette œuvre de justice : la résurrection de la Pologne.

Au début, lorsque les provinces d'Allemagne, sans exception, luttaient pour établir leurs droits et leur nationalité, il y eut en elles des sympathies générales en faveur de la Pologne, même dans les États qui avaient profité du partage de ce malheureux pays. En Prusse, on a vu que la délivrance des condamnés polonais fut une fête publique, et qu'ils y furent l'objet d'une ovation. Partout on se montra disposé à secourir, à aider la Pologne contre la Russie. Jamais cause ne parut plus juste, plus populaire. L'histoire nous apprendra ce que devinrent plus tard ces dispositions si favorables. Je ne puis anticiper.

XII

La Pologne était encore sous l'émotion des suites de l'insurrection de 1846, lorsque survint la Révolution de Février. Cette nation toujours vaincue, jamais soumise, a de tout temps protesté contre le partage inique de la

patrie par les soulèvements, par les convulsions intérieures, par ses défaites, par le sang de ses martyrs, par les tortures subies, par l'exil, par l'émigration, par toutes les misères et toutes les souffrances humaines. En 1830 elle espéra un moment le succès; mais, accablée par le nombre et par la discipline, elle fut de nouveau asservie dans des chaînes plus étroites et plus lourdes encore. Les provinces sous le joug de la Russie virent chaque jour se développer un système complet d'absorption et d'assimilation; perdant peu à peu leur vitalité, elles furent réduites à l'impossibilité d'agir. Mais les provinces dévolues à l'Autriche, à la Prusse, et la République de Cracovie, renfermaient encore quelques éléments de vie : les sociétés secrètes et l'émigration s'occupèrent activement à rallumer en elles les sentiments, jamais éteints, de l'amour de la patrie.

XIII

En 1846, les Polonais de la Gallicie, de la Posnanie et de Cracovie, impatients de leurs propres préparatifs, des débats auxquels ils donnaient lieu et des divergences d'opinion qui se manifestaient entre eux, consultant plus leur audace que leurs moyens d'action, firent une tentative désespérée pour recouvrer leur indépendance.

Le 17 février, le mouvement éclata dans la petite ville de Pilsno, près de Tarnow. L'insurrection prit bientôt des développements considérables. Les nobles, pour la populariser, firent espérer la suppression de la différence des classes, le partage de certains biens,

l'exemption de l'impôt et des charges qui pesaient sur les biens-fonds. Le gouvernement autrichien alla plus loin. Contre les nobles soulevés il souleva les paysans, dont il exploita la haine, la vengeance, la cupidité. Il leur promit une prime de dix florins pour chaque rebelle qu'ils livreraient, mort ou vivant. Encouragés par ces promesses officielles et par l'appât du pillage, qui, s'il n'était permis, était du moins toléré, les serfs s'abandonnèrent aux actes les plus féroces contre leurs seigneurs. La Gallicie fut en proie au carnage le plus épouvantable. Des scènes de massacre, où les nobles et leurs familles furent égorgés et brûlés, terrifièrent le monde. Le gouvernement autrichien avait étouffé le mouvement politique par une guerre sociale, et noyé l'insurrection dans le sang. Les tribunes d'Angleterre et de France poussèrent un cri d'horreur en apprenant cette répression sauvage. Le gouvernement impérial eut beaucoup de peine à réprimer des passions auxquelles il avait donné l'élan. L'abolition de certaines corvées (ordonnance du 13 avril) fut à la fois une récompense et un moyen de pacification.

XIV

La République de Cracovie, accusée par les trois puissances copartageantes d'être le foyer de toutes les insurrections polonaises, avait été, depuis des troubles antérieurs, occupée par un détachement de troupes autrichiennes, malgré les protestations réitérées de l'Angleterre et de la France. Lorsque le mouvement de 1846 éclata, les troupes, après s'être avancées dans

la ville, se replièrent en apprenant l'arrivée de bandes de paysans commandées par des gentilshommes. Bientôt même, dans la crainte d'être cernées par la révolte de la Gallicie, elles battirent en retraite, abandonnant leurs armes, leurs munitions, leurs arsenaux. Cracovie délivrée, le 22 février, par cette fuite rapide, trois dictateurs successifs y organisèrent un gouvernement provisoire pour toute la Pologne.

Le manifeste de ce gouvernement contenait le passage suivant : « Tâchons de conquérir une communauté » où chacun jouira des biens de la terre d'après son » mérite et sa capacité. Qu'il n'y ait plus de priviléges! » Que celui qui sera inférieur de naissance, d'esprit » ou de corps, trouve sans humiliation l'assistance » infaillible de toute la communauté, qui aura la pro- » priété absolue du sol, aujourd'hui possédé tout entier » par un petit nombre! Les corvées et autres droits » pareils cessent; et tous ceux qui auront combattu » pour la patrie recevront une indemnité en fonds de » terre, prise sur les biens nationaux. »

Ainsi, dans ces malheureuses contrées, la révolution sociale était tour à tour, dans les mains des opprimés un moyen d'affranchissement, dans les mains des oppresseurs un moyen de domination!

Les Autrichiens, après avoir soumis la Gallicie, revinrent en force, suivis par des bataillons russes et des troupes prussiennes. Dans la nuit du 2 au 3 mars, les Polonais qui avaient pris les armes, jugeant toute résistance impossible, évacuèrent Cracovie et se livrèrent aux Prussiens sans conditions.

Dès ce moment fatal, le dernier débris de la Pologne

dut se résigner à subir le joug de l'étranger. De longues négociations entre les trois puissances protectrices remirent Cracovie dans les mains de l'Autriche, moyennant des compensations de territoire pour la Russie et la Prusse. Les traités de 1815 étaient ouvertement violés par ceux-là mêmes au profit de qui ils avaient été faits. L'Angleterre et la France protestèrent contre cette inique spoliation; mais, divisées par les mariages espagnols, ne pouvant appuyer leurs réclamations par une force commune ni par un accord commun, elles ne furent pas écoutées, et la République de Cracovie disparut dans cette dernière convulsion.

XV

L'insurrection n'avait pas eu plus de succès dans la Posnanie, où elle avait éclaté le 14 février. Le gouvernement prussien s'était toujours montré plus favorable aux Polonais que la Russie et l'Autriche. L'amour de l'indépendance de la patrie était aussi vif dans le duché de Posen qu'à Cracovie, mais les haines y étaient moins vives, parce que la tyrannie y était moins dure. Un assez grand nombre de prisonniers furent faits, sans résistance, aux portes de Posen. Parmi eux se trouvait Louis Mieroslawski, envoyé par l'émigration polonaise pour se placer à la tête du mouvement. Le gouvernement prussien, loin d'exercer contre eux toutes les rigueurs d'une justice expéditive, les avait au contraire soumis à la juridiction ordinaire. Leur procès fut même la première application des réformes nouvelles introduites à Berlin en matière

judiciaire, et le premier essai de la publicité des débats. Le nombre des accusés était considérable, 254. Cent trente-quatre furent déclarés innocents; — huit furent condamnés à la mort; les autres à diverses peines. Un intérêt puissant s'était attaché, en Prusse, en Allemagne, en Europe, au sort de ces hommes, qui ne s'étaient rendus coupables que d'avoir voulu rendre la nationalité à leur patrie. Les juger, c'était les sauver! Le jugement, prononcé le 2 décembre 1847, ne reçut pas son exécution; et la révolution de Berlin, en mars, rendit la liberté aux condamnés. Le gouvernement autrichien avait fait égorger par les paysans les insurgés de la Gallicie; la Prusse n'avait fait aucune victime.

XVI

Duché de Posen. 1848. — A peine sortis de prison (où ils avaient langui deux années), après des remercîments et des vœux à la Prusse libératrice, à l'Allemagne renaissante, à la France, dont l'impulsion brisait leurs fers, à son gouvernement provisoire, le premier cri de Mieroslawski et de ses amis est : *Résurrection de la Pologne!* Ils la demandent au roi de Prusse, à ses ministres, au peuple allemand, au peuple français, à l'Europe, à Dieu! C'est que l'amour de la patrie est une passion qui ne s'éteint pas dans les souffrances du martyre, mais qui s'en nourrit; noble et sainte cause, qui élève, grandit et purifie les hommes forts, et qui ne laisse tomber que les faibles!

Les Polonais du duché de Posen tressaillirent d'espérance en apprenant le mouvement de Paris, qui, se

propageant de ville en ville, d'État en État, semblait devoir bientôt parvenir jusqu'à eux. Ils écoutaient souffler le vent qui leur portait une vie nouvelle. Douloureusement frappés en 1846, ils attendaient, se recherchaient, s'interrogeaient sur leurs actes, sur leurs projets : devaient-ils devancer les circonstances ou les saisir lorsqu'elles se présenteraient? Quelques impatients suscitèrent des troubles, le 9 mars; mais la modération des troupes et les exhortations des habitants influents rendirent le calme à la cité; la majorité des citoyens, loin de se laisser entraîner, observaient au contraire l'ordre le plus rigoureux. Cette prudence même excitait la surveillance de l'autorité, car il était évident que c'était le résultat d'un plan concerté. D'ailleurs les démarches, les réunions fréquentes, les physionomies animées, révélaient assez des désirs contenus. Les fonctionnaires et les troupes étaient sur le qui-vive, les garnisons renforcées, les patrouilles multipliées, les forteresses armées. De part et d'autre on faisait des préparatifs, ceux-ci pour l'explosion, ceux-là pour la compression.

XVII

Enfin l'occasion, si vivement attendue, surgit des journées de Berlin; les Polonais du duché purent lire leur émancipation dans les victoires du peuple allemand.

Le 20 mars, un journal allemand publie que le roi de Prusse laisse toutes les provinces de la monarchie prussienne qui n'appartiennent pas à la Confédération germanique, libres de s'y rallier ou d'en rester sépa-

rées. A peine répandu, ce bruit détermine une manifestation nationale : tous ceux qui ont du sang polonais dans les veines se pressent au Bazar; un formidable déploiement de troupes s'opère dans la ville; gouvernés et gouvernants sont en présence. Une députation se dirige vers l'hôtel du premier président de la province; l'hôtel est gardé par une force militaire prête à agir. La députation n'est admise qu'avec difficulté; elle réclame l'autorisation de former un comité provisoire pour le maintien de l'ordre, de porter les couleurs nationales polonaises, et d'en avertir la population par une proclamation. Ces concessions sont accordées.

Aussitôt les couleurs polonaises, rouge et blanc, furent arborées, et un comité national polonais fut acclamé au Bazar. Ce comité, composé de MM. G. Potworowski, Stefanski, Berwinski, Mielzinoski, Moraczewski, Andrzejowski, Krauthofer, Palatz, Jarockowski, adressa aux Polonais une proclamation pour leur annoncer « la nomination de ses membres dans une as-
» semblée du peuple; la liberté laissée par le roi aux par-
» ties de la monarchie prussienne qui n'appartiennent
» pas à la Confédération germanique, de s'y joindre
» ou non, et la nécessité d'éviter une effusion de sang
» inutile, attendu que l'occasion de vendre chèrement sa
» vie ne manquerait pas. » — « Frères! disaient-ils, si un
» amour fervent de Dieu et de la patrie vous anime, si
» vous êtes prêts à vivre ou à mourir pour elle, si vous
» avez élevé au ciel vos yeux pleins de larmes et d'es-
» pérance, si vous avez de la sympathie pour vos frères
» exilés, qui répandent sur toute la terre leur sang pour

» la patrie, réservez vos efforts et votre dévouement » pour le moment où vous en aurez besoin! »

Ces conseils furent suivis. Le soir, les groupes se dispersèrent, les troupes se retirèrent. Une députation, présidée par l'archevêque de Posen, Przyluski, partit immédiatement pour Berlin, afin de présenter au roi et au nouveau ministère les réclamations du pays. Cette députation emportait avec elle les vœux ardents des Polonais pour le succès de démarches qui devaient décider du sort de la patrie.

Le lendemain, un certain nombre des Polonais sortis des prisons de Berlin firent leur entrée dans Posen, au milieu des acclamations enthousiastes de leurs nationaux, décorés de leurs couleurs. Les Allemands se paraient aussi de leurs cocardes tricolores. Beaucoup de citoyens portaient, en signe d'union et de liberté, les couleurs des deux nationalités. Le soir, la ville fut illuminée. Une dépêche du président du conseil, le comte d'Arnim, mit le comble à la joie et aux espérances, en confirmant les concessions faites, et en autorisant l'organisation et l'armement d'une garde nationale polonaise, à la condition d'assurer la sécurité des habitants allemands de la province.

XVIII

Cracovie. — Les nouvelles favorables de Vienne, parvenues à Cracovie, y produisirent une sensation soudaine. Cette ville, déchue depuis peu, dont les blessures étaient encore saignantes, éprouva l'émotion du captif qui entrevoit la possibilité de rompre ses fers. Le 17,

à neuf heures du matin, une masse de dix mille Polonais, sans cesse accrue par les habitants de la campagne, accourut chez le comte Deyn réclamer la mise en liberté immédiate des prisonniers politiques. Le langage des délégués était pressant, énergique, la résistance longue, les pourparlers nombreux. Enfin le comte Deyn, le général Castiglione et le conseil d'administration se décidèrent; et, dans l'après-midi, sans autre escorte qu'une foule immense, ils se rendirent à la maison d'arrêt. Vers quatre heures, les habitants ayant arboré le drapeau national, assistaient au spectacle touchant de la sortie de quatre cents concitoyens, étudiants, prêtres, gentilshommes, qui, ivres de bonheur, bénissaient la révolution libératrice.

Les autorités n'avaient devancé que de quelques instants les ordres donnés à Vienne en exécution de l'amnistie générale. L'ouverture des prisons et des forteresses de l'Autriche fut un événement inouï, qui donna lieu aux scènes les plus attendrissantes. Les habitants de Brünn, en Moravie, dans la matinée du 23, virent pour la première fois peut-être, avec une surprise mêlée d'une douce satisfaction, les cachots historiques du Spielberg rendre leur proie et se vider. Cent quinze Polonais et Italiens, dont la figure blême et les traits flétris indiquaient le long et cruel martyre, reçurent dans la ville un accueil fraternel, qui leur prouva que les sympathies de la population n'avaient jamais cessé de s'attacher à leur sort.

Les Polonais de Cracovie, impatients de recouvrer leur indépendance, se réunirent pour demander à l'Autriche les libertés perdues. Une surveillance devenue

plus active ne put les empêcher de former un comité chargé de s'entendre avec les Polonais de la Gallicie, dans le but d'obtenir le rétablissement de l'ancienne patrie. Avant de recourir à une prise d'armes, ils espéraient de l'Autriche réformée une constitution, promise aux divers pays de ce vaste empire.

XIX

Gallicie. — L'exemple de la Bohême et de la Hongrie, qui s'agitaient pour reconstituer leur nationalité, était entraînant pour la Pologne autrichienne. N'avait-elle pas les mêmes droits, plus de droits encore? Vienne, délivrée par le peuple, pouvait-elle songer à opprimer les peuples? L'empereur et ses nouveaux conseillers pouvaient-ils faire des concessions aux uns sans en accorder à tous? Dans chaque ville de la Gallicie on frémissait d'impatience; et cependant, le souvenir des massacres de 1846, toujours vivant, contenait les esprits. La révolution nationale ne rallumerait-elle pas la révolution sociale, et la patrie ne sortirait-elle de la captivité que pour retomber dans les horreurs de l'anarchie et les déchirements d'une guerre civile atroce?

Le peuple polonais des campagnes, soumis encore à toutes les oppressions, à toutes les misères féodales, à toutes les privations du droit de propriété qui pesaient sur le peuple français avant la célèbre nuit du 4 août, songeait plus à l'affranchissement de son servage qu'à l'affranchissement de son pays. Son esclavage, à lui, celui qu'il sentait le plus lourdement, c'était celui qui le touchait. Pourquoi donnerait-il sa vie à ses seigneurs

et maîtres? Il n'en devait pas moins servir et obéir. A la patrie? En avait-il une? Que lui importait, à lui, que le souverain de tous fût l'empereur d'Autriche ou le roi de Pologne? sa position précaire ne serait-elle pas la même? S'il était ignorant, s'il avait la férocité et les vices de l'ignorance, n'étaient-ce pas les seigneurs qui avaient laissé dès son enfance son âme dans les ténèbres, son corps dans l'abrutissement? Ainsi, les abus du passé s'appesantissaient également sur les nobles polonais, qui n'avaient plus même la faculté de faire des lois d'émancipation, eux qui étaient devenus les sujets d'un autre peuple; et ils devaient s'unir aux citoyens des villes pour demander, afin de pouvoir donner!

XX

A Lemberg, une pétition fut présentée, le 19 mars, au gouverneur de la Gallicie, comte Stadion, par une députation composée de membres de la noblesse, de membres du clergé de tous les cultes, de bourgeois, d'étudiants, d'hommes de toutes conditions. Cette pétition réclamait : la mise en liberté des détenus politiques; l'abolition des corvées et des servitudes; la répartition des propriétés des territoires ruraux; l'abolition des droits de consommation; l'égalité de toutes les classes et de tous les cultes; une armée nationale; l'armement général des citoyens; la liberté de la presse; la liberté d'enseignement; l'usage de la langue polonaise à l'Université et dans les tribunaux; la préférence aux Polonais pour les emplois; un ministère séparé et responsable pour la Gallicie; une Diète nationale.

Le comte Stadion promit la liberté des détenus et transmit à Vienne la pétition. Le soir, la ville était resplendissante d'illuminations. Le 22, les étudiants, réunis au château, obtenaient du gouverneur l'armement des citoyens. Le comte Stadion donna, du haut de son balcon, lecture publique d'une ordonnance portant que l'on distribuerait des armes aux bourgeois, sous condition qu'ils ne les emploieraient que contre les ennemis de la patrie, qu'ils reconnaîtraient l'empereur d'Autriche comme roi de Pologne, et qu'ils considéreraient les Allemands et les Israélites comme citoyens égaux en droits. Tous ceux qui réclamèrent des fusils eurent à signer une déclaration conçue en ces termes. Les bourgeois et les étudiants armés parcoururent triomphalement la ville, accueillis partout avec enthousiasme aux cris de : *Vive la jeunesse de Pologne! vive le roi de Pologne!*

XXI

Abîme du cœur humain! étrange effet des révolutions, qui, pendant la tourmente même, inspire aux conseillers de l'empereur d'Autriche la pensée de le faire roi de Pologne, comme aux conseillers du roi de Prusse celle de proclamer leur souverain empereur d'Allemagne! Toujours l'ambition se retrouve autour des trônes, même lorsqu'ils tombent!

XXII

Varsovie. — Varsovie s'agitait dans son linceul. Les bruits de la France ne lui parvenaient qu'à travers les

réseaux d'une police ombrageuse. Le 12 mars seulement, la feuille officielle faisait connaître, en termes brefs, l'abdication de Louis-Philippe et l'installation du Gouvernement provisoire. Des redoublements de surveillance, des arrestations de patriotes, des renforts de troupes, des préparatifs de guerre, étaient les seuls indices où l'on pouvait découvrir que la Révolution se propageait avec rapidité et qu'elle donnait des craintes sérieuses au czar. Décimée de ses défenseurs les plus énergiques, comprimée par des forces supérieures, privée de ses moyens d'action, la Pologne entendait vainement les échos affaiblis des cris de liberté qui retentissaient dans toutes les contrées de l'Europe. Elle était rivée à ses fers. Elle avait la rage du désespoir; mais elle savait son impuissance, et n'avait plus de confiance en elle, comme après 1830. Elle n'attendait son affranchissement que des secours étrangers, épiait avec anxiété les événements du dehors, s'unissait de cœur et d'âme aux événements de Posen, de Cracovie, de la Gallicie, et soupirait après le retour des exilés, qui pourraient, avec l'aide de la France et de l'Allemagne, lui redonner la vie et la nationalité. Alors elle saurait bien prouver qu'elle n'était pas dégénérée. Dans cette attente, elle restait clouée à la croix sur laquelle on l'avait suppliciée.

XXIII

RUSSIE.

La Russie n'est pas sans renfermer dans son sein le germe fécond des idées progressives. Dans cette

noblesse soumise, dans certaines classes moyennes, il est des cœurs qui palpitent silencieusement pour des institutions libérales, pour de larges réformes, pour l'émancipation des serfs, pour la moralisation des administrations. Des sociétés secrètes ont longtemps répandu dans l'armée des sentiments en harmonie avec la civilisation. Des conjurations découvertes et cruellement punies, n'ont pu détruire les fiers instincts de l'indépendance et les vastes aspirations de l'intelligence. La Russie compte aussi, dans ses annales des dernières années, ses glorieux martyrs de la liberté. Les lumières pénètrent lentement dans cet immense pays, mais elles y pénètrent. Ses sympathies profondes pour la langue, les auteurs et les artistes français, naissent du désir de puiser à un foyer plus ardent d'idées et de forces vitales. Ce serait une grave erreur que de croire à l'immobilité de la tyrannie dans cet empire appelé à régénérer l'Asie, à peupler les steppes de déserts sans fin, à fixer sur le sol des populations nomades. Placé plus au nord, le soleil le réchauffe plus tardivement de ses rayons, mais il ne l'éclaire pas moins.

La Révolution de Février devait donc produire une impression très-vive sur la Russie. La guerre parut tout d'abord au czar le seul moyen d'éteindre à son origine le feu qui, embrasant toutes les nations sur son passage, menaçait de se propager jusque dans ses États. « Messieurs, dit-il en communiquant aux officiers supérieurs qui l'entouraient les nouvelles de Paris, préparez-vous à monter bientôt à cheval! »

Un ukase publié le 8 mars à Saint-Pétersbourg, annonça officiellement ses dispositions :

« Nicolas..., etc... Dans l'Europe occidentale, des » événements ont eu lieu qui trahissent le mauvais » dessein de renverser toutes les autorités légales. Les » traités d'amitié et les rapports qui lient la Russie aux » États voisins, nous imposent le devoir sacré de pren- » dre à temps des mesures pour mettre une partie de » notre armée sur le pied de guerre, afin que si les » événements l'exigent, nous puissions opposer au » torrent pernicieux de l'anarchie une résistance effi- » cace. En conséquence, nous ordonnons... »

Les préparatifs militaires furent poussés rapidement. Un nouvel ukase, adressé le 12 au ministre de la marine, rappelait également tous les marins en congé illimité.

XXIV

L'*Abeille du Nord*, qui passait pour être l'organe personnel du czar, insérait, sous forme de lettres, une série de grossières injures contre la République française et son gouvernement. « Je ne vous décrirai pas » les détails de la révolution inouïe et tout à fait ac- » cidentelle qui vient de renverser la monarchie de » Juillet. Les journaux vous ont informé déjà de tou- » tes les horreurs, de tous les excès effrénés dont » Paris a été le théâtre. On ne peut trop s'étonner des » vanteries éhontées de ce gouvernement provisoire » qui ose se poser en arbitre des destinées de la France. » Quand on pense à la mare de boue d'où vient de » sortir ce gouvernement burlesque imposé à ce pays » qui a la prétention de se donner en exemple aux au- » tres peuples, on rougit pour l'humanité. Les hurlements

» de la volonté de la plus vile canaille ont proclamé ce » gouvernement... ramassé dans un égout... Il est vrai » de dire que la République française a conservé le coq » gaulois, véritable emblème de ces criards, tapageurs » et fanfarons. Ils assurent qu'il n'y aura pas de guerre; » c'est ce que nous verrons. En tout cas, ce n'est pas » avec sa lyre que Lamartine repoussera les baïon- » nettes de l'étranger... En un mot, l'effronterie, la » bêtise, la forfanterie, voilà les caractères distinctifs » de ce gouvernement de paillasses. »

Ce n'est pas là le style d'une plume française. Aucun parti en France ne descendrait à de telles expressions contre des adversaires. C'est la rédaction d'un écrivain étranger, stipendié pour vomir l'injure sur des ennemis.

Après le langage non officiel, le manifeste impérial:

« Par la grâce de Dieu, nous, Nicolas Ier, empereur » et autocrate de toutes les Russies :

» Après une paix longue et heureuse, l'ouest de l'Eu- » rope est tout à coup agité par des troubles qui me- » nacent de renverser les pouvoirs légaux et tout ordre » social. Après avoir éclaté d'abord en France, la ré- » volte et l'anarchie ont gagné promptement l'Allema- » gne voisine; et ce torrent dévastateur, qui se répan- » dait avec une impétuosité qui augmentait à mesure » que les gouvernements cédaient, a fini par atteindre » les États autrichiens et prussiens, nos alliés. Aujour- » d'hui, l'audace, ne connaissant plus de bornes, me- » nace aussi dans son délire notre Russie, que Dieu » nous a confiée; mais il n'en sera pas ainsi.

» D'après le saint exemple de nos prédécesseurs » orthodoxes, nous sommes prêt, en invoquant l'appui

» du Dieu tout-puissant, à combattre nos ennemis partout
» où ils se présenteront; et, sans reculer devant aucun
» sacrifice, nous protégerons, dans un accord indisso-
» luble avec notre sainte Russie, l'honneur de nos
» Russes et l'inviolabilité de nos frontières. Nous som-
» mes convaincu que chaque Russe obéira avec joie à
» l'appel de son empereur; que notre ancienne devise :
« Pour la religion, le czar et la patrie, » nous montrera
» aujourd'hui encore le chemin de la victoire; et alors,
» dans le sentiment d'une gratitude respectueuse, de
» même qu'aujourd'hui dans le sentiment d'une sainte
» confiance dans le Seigneur, nous jetterons ensemble
» ce cri : *Dieu est avec nous!*

» Reconnaissez-le, vous, païens! et inclinez-vous,
» car Dieu est avec nous!

» Donné à Saint-Pétersbourg, le 26 mars 1848, la
» vingt-troisième année de notre règne.

» NICOLAS. »

Voilà sur quel ton le czar s'adressait à l'Europe! Mais à travers la hauteur arrogante des paroles, n'aperçoit-on pas une politique qui songe à se défendre après avoir songé à attaquer?

XXV

L'heure de la liberté et de l'indépendance sonnera pour tous les peuples de l'Europe, pour les peuples russes même, qui eux aussi ont le jour de leur délivrance et de leur résurrection marqué sur le livre de Dieu. La barbarie et les superstitions des temps passés seront chassées de leur asile le plus reculé. Dans ce

jour saint et béni, la Pologne et la Russie viendront, comme deux peuples frères, prendre leur place dans la fédération pacifique et puissante de toutes les nations de l'Europe. Dans ce jour saint et béni, plus de guerre pour des questions de partage, de domination, de nationalité, d'influence! Plus de faibles et de forts, d'opprimés et d'oppresseurs! Chaque pays, libre de sa propre liberté, vivant de sa vie propre, viendra s'unir à la liberté et à la vie de tous. Ce ne seront plus des ambassadeurs, des maîtres qui décideront de paix ou de guerre, de milliards jetés au vent, ou de flots de sang versés, ce seront les représentants des peuples, qui, arbitres des destinées communes, viendront volontairement se soumettre à la loi générale, égale pour tous. « Les États-Unis de l'Europe », voilà ce qui est écrit! Le règne de la paix, de l'ordre et de l'harmonie sera fondé. Nous y marchons à grands pas. Aveugle qui ne le voit pas, malheur à qui s'y oppose! rois ou peuples, ils seront absorbés par ce grand mouvement de l'attraction humanitaire.

XXVI

Le Gouvernement provisoire de la République française cherchait à soulever un coin du voile qui couvrait cet avenir. Il voyait avec bonheur les peuples s'élancer tour à tour dans cette voie, et il laissait à chacun l'honneur de porter librement son idée et son sang au triomphe de cette cause sacrée : l'amélioration morale et matérielle de l'humanité!

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Solidarité des peuples entraînés par la même impulsion. — Réveil des nationalités. — Grande-Bretagne : Deux périls : Soulèvement chartiste ; insurrection irlandaise. — Lutte en plein jour ; l'opinion publique arbitre souveraine. — Comité chartiste des quarante-neuf. — Programme chartiste. — Meetings. — Discours violents des chartistes. — Appel à l'insurrection. — Proclamation chartiste. — Convocation du peuple pour le 10 avril. — Pétition monstre : cinq millions de signatures annoncées. — Le parlement et le gouvernement anglais prennent leurs dispositions avec calme et fermeté. — Notification du ministère : meeting toléré, procession défendue. — Les membres de la convention chartiste persistent. — Préparatifs du pouvoir. — Constables volontaires. — Louis-Napoléon Bonaparte offre de prendre rang parmi eux. — Préparatifs des chartistes. — Irlande : Les poursuites contre les chefs de la jeune Irlande exaltent leurs partisans. — Discours véhéments des chefs. — Cours complet d'insurrection dans les rues d'une ville. — Déclaration de guerre de John Mitchell au comte de Clarendon. — Immense publicité donnée aux attaques passionnées de la jeune Irlande. — Organisation des clubs dits de la carabine. — Fabrication des piques. — Mesures prises par le gouvernement. — Discussion dans la Chambre des communes. — Bill de compression adopté à une grande majorité. — Crise imminente. — La députation irlandaise présidée par MM. Smith O'Brien et Meagher à l'hôtel de ville de Paris. — Résolution prise par le Gouvernement provisoire de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des peuples. — Discours remarquable de Lamartine ; applaudissements des membres de la députation irlandaise. — Chaleureuse approbation de la presse anglaise et du gouvernement anglais. — Union des deux peuples, consolidée par la politique loyale du Gouvernement provisoire.

I

En 1848, à cette époque de régénération, les nations ont été plus que jamais liées les unes aux autres.

Elles se sont développées ensemble, ont vécu des mêmes idées, des mêmes tendances, ont éprouvé les mêmes phases ascensionnelles. Les événements ont réagi sur les événements. C'est un enchaînement continuel d'actes, de mouvements, d'influences, de principes. Les institutions ont été échangées; les programmes stéréotypés; les chartes calquées; les journées imitées; les luttes identiques, soutenues avec la même ardeur, le même courage, le même but, avec la seule diversité de lieux, de mœurs, de position. Partout le drapeau tricolore, avec la seule diversité des couleurs!

On ne peut déchirer une page de cette histoire sans rendre les autres illisibles. Comment comprendre la politique extérieure de la France, si l'on ne connaît les révolutions de l'Allemagne et les refus obstinés de l'Italie aux offres constantes du Gouvernement provisoire? L'immobilité de la Russie reste une énigme, si la situation générale n'est pas expliquée. La clef d'une multitude d'incidents est perdue si l'ensemble n'est pas sous les yeux.

De l'impulsion donnée à l'Europe par la Révolution, surgissent deux sentiments, deux idées principales : la liberté, la nationalité!

II

Dans la première partie de mon travail, ce sont les efforts des peuples pour conquérir leur liberté : manifestations, acclamations, insurrections, combats, chartes octroyées volontairement ou forcément, changements de gouvernements, abdications; c'est l'élan irrésistible

qui renverse les obstacles, bouleverse les vieux systèmes, maîtrise les volontés, soumet les princes à la souveraineté des nations, et substitue la loi suprême des droits et des devoirs au régime arbitraire du pouvoir absolu.

III

Dans la seconde partie, ce sont les efforts des peuples pour recouvrer leur nationalité.

Tandis que les constitutions s'élaborent pour transporter dans le domaine des institutions le progrès obtenu, on entre dans une seconde sphère d'action, où se déploient plus spécialement les aspirations des races vers leur indépendance et leur concentration individuelle. L'Irlande forge ses piques pour obtenir un parlement séparé de celui de l'Angleterre; l'Allemagne poursuit son unité; la Scandinavie et l'Allemagne se disputent le duché de Schleswig; la Pologne cherche à arracher ses tronçons détachés aux serres de la Prusse et de l'Autriche, pour les renouer et pour ressusciter; la Hongrie se forme en royaume libre; la Bohême et la Croatie rêvent un empire slave; la Moldavie et la Valachie veulent fondre en un État leurs traditions roumaines; l'Italie verse son sang le plus pur pour secouer le joug de l'étranger.

Ah! c'est que la nationalité c'est encore la liberté! La nationalité perdue est le souvenir de la défaite et de l'asservissement; la nationalité recouvrée est la liberté reconquise! La Révolution, en soulevant le cœur de l'homme contre toutes les oppressions, stigmatisait comme la plus cruelle de toutes celle d'une race par

une autre race. L'égalité même des droits, accordée ou prise, ne semblait pas une réparation suffisante des souffrances, des humiliations passées. La haine, restée vivace dans l'âme du vaincu, lui faisait savourer l'heure possible d'une vengeance à assouvir. Les peuples, dispersés, coupés par fractions, enclavés au milieu d'autres États par les lois de la force et du hasard, protestaient contre leur séparation et tendaient à se rejoindre. La nationalité est aussi la famille! Ce sentiment exquis, suave, déposé par Dieu au cœur de ses créatures, revivait plus ardemment que jamais. Le même sang, disséminé dans une multitude, parlait plus haut et plus fort, et lui inspirait les mêmes désirs, les mêmes passions. La même origine réveillait les vieilles traditions léguées par les mêmes ancêtres, traditions de gloire ou de déchéance commune. La même langue, balbutiée par les vieillards, bégayée par les enfants, parlée par les hommes, transformée en chants par les poëtes, en psaumes, en prières par les prêtres, lien sacré que l'espace et le temps ne peuvent rompre, fraternité sainte qui réunit toujours ceux qui semblent éloignés à jamais, adressait un appel mystérieux aux fils de la même race. La même physionomie, qui donne à chaque peuple le signe caractéristique et le distingue entre tous, semblait une attraction invincible. Dans ce bouillonnement universel, chacun aspirait à retrouver sa place, son rang, son sang. L'amour de la patrie, qui fait les grands dévouements, les grands hommes et les grands peuples, poussait à relier, à reconstituer les nationalités.

IV

Mais chez les peuples que le temps et la conquête avaient mêlés dans une existence commune, il était souvent difficile d'établir une ligne de démarcation entre les vainqueurs et les vaincus. La séparation devenait impossible. Classer les uns c'était isoler les autres. Ceux-ci, à leur tour, exhalaient leurs plaintes et se préparaient à la lutte pour maintenir une union sans laquelle eux aussi se prétendaient froissés et absorbés. De là des complications, des prétextes, des obstacles, des injustices même jusque dans le droit, des prétentions exagérées et des combats! Tel est le tableau animé, palpitant, de cette seconde phase dans laquelle nous allons pénétrer, et qui, pour être bien appréciée et bien jugée, exige une grande impartialité.

V

GRANDE-BRETAGNE.

Le gouvernement anglais se trouvait sous la menace de deux dangers imminents : un soulèvement chartiste et une insurrection irlandaise.

Sur cette terre de liberté où l'opinion publique est souveraine, le spectacle d'une des plus formidables agitations qui se soient manifestées depuis longtemps, est une source d'émotion profonde et un enseignement utile. Là, tout se passe au grand jour : le mouvement, dans les journaux, dans les clubs, dans les rues; la compression, dans les Chambres, dans les déclarations

officielles, dans la presse. On assiste aux moindres incidents. Mœurs, coutumes, langage, besoins, on saisit tout; rien n'est tramé dans l'ombre. Le gouvernement connaît l'heure, le lieu, le jour, les agitateurs, les mesures, les lois qui sévissent. La nation entière est en présence. Chaque citoyen, chaque feuille publique, peut à son gré choisir son camp. La liberté seule est là pour réprimer les excès. L'opinion veille pour tous et plane sur tous. A Vienne, à Berlin, à Milan, à Palerme, l'orage éclate et foudroie, le sang coule! En Angleterre, l'opinion reste maîtresse du champ de bataille.

VI

Les délégués chartistes des villes les plus considérables s'étaient constitués en convention, au nombre de quarante-neuf, chiffre limité par la pénalité. Leur but était l'obtention d'une vaste réforme électorale divisée en six points principaux et exprimée dans une charte depuis longtemps connue (ce qui leur avait fait prendre ou donner la désignation de chartistes) : « les » élections annuelles, le suffrage universel, le vote au » scrutin, l'égalité des droits électoraux, l'abolition du » cens d'éligibilité, et le salaire des membres de la repré- » sentation. » Les moyens étaient : une pétition, une démonstration. Cela posé, je laisse parler les hommes et les choses, dont la teinte colorée et le caractère original et pittoresque ne sauraient être analysés en une langue autre que celle de la patrie de Shakspeare.

VII

A Nottingham, dans un meeting présidé par M. Roberts, cordonnier, M. Mac-Donald dit : « ..... Le 10 » avril prochain, sera présentée une pétition émanée » de tout le peuple anglais, demandant que la charte » devienne la loi du pays; ce sera notre dernière péti- » tion!... On adoptera des mesures autres que les péti- » tions! — On nous menace d'un grand déploiement » de forces militaires; mais nous ne devons pas crain- » dre les soldats. Les soldats sont nos frères, et ils sont » intéressés à ce que la charte devienne la loi du pays. » Nous organiserons des processions, des défilés, mais » avec ordre, avec le respect qui convient à des hon- » nêtes gens pour la propriété nationale et individuelle. » — Si vous voyez quelqu'un, indigne d'être dans vos » rangs, lever la main contre la propriété, saisissez-le » et punissez-le vous-mêmes sommairement. C'est un » faux frère! Pas de pillards! en France on les a fu- » sillés sur le terrain. C'est tout ce que valent les » voleurs!... »

VIII

A Londres, suivant M. Vernon, qui occupe le fauteuil : « L'amélioration de la condition des classes » ouvrières ne sera qu'une fiction jusqu'à ce que la » souveraineté du peuple soit établie! (Applaudisse- » ments.) La pétition de la charte sera portée à la Cham- » bre des communes, le 10 avril, par cent mille ou » trois cent mille personnes.... Je demanderai que cent » personnes se joignent à moi le jour de la procession;

» nous nous entendrons par signes convenus, et nous di-
» rigerons la procession. (Sensation.) Je propose qu'on
» nous appelle les braves garçons : le mot est conve-
» nable puisque nous voulons renverser le gouverne-
» ment. » (Applaudissements et rires.)

M. Dixon, de Manchester : « Ce n'est pas d'aujour-
» d'hui que l'on voit des hommes se poser fièrement
» d'avance, et, le jour du danger, se mettre au lit
» bien tranquillement attendant que tout soit fini. Je
» ne ratifierai jamais une proposition qui conduirait le
» peuple au péril. Il y a une folie à vouloir organiser
» une insurrection, et à mettre les Communes en
» demeure de se prononcer dans une heure. La popu-
» lation n'a pas la moindre envie de prendre une atti-
» tude belliqueuse... (Réclamations et murmures.) —
» Rien ne justifie un appel aux armes tant que l'on
» n'aura pas épuisé les moyens moraux... » (Assez ! assez ! Cris, murmures.)

M. Jones : « Il ne faut pas avoir peur de la troupe :
» dix-huit grenadiers de la garde ont signé la pétition.
» — La Chambre des communes s'est permis de rire
» quand M. Feargus O'Connor a annoncé une motion
» qu'il comptait faire en présentant la pétition chartiste.
» Permis à lord John Russell de rire de nous. Rira bien
» qui rira le dernier !... » (Applaudissements et rires.)

IX

Les chartistes et les *repealers* irlandais, mus par une même haine contre le gouvernement, se réunissent dans Bank-street, Great-George street, Salford.

John Plinn : « Il y a à Londres 50 000 Irlandais, et » 30 000 à Manchester, qui ne laisseront pas faire une » boucherie de leurs frères en Irlande sans en tirer » vengeance. (Non ! non !) Le premier Irlandais frappé » d'une balle sera le signal de l'extermination, en » Angleterre, de la puissance aristocratique, qui rou- » lera dans la poussière. » (Applaudissements.)

William Dixon : « Les confédérés de Dublin ont » prêché l'appel aux armes. Ceux de Manchester ont » décidé qu'ils organiseraient une garde nationale. Eh » bien ! nous leur donnerons la main. Pour obtenir » quelque chose du gouvernement, il paraît qu'il faut » avoir un fusil sur l'épaule. »

James George Clarke : « Il n'y a plus qu'un moyen » d'empêcher une sanglante révolution d'avoir lieu, » c'est de donner la révocation de l'union aux Irlandais » et la charte aux Anglais. »

L'assemblée se sépare après des salves d'applaudissements pour les prévenus d'Irlande et pour Feargus O'Connor.

X

A Nottingham, il y eut, aux flambeaux, une réunion de chartistes, sous la présidence de M. Jacob Bostock, mécanicien.

M. Jonathan Beerber : « Le peuple enfin commence » à y voir clair. Nos pères, dans leur ignorance, avaient » créé les rois et les prêtres. Le peuple comprend qu'il » peut s'en passer. Mon avis est que bientôt la royauté » ne sera plus de ce monde. (Applaudissements.) Sans la » charte, il n'y a que deux classes d'hommes, le riche

» et le pauvre. — Mes amis! il faut nous tenir prêts.
» — Remarquez bien que je ne vous dis pas : Il faut
» nous battre. Je ne voudrais pas que ni vous ni moi
» nous nous fissions prendre au piége. Mais nous nous
» comprenons; cela suffit. » (Applaudissements.)

M. Harrison : « Depuis notre dernière réunion, onze
» révolutions ont éclaté coup sur coup. Entendez-vous
» les trônes qui s'écroulent? — Ou nous aurons la
» charte, ou la République sera proclamée en Angle-
» terre. » (Applaudissements.)

M. Sowter : « Je propose que notre délégué, qui
» assistera à la grande convention du 10 avril, informe
» la Convention que c'est bien la dernière pétition noire
» et blanche de Nottingham. »

Une voix : « Oui! après celle-là, les baïonnettes en
» avant! » (Applaudissements.) — Adopté.

XI

Pour préparer la manifestation solennelle du 10 avril, les meetings se multipliaient à Londres. Le 1er avril, dans Devon street Soho square, M. Vernon, président, déclare que « les choses en sont venues à ce point,
» que le peuple doit se tenir prêt même pour la pire
» éventualité. Qu'il obtienne paisiblement ses droits,
» s'il le peut! mais, dans le cas contraire, s'il faut qu'il
» se batte, eh bien!... » (La voix de l'orateur est couverte par de bruyants applaudissements.)

Un ouvrier, nommé Grospy : « Les délégués qui iront
» porter la grande pétition auront mission de défier le
» Parlement, de maîtriser le gouvernement, et même

» de jeter à l'écart, au besoin, la volonté des rois et » des reines... On parle de demander au gouverne- » ment, c'est prendre qu'il faut dire! — Et pourquoi » pas? 5 000 soldats au plus sont semés à Londres. » Est-ce là ce qui nous arrêterait? et seriez-vous gens, » par hasard, si votre pétition n'était pas agréée, à » vous tenir tranquilles, à vous croiser les bras, fumant » votre pipe, ou à boire un pot de bière? (Applaudisse- » ments. — Non! non!) — Si le parlement refuse de » vous écouter, c'est au palais qu'il faudra marcher! » Si on vous ferme les portes, vous les ouvrirez! — » Peut-être les officiers qui commandent les troupes, » et qui sont des aristocrates, ordonneront aux soldats » de faire feu; ne craignez pas alors! le parc est grand, » on y a ses coudées franches. — Au premier ordre de » feu, lancez-vous sur les officiers! prenez-les à la » gorge! terrassez-les! » (Applaudissements.)

XII

Dans un meeting préparatoire, à Kennington-Common, M. Ernest Jones, l'un des membres de la Convention nationale, cherche à entraîner les soldats, les Irlandais, les populations agricoles : « En vertu de la » nouvelle charte, tout soldat pourra arriver au plus » haut grade et marcher de pair et compagnie avec le » feld-maréchal prince Albert. L'armée, qui a des sen- » timents d'amitié pour le pays, ne voudra pas se » séparer de lui à l'instant du danger. — Le 10 avril » est le dernier jour de grâce accordé aux whigs. S'il » faut que l'on retourne à la Chambre des communes

» une seconde fois, ce sera en armes que l'on s'y ren-
» dra. (Applaudissements.) Si le gouvernement refuse
» au peuple la charte, le peuple lui demandera la Répu-
» blique ! Les citoyens de Londres sont aussi courageux
» que ceux de Paris, de Milan, de Berlin! Braves Irlan-
» dais! de votre côté, redoublez d'efforts! et les char-
» tistes d'Angleterre vous le jurent, ils arboreront le
» drapeau vert de la liberté dans Downing-street.
» (Applaudissements.) Les manufacturiers de Notting-
» ham et du Lancashire, les populations agricoles des
» districts ruraux, n'attendent que notre signal pour
» nous venir en aide. Qu'une brillante fusée s'élance et
» resplendisse comme une étoile au firmament! les
» braves se lèveront en masse, et les corrompus de
» toutes les classes tomberont. »

Existe-t-il des scènes plus dramatiques, un langage plus expressif dans son excentricité même? Le théâtre, c'est le sol de la Grande-Bretagne; les acteurs, le peuple et le gouvernement; l'intérêt qui se débat, la réforme; le dénoûment, l'avenir d'une grande nation; les spectateurs, le monde des temps présents et des temps futurs!

XIII

La Convention des quarante-neuf s'était installée le 4 avril, sous la présidence de M. Philip Magrath; M. Doyle, secrétaire. Avec son activité dévorante, elle tenait deux séances par jour.

Le 4 même, plusieurs délégués font des rapports sur les dispositions morales des populations qui les ont envoyés à la Convention.

M. Wilkinson, d'Exeter : « Les habitants de cette » ville et des environs sont plutôt des agneaux que des » loups; ils ont grande confiance dans la force morale » de la Charte, et ils ne veulent pas de la force physi- » que. »

M. Ernest Jones, d'Halifax : « Mes commettants » sont des hommes solides, tous disposés à descendre » des hauteurs de l'Yorkshire pour aider leurs frères » les patriotes de Londres. (Écoutez!) — Si la Conven- » tion est traitée dédaigneusement par la Chambre des » communes, si on la berne avec des demi-mesures, » on demandera à la reine de dissoudre le Parlement » et de renvoyer ses ministres. Si elle refuse de sou- » scrire à cet ordre, comme elle n'est que la servante » du peuple, alors la Convention fera bien de se con- » stituer en Parlement permanent, et la lutte s'ouvrira » entre les deux parlements, afin de voir qui sera le » plus fort. »

M. Linney, de Birmingham : « Les populations de » Bilston, Wolverhampton et Dudley, sont décidées à » faire tout ce que voudra la Convention. »

M. Donovan, de Manchester : « Dans cette ville seu- » lement, il y a 10 000 ouvriers sans travail. Il veulent » la Charte à tout prix; mais ils voudront y arriver sans » effusion de sang. »

M. Edmond Jones : « Liverpool flotte entre la ban- » queroute d'une part, et la révolution de l'autre. Les » mariniers de Liverpool, au nombre de 10 000, sont » sans aucune espèce de travail. »

M. James Cumming, d'Édimbourg : « Les chartistes » de cette ville sont des gens de cœur qui soutiendront

» le principe de la charte, en pleine campagne comme » dans le donjon. La France a eu la République; l'An- » gleterre doit avoir la Charte. »

M. Frank Mierfield, de Barnsley : « Mes commet- » tants m'ont chargé de déclarer que si le gouverne- » ment lançait la troupe contre l'Irlande, on lui lance- » rait autre chose. — Si la pétition est rejetée, il faut » que la Convention prenne en main le gouvernement » du pays. — On divisera le pays en petites exploita- » tions de ferme, et chacun pourra gagner sa vie à la » sueur de son front. » (Applaudissements.)

XIV

Le lendemain, deux sténographes, envoyés par le gouvernement, sont parfaitement bien accueillis. On s'empresse de leur dresser une table sur la plate-forme. « Le gouvernement, dit M. Reynolds, désire s'éclairer; » tant mieux! il y gagnera; et les notes de ces mes- » sieurs, qui ont droit à tous nos égards, le détermine- » ront sans doute à s'amender. »

XV

Dans la séance du 6 avril, on discuta la conduite à tenir pour le cas où la pétition serait sans résultat. — M. Reynolds prononce un discours violent : « Il serait » inutile d'envoyer de nouvelles réclamations au Par- » lement et à la reine. Tout cela n'est qu'une farce, et » le temps d'agir est arrivé. Je n'éprouve, quant à moi, » aucune antipathie pour la jeune dame qui est sur le

» trône, mais je pense que tous nous avons le devoir » de fonder une constitution et des institutions sur la » base républicaine. »

La Convention fut partagée sur les suites de la démonstration. Les uns poussèrent le cri de guerre immédiate; les autres voulurent, avant la déclaration de la guerre, en référer de nouveau à leurs commettants. Dans l'état d'exaltation fiévreuse où se trouvaient les chartistes, il était présumable que les plus résolus entraîneraient les plus modérés.

XVI

Le 6, on put lire sur les murs de Londres cette proclamation affichée à profusion :

« Convention nationale! Pétition nationale! Grande » démonstration de la capitale!

» Hommes de Londres! il est temps de vous éveiller, » de vous lever et d'agir. Vous vivez à une époque » féconde en événements. On ne saurait dire les gran- » des vicissitudes, les brillants exploits, la glorieuse ré- » volution, qu'une seule heure pourrait enfanter. Tout » semblant d'apathie, en ce moment, est criminel! Re- » gardez le continent de l'Europe!... La tempête gronde » encore. La Révolution sublime, dans sa force, sème, » en les faisant sortir des ruines, les bénédictions parmi » le peuple! Puisse sa force durer jusqu'à ce que tout » vestige de despotisme infernal ait disparu du monde. » Habitants de Londres! dans ces temps régénérateurs, » vous devez songer sérieusement à votre amélioration » morale et politique.

» Vous êtes les victimes dédaignées d'un système de » mauvais gouvernement aussi barbare que suranné. » Vous avez des griefs à redresser, des droits à conquérir! voilà le moment de faire disparaître les griefs et » de garder les droits. Les nations asservies reprennent » à leurs tyrans la liberté conquise par leur courage. » Resterons-nous en arrière dans la voie du progrès? » Saintes inspirations de la liberté et du patriotisme, » ne permettez point ce mépris criminel de vos solennelles injonctions, ce vil abandon du droit sacré de » l'homme! — Allons! debout! en avant!... Il faut du » courage et de la persévérance!... Aide-toi, le ciel » t'aidera! »

Après un appel énergique aux Irlandais, et le tableau de leurs misères et de leurs souffrances, la Convention nationale invoque le patriotisme des industriels de Londres, et les supplie de secouer le joug que Mammon leur impose.

«... Alors que le monde entier est en marche, vou» lez-vous demeurer immobiles? Alors que la victoire » populaire est à l'ordre du jour, quel sera votre exploit » à vous? Répondez?... Nous vous disons avec fran» chise que l'Allemand qui court après la liberté, l'Ita» lien émancipé, le Polonais militant et le Français » républicain, vous verront d'un œil de dédain, si vous » ne travaillez pas à la destruction de l'usurpation oli» garchique pour y substituer le pouvoir légitime du » peuple!...

» Hommes de Londres! la question de vos libertés » naissantes ou de la continuation de votre esclavage » va, dans quelques jours, être soumise au Parlement.

» M. O'Connor a annoncé, le 27 du mois dernier, qu'il » ferait la motion suivante : — La Chambre des com- » munes, reconnaissant le grand principe que le tra- » vail est la source de toute richesse, que le peuple est » l'unique source légitime du pouvoir, que le travail- » leur doit avoir la première part des fruits de son tra- » vail, que la taxe sur la représentation est une tyran- » nie, et que l'on doit y résister; et croyant que les » ressources nationales seraient mieux développées par » des lois qui seraient faites par des représentants du » choix des classes ouvrières, conjointement avec les » représentants des classes vivant d'autres travaux » industriels, la Chambre, reconnaissant ces grandes » vérités, adopte les principes consignés dans le docu- » ment intitulé : *Charte du peuple.* »

La proclamation donne ensuite le programme de la démonstration, elle indique : le lieu de réunion, Kennington-Common; le jour, lundi 10; le moment, onze heures du matin.

XVII

La pétition chartiste était le développement des réformes réclamées. Remarquable par le fond et par la forme, elle était appuyée sur des principes vrais, et justifiée par des abus reconnus par tous. Énergique et modérée, elle indiquait les griefs et les moyens d'y remédier. Sa rédaction conciliante eût rasséréné les esprits, si les préparatifs des clubs ne les eussent pas effrayés.

Les chartistes affirmaient, en effet, que leur pétition était couverte par cinq millions quatre cent mille signatures, majorité des hommes actifs des trois royaumes.

Ils se plaisaient à en calculer la longueur, qu'ils évaluaient à deux cents yards[1], et le poids, à six quintaux. Un char triomphal de trente pieds de long devait la transporter ainsi que les délégués. Ce char devait être surmonté d'un drapeau tricolore immense. Les divers métiers y étaient convoqués avec leurs bannières respectives. La Convention comptait sur un cortége de 300 000 citoyens, accourus de toutes parts pour présenter la pétition au parlement. M. Feargus O'Connor avait mission de la déposer dans la Chambre des communes.

L'Angleterre attentive avait les yeux fixés sur les moindres incidents de cette démonstration colossale, qui s'annonçait comme un ouragan auquel rien ne pourrait résister. Les discours tenus dans les meetings étaient nets et clairs. La réserve des uns parlait aussi haut que l'expansion passionnée des autres. La présence seule d'une masse aussi considérable, concentrée dans un but vigoureusement tracé, était une véritable révolution, dont il était difficile de prévoir les conséquences terribles. Le 7, un délégué s'était laissé emporter jusqu'à dire « que le rejet de la pétition serait une déclaration de guerre contre le peuple ; que la Convention » constituerait le parlement du peuple, et que, s'il était » nécessaire, elle devrait faire ce que fit le Parlement » au temps de Charles Ier » ; et sa voix était couverte par les applaudissements !

XVIII

Le Parlement et le gouvernement voyaient, non sans

[1] Le yard vaut 0m 914.

crainte, mais avec calme et dignité, s'amonceler les nuages à l'horizon, et prenaient leurs mesures pour les dissiper avant l'éclat de la foudre.

Le 6 avril, dans la séance des Communes, sir G. Grey, interpellé, répliqua : « J'ai entre les mains un avis » qui a été, je crois, publié hier, signé par trois indi- » vidus, dont l'un se dit secrétaire, je présume, de » l'association chartiste, et par lequel il annonce la for- » mation d'une Convention, la présentation d'une péti- » tion au Parlement et la marche réglée d'une proces- » sion... Le gouvernement a résolu de faire publier, » dans une demi-heure, une notification portant qu'aux » termes des statuts de la commune du royaume, une » pareille procession est illégale.... »

M. Feargus O'Connor prit la parole pour défendre le droit constitutionnel du cortége, et se vit obligé de protester de ses intentions pacifiques.

Le ministre persista, et promit pour le lendemain, avant tout autre ordre du jour, la présentation d'un bill, à l'effet de pourvoir à une plus grande sécurité de la couronne et du gouvernement du royaume. (Applaudissements.)

XIX

Le soir même la notification paraissait affichée sur les murailles : «... Attendu qu'un acte du Parlement, » adopté en la treizième année du règne du feu roi » Charles II, intitulé — *Acte contre le tumulte et les désor-* » *dres* sous prétexte de préparer ou présenter des pé- » titions publiques ou d'autres adresses au roi en son » Parlement — a déclaré que personne ne se rendrait

» auprès du roi, ou de l'une ou l'autre Chambre du » Parlement, sous prétexte de présenter ou remettre » une pétition, plainte, ou remontrance, déclaration » ou autres adresses, avec un très-grand nombre » d'hommes, ni en aucun temps avec plus de dix per- » sonnes;

» Attendu qu'une réunion est convoquée pour le » 10 avril... que certaines personnes se rendront pro- » cessionnellement à la Chambre des communes, avec » un très-grand nombre d'hommes...; attendu que l'on » a été averti que des personnes avaient reçu le conseil » de se procurer des armes et de les porter à cette pro- » cession...; attendu que le projet de procession est de » nature à exciter la terreur et l'alarme dans les esprits » des sujets de la reine, tout le monde est engagé par » les présentes, et il est enjoint rigoureusement à tous, » de ne point assister, ni participer, ni être présent à » cette réunion ni à cette procession.

» Toutes les personnes bien disposées sont requises » par les présentes d'aider à faire exécuter les disposi- » tions de la loi, à protéger efficacement la paix publi- » que, en comprimant toute tentative de désordre.

» C. Rowan, R. Maine. »

» Commissaires de police de la métropole.

» Bureau de police de la métropole, Whitehall-place, 6 avril 1848.

XX

Dans ce pays, où la lettre même de la loi a un empire absolu, les membres de la Convention chartiste comprirent la nécessité d'avoir l'opinion publique pour

eux, et de rejeter sur le gouvernement les torts de l'agression; ils décidèrent une démarche auprès des ministres, afin de signifier que les hommes de la procession ne seraient pas armés.

En effet, le lendemain 7, sir G. Grey déclara avoir reçu une lettre, signée par trois individus, affirmant « qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de convoquer » une masse armée pour former une procession... qu'ils » tenaient vivement à la conservation de la paix publi- » que et des propriétés, et que, dans le cas où il y aurait » quelques troubles, ils ne seraient pas occasionnés » par les personnes de la procession. ».

Lord John Russell affirma qu'une pétition revêtue d'un aussi grand nombre de signatures serait traitée, par le gouvernement et par la Chambre, avec toute la considération qu'elle méritait. Mais sir G. Grey répliqua à une interpellation de l'honorable M. Bright, qui demandait « si le ministère défendait à la fois la réu- » nion et la procession », qu'il était difficile de répondre à la question en termes absolus, parce que si le meeting prétendait former et grossir une procession immense, de nature à effrayer et à alarmer, il considérerait une pareille manifestation comme illégale.

Les membres de la Convention, confiants dans leurs droits, firent de leur côté un appel aux habitants de Londres. Le même jour, ils affichèrent qu'ils persistaient à tenir le meeting et à faire une procession, et ils protestèrent à l'avance contre toute violation du droit de pétition et de réunion publique. — Résolus à respecter les personnes et les propriétés, ils étaient déterminés à faire respecter leurs personnes et leurs propriétés.

XXI

Ainsi, de part et d'autre, les résolutions étaient prises, et la question nettement posée. Le gouvernement maintenait son droit de répression, les chartistes leur droit de réunion. De part et d'autre, on se plaçait sous l'égide de la loi si strictement observée en Angleterre. On sentait de quel poids elle était dans la balance. Le ministère discutait avec soin, argumentait avec méthode, posait ses considérants et tirait ses conclusions. Les chartistes invoquaient les antécédents de 1831 et 1834, et ne négligeaient aucun argument. Le pouvoir en appelait à l'ordre public; les citoyens, à la liberté! On semblait arrivé dans une impasse d'où l'on ne pouvait sortir que par une lutte formidable; et chaque partie cherchait à faire rejaillir sur la partie adverse la responsabilité de l'attaque et l'horreur du sang versé.

Influence similaire des causes sur les effets, et de l'exemple sur l'esprit humain! L'Angleterre se trouve exactement au point même où était la France à la veille des journées de Février. Le but est semblable : la réforme électorale et parlementaire. Le droit contesté est également le droit de réunion et de procession. Les conséquences seront-elles pareilles ?

XXII

Le gouvernement distribuait des armes à feu à tous les constables, établissait des postes nouveaux sur les points les plus importants de la Cité, organisait en corps

les employés des divers ministères, appelait les troupes dans les environs de Londres, disposait les forces considérables de l'artillerie, levait le plan de barricades défensives, ordonnait aux bateaux à vapeur de se tenir prêts pour le transport des soldats, et enfin confiait au duc de Wellington le commandement général.

Mais le plus important pour les ministres, réunis à tout moment en conseil, c'était de trouver dans la population même un point d'appui contre la population, et d'organiser une armée de constables volontaires, espèce de garde civique appelée dans les jours d'émeute. Ils y consacrèrent leurs soins.

XXIII

Dans de telles circonstances, Louis-Napoléon Bonaparte, réfugié à Londres après la tentative de Boulogne et son évasion du fort de Ham, crut devoir offrir ses services au gouvernement anglais comme constable volontaire.

XXIV

Les chartistes aussi redoublaient d'efforts pour accroître le nombre de leurs partisans. De nombreux meetings, des clubs dans tous les quartiers, excitaient les passions du peuple et soufflaient le feu; des émissaires circulaient dans les ateliers, communiquant la fièvre qui les dévorait. Ils citaient les victoires des peuples de Paris, de Vienne et de Berlin, et dénonçaient à la vengeance publique une oligarchie enrichie de la

dépouille des siècles et possédant le sol entier. Le moment était enfin venu de rétablir l'égalité; il fallait le saisir. Des armes étaient préparées, des mots d'ordre échangés, des drapeaux tricolores disposés. Les chartistes de toutes les villes manufacturières étaient sollicités d'accourir à Londres, ou de faire au besoin une diversion puissante dans leurs contrées. On comptait enfin sur l'énergique concours des Irlandais, auxquels on promettait le *repeal*, le redressement de leurs griefs, et la reconstitution de leur nationalité.

XXV

Irlande. — L'agitation en Irlande était encore plus passionnée qu'en Angleterre, l'irritation plus violente, le langage plus excentrique. Les poursuites dirigées contre les chefs de la jeune Irlande, MM. Smith O'Brien, Meagher et Mitchell, n'avaient fait qu'accroître leur popularité et exaspérer davantage des esprits exaltés. Les discours, les publications, les actes, prenaient une teinte plus sombre; et, jusque dans les villes reculées, les hameaux isolés, les vallées lointaines et les montagnes arides, les échos les répercutaient plus virulents, plus agressifs, plus terribles.

Après l'ovation de ces trois citoyens, à leur sortie du bureau de police de Dublin, M. O'Brien avait adroitement cherché à réconcilier la jeune et la vieille Irlande, en adressant, devant la foule, des remerciements aux O'Connell qui avaient offert leur caution.... Grâces « en soient rendues à lord Clarendon! s'était-il écrié. » Il nous a tous réunis sous un seul drapeau, et avant

» longtemps il apprendra ce que c'est que d'avoir
» affaire aux Irlandais réunis. » (Applaudissements.)

M. Mitchell avait parlé à son tour : — « Mes amis,
» on m'a fait l'honneur de m'arrêter, et je dois vous
» dire que je me moque de cette persécution pitoyable.
» (Applaudissements.) Nous sommes accusés d'avoir
» manqué à la majesté de la loi. (On rit.) Eh bien! si
» nous ne manquons pas mieux à cette majesté (Hila-
» rité), j'entends être à l'instant même proclamé un
» traître, un misérable. (Applaudissements.) On me re-
» proche de vous avoir poussés à la révolte, au mécon-
» tentement; mais il me semble qu'il n'y a pas besoin
» de grands efforts pour cela! De quoi, je vous prie,
» pourrions-nous être contents? (On rit.) Si le gouver-
» nement croit pouvoir intimider ainsi des hommes bien
» déterminés et décidés à arracher la patrie à l'oppres-
» sion sous laquelle elle gémit, avec le pays, qui est à
» nos côtés, mes amis, c'est nous qui renverserons le
» gouvernement. » (Acclamations.)

M. Meagher : « Avant de partir pour Paris, je saisis
» l'occasion de vous dire que je compte bien employer
» tout l'intervalle qui doit s'écouler entre ce moment et le
» jour de ma comparution devant le banc de la reine,
» à servir la cause de la révolte. (Applaudissements.)
» Aux juges, aux jurés, à tous les agents de ce gou-
» vernement sanguinaire, je dirai que si j'ai parlé le
» langage de la révolte, c'est parce que j'ai pensé que
» c'était le langage de la liberté! (Applaudissements.)
» Si le peuple se groupe autour de nous, et j'entends
» dire par là, autour de la justice et de la liberté, (Oui!
» oui!) nous battrons le Gouvernement, sinon devant

» les tribunaux, du moins sur un plus vaste champ. » (Applaudissements.)

M. Dohenny : « Vendredi je me suis présenté dans » une grande réunion d'Anglais à Manchester, et, si le » sang irlandais coulait, je puis vous garantir qu'il y » aurait des vengeurs en Angleterre. Le peuple anglais » souffre comme nous d'être mal gouverné.... Séparez-» vous tranquillement, mais tenez-vous prêts pour l'oc-» casion qui va s'offrir !... »

XXVI

Deux jours plus tard, dans une séance de la confédération irlandaise, M. Richal O'Gormon s'écriait avec véhémence : « Oui ! la lame est sortie du fourreau; » l'armistice a cessé. Dieu défende maintenant le bon » droit ! (Tonnerre d'applaudissements). Notre cri doit » être : *Armez-vous! armez-vous!* Les révolutions sont » inutiles, les discours tenus dans les meetings de vains » mots, si nous n'avons pas tous des armes. Ce qu'il » nous faut aujourd'hui, c'est la république irlandaise ! »

XXVII

Mitchell, cité devant le banc de la reine, jette, le 24 mars, l'insulte et le défi « au très-honoré comte de » Clarendon, qu'il flétrit du titre d'exécuteur général » de Sa Majesté, et de boucher général de l'Irlande... » Je me fais fort d'y prouver que ce que vous appelez » le Gouvernement n'est qu'une frauduleuse usurpation » de pouvoir, basée sur la corruption et le mensonge,

» soutenue par la force. Ce que vous voulez!.... vous
» voulez approvisionner les tables anglaises par les ali-
» ments irlandais! vous voulez les laines irlandaises
» pour habiller les corps anglais! vous voulez le sang
» et les os des Irlandais pour les armées anglaises! en
» un mot, vous voulez l'Irlande pour les Anglais! Eh!
» périsse l'Irlandais affamé, abattu par le sabre d'un
» dragon anglais! — La question est nettement posée :
» Ou, nous autres Irlandais, nous sommes de trop en
» Irlande! ou c'est vous qui êtes de trop! Vous et nous
» nous sommes des ennemis mortels, et il faut que l'un
» ou l'autre succombe!

» Enfin, voilà donc la nation irlandaise aux prises
» avec le gouvernement anglais! Quel que soit le champ
» de bataille qui vous plaise, le banc de la reine ou les
» rues, la campagne est ouverte! quelle que soit l'arme
» choisie, le jury acheté ou le sabre affilé, vous trou-
» verez vos hommes, mylord! vous nous abattrez, ou
» nous vous jetterons bas!

» Je suis, mylord, votre mortel ennemi!

» JOHN MITCHELL. »

Il y a du désespoir, de la rage et du sang dans chaque mot de cette remarquable et farouche apostrophe! Après avoir lancé contre le lieutenant son cri de guerre, Mitchell ne craignait pas de remonter jusqu'à la reine, par une raillerie amère.

Il écrivait à lord Milton, membre de l'association du *Repeal* :

« Vous disiez ces jours derniers, mylord, que la
» reine d'Angleterre est une femme charmante! C'est
» possible! Mais les Irlandais n'ont jamais eu la fa-

» veur de voir cette royale dame, et nous ne pouvons
» juger de sa beauté. Tout ce que nous savons, c'est
» que pour de si beaux yeux (à votre dire, mylord!)
» nous payons fort cher, non-seulement pour elle, mais
» encore pour ses ministres, ses palais, ses enfants,
» sa mère, son mari, ses oncles, ses tantes, leurs en-
» fants, leurs mères et leurs maris!... »

XXVIII

Le bas clergé catholique partageait ces sentiments de haine. Le révérend Peyton, curé catholique, adressait une lettre pastorale à ses paroissiens :

« Le peuple peut être sûr de trouver les prêtres à
» leur poste, alors que la vie du peuple est en péril,
» soit par la famine, soit par la peste, soit par l'épée
» d'un tyran! Le clergé a la conviction bien arrêtée
» que les pétitions, sans cesse adressées à un parle-
» ment sourd à toutes les remontrances, sont parfaite-
» ment inutiles et absurdes; que la résistance à l'op-
» pression est aussi bien une vertu en Irlande que sur
» le continent; que la liberté achetée, s'il en est be-
» soin, même au prix de quelques existences, est pré-
» férable à la tyrannie avec ses holocaustes de victimes
» humaines, immolées sur l'autel du despotisme, de
» l'avarice et de l'ambition. »

XXIX

La presse ne cessait de souffler le feu.

L'*United-Irishman* publie l'organisation de clubs armés, les souscriptions volontaires, la fabrication des armes :

« Il ne faut pas dédaigner les piques et surtout les » faux ! » — « Si l'on en vient aux mains dans les rues » de Dublin, que toutes les ressources de la chimie ser- » vent à créer des armes au peuple, qu'il n'y ait pas » d'acide trop corrosif, de poudre trop fulminante; » que de belles mains (celles des citoyennes) ne trou- » vent rien ni de trop chaud, ni de trop lourd, pour en » écraser les ennemis de la patrie. L'eau de roses ne » servirait à rien ! »

Suivant la *Nation*, autre journal :

« La nécessité ne connaît pas de loi. L'obéissance à » un gouvernement qui consacre la spoliation et la » destruction, est un crime; l'alliance avec lui, une con- » spiration contre la patrie. Un peuple las du joug ne » fait plus de distinctions subtiles; il confond tout, Cla- » rendon avec Russell, Russell avec Sa Majesté, Sa » Majesté avec le premier commissaire de police venu. » La famine a jeté la perturbation dans ses sens. La né- » cessité ne connaît pas de loi, elle fait loi. Mieux vaut » se jeter à la nage que d'attendre tranquillement la » mort sur le bâtiment naufragé qui va couler bas..... » Des deux adversaires, c'est le peuple qui a le moins » soif de sang. Mais s'il faut que l'on en vienne aux » mains, Dieu garde le bon droit! c'est le droit du » peuple. »

XXX

L'*United-Irishman* poussait l'audace jusqu'à donner un cours complet d'insurrection dans un article intitulé : *La Mode française*[1].

[1] Traduction du *Journal des Débats*, 7 avril.

« ..... Paris est coupé en deux par la Seine, comme » Dublin par la Liffey. Mais au lieu d'une demi-douzaine » de casernes ouvertes et sans défense possible, comme » celles dont nous nous laissons effrayer et où quelques » 4 000 hommes dorment, s'éveillent et se rendor- » ment, Paris était entouré de murailles fortifiées et » de forts armés de canons, et contenait une garnison » de 100 000 hommes. Tout cela cependant n'a pas » effrayé les Parisiens..... »

Le journal explique ensuite comment tous les moyens qui servent à un gouvernement peuvent également servir à des insurgés, et comment les Parisiens ont isolé la ville en brisant les chemins de fer et les ponts, en se rendant maîtres des communications. Il poursuit son étrange leçon par une démonstration de barricades et d'une bataille dans les rues :

« La ville une fois isolée, ce qu'il y a à faire à l'inté- » rieur est assez simple.

» 1° Une rue peut être une bonne galerie de tir pour » les troupes, mais elle peut devenir aussi un bon défilé » pour les prendre. Dans le vocabulaire de l'exercice » il n'y a rien qui réponde à ceci : « Infanterie, prenez » garde aux pots de fleurs, aux tuiles, aux briques, » aux cheminées..... » Or, tout ceci, jeté verticalement » sur la tête d'un bataillon, est irrésistible.....

» 2° Des bouteilles, de la poterie et d'autres projec- » tiles, non-seulement renversent et blessent l'infan- » terie, mais rendent les rues impénétables à l'artil- » lerie et à la cavalerie. ..... Ces armes admirables » abondent dans toutes les maisons. Le moindre gamin » qui l'instinct d'ingénieur, peut prendre une bou-

» teille à eau de Seltz ou un flacon à verre épais, bien
» sec à l'intérieur, remplir cela avec des cailloux et de
» la ferraille, mettre de la poudre dans les interstices,
» bien les boucher, faire un trou au bouchon, y ajouter
» une intelligente fusée, et il aura une bombe ou une
» grenade domestique avec laquelle il pourra, soit
» s'emporter la main, soit produire un effet mortel
» parmi l'infanterie et surtout parmi la cavalerie... Les
» citoyens auront encore à verser sur les troupes de
» l'eau ou de l'huile bouillante, mieux encore du vi-
» triol froid. Le plomb fondu a du bon, mais il vaut
» mieux en faire des balles...

» 3° Les Parisiens ne commettent jamais la bévue de
» commencer par attaquer les casernes ou les forts.
» Leur tactique est d'attirer la troupe dans des rues
» étroites où elle ne peut avancer que par quelques
» hommes de front, et où les passages, les allées, les
» coins, donnent d'excellents moyens de la prendre en
» flanc ou par derrière.....

» 4° De cette façon, chaque rue devient un dé-
» filé. Mais elle contient aussi les éléments pour de-
» venir une forteresse impénétrable..... c'est-à-dire
» la barricade ! »

L'écrivain se plaît ensuite à décrire la manière de dresser les barricades, et il ajoute : « Eh bien, figurez-
» vous cent barricades pareilles dans Paris, les rues pa-
» vées de bouteilles cassées, les mères jetant les meubles
» par les fenêtres, les hommes défendant les barri-
» cades, les petits enfants se jetant sur les baïonnettes,
» le son du tocsin, le chant de la *Marseillaise*, les cris
» furieux de vengeance, les palais en flammes, et *Vive*

» *la République!* comment s'étonner que Louis-Phi-
» lippe soit tombé ?.... »

Il termine ce cri délirant de la révolte par la déclaration que « ses articles guerroyants seront de plus en
» plus violents, jusqu'à ce qu'ils aient produit, non pas
» une émeute dans la rue, mais un armement systéma-
» tique et universel pour délivrer l'Irlande des bou-
» chers anglais et planter le drapeau vert sur le châ-
» teau de Dublin ».

XXXI

En effet, John Mitchell lança bientôt cette farouche déclaration de guerre contre le comte de Clarendon. Ce n'est plus du style, c'est du fiel !...

« Mylord,... on vous a dit que j'étais fou, fou dange-
» reux. Non, je suis seulement possédé d'un esprit
» de révolte, et je crois avoir une mission, celle de
» contribuer à la destruction définitive du vieil empire
» d'Angleterre tout sanglant, de ce vieux monstre car-
» nivore qui depuis si longtemps dévore les entrailles
» et le cœur de l'Angleterre, et qui suce la moelle des os
» de l'Irlande. Contre cet empire de l'enfer, des milliers
» d'âmes de mes compatriotes égorgés crient toutes les
» nuits : Vengeance ! Le ciel a entendu ces cris de ven-
» geance. Le pavillon de pirate, qui a si longtemps bravé
» la bataille et la brise, ne flotte plus que sur un vais-
» seau désemparé ; le Charybde du chartisme hurle
» sous ses flancs ; les écueils du *repeal* l'assiégent ; et
» les malédictions du monde redoublent la force et le
» bruit de la tempête. Il va sombrer, ce pirate teint de

» sang et rempli d'ossements humains. Son avant ne
» servira plus de pont de refuge. De tous les bruits de
» la terre un bruyant hourrah retentira. Contribuer à
» ce grand œuvre de nécessité et de miséricorde est
» ma plus haute ambition; et je crois que pour le faire
» il ne faut qu'une chose : armer l'Irlande!..... Dieu
» merci, le peuple irlandais court aux armes!..... Vos
» mouchards, vos valets de bourreaux anglais n'arrête-
» ront pas l'élan de cette croisade. Recevez-en l'assu-
» rance et l'expression du plus profond mépris de votre
» très-obéissant serviteur. »

Il reste du poison au bout de la plume de l'écrivain; il l'use dans un *post-scriptum*:

« J'avais eu la pensée de vous demander une cer-
» taine décence et quelque justice dans la composition
» du jury, mais à quoi bon? De vous, je n'attends ni
» justice, ni courtoisie, ni indulgence. Si vous me tenez
» en votre pouvoir, je ne vous demande pas de pardon,
» pas plus, Dieu me garde! que je ne vous en mon-
» trerais moi-même. »

XXXII

On pourrait penser que ces cris de fureur, cette polémique sombre n'étaient que les fantômes d'une imagination exaltée jusqu'au délire. Mais ce qui leur donnait l'aspect d'une effrayante réalité, c'est que les feuilles publiques qui les transmettaient à la nation étaient enlevées par des masses d'acheteurs, tant en Irlande, à Dublin, où douze mille exemplaires disparaissaient comme l'éclair, que dans les villes d'An-

gleterre, Manchester, Liverpool, Nottingham, où le chartisme était en faveur; c'est que ces feuilles répondaient aux sentiments de haine que trois années de disette, de détresse, avec des cadavres d'hommes, de femmes, d'enfants décimés par la misère et la faim, semblaient justifier et accroître jusqu'à la rage; c'est que les conseils émis étaient exactement suivis.

XXXIII

Des clubs dits *de la carabine* s'organisaient et se multipliaient. On se rassemblait dans des cours spacieuses, situées dans des rues obscures, pour s'y exercer au maniement des armes et au tir. Les jeunes gens y devenaient d'une adresse prodigieuse, et ne craignaient pas, devant des agents qui venaient quelquefois les épier et les surveiller, de dire, en touchant le but : « Cette balle pour lord Clarendon! celle-ci pour » sir Henri Hardinge! » Les carabines, les fusils, les piques, étaient si vivement recherchés, ainsi que les armes de toutes sortes, qu'ils avaient doublé, triplé de valeur. Dans certains endroits, les forgerons, en travaillant jour et nuit, ne pouvaient suffire à la fabrication et à la vente des piques. Un grand nombre d'Irlandais se présentaient au tribunal de la pénitence pour se réconcilier avec Dieu, afin de pouvoir sans crainte affronter la mort et conquérir le ciel par le martyre. L'Irlande n'attendait plus qu'un signal et un jour, pour se soulever avec toute l'énergie désespérée que peut donner l'amour de la patrie poussé jusqu'au fanatisme.

XXXIV

Le gouvernement, de son côté, ne restait pas immobile. Il prépara les moyens d'une répression prompte et vigoureuse. Il renforça la garnison de Dublin par le 52e régiment. D'autres régiments suivirent. Une division de la marine militaire fut dirigée de Plymouth sur Cowe. Le lord-lieutenant s'entoura d'un conseil actif pour parer au danger imminent et échanger avec le cabinet de Londres dépêches sur dépêches, courriers sur courriers.

Les inquiétudes, les alarmes du gouvernement se manifestèrent publiquement, le 3 avril, à la Chambre des communes, où un représentant des Anglais en Irlande interpella le ministère, qui ne dissimula rien de la gravité de la situation.

« Il n'est personne, dit lord Jocelyn, qui n'ait vu » avec indignation et dégoût le langage tenu par cer- » tains hommes criminels, qui ont harangué le peuple » dans le but de renverser les institutions nationales et » de faire la guerre à la couronne; le public anglais a » vu avec indignation et dégoût qu'il s'était trouvé en » Irlande des hommes assez dépourvus d'honneur per- » sonnel et national pour être, en ce moment même, » à demander à un pays étranger des prêts d'armes, » afin d'accomplir leurs desseins criminels.... Le gou- » vernement de Sa Majesté croit-il le pouvoir exécutif » assez fort pour étouffer cet esprit de révolte à son » début ?... »

Lord John Russell se lève et dit, au milieu du plus

profond silence : « Il n'est que trop vrai que l'on a » tenu en Irlande un langage excitant à la révolte con- » tre la couronne et provoquant le peuple à des actions » de violence contre les personnes et les propriétés, » langage tendant à faire de l'Irlande un pays distinct, » indépendant de la couronne du Royaume-Uni. On » pourrait, à certaines époques, considérer un tel lan- » gage comme l'expression d'une effervescence passa- » gère, comme des divagations passionnées ne pouvant » avoir un dangereux effet. Malheureusement, il n'en » est pas ainsi ! (Écoutez !)

» Il faut considérer les effets de ce langage sur la » nation, facile à exciter, à laquelle il est adressé; il » faut considérer ses effets alors qu'il coïncide, d'une » part, avec la très-grande détresse ressentie depuis » trois ans par toutes les classes, détresse portant natu- » rellement ces classes à prêter l'oreille à la proposition » d'un remède désespéré, et, d'autre part, avec la » grande fermentation produite par les récents événe- » ments de France et d'autres parties du continent. » Quelle que soit la pensée qui ait dicté ce langage, » toujours est-il qu'il a été suivi de la fabrication de » piques, de l'organisation de clubs armés, de prépa- » ratifs ouvertement avoués par une partie de la presse » irlandaise, dans le but d'exciter la guerre civile.... »

Le ministre descendit de la tribune en déclarant que le gouvernement veillait et ne reculerait pas, au besoin, devant la demande de nouveaux pouvoirs.

XXXV

En effet, le 7 avril, la crise apparaissait tellement formidable que le gouvernement crut devoir réclamer de la Chambre des communes un bill de compression, pour étendre à l'Irlande une loi de haute trahison qui jusque-là n'avait été applicable qu'en Angleterre et en Écosse.

Le ministre de l'intérieur, sir G. Grey, déclara qu'il le regrettait, mais qu'il y était contraint par les projets séditieux et traîtreux de personnes qui poussaient à l'insurrection flagrante. Il ne prétendait pas apporter une restriction nouvelle aux droits du peuple, droits consistant à se réunir, à discuter les affaires publiques ou à faire des pétitions pour redresser les griefs. Toutefois, il y avait des limites à l'exercice de ces droits constitutionnels. Ces limites étaient récemment transgressées. Lord Clarendon avait ouvert une poursuite pour réprimer ce langage. On avait répondu audacieusement en proclamant que « jusqu'ici on avait prêché » la sédition en connaissance de cause, et que l'on était » tout disposé à commettre le crime de haute trahison. »

L'exemple, donné par la France, de l'abolition de la peine de mort, engagea le ministère à supprimer également du bill présenté cette pénalité, hors le cas d'emprisonnement du souverain ou d'attentat à sa vie.

M. John O'Connell combattit le bill comme n'étant pas nécessaire, mais il crut ne pas devoir hésiter à protester contre certains discours récents et à condamner la criminelle folie de ceux qui poussaient à la révolte.

M. Joseph Hume s'éleva contre la clause qui tendait à punir les harangues publiques.

Lord John Russell fit remarquer qu'il ne s'agissait pas d'étouffer les voix qui se faisaient entendre en plein air, mais de punir ceux qui, ouvertement et de propos délibéré, excitaient les étrangers à envahir l'Angleterre.

L'appui de M. Feargus O'Connor, chef des chartistes, ne pouvait manquer à l'Irlande. Il se borna à déclarer que, fût-il seul à protester contre un pareil bill, il le combattrait.

Vingt-quatre voix seulement, sur 283, refusèrent leur adhésion ; 259 s'empressèrent de donner leur haute approbation aux mesures de salut public.

XXXVI

Jamais, depuis longues années, la Grande-Bretagne n'avait été jetée dans d'aussi grands périls de guerre civile; et la guerre civile, dans les trois parties de ce puissant et riche pays, eût été épouvantable. — En Irlande : guerre de séparation et d'indépendance! guerre des Anglais contre les Irlandais! guerre des catholiques contre les protestants! guerre entre les propriétaires et les tenanciers! guerre entre les riches et les pauvres! En Angleterre et en Écosse : guerre contre l'aristocratie! guerre des chaumières contre les châteaux! guerre des ouvriers contre les maîtres! guerres horribles! guerres où le pillage, l'incendie, la destruction, eussent terrifié l'humanité! guerres de vengeance! guerres de la faim et de la misère contre la fortune, contre le capital! guerres de désastres infinis!

abîme effroyable dont on ne pouvait mesurer la profondeur.

XXXVII

La députation des Irlandais, présidée par MM. Smith O'Brien et Meagher, qui s'était donné mission de porter au peuple français des adresses de félicitation sur la victoire de Février, et de sonder les dispositions du Gouvernement provisoire, était arrivée à Paris. Elle se présenta, le 3 avril, à l'hôtel de ville, et ne dissimula pas qu'elle espérait le concours de la France.

Il était au pouvoir du Gouvernement de la République de verser sur la Grande-Bretagne des calamités inouïes, et de déchaîner sur elle des tempêtes de feu et de sang. Des encouragements publics ou des promesses secrètes eussent donné à l'insurrection une force immense. Les agitateurs irlandais et les chartistes, déjà redoutables par eux-mêmes, par leur masse et par leur haine, devenaient encore plus formidables par l'appui de la France. Le langage tenu à l'hôtel de ville allait donc exercer une influence suprême sur les destinées, non-seulement de la Grande-Bretagne, mais de l'Europe. Le cabinet de Londres, les gouvernements étrangers, attendaient avec une anxiété avouée. Le monde écoutait.

Le Gouvernement provisoire sut-il maintenir les principes de politique loyale et libérale qu'il avait posés? M. Lamartine, puisant des exemples dans le passé, sut-il satisfaire, à la fois, aux vives sympathies des cœurs français pour l'Irlande, aux aspirations des peuples vers le progrès, et aux lois éternelles de l'honneur et

du devoir des nations les unes vis-à-vis des autres? Que l'on en juge par cette réponse :

XXXVIII

« . . . . . Dites à vos concitoyens que le nom de l'Irlande et le nom de la liberté courageusement défendue contre le privilége, est un même nom pour tout citoyen français. Dites-leur que cette réciprocité qu'ils invoquent, que cette hospitalité dont ils se souviennent, la République sera glorieuse de s'en souvenir et de les pratiquer toujours avec les Irlandais. Dites-leur surtout que la République française n'est pas et ne sera pas une république aristocratique, où la liberté masque le privilége, mais une république embrassant le peuple tout entier dans les mêmes droits, dans les mêmes bienfaits.

» Quant à d'autres encouragements, il ne serait pas convenable à nous de vous les donner, à vous de les receyoir. Je l'ai déjà dit à propos de la Suisse, à propos de l'Allemagne, à propos de la Belgique et de l'Italie, je le répète à propos de toute nation qui a des débats intérieurs à vider avec elle-même ou avec son gouvernement : quand on n'a pas son sang dans les affaires d'un peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention ni sa main. Nous ne sommes d'aucun parti, en Irlande ou ailleurs, que du parti de la justice, de la liberté et du bonheur des peuples! Aucun autre rôle ne nous serait acceptable, en temps de paix, dans les intérêts, dans les passions des nations

» étrangères. La France veut se réserver libre pour
» tous les droits.

» Nous sommes en paix, et nous désirons rester en
» bons rapports d'égalité, non avec telle ou telle partie
» de la Grande-Bretagne, mais avec la Grande-Bretagne
» tout entière. Nous croyons cette paix utile et hono-
» rable, non-seulement pour la Grande-Bretagne et
» pour la République française, mais pour le genre
» humain. Nous ne ferons aucun acte, nous ne dirons
» aucune parole, nous n'adresserons aucune insinua-
» tion en contradiction avec les principes d'inviolabilité
» réciproque des peuples que nous avons proclamés
» et dont le continent recueille déjà les fruits.

» La monarchie déchue avait des traités et des di-
» plomates. Nous avons des peuples pour diplomates et
» des sympathies pour traités. Nous serions insensés de
» changer une telle diplomatie au grand jour, contre
» les alliances sourdes et partielles avec les partis,
» même les plus légitimes, dans les pays qui nous
» environnent.

» Cette conduite nous est inspirée, quelque pénible
» qu'elle soit, par le droit des gens autant que par nos
» souvenirs historiques.

» Savez-vous ce qui a le plus irrité et désaffectionné
» la France de l'Angleterre dans la dernière Républi-
» que? C'est la guerre civile, reconnue, soldée et servie
» par M. Pitt, dans une partie de notre territoire; ce
» sont ces encouragements et ces armes donnés à des
» Français, héroïques aussi comme vous, mais à des
» Français combattant d'autres Français : ce n'était pas
» là la guerre loyale, c'était la propagande royaliste

» faite avec le sang français contre la République. Cette
» conduite n'est pas encore, malgré nos efforts, tout à
» fait effacée de la mémoire de la nation.

» Eh bien, cette cause de ressentiments entre la
» Grande-Bretagne et nous, nous ne la renouvellerons
» pas en l'imitant jamais. Nous recevrons avec recon-
» naissance les témoignages d'amitié des différentes na-
» tionalités qui forment le grand faisceau britannique.
» Nous faisons des vœux pour que la justice fonde et
» resserre l'unité des peuples, pour que l'égalité en soit
» de plus en plus la base, mais en proclamant avec
» vous, avec elle et avec tous, le saint dogme de la
» fraternité. Nous ne ferons que des actes fraternels,
» comme nos principes et nos sentiments, pour les
» Irlandais. »

Ce langage, digne et vrai, excita l'enthousiasme des délégués, hommes de passion, mais, avant tout, hommes de cœur et d'intelligence. Entraînés par le charme de cette éloquence élevée, ils manifestèrent leur adhésion spontanée par les cris de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive Lamartine!*

XXXIX

Le gouvernement de la République avait déclaré qu'il offrait l'épée de la France à toute nationalité opprimée par une armée étrangère, et qui chercherait à se reconstituer. Mais exciter les luttes intérieures des peuples, soudoyer une Vendée dans la Grande-Bretagne, ne pouvait entrer dans la pensée d'un gouvernement de principes.

La presse anglaise de tous les partis fut unanime, comme la presse irlandaise, pour honorer la loyauté d'une politique aussi sincère.

« Jamais, dit le *Daily News*, réponse plus sensée, » plus courageuse et plus noble, ne fut faite par un » ministre ou un souverain... Il est dans l'histoire des » rois peu d'exemples d'honnêteté, de franchise et » de désintéressement semblables en politique inter- » nationale. M. Lamartine est un homme à vues trop » élevées, un cœur trop honnête, pour désirer la des- » truction ou le démembrement du royaume d'Angle- » terre, dont la perte plongerait l'Europe dans les » ténèbres..... »

Le *Times* fait cette déclaration : « Nous n'avons pas » honte d'avouer que nous avons éprouvé un soulage- » ment ineffable en lisant la réponse de M. Lamartine » aux adresses des Irlandais... Il y a une grandeur » évidente dans les hommes de l'hôtel de ville, et une » puissance qu'on peut apprécier dans leur déclaration » solennelle... Quel est le spectacle offert par la France ? » Une grande nation est liée, par les sympathies et les » institutions, à la volonté d'une capitale. Si nos regards » se tournent vers cette honorable cité, dont tant de » choses dépendent, nous y voyons tout homme devenu » soldat et ne connaissant encore de la guerre que » les gloires et l'éclat. Sur les bords de la Seine revit » une république athénienne... Quelques hommes, » debout comme sur un roc, arrêtent l'effrayant torrent » de désirs furibonds et de farouches espérances... Un » seul mot, et un million de propagandistes furieux se » rueraient sur le monde !... »

XL

Le ministre de l'intérieur disait, le 7 avril, à la Chambre des communes : «... Je crois impossible de » lire la réponse faite par M. Lamartine sans honorer » la fermeté et le courage de l'homme dans les circon- » stances où il se trouve placé. (Bruyants applaudisse- » ments.)... J'ajoute qu'à mon avis, sans l'obtention » des encouragements que la confédération était allée » chercher à Paris, toute tentative criminelle de sa » part serait tout à fait futile. (Écoutez!) Désormais » isolés, les efforts de ces hommes n'amèneront sur » leur pays que ruine et effusion de sang... »

Lord John Russell s'exprimait ainsi, le 11 mai, dans une discussion relative au bill des étrangers : « Je dé- » sire qu'il soit bien entendu que ce bill n'est dirigé » contre aucun gouvernement particulier, ni contre » aucune nation particulière, ni contre le gouverne- » ment, ou contre le peuple français. (Écoutez!) Quant » au gouvernement de France, nous devons tous nous » rappeler, avec le plus vif sentiment d'admiration, » que, dans un moment de grand danger, alors que nul » ne pouvait dire quel pourrait être le sort des mem- » bres du Gouvernement provisoire le lendemain; un » des membres du gouvernement a tenu aux membres » de la députation irlandaise à Paris un langage qui, » tout en l'exposant aux attaques de gens qui auraient » pu désirer faire régner la terreur et l'insurrection » en France, l'honorait comme homme, l'honorait » comme ministre, et prouvait qu'il avait réellement à

» cœur le maintien des relations amicales entre les deux » pays, dont l'amitié et la cordialité sont si avantageuses au monde, et dont la discorde et le dissentiment ne pourraient jamais avoir lieu sans les plus » grands désastres pour l'univers... »

XLI

Le ministère, comme la presse, reconnaissait l'influence délétère et terrible que la France pouvait exercer sur les destinées de la Grande-Bretagne, et rendait justice égale à sa loyale abstention, à sa généreuse neutralité. Les délégués irlandais, à leur retour de Paris, reconnaissaient aussi que cette abstention et cette neutralité étaient un devoir pour le gouvernement de la République.

M. O'Brien, dans un banquet, disait, en rendant compte de ses impressions de voyage : «... Quant à la » réception faite à la députation irlandaise par le Gou» vernement provisoire, il est heureux qu'elle ait satis» fait également le gouvernement anglais et nous. » (Applaudissements.) Lamartine n'aurait pu tenir un » langage différent de celui qu'il a tenu, sans mettre la » France en hostilité directe avec l'Angleterre. J'ai eu » la bonne fortune d'être comblé d'attentions par M. La» martine et les autres membres du Gouvernement » provisoire, et je puis vous assurer qu'ils sympathi» sent complétement avec les sentiments du peuple » français en faveur de l'Irlande. (Applaudissements.)

XLII

La politique et la conduite du Gouvernement provisoire obtinrent donc et reçurent une adhésion unanime, dans le présent et pour l'avenir. Une intervention au contraire, apparente ou déguisée, eût attiré contre la République française, tôt ou tard, une haine irréconciliable. On lui eût attribué toutes les horreurs de la guerre civile. Le sang versé serait retombé sur elle et aurait fait tache à sa fondation et à son drapeau. En supposant la victoire de l'insurrection secondée par elle, le peuple se serait retourné contre elle par sentiment de fierté nationale et pour effacer la honte d'une participation étrangère. En supposant le triomphe du gouvernement, c'était une guerre entre les deux nations sœurs par la liberté, guerre funeste à la liberté! Dilemme fatal instantanément posé, et qui ne pouvait être que fatalement résolu. Le refus du Gouvernement provisoire, si consciencieusement exprimé par M. Lamartine, assurait à la République le repos et les sympathies de tous. Fortifiée par sa réserve même, elle pouvait compter dès lors sur une alliance, plus intime qu'à aucune autre époque, avec la nation la plus libre, la plus riche, la plus puissante de l'Europe. Le Gouvernement provisoire avait consolidé les bases d'une union qui devait, avec le temps, produire ses heureuses conséquences.

CHAPITRE SIXIÈME.

Suite de la Grande-Bretagne : La réforme économique sur l'introduction des grains, provoquée par Cobden, introduite par sir Robert Peel, avait amorti l'arme la plus redoutable de l'insurrection, la faim. — Aucun refus obstiné du gouvernement au progrès n'avait miné les forces du pouvoir. — Affluence aux bureaux des constables pour défendre l'ordre et la Constitution. — L'appel aux armes des chartistes réduit leur nombre et sème la division dans leurs rangs. — Fausse situation de leur chef à la Chambre des communes; il renie la République. — La Convention chartiste modifie son programme et adoucit son langage. — Mesures de compression prises par le gouvernement. — Démonstration chartiste du 10 avril : Cortége; pétition monstre sur un char attelé de six chevaux. — Au lieu de 300 000 personnes, 25 000 seulement. — Discours de M. Feargus O'Connor. — Le passage des ponts coupé. — Les chartistes cernés; leur dispersion. — La pétition à la Chambre des communes. — Séance; dépôt de la pétition; deuxième lecture du bill de protection. — Le duc de Wellington à la Chambre des lords. — Sage politique du Parlement et du gouvernement. — L'opinion publique s'est prononcée. — Pétition discutée; 1 975 496 signatures seulement reconnues. — Scène violente entre MM. Crips et Feargus O'Connor; conciliation. — M. F. O'Connor retire sa motion relative à la pétition. — Diverses résolutions des chartistes pour atténuer leur insuccès. — Les députés radicaux relèvent l'opposition compromise. — Leur réunion; leur déclaration réformiste. — M. Feargus O'Connor se rallie à leur programme. — Conseils de sir Robert Peel. — Irlande : Suite de l'agitation irlandaise. — Discussion dans la Chambre des communes. — Troisième lecture du bill de protection adoptée par 295 voix contre 40. — Triples moyens d'agitation. — Langage provocateur des membres de la Jeune Irlande. — Les membres de la Vieille Irlande se séparent d'eux. — Déclaration de John O'Connell. — Rixe terrible entre les partisans des deux sociétés. — Blâme de J. O'Connell. — Rapprochement. — Comparution de MM. O'Brien, Meagher et Mitchell devant le banc de la reine. — Les accusés se glorifient de leur criminalité. — Le grand jury prononce qu'il y a lieu à accusation. — Effervescence. — Proclamation répressive du lord lieutenant d'Irlande. — Contre-proclamation de O'Brien. — Mitchell condamné à quatorze ans de déportation. — Sympathies publiques autour de sa prison. — Politique de l'Angleterre à l'extérieur. — Espagne : Marie-Christine et Narvaez s'emparent de la dictature. — Protestation du parti progressiste. — Interdiction aux journalistes de l'insérer. — Le gouvernement refuse l'abolition de la peine de mort en matière politique. — Insurrection, le 26 mars. — Répression rapide. — Exil. — Déportation. — — Commutation de la peine de mort prononcée contre deux condamnés

mis en chapelle. — Vente des biens-fonds des quatre ordres militaires, afin de se créer des ressources pour la répression. — Sages conseils du gouvernement anglais. — Palmerston. — W. H. Bulwer. — Réponse du gouvernement espagnol. — Rupture des relations diplomatiques entre l'Angleterre et l'Espagne. — Respect du gouvernement espagnol pour le gouvernement français. — Portugal : Réorganisation du ministère.

I

SUITE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Les membres de la confédération irlandaise et les chartistes n'avaient donc plus à recruter des forces que dans la Grande-Bretagne. Si, comme ils le disaient et comme ils l'espéraient, ils avaient pour eux le droit et le nombre, à leur voix les levées en masse couvriraient le sol. Les troupes n'étaient pas tellement redoutables qu'elles ne dussent être aussitôt noyées dans un vaste mouvement du peuple. C'était au peuple à se prononcer.

A Londres, il était mis en demeure pour le 10 avril. Le jour et l'heure étaient formellement indiqués.

II

Heureusement pour le gouvernement de la reine, un grand ministre, sir Robert Peel, inspiré par un grand homme, Cobden, avait, par de sages mesures et une large réforme sur l'importation des grains, amorti dans les mains du peuple l'arme la plus redoutable de l'insurrection : la faim; la faim qui précédemment fauchait mortellement les populations, au profit des riches propriétaires de la terre. Sans cette prévoyance admirable, sans cet intelligent sacrifice imposé à l'aristo-

cratie, qui peut dire que la Grande-Bretagne ne serait pas tombée dans un chaos de boue et de sang, éclairé par la sombre lueur d'un embrasement général?

Heureusement pour le gouvernement de la reine, des hommes d'État d'un haut mérite, les Palmerston, les John Russell, etc., n'étaient pas les ennemis systématiques du progrès; ils reconnaissaient les abus des lois électorales et parlementaires, préparaient des améliorations, non pas aussi radicales que celles qui étaient réclamées par les chartistes, mais assez étendues pour satisfaire l'opinion, ne repoussaient pas avec dédain l'expression des vœux des citoyens, et ne répondaient pas aux pétitions par ces mots insolents et inflexibles : Rien! rien! rien! Ce qu'ils combattaient, c'était la pression d'une Convention chartiste sur le Parlement, et l'insurrection à main armée!

Aucun refus obstiné ne poussait donc la nation à une lutte désespérée; une attaque violente ne semblait donc pas justifiée. A quoi bon arracher par une révolution ce qui pouvait pacifiquement s'obtenir?

Voilà pourquoi dans Londres, au fur et à mesure que le délai fatal approchait, le nombre des partisans du gouvernement augmentait. La presse de la capitale le défendait; le Parlement le soutenait. Le 8, cinq mille citoyens de toutes conditions s'étaient fait inscrire comme constables. Le 9, les bureaux ouverts ne suffisaient plus à prendre les noms de ceux qui s'offraient. Les commerçants, les boutiquiers, les manufacturiers, les employés, les commis, des ouvriers même, affluaient pour la défense de la Constitution et de l'ordre menacés. On les organisait par quartiers et par sections.

Les officiers en retraite étaient choisis pour chefs. On travaillait jour et nuit à la confection des insignes, des armes et des bâtons de constables. Le gouvernement trouvait d'autant plus d'appuis, qu'il déclarait s'appuyer sur la liberté et sur la légalité.

III

Les chartistes avaient laissé avouer hautement, parmi eux, la résolution du recours aux armes s'il était besoin. Ce fut un tort. La violence de paroles de quelques chefs produisait son effet ordinaire, la réaction! Pour exalter le courage des leurs, ils jetaient l'effroi et l'épouvante dans la nation. Les menaces, les cris, les invectives, donnaient une apparence anarchique à des plaintes fondées, à des réclamations légitimes. Lorsqu'ils réclamaient des réformes, ils semblaient rêver un bouleversement. Lorsqu'ils proclamaient les droits du peuple, ils semblaient s'attaquer à tous les droits établis. Lorsqu'ils parlaient de ses douleurs, ils semblaient suer la vengeance et le sang. Cette conduite inhabile, cette tenue insensée, faisaient déserter un grand nombre de leurs partisans, qui, imbus de leurs maximes, reculaient devant leurs moyens; elles affaiblissaient plusieurs de leurs chefs, qui, n'osant publiquement s'élever jusqu'à leur délire, se voyaient forcés à des rétractations et des démentis pénibles et honteux. Enfin elles enfantaient la division parmi des hommes qui voulaient cependant parvenir au même but.

Lui-même, le chef le plus avancé des chartistes à la Chambre des communes, placé dans une fausse position,

brusquement interpellé, O'Connor était successivement amené à protester de son royalisme et à renier ses adhérents. Contraint d'expliquer ses intentions, son but, parlait-il de la volonté des pétitionnaires de maintenir l'ordre dans leurs rangs, on l'accueillait par des rires, on lui opposait les discours de la Convention des Quarante-neuf et des clubs. Sommé, dans la séance du 7 avril, de déclarer s'il voulait la république, il répon-
» dait : « Sur mon honneur, je me suis toujours prononcé
» contre la république. Mes écrits sont là pour attes-
» ter que j'ai combattu les idées du républicanisme. »

M. T. S. Duncombe écrivait à M. Feargus O'Connor :
« Il m'est pénible de voir une cause pour laquelle j'ai
» lutté avec tant de persévérance, et, je crois, de bon
» sens, compromise très-probablement par la folie. Je
» fais la part de l'agitation raisonnable ; mais je ne puis
» admettre la folie consistant à compromettre une juste
» et bonne cause par un langage extravagant et des
» menaces insensées, destinés, comme jadis, à retarder
» le progrès et à désarmer ses meilleurs amis..... Réflé-
» chissez! réfléchissez! réfléchissez! et rappelez-vous
» qu'un faux pas peut décider du sort de millions
» d'hommes! »

IV

Les chartistes commençaient donc à être divisés entre eux ; la discorde s'introduisait dans leur camp ; et la manifestation, qui, pour être couronnée de succès, eût dû être unanime et instantanée, était fractionnée et discutée. Le 9 au soir, la veille du jour indiqué dans la Convention des Quarante-neuf et dans différents mee-

tings, les séances furent orageuses. Les uns déclaraient la lutte impossible et fatale, les autres accusaient de lâcheté et de trahison jusqu'aux chefs eux-mêmes.

A Blackheath, près de Londres, le président d'une réunion s'écriait : « Camarades, nous sommes décidés à » marcher, et rien ne nous fera reculer! Nous ne nous » laisserons effrayer ni par des canons ni par des baïon- » nettes. Il n'y a pas de terreur pour les gens opprimés » qui meurent de faim. » Dans la Convention, un membre ayant prétendu que le peuple n'était pas en état de lutter : « Qui vous a dit cela? répliqua une voix; vous savez bien que nous n'irons pas au rassemblement sans armes? — Je compte bien, disait un autre membre, être demain au premier rang; et si l'on me violente, gare à la Chambre des communes! »

V

Cependant la majorité de la Convention ouvrait les yeux sur la situation, modifiait son programme, en faisait part au ministre de l'intérieur, cherchait à se rallier la population par une tenue plus modérée, et adressait aux ouvriers cet avis :

« Compatriotes!

» Le jour de votre affranchissement est arrivé! votre » folie seule pourrait l'empêcher; si vous voulez réus- » sir, soyez pacifiques! La sainte cause de la liberté ne » doit être flétrie par aucun acte de violence. La Con- » vention proclame ennemi quiconque violera la paix. » Demain matin, 10 avril, la Convention sera à Ken-

» nington-Common à onze heures. Elle partira avec la » pétition. (Suit un autre itinéraire.) Dans tous ses actes » elle observera le respect le plus sacré pour les per- » sonnes, les biens et la paix de la capitale. La Con- » vention donne l'assurance aux constables spéciaux et » aux autres autorités, qu'ils peuvent compter sur » l'aide de la Convention pour faire respecter la paix, » la loi et l'ordre.

» Par ordre de la Convention :

» PHILIP GRATH, *président.* »

VI

Malgré ces exhortations et ces protestations conciliatrices, le langage d'un certain nombre de chartistes avait été tellement provocateur, que le gouvernement crut devoir ne négliger aucune disposition et prendre des mesures complètes.

La reine, qui relevait de couches, avait quitté Londres, le 8, pour se rendre à Osborne-house, dans l'île de Wight. Le passage par Downing-street, de Parliament-street au Parc, les portes de l'Amirauté, les Horse-Guards et le bureau de contrôle étaient fermés. On avait établi des barrières intérieures. Des patrouilles de police à cheval circulaient dans les rues. Tous les employés du gouvernement étaient, de très-bonne heure, à leur poste. Des messages partaient à chaque instant des divers ministères. Avant cinq heures du matin, deux mille cinq cents hommes de la maison royale avaient été envoyés à Kennington-Common. Plus tard, on y dirigea un renfort de dix-sept

cents soldats de ligne. La garnison totale de Londres était de dix à douze mille hommes. La ville ressemblait à une place assiégée. Dans la Cité et dans les rues principales, toutes les boutiques étaient fermées. Les hôtels, les maisons de banque, les établissements publics, avaient les fenêtres closes et munies de barreaux, et les portes barricadées. Des barricades défensives étaient établies sur plusieurs points. La Banque présentait un aspect extraordinaire : des sacs de terre avaient été placés tout le long des parapets; des barricades avaient été dressées dans d'autres parties du bâtiment; c'était un travail achevé de fortifications. Des agents en voiture couraient la ville pour distribuer des munitions. La force principale consistait dans les patrouilles des habitants enrôlés, portant des brassards et des insignes à leurs chapeaux, et dont le nombre considérable et la contenance déterminée démontraient suffisamment que la majeure partie de la population était opposée à la démonstration.

VII

Les résolutions dernières arrêtées en conseil par le gouvernement, conformément à la stricte légalité, étaient : « Ne pas mettre obstacle à la réunion ni au » transport de la pétition, mais empêcher la pro- » cession. »

Ces résolutions sont communiquées, à neuf heures du matin, aux délégués, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, dans Fitzroy-square. L'un d'eux déclare qu'il est prêt à se rendre à la procession, et qu'il

compte bien que le peuple suivra. Feargus O'Connor, fatigué, malade, fait entendre des paroles de paix. Un délégué s'écrie : « Le moment est venu d'agir. Tout a » été préparé par le conseil exécutif. Il n'est plus » temps de discuter. »

Après une séance tumultueuse, un membre donne le signal du départ, en prononçant ces paroles d'une voix impérative : « La place de la Convention n'est plus ici, » elle est à la tête de la procession, où le peuple est déjà » peut-être en collision avec la troupe. »

VIII

Il est dix heures. La Convention prend la tête du cortége, au bruit des applaudissements de la foule qui attendait pour se rendre à Kennington Common. La pétition-monstre est placée sur un char traîné par six chevaux. Des bannières tricolores portent ces différentes inscriptions : « Si nous le voulons, nous pou- » vons être libres! Liberté! Égalité! Fraternité! » devise de la République française, et au-dessous : « Qu'est-ce » que la vie sans la liberté? Toute la Charte et point » de concession! »

Les confédérés irlandais, et leur bannière verte décorée d'une harpe, sont accueillis avec transport par les cris de « *Erin go bragh!* » et de « *La République pour toujours!* »

Le cortége passe sans désordre à travers la population curieuse mais paisible, et arrive lentement à Kennington Common. Là, un commissaire de police signifie aux chefs que la réunion n'est pas prohibée, mais il leur

donne communication d'un avis signé et affiché à l'instant même en leur présence : « Le passage des ponts » est interdit à toute procession accompagnant la péti- » tion. » En effet, tous les ponts étaient gardés et défendus.

Les chartistes espéraient que les masses imposantes du peuple s'élèveraient à trois cent mille personnes. Ils se comptent de l'œil ; et ils s'aperçoivent avec amertume que le chiffre de l'assemblée ne dépasse pas vingt-cinq mille hommes! Les discussions publiques ont-elles nui à la manifestation? L'opinion publique s'est-elle refroidie? Les plus sages se posent douloureusement ces questions, et, de retraite en retraite, se voient vaincus sans combat. Les plus violents frémissent de colère et de honte. Pour sauver l'honneur de leur défaite, ils semblent, dans leur exaltation, vouloir, par une attaque désespérée, amener une collision sanglante, et compenser le ridicule de leur petit nombre par un excès d'audace.

IX

M. Feargus O'Connor redoute cette catastrophe. Il cherche à relever par l'habileté une situation compromise, et à conserver du moins à une pétition revêtue de cinq millions de signatures l'influence morale que des troubles, désormais sans but, lui feraient perdre. D'une voiture il se fait une tribune. Après les acclamations, le silence!

« ..... Malgré tous les obstacles, nous marchons à » un résultat heureux. Au nom de ce Dieu puissant, » qui aujourd'hui nous a donné un soleil si éclatant, je

» vous adjure, et à genoux s'il le faut, de ne pas com-
» promettre la cause pour laquelle j'ai combattu toute
» ma vie. Les sentiments et les vœux de cinq millions
» sept cent mille personnes sont avec vous. Le monde
» vous regarde. J'ai dit, dans les Communes, qu'on ne
» devait craindre ni mes conseils ni des actes de folie
» de votre part. Je viens de recevoir un message des
» commissaires de police. Ils ne vous ont pas empêchés
» de vous réunir; c'est un résultat glorieux!... Nous
» avons tenu notre meeting; mais le gouvernement
» s'est emparé de tous les points,.... Abstenez-vous
» aujourd'hui de toute violence. Ne tentez pas de tra-
» verser les ponts, qui sont gardés par la force armée.
» Vous n'êtes pas armés; évitez une collision..... Si
» vous voyez un homme entrer dans une boutique, ne
» le livrez pas à la police, mais tuez-le à l'instant!
» Qu'on ne dise pas que vous êtes des chartistes
» voleurs.

» Que chacun de vous se découvre maintenant, et
» remercie le Dieu puissant de sa bonté, en lui promet-
» tant solennellement de ne pas violer la loi. » Le peu-
ple religieux cède à l'impulsion; et cette cérémonie a
lieu avec la plus grande gravité.

M. O'Connor : « Autorisez-moi à aller dire à sir
» G. Grey que vous ne voulez provoquer aucune colli-
» sion, mais maintenir la paix publique. » (Approbation
générale.)

M. O'Connor se retire pour aller remplir sa mission.

Les chartistes les plus résolus à engager la bataille
avaient promptement reconnu la faute qu'ils avaient
commise de laisser les ponts entre le lieu de la réu-

nion et le Parlement. Ils se voyaient, avec rage, réduits à un petit nombre, coupés et cernés. Ils sentirent leur impuissance ; et ils obéirent, non sans regrets et sans murmures, à la parole du chef; mais ils obéirent, et se dispersèrent sans bruit. Le char qui portait la pétition fut conduit à la Chambre des communes.

X

Les membres de la Chambre des communes étaient au grand complet et dépassaient 500. Toutes les galeries étaient encombrées de curieux. Derrière le fauteuil du sergent d'armes on voyait lord Campbell et plusieurs membres de la Chambre des lords. Parmi les étrangers de distinction on crut remarquer M. Guizot, tout meurtri de sa chute de Février, mais encore avide, dans son exil, des émotions parlementaires.

La pétition nationale, avant que le président ait occupé le fauteuil, est traînée sur le parquet aux pieds du bureau, par M. Feargus O'Connor, aidé de deux personnes.

M. O'Connor, au milieu du plus profond silence, indique le nombre imposant des pétitionnaires et le résumé de la pétition dont il prie le clerc de la Chambre de donner lecture.

Après cette lecture, lord Morpeth se lève, au bruit des applaudissements de la Chambre. En l'absence et au nom du secrétaire d'État au département de l'intérieur, retenu en ce moment par les devoirs de sa position, il déclare que, « quelle que puisse être son opinion sur » les sentiments contenus dans cette pétition, il ne veut

» pas être réputé, à raison de son absence, manquer » au respect auquel a droit, sans aucun doute, une » pétition signée par tant de monde. »

La Chambre des communes passa ensuite à la discussion sur la deuxième lecture du bill de protection. Lord John Russell en démontra l'importance et la nécessité par ce qui s'était passé dans la journée : « Que » seraient devenues non-seulement les hautes classes, » mais encore les classes ouvrières, si les agitateurs » avaient réussi, si la capitale avait été livrée à la con- » fusion, et si le sang avait coulé ? (Écoutez !)

» Grâce à l'admirable, à la noble conduite de la » grande masse de la population (Applaudissements); » grâce au respect du peuple pour le nom et l'autorité » de la loi; grâce à son attachement et à son amour » pour les institutions nationales; grâce à sa confiance » dans les forces dont le Gouvernement dispose, et » qui, ainsi soutenues, sont imposantes, mais qui, » sans l'assistance de la masse de la population, ne » maintiendraient pas plus la paix à Londres qu'elle n'a » été maintenue récemment à Paris, Vienne et Milan; » nous sommes dans une bonne position de paix, à la- » quelle sont attachées la permanence de nos institu- » tions et la subsistance de la population. (Applaudis- » sements.)

» La Chambre peut être certaine que si le bill qui lui » est soumis portait la plus légère atteinte aux libertés » du peuple, je n'aurais jamais consenti à sa présenta- » tion. »

La lecture du bill fut votée par 452 membres contre 35.

Dans la Chambre des lords, la manifestation ne donna lieu qu'à de simples observations. Le duc de Wellington, chargé des dispositions militaires, y déclara qu'il pensait « que ce n'était pas assurément pour » discuter, que 200 000 âmes (ainsi qu'on l'avait an- » noncé) devaient s'assembler. » Il demanda des mesures pour prévenir de semblables réunions.

XI

La Chambre des communes avait accueilli avec dignité et gravité une pétition qui lui était adressée suivant le droit et les coutumes. Le ministère y avait fait une noble et digne déclaration, sans injures pour personne, et avait témoigné de son respect pour les vœux d'une partie de la nation. Il avait la sagesse d'attribuer les résultats de la journée non à la force des baïonnettes, mais à la force de l'opinion publique, à la volonté suprême de la nation, à la puissance des institutions libérales du pays, sans lesquelles le Gouvernement eût subi le triste sort des gouvernements de Paris, de Vienne et de Milan. Il repoussait avec énergie toute pensée de vouloir apporter la moindre entrave aux libertés dont il était un des plus fervents partisans. En effet, il fallait bien reconnaître qu'il n'avait ordonné aucune arrestation préventive, qu'il avait respecté le droit de réunion, et qu'il n'était intervenu que là où la démonstration prenait le caractère hostile d'une pression sur le Gouvernement, sur les Chambres, et d'une attaque directe à la Constitution. M. O'Connor, en quit-

tant la réunion de Kennington-Common, était allé lui-même annoncer au ministre de l'intérieur la dispersion pacifique du meeting, et l'avait remercié de la modération montrée par les autorités.

Quoi que l'on puisse penser et dire des institutions et des mœurs de la Grande-Bretagne, il est impossible de ne pas rendre un hommage éclatant à une nation où les usages et la pratique de la liberté sont tellement enracinés, que le gouvernement et l'opposition la plus prononcée peuvent se conduire avec ce mutuel respect des droits de chacun.

XII

Ainsi se termina cette journée si redoutée, qui apparaissait grosse de bouleversements, qui avait tenu en suspension toutes les affaires, captivé tous les esprits, préoccupé tous les partis. Jamais agitation ne s'était présentée sous des aspects plus sinistres et plus terribles. En Angleterre, en France, en Europe, on avait cru voir surgir de ce choc une révolution. Mais peu à peu l'ouragan s'était tempéré. Le torrent, furieux à sa source, s'était brisé peu à peu sur les obstacles. Le premier jour, il eût pu tout emporter et ne laisser que des ruines. Mais le temps, la réflexion, la mauvaise définition du but réel, la division sur les moyens d'action, l'exagération du langage, avaient arrêté son essor. On avait vu les chefs reculer pas à pas pour s'être trop avancés, et le chiffre de 300 000 descendre à 25 000. Souveraine, l'opinion publique s'était prononcée.

XIII

La Convention des Quarante-neuf, en prévision d'un insuccès, avait décidé qu'un mémoire national serait adressé à la reine pour demander la dissolution du Parlement et la formation d'un ministère qui ferait de la Charte du peuple une mesure de cabinet; qu'une Assemblée nationale serait convoquée pour présenter à la reine ce mémoire et prendre toute mesure propice à l'établissement immédiat de la Charte du peuple; que le pays serait adjuré de tenir des assemblées simultanées pour l'adoption du mémoire et l'élection des délégués, le vendredi saint, 21 avril; et enfin, que l'Assemblée nationale se réunirait le 1er mai à Londres.

Les chartistes nourrissaient donc l'espoir de maintenir leur agitation; mais un nouvel incident vint troubler leurs projets.

XIV

La commission spéciale de la Chambre chargée de l'examen de la pétition déclara qu'après une vérification minutieuse elle n'avait trouvé que 1 975 496 signatures et non 5 700 000; que plusieurs pages consécutives étaient couvertes par la même écriture; que l'on y voyait les noms des ministres, du duc de Wellington, de sir Robert Peel, de la reine même, entourés de sobriquets, de trivialités et de phrases injurieuses. Cette révélation, faite dans la séance du 13 avril, déconcerta M. Feargus O'Connor, qui avoua n'avoir pu vérifier. Violemment attaqué par M. Cripps, M. O'Connor

quitta brusquement la Chambre; et, se croyant insulté personnellement, il envoya par un ami un cartel à M. Cripps. La Chambre intervint. M. O'Connor reçut l'ordre de revenir à sa place, et M. Cripps celui de ne pas quitter la sienne. M. O'Connor, ayant refusé, fut arrêté par le sergent d'armes. M. Cripps exprima le regret de toute expression non parlementaire qui aurait pu lui échapper. M. O'Connor accepta l'excuse et déclara renoncer à sa motion sur la pétition.

En sortant de la Chambre des communes, M. O'Connor se rendit à la Convention, où une affluence extraordinaire l'attendait. Il y fut salué par une explosion d'applaudissements. Le récit de sa conduite, relevée par un acte de courage personnel, reçut une approbation unanime. Les chartistes prirent la résolution, sur sa proposition, de multiplier les meetings, tous les jours, dans toutes les contrées, et d'inonder la Chambre de nouvelles pétitions, en prenant le soin d'empêcher des ennemis de les défigurer par des obscénités.

XV

Ainsi, le grand duel entre une partie du peuple et le gouvernement d'une grande nation, s'annonçant avec un éclat inusité, avait dégénéré en un duel étrange entre deux députés, duel étouffé par la Chambre! Ainsi, une pétition couverte de près de deux millions de signatures et qui avait eu un retentissement si solennel, s'éteignait dans le ridicule, sans avoir même l'honneur d'une discussion! La vérité des réclamations, le redressement des abus, la réalité des prin-

cipes, avaient été effacés par l'exagération d'un chiffre et par quelques inscriptions injurieuses. Les chartistes s'étaient donné l'immense tort de n'avoir pas fait une vérification facile. Fautifs sur les formes, ils avaient compromis le fond. Ils avaient laissé la voix du peuple, voix mystérieuse et sacrée, souillée par un contact impur, se perdre dans un conflit sans dignité.

Les chartistes, frappés coup sur coup, avaient subi deux défaites. Il leur était difficile de se relever; ils le tentèrent. La Convention se consuma en efforts inutiles pour faire vivre un programme mort-né. Les signatures furent moins nombreuses. Le 1er mai, jour fixé pour la convocation d'une Assemblée nationale, se passa sans qu'elle eût été réunie. Les souffrances étaient toujours vives, les chefs toujours ardents. Les délégués, retournés dans leurs provinces, y entretinrent le feu qui les dévorait. Ils devaient encore y fomenter des troubles graves, qui longtemps inquiétèrent le gouvernement. Il y eut dans des villes importantes des émeutes redoutables; il ne pouvait plus y avoir de révolution.

De toute cette vaste agitation, il ne restait dans l'âme du peuple que d'amers regrets et de vains désirs, et dans le cœur des ministres que de bonnes intentions sans application.

XVI

Les députés radicaux comprirent que, dans une telle situation, ils avaient de grands devoirs à remplir. Ils avaient à relever l'opposition compromise. Ils avaient

à laver les plaies qui rongent la Grande-Bretagne, à atténuer les douleurs horribles du paupérisme en face de richesses immenses, à détruire la corruption qui déshonore le système électoral, à corriger les lois qui régissent la propriété et la concentrent dans quelques familles privilégiées, à rendre moins disproportionnée l'inégalité évidente dans la distribution des produits et des charges, à briser les barrières qui séparent les peuples entre eux. Plus que jamais pénétrés des principes humanitaires, déterminés à les défendre, ils firent publier cette note :

« Il s'est tenu, hier 13 avril, dans Saint-James's » square, une réunion de membres de la Chambre » des communes. Il y a été décidé qu'il paraissait né- » cessaire qu'une entente plus cordiale et une coopé- » ration plus grande eussent lieu parmi les membres » du Parlement favorables à l'extension du suffrage, » à une répartition équitable de la taxe, à une ré- » duction des dépenses publiques et au développement » général des principes de réforme en Angleterre et en » Irlande. On propose que M. Joseph Hume soit prési- » dent, Richard Cobden vice-président, sir Joshua » Walmsley secrétaire honoraire, et que la commis- » sion soit libre d'augmenter le nombre de ses mem- » bres. »

Parmi les signataires de la convocation de cette réunion, on distingue MM. Hume, Cobden, Osborne, Molesworth, D. C. Stuart, Williams, Muntz, Thompson, Sharman-Crawford, Wakley, Blewett, Walmsley, etc.

Cette réunion eut lieu, se mit à l'œuvre; et le chef des chartistes, M. O'Connor, s'empressa de s'y rallier.

XVII

Sir Robert Peel, qui avait fait faire un si grand pas à son pays pour affranchir le travail de ses entraves et alléger le fardeau qui pèse sur les travailleurs, ne restait ni froid ni indifférent aux scènes dramatiques qui se déroulaient devant lui. Dans la séance du 17 avril, il adressait ces conseils au gouvernement et aux ouvriers :

« ..... Je crois essentiel, pour la paix du monde et » la stabilité du gouvernement, que l'essai qui se fait » actuellement en France se fasse loyalement et li- » brement (Écoutez!), et qu'il soit complétement à » l'abri de toute influence extrinsèque. (Écoutez!)..... » En même temps, je dirai que j'espère que nos classes » ouvrières ne seront pas égarées par les doctrines » mises en avant, en France, au sujet du travail. S'il » doit y avoir antagonisme entre les capitaux et le » travail, s'il est vrai que tous les travailleurs, sans » distinction aucune, doivent avoir le même salaire, » alors l'expérience de cent cinquante années est » perdue. Alors il faut brûler les ouvrages de Turgot, » de Say, d'Adam Smith.

» Attendons avec calme le résultat de ces épreuves; » et, pour Dieu! laissons aux principes sociaux la » même liberté d'action qu'aux principes politiques! » (Écoutez!) J'espère que les classes ouvrières ici ont » trop de bon sens pour se laisser égarer par des dé- » ceptions. L'inimitié contre les capitaux, la destruc- » tion de la concurrence entre les individus, la sub-

» stitution des entreprises nationales aux entreprises » particulières, ne peuvent pas être avantageuses aux » classes ouvrières. Au contraire, elles tendront à les » plonger dans la misère et la confusion. » (Applaudissements.)

XVIII

Irlande. — L'agitation irlandaise avait des racines plus profondes que l'agitation chartiste, non-seulement parce que le mal qui dévore cette malheureuse contrée est plus grand et plus étendu, mais aussi parce que l'amour de l'indépendance nationale parle au cœur de tous. L'Irlande n'a pas encore oublié qu'elle fut une terre conquise, et elle n'a encore pardonné aux vainqueurs ni ses défaites, ni ses douleurs, ni les abus de la domination.

Smith O'Brien sentit que la déclaration de non-intervention de la France et que les échecs de la démonstration chartiste du 10 avril affaiblissaient le parti dont il était le chef le plus important. Ce jour-là même, à la Chambre des communes, il voulut relever le courage et les espérances de ses amis par l'énergie de ses paroles. Il se jeta dans les débats du bill de protection avec audace et passion :

« La tentative faite au moyen de ce bill, pour im- » poser silence à la nation entière qui se plaint, sera » complétement inutile. On ne fait pas taire tout un » peuple! (Murmures.) J'ai à remplir un devoir! je le » remplirai! et je viens vous déclarer que si vous ne » concédez pas les droits réclamés par le peuple ir- » landais, dans le courant de la présente année, vous

» verrez une république établie en Irlande. » (Marques de surprise. — Cris : Oh! oh! — A la question!)

» ..... J'ai été qualifié de traître!... Je ne manque » pas de fidélité à la reine, je manque à la fidélité due » au Parlement; si c'est là un crime, je suis criminel. » Tant que je vivrai, je le déclare ici, je m'étudierai à » renverser la domination du Parlement anglais en Ir- » lande. » (Le procureur général s'est rapproché de sir G. Grey et de lord J. Russell, avec qui il échange quelques mots très-animés.)

» Oui! je le proclame hautement : mieux vaudrait » la mort la plus ignominieuse que de voir l'Irlande » plus longtemps soumise au traitement que je lui » vois infliger depuis trente ans. »

L'orateur se justifia ensuite d'avoir réclamé l'aide de la France, persuadé que l'Irlande saurait conquérir elle-même sa liberté par le sang de ses enfants, mais il se glorifia des sympathies de la France pour l'Irlande....

Il terminait ainsi :

» Si le gouvernement refuse à l'Irlande le droit de » se gouverner par elle-même, s'il joue ici le rôle que » Guizot et Metternich ont joué chez eux, c'est lui » qui est traître et non pas moi et mes amis! » (Un vif mécontentement et de longs murmures suivent l'orateur jusqu'à sa place.)

XIX

Le ministre sir G. Grey exprima sa surprise et ses regrets d'entendre un tel langage, contesta au dé-

puté le droit de parler au nom de l'Irlande, dont une grande partie, dans le Nord surtout, était attachée aux institutions anglaises, le rappela à son devoir envers la reine et l'État, et affirma que la pensée du cabinet entier était de voir la partie irlandaise du Royaume-Uni heureuse et jouissant de la liberté constitutionnelle. — C'est pour cela qu'il voulait combattre les mauvais desseins des collègues de l'honorable membre, contraires non-seulement aux intérêts de la couronne et du gouvernement, mais encore à ceux de la masse de la population.

Les applaudissements ne cessèrent de couvrir la voix du ministre. Il était évident que la presque unanimité de la Chambre était indignée et soulevée contre les idées séparatrices de M. O'Brien et contre ses menaces.

Le 17 avril, la troisième lecture du bill fut adoptée sans discussion intéressante, par 295 voix contre 40.

Le Parlement vota ensuite, à la même majorité, pour la durée d'une année, un bill sur les étrangers.

XX

Les membres de la Jeune Irlande, en présence des mesures énergiques prises par le gouvernement et des difficultés qui croissaient devant eux, montrèrent une persévérance inébranlable, et redoublèrent d'activité pour organiser la propagande armée. Ils proposèrent divers moyens vigoureux : — inviter tous les déposants aux caisses d'épargne à retirer leur argent, afin de provoquer une crise dans le trésor public, — convoquer un

grand conseil national de 300 membres, délégués du peuple, dont l'idée première était empruntée à O'Connell; — organiser une garde nationale volontaire.

Dans ce triple but, les chefs continuèrent leur langage provocateur. A Templederry, comté de Tipperary, le révérend John Kenyon, délégué près le conseil des Trois cents, adressait cette virulente allocution à une nombreuse assemblée :

« Mes enfants, êtes-vous disposés à mourir pour » l'Irlande? (Oui! oui!) Affamés, courbés sous le fouet, » est-ce vous, en effet, qui pourriez craindre la mort? » (Non! non!) Si vous demeurez dans l'apathie, les » malédictions des générations futures, plus malheu- » reuses que des nègres, retomberont sur vos têtes. » Si l'on vous disait : Enfants, restez vos mains dans » vos poches, et de toute éternité le fouet et la famine » seront votre partage, que feriez-vous? (*Une voix :* » Nous ferons tout ce que vous voudrez. — Applaudis- » sements.) Eh bien, mes enfants, jamais une force » morale n'opérera une grande révolution, et je vous » le dis en vérité, il est pour les peuples de ces mo- » ments où il faut triompher du gouvernement ou » mourir. (Applaudissements.) Précautionnez-vous » d'armes; procurez-vous-en secrètement; puis, quand » viendra le jour du rappel, que chacun combatte » bravement. » (Applaudissements.)

Dans une autre réunion, il s'écriait :

« Nous sommes bâillonnés, et c'est à peine si nous » pouvons nous plaindre; c'est tout au plus si j'ai le » droit de vous dire qu'en venant ici j'ai rencontré sur » ma route des troupes d'enfants à demi morts de

» faim, implorant ma pitié. Douce paix, en vérité, » bienheureuse situation que celle dont jouit l'Irlande! » Au lieu de nous donner du pain, on nous met le » bâillon pour nous empêcher de crier la faim! Douce » loi, loi élégante et que nous devons chérir... de par » le Parlement anglais! Il faut, pour que l'Anglais soit » satisfait, il faut que vous mendiiez votre pain, que » vos enfants soient des mendiants, que vos arrière- » petits-enfants soient des mendiants. (Sensation.) Aux » mignons du gouvernement, ce riche et fécond pays » d'Irlande, tous les produits du sol; à vous, Irlandais, » un coin de terre pour vous y coucher et mourir! (Accla- » mations.) Mais que fais-je? je parle contre cette loi » paternelle, contre ce régime miséricordieux qui » constitue la société ainsi: tous les Irlandais pauvres » et mendiants, les Anglais inspecteront des pauvres! » Justice divine, ne permettez pas que nos arrière- » neveux profanent nos tombeaux, maudissant notre » mémoire pour leur avoir légué une si triste existence! » (Applaudissements.)

XXI

Les Irlandais n'étaient d'accord ni sur le but ni sur les moyens. Les uns ne reculaient pas devant une séparation absolue de l'Angleterre, les autres ne demandaient qu'un parlement national séparé, sous la même reine. Ceux-là voulaient recourir à la force matérielle, ceux-ci à la force morale seulement. Les membres de la Vieille Irlande se refusaient à suivre les membres de la Jeune Irlande dans leurs projets

d'insurrection armée. Ils se bornaient à marcher dans les errements et dans la tradition légués par le grand agitateur.

Son fils, John O'Connell, jugea opportun, dans une situation aussi tendue, d'exprimer sa pensée par une proclamation à ses concitoyens.

Après avoir constaté que le ministère whig de lord John Russell n'a pas fait pour les Irlandais plus que le ministère tory de sir Robert Peel, il dit avec une éloquence venue de l'âme :

« ..... Toutefois, il est encore temps de réparer » les maux accumulés sur l'Irlande. Ces expressions » terribles : Trop tard ! qui viennent de sceller l'ir- » révocable condamnation de gouvernements impé- » rieux dans un si grand nombre de parties de l'u- » nivers, ces expressions terribles n'ont pas encore » retenti en Irlande. Au nom du ciel, au nom de » l'humanité, dans l'intérêt du trône, dans l'intérêt » du royaume, que le gouvernement et le Parlement » préviennent l'écho que pourraient avoir ces mots, » par une concession sage, juste et salutaire.

» Irlandais! le Parlement, le ministère nous écoute- » ront, ils le doivent. La foudre qui renverse trônes » sur trônes en Europe, gronde d'une manière trop » formidable sur nos têtes, pour que des hommes ayant » encore le sens, ayant l'usage de leur raison, affec- » tent de demeurer sourds à ces avertissements écla- » tants! Ne nous plongeons pas follement dans un » hideux lac de sang! Si, comme je le crois en mon » âme et conscience, le moment est venu où l'entière » concession du droit naturel de faire nos lois et de

» régir nos affaires va nous être faite, pourquoi sa-
» crifier des hommes en entraînant nos bien-aimés
» compatriotes dans une lutte insensée et criminelle,
» au lieu de les laisser jouir avec nous de la restaura-
» tion complète de nos droits et de nos libertés?

» N'allez pas croire que ce soit la crainte, que ce
» soit une basse et lâche peur qui m'engage à vous
» faire entendre ma voix, à vous conjurer, mes amis,
» de demeurer dans la bonne tradition, celle de la
» raison, de la religion, de la constitution. Ce cri du
» cœur, croyez-le bien, m'est arraché par mon amour
» profond et dévoué pour vous, pour votre sûreté,
» pour votre bonheur, pour celui de vos familles qui se
» pressent autour de vos humbles foyers. C'est un
» ami, un frère qui vous crie que le triomphe de l'Ir-
» lande sera prompt et glorieux, parce qu'il sera pur
» de sang. Méprisez-moi, écrasez-moi, Irlandais! vous
» ne m'empêcherez pas, jusqu'à mon dernier souffle,
» de vous répéter les conseils de mon bien-aimé père :
» — Respect à la loi! maintien de la Constitution! pas
» d'effusion de sang!

» Adressons-nous sur-le-champ au vice-roi! Pres-
» sons-le de représenter à ses collègues anglais le péril
» actuel, imminent, de la situation, les justes titres
» des Irlandais à la revendication de leurs droits,
» titres si longtemps relevés par la sublimité de leur
» conduite paisible au sein de la tentation, des
» exemples, des excitations de toute espèce. Que
» quiconque apprécie la paix du sol, la sécurité de
» la vie humaine, la propriété, la conservation de
» son foyer, le bonheur de l'État, se joigne au peuple,

» et l'aide à faire pencher nos gouvernants du côté de la » justice et de la raison! »

XXII

J'ai posé les contrastes : d'une part, la raison, la modération, les intérêts, l'ordre, la paix! de l'autre, la passion, la colère, un dévouement aveugle, la violence et la guerre! Des deux côtés, un égal amour de la patrie, un but semblable, mais des vues et des moyens différents! C'est que les sympathies, les souffrances et les ardeurs n'étaient pas les mêmes!

Cette divergence d'opinions devait nuire au mouvement. A Limerick, il en résulta un incident déplorable, qui pouvait avoir les plus tristes conséquences. Des querelles sérieuses surgirent entre MM. O'Brien, Meagher, Mitchell et leurs adhérents, et les partisans de la famille O'Connell. Une rixe terrible s'engagea, où O'Brien et Meagher furent grièvement blessés. La lutte ne cessa que par l'intervention de la police et des soldats accourus sur les lieux. J. O'Connell s'empressa de blâmer vivement de pareilles violences; et cette altercation, qui pouvait envenimer les deux partis l'un contre l'autre, devint au contraire l'occasion d'un rapprochement heureux entre les deux sociétés.

XXIII

Le gouvernement anglais, armé par la loi nouvelle et par l'approbation du Parlement, redoubla d'activité dans la répression.

Le 15 avril, MM. O'Brien, Meagher et Mitchell comparurent devant la cour du banc de la reine. Le juge Crampton, qui présidait le grand jury, réclama leur mise en accusation.

On peut citer, dans le résumé de ce juge, des axiomes remarquables de droit constitutionnel et de justice éternelle dignes d'une grande nation libre et puissante.

« Je sais que la liberté de langage et la liberté d'écrire, » aussi bien que la liberté d'action, sont un droit naturel » dont jouissent également tous les sujets de l'empire » britannique; mais cette liberté, qui nous est garantie » par nos institutions souveraines, est réglée par ces » mêmes institutions, et renfermée dans des limites » nécessaires.

» Dans notre pays libre on ne souffrirait pas de cen» sure de la presse ou de la parole; chacun est libre » d'écrire et de parler comme d'agir; mais il est res» ponsable devant la loi de ce qu'il a écrit, de ce qu'il » a dit, de ce qu'il a fait!... »

Les accusés se glorifiaient de leur criminalité! Le grand jury déclara qu'il y avait lieu à accusation.

XXIV

Loin de se calmer, les chefs de la confédération irlandaise n'en furent que plus ardents. La police saisit toute une section du club de la *Carabine*, douze hommes pris sur le fait, tandis qu'ils s'exerçaient au maniement des armes. Ils n'en continuèrent que plus rapidement leur formidable organisation. Les enrôlements

pour la garde nationale volontaire augmentèrent journellement. Les clubs élurent leurs délégués pour la Convention des trois cents. Les dépôts retirés des caisses d'épargne s'élevèrent à des sommes considérables.

Dans de telles circonstances, le lord-lieutenant d'Irlande, Clarendon, fit publier cette proclamation :

« Attendu que des personnes malintentionnées ont, » par des publications dans les journaux et autres, par » des adresses et des discours prononcés et publiés, con- » seillé l'élection d'un corps représentatif dans cette partie » des domaines de Sa Majesté, sous le nom de *Conven- » tion* ou *Conseil national*, ou *Conseil des trois cents*, et ont » invité et exhorté les sujets de Sa Majesté à procéder, » en certains districts ou divisions du pays, à l'élection » de délégués ou membres pour les représenter dans » cette assemblée; attendu que ces mêmes personnes » ont, de la même manière et sous de fausses allégations, invité et exhorté illégalement les sujets de Sa » Majesté en Irlande à se constituer en association armée, » sous le nom de *Garde nationale*, et à donner leurs » noms pour cette association; attendu qu'il nous paraît » évident que de pareils procédés ont pour but d'opérer, par la force ou l'intimidation, des changements » dans les lois et la constitution du royaume;

» Attendu que toutes ces tentatives sont illégales et » inconstitutionnelles...

» Nous prohibons la formation d'un pareil conseil, » ainsi que celle d'une garde nationale, *et tout exercice » et maniement des armes qui s'y rattacheraient, ainsi » que toute manœuvre militaire* contraire à la loi de » la seizième année du roi George III.

» Nous exhortons, etc., et requérons tous les shérifs, » magistrats et constables, etc.

» Fait au château de Dublin, le 25 avril 1848.

» *Par ordre de Son Excellence*, W. N. SOMERVILLE. »

XXV

M. S. O'Brien fit une contre-proclamation, datée du « Salon du Conseil de la confédération irlandaise, 9, » Olier street, à Dublin, 3 mai, déclarant équitable et » non prohibé tout ce que défend le lord-lieutenant » d'Irlande : la réunion du Conseil des trois cents, les » enrôlements volontaires, l'organisation de la garde » nationale, les exercices et évolutions militaires pour » le maniement des armes; prévenant les shérifs, ma- » gistrats, constables et autres sujets de la reine qui » pourraient se laisser séduire ou persuader par la pro- » clamation illégale et inconstitutionnelle du comte de » Clarendon, que la loi ne leur donne pas le droit » d'empêcher les sujets de la reine d'exercer leurs » droits légitimes; qu'en conséquence leur intervention » illégale sera à leurs risques et périls personnels. »

M. Meagher ajouta, dans la séance du 3 mai : « Si cette proclamation de la confédération est déchirée » par la police, on déchirera la proclamation du gou- » vernement. Si ce dernier appel à la reine n'est pas » entendu, il est bien certain qu'il n'y a plus qu'une » chose à faire, dresser des barricades. (Applaudisse- » ments.) Le peuple, heureux dans la lutte, proclamera » la République dans la chambre du Conseil de Dublin- » Castle. »

XXVI

Ainsi, dans ce duel extraordinaire, le gouvernement et les confédérés invoquaient la loi, la justice, l'opinion, la nation. En justice, MM. Smith O'Brien et Meagher, traduits devant le jury, furent renvoyés absous par la nation; leur condamnation ne pouvait être obtenue d'un jury irlandais dont l'unanimité était indispensable pour prononcer la culpabilité.

Le gouvernement eut plus de succès dans son accusation contre M. Mitchell, qu'il fit arrêter le 14 mai et condamner à quatorze ans de déportation.

M. Mitchell fut entouré de tous les témoignages des sympathies les plus enthousiastes. Dans sa captivité et dans sa défaite, il s'exalta comme un martyr de son amour pour la patrie, et il fut honoré comme un héros. Des démonstrations furent organisées : chaque soir plus de dix mille personnes, dans le plus grand ordre [1], sans bruit, sans cris, par rangs et par compagnies, vinrent devant sa prison lui porter des hommages silencieux mais passionnés. Il entendait le bruit des pas, savourait cet encouragement comme une espérance. Ses partisans et ses amis songèrent à le délivrer... puis à le venger!...

Mais pouvaient-ils réussir, lorsqu'ils avaient laissé passer la première ardeur de cette fièvre que la Révolution française avait fait circuler dans les veines de

[1] La police assistait et laissait faire, la loi ne s'y opposant pas. Mais un soir, à l'arrivée, un des chefs laissa échapper ce cri : *Halte!* Aussitôt il fut saisi comme coupable de *manœuvres militaires*. Singulier exemple des coutumes anglaises!

tous les peuples, et lorsque l'air embrasé se refroidissait? L'explosion, en se prolongeant, n'avait-elle pas avorté? Si le courage n'était pas affaibli, les moyens d'action n'étaient-ils pas réduits? Le temps donné au gouvernement ne lui avait-il pas permis d'accumuler ses forces, de rallier les intérêts contraires? Quoi qu'il en fût, les haines restaient vivaces, et les souffrances de l'Irlande, toujours saignantes, réclamaient toujours des soulagements ou des vengeances.

XXVII

Le gouvernement anglais, au milieu de ses préoccupations d'ordre intérieur et de salut public, ne cessait de plonger un regard scrutateur sur les convulsions extérieures du monde, et cherchait à découvrir quels étaient, pour la politique et l'industrie de la Grande-Bretagne, les périls ou les avantages qui pourraient naître de ces transformations des États européens. Ses intérêts manifestes devaient lui faire désirer : — le maintien des frontières de la France, ouvertes du côté des Vosges, de la Savoie et du comté de Nice; — l'indépendance de l'Italie, dans les limites qui ne nécessiteraient point l'intervention française; — la séparation de la Sicile et du royaume de Naples, afin d'établir dans cette île le protectorat plus ou moins déclaré de l'Angleterre; — la conservation de la division, fixée par les traités, des divers États de l'Allemagne, afin que l'unité douanière ne devînt pas fatale à son industrie et à son commerce; — le retour de l'influence anglaise en Espagne, par le renversement du pouvoir

qui avait conclu les mariages espagnols avec les Bourbons de la branche cadette; — partout l'établissement d'institutions libérales et pondérées, l'Angleterre redoutant également le despotisme absolu et le socialisme outré, comme obstacles l'un et l'autre au libre échange des idées et des affaires, à l'avenir de l'humanité.

Nous trouvons successivement les indices de cette politique dans les avis adressés au roi de Piémont de ne point se mêler aux luttes insurrectionnelles de la Lombardie, et plus tard dans le désir de reconstituer un royaume de la haute Italie; dans la médiation offerte au Danemark, pour lui assurer la possession des duchés de Schleswig et Holstein, dont l'absorption fermait une porte à son commerce; dans les conseils donnés à la reine d'Espagne; enfin dans tous ses rapports diplomatiques, rapports dirigés avec une haute habileté et une intelligence supérieure par les premiers hommes d'État de l'Europe, sous l'influence suprême de l'opinion publique de l'une des nations les plus libérales et les plus puissantes du monde.

XXVIII

ESPAGNE.

La reine Marie-Christine, et Narvaez, président du conseil des ministres, gouvernaient l'Espagne au nom d'Isabelle II. Tantôt divisés, tantôt unis, ils avaient lié leurs intérêts et leur politique au système de Louis-Philippe par les mariages dits *mariages espagnols*, et

ils se trouvaient doublement atteints par la révolution de Février.

Pour résister au mouvement général qui entraînait les peuples, plusieurs voies s'ouvraient devant eux: ou, comme le gouvernement belge, se concilier la nation par la concession de libertés plus étendues; ou, comme le gouvernement anglais, reconnaître les droits constitutionnels, céder et comprimer tout à la fois, ou bien s'emparer hardiment de la dictature, faire face au progrès, à l'opinion, les étouffer en les accablant, et au besoin les noyer dans le sang!

C'est à ce dernier parti que Marie-Christine et Narvaez s'arrêtèrent. Il était dans leur caractère de combattre. Plier, c'était tomber! Ils avaient suscité trop de haines, s'étaient mêlés à trop d'intrigues, avaient usé beaucoup trop des finances de l'État, pour ne pas redouter l'éclat des lumières qu'une plus grande liberté ferait jaillir sur leur passé. Si le général Narvaez pouvait encore trouver quelques excuses dans les traditions des soldats heureux et dans les coutumes de l'Espagne, Marie-Christine devait tout craindre des colères de la nation.

Ils avaient les mêmes intérêts, ils eurent les mêmes résolutions pour triompher à tout prix des obstacles, des résistances, des soulèvements, et ils se mirent aussitôt à l'œuvre.

XXIX

Le 1er mars, ils firent entourer les Cortès d'un déploiement de forces, afin de contenir, repousser et

disperser la foule qui accourait, curieuse, avide des nouvelles de France. Le président du conseil donna simultanément communication des dépêches du 25 février, qui annonçaient la chute du roi Louis-Philippe, la fuite de la duchesse de Montpensier, sœur de la reine, et la fondation de la République. Il lut ensuite un projet de loi ayant pour but « d'autoriser le gou-
» vernement à adopter les dispositions jugées de nature
» à maintenir la tranquillité et l'ordre public, décla-
» rant, pour ce cas, suspendues les garanties indivi-
» duelles commandées par l'article 7 de la constitution
» politique de la monarchie, conformément aux pres-
» criptions de l'article 8, comme aussi à toucher les
» contributions, et à lever, par la mesure qu'il jugerait
» la plus convenable, jusqu'à deux cents millions de
» réaux, applicables aux dépenses extraordinaires exi-
» gées par les circonstances. »

Après une énergique mais vaine opposition dans la Chambre des députés, cette loi, qui livrait au gouvernement la liberté et l'or des Espagnes, fut adoptée, le 4 mars, par cent quarante-huit voix contre quarante-cinq, et votée, le 13, dans le Sénat, par quatre-vingt-trois voix contre treize. Narvaez tenait en ses mains la dictature, il se disposa à en user.

XXX

Le parti progressiste ne laissa pas sans protestation le pouvoir frapper ce coup, qui sapait les institutions et menaçait les citoyens ; usant du droit constitutionnel, il avait directement adressé à la reine des avis

loyaux et des vérités utiles : «... C'est rayer du sys-
» tème gouvernemental qui nous régit le principe
» d'égalité qui en est la base, pour y inscrire à sa place
» la dictature. D'un autre côté, c'est imposer plus
» ou moins directement au peuple une contribution
» forcée, ajoutée à toutes celles qui l'accablent déjà.
» Pour légitimer ces mesures, quel motif invoque-t-on?
» Celui de conserver à Votre Majesté la couronne que
» le peuple espagnol a placée sur votre auguste tête
» au prix de son sang, versé à profusion pendant sept
» années d'une guerre civile.

» Mais qui donc a conçu la pensée de renverser ou
» même d'affaiblir le trône de Votre Majesté? Est-ce le
» peuple, qui l'a cimenté de son sang? Est-ce le parti
» qui, par amour pour Votre Majesté, ouvrit ses
» veines afin de former autour de votre royal berceau,
» qui est aussi celui de la liberté espagnole, un lac
» de sang où est restée engloutie pour toujours l'usur-
» pation?

»... Le nom de Votre Majesté servira-t-il à la tyran-
» nie érigée en loi? Madame, la liberté se défend et
» se conserve par la liberté et non par la tyrannie;
» l'ordre se conserve par l'ordre et non par l'arbi-
» traire; le trône se défend et se conserve par l'amour.
» Ceux qui l'attaquent, qui le minent, sont ceux qui
» excitent contre lui la haine du peuple. Le bien,
» Madame, ne s'achète pas avec le mal, la vertu avec
» le crime...

»... L'amour des peuples est le meilleur bouclier des
» trônes. Le despotisme et la corruption sont le bélier
» qui les renverse à l'instant où la Providence, pour

» les perdre, les aveugle ou leur fait voir couvert de » fleurs l'abîme dans lequel ils vont s'engloutir.

»... Dieu juge les intentions, Madame! Les nôtres » sont visibles à ses yeux, même avant d'avoir été » conçues dans notre esprit. Dieu jugera celles des » hommes qui cachent lâchement leur faiblesse der- » rière la grandeur de votre nom et de votre dignité; » et l'histoire, qui est la voix de Dieu quand il com- » munique avec l'humanité, dira un jour qui, d'eux ou » de nous, aura donné des preuves de véritable amour » à Votre Majesté, aux institutions et au pays. »

XXXI

Les journaux publièrent cette remarquable et éloquente pétition. Ils furent subitement saisis, et injonction leur fut faite par le chef politique de la province, M. de Vista-Hermosa, d'avoir à s'abstenir. L'*Eco del Comercio*, l'*Espectador, el Clamor publico, el Siglo, la Prensa*, protestèrent le 5 mars. «... Périssons! dirent- » ils, s'il le faut, en défendant le droit commun, droit » antérieur à toute convention politique! »

Les journalistes demandèrent une audience à la reine, qui les reçut froidement, en présence du président du conseil. Elle se borna à leur répondre : « C'est très-bien, je vous remercie; j'aviserai. »

Aux Cortès, le ministre de l'intérieur Sartorius, interpellé par M. Galvez-Cañero, émit, pour défendre le gouvernement, cette excuse, « que la constitution donnait bien le droit d'écrire et de signer des pétitions, mais non le droit de les publier dans un journal. »

Répondre ainsi, mieux valait ne pas répondre! Le gouvernement préparait ses moyens, recrutait et organisait ses forces militaires. Dans la séance du 13 mars, il fit repousser un amendement au Code pénal, en discussion dans le moment, amendement par lequel l'opposition réclamait, à l'exemple du Gouvernement provisoire de France, l'abolition de la peine de mort pour cause politique. Il croyait encore avoir besoin de la mort pour faire reculer ses adversaires.

XXXII

Le ministère pouvait contenir la presse par la violence, mais la tribune, libre, permettait à l'opposition de faire entendre ses plaintes et ses réclamations : le ministère ferma la tribune. Le 21 mars, le général Narvaez lut une ordonnance qui prononçait la suspension des séances des Cortès : il surprit même la majorité, qui venait par un vote de confiance de lui donner des pleins pouvoirs. Rien ne motivait cette mesure; rien, si ce n'était l'intention manifeste d'user de la dictature sans contrôle.

XXXIII

Lorsque toute issue aux murmures et aux gémissements d'une nation asservie est fermée, il est rare que tôt ou tard l'opinion comprimée ne fasse point explosion par des complots ourdis dans l'ombre, qui éclatent au grand jour et donnent fatalement lieu à une lutte sanglante. Le gouvernement est logiquement conduit à concentrer de plus en plus dans ses mains le

pouvoir absolu. Les nations sont entraînées à se séparer de plus en plus d'un pouvoir qui les opprime. Les répressions heureuses ne servent qu'à raviver les haines; les répressions vaincues deviennent des révolutions profondes! D'une manière ou de l'autre, l'avenir se dénoue par des chutes, des exils, des souffrances. La compression aboutit presque toujours à des désastres, la conciliation à des réformes et à des améliorations. Marie-Christine et Narvaez, en s'écartant des institutions constitutionnelles et régulières, commençaient, sous le règne d'Isabelle II, une ère d'arbitraire qui devait les conduire tour à tour à leur perte, quels que fussent leurs succès du moment.

XXXIV

Les progressistes les plus ardents, les plus intrépides, exaltés par l'exemple de Paris, de Vienne et de Berlin, et par les mesures dictatoriales du gouvernement, comptant sur la coopération de deux régiments de la garnison, descendirent résolûment dans la rue, les armes à la main. Le 26 mars, vers six heures du soir, des coups de feu sont tirés sur un détachement d'agents de police. En un instant, les insurgés se pressent sur la place de la Cebada, lieu du rendez-vous général, se barricadent dans les rues d'Atocha, del Principe, de la Cruz, de Peligros, del Prado, Carrera San Geronimo, et menacent l'hôtel de la poste, aux cris de : *Vive la liberté! vive la reine constitutionnelle! mort aux tyrans!* A ces cris se mêle quelquefois celui de *Vive la République!* Le nombre des citoyens

armés de fusils n'était environ que de trois cents; mais deux mille personnes de toutes conditions se groupaient autour d'eux pour combattre vaillamment. Cette attaque audacieuse, favorisée par l'opinion, pouvait être couronnée par la victoire, si les troupes faiblissaient ou hésitaient.

C'était l'heure où finit habituellement la promenade du Prado; le temps était magnifique; les équipages y abondaient. La reine à peine s'éloignait; Narvaez s'y promenait encore. Soudain il s'élance à cheval, court se mettre à la tête de la garnison, avec la rapidité d'un homme d'action et d'un chef expérimenté, il donne ses ordres, distribue ses troupes. Les divers régiments de l'armée, la garde de police, les carabiniers, les gendarmes, les agents de sûreté, reçoivent une impulsion qui ne laisse à personne le temps de l'indécision ni de l'abandon. Les positions de la ville sont partout occupées, les groupes dispersés, et les barricades enlevées à la baïonnette. La résistance, sur quelques points, est aussi acharnée que l'attaque est vigoureuse. La barricade de la Carrera San Geronimo est disputée avec un égal courage. On reconnaît dans la bravoure des combattants cette nation d'hommes habitués à jouer avec la vie; où la lutte est la plus vive, les blessés et les morts abondent. Enfin les insurgés se voient obligés de céder devant une force supérieure. Soixante des plus déterminés se replient en bon ordre, s'emparent du théâtre del Principe, et s'y retranchent. La troupe est maîtresse du terrain; seuls, ils sont encore debout! Minuit a sonné : sommés de se rendre, ils combattent toujours. Enfin, voyant que

toute lutte est devenue inutile, ils cèdent aux soldats étonnés de tant de valeur, et sont faits prisonniers sans avoir été vaincus. A deux heures de la nuit, Madrid est rentré dans le silence. L'insurrection persiste dans les esprits, mais elle est étouffée dans les rues.

XXXV

Le Conseil des ministres, en permanence, signait pendant la bataille les derniers décrets qui complétaient le système, primitivement décidé, de la dictature : la suspension des garanties constitutionnelles dans tout le royaume; la clôture de la législature; la mise en état de siége de la capitale; la comparution devant un conseil de guerre de tous les prisonniers faits les armes à la main; la prohibition de tout rassemblement sur la voie publique de plus de cinq personnes; le désarmement général de la population; des félicitations et des récompenses aux défenseurs du gouvernement, et des instructions aux autorités provinciales.

Immédiatement il commença à frapper : non-seulement il atteignit les insurgés, mais, saisissant avidement la circonstance, il poursuivit ses adversaires, membres de l'opposition dans les Chambres et dans la presse. Dans ses mains, la répression, inspirée par la vengeance, devint de la persécution. Les principaux rédacteurs de *el Siglo* et de *el Clamor publico* furent arrêtés, les journaux indépendants visités et menacés. Le général Chacon, Nogueras, Jose Iriarte, Salustiano Olozaga, un des plus brillants orateurs de l'Espagne, Galvez-Cañero, Antonio Seijas Prado, Augustin Algarra,

Antonio de los Rios Rosas, Angel Fernandez, Patricio de la Escosura, Van Halen, comte de Perracamps, le général Ruiz, et une foule d'autres personnes, sénateurs, députés, généraux, écrivains, citoyens connus, citoyens obscurs, furent consignés, arrêtés, exilés, déportés sans jugement. Trois cents autres comparurent devant les conseils de guerre. Les écoles de l'instruction supérieure furent fermées aux étudiants, dont le patriotisme murmurait contre un régime oppresseur. Narvaez tenait sous son joug de fer l'Espagne terrassée.

La lutte n'avait pas duré assez longtemps pour entraîner les provinces. Cependant on eut à déplorer une échauffourée sanglante à Barcelone, capitale d'un pays où l'amour de l'indépendance coule dans les veines de ses habitants avec le sang, et où le moindre cri de liberté, proféré dans le coin le plus obscur et le plus retiré de l'Espagne, trouve toujours un écho.

XXXVI

Le gouvernement était logiquement, fatalement poussé à faire ce qu'il faisait. Dans les conditions où il s'était placé, le pouvoir n'est plus une autorité déléguée par des lois réuglières. Né d'une ambition sans limites, il ne connaît qu'une règle, sa conservation. Il peut tout oser, tout entreprendre ; il sait qu'il n'a aucun compte à rendre, il oublie Dieu qui le juge et l'histoire qui le jugera. Calculant ses seuls intérêts, il gouverne pour lui seul. Tous ceux qui le servent font bien ; tous ceux qui lui sont obstacle font mal ; tous ceux qui

lui portent ombrage sont coupables. Son action n'est tempérée que par les nécessités de son égoïsme.

Le gouvernement, en présence de la Révolution française qui avait abattu l'échafaud, ne crut pas d'abord possible de montrer la réaction espagnole usant de cet instrument terrible. Deux individus accusés, l'un Castillan, d'avoir, dans la soirée du 26, atteint d'un coup de feu un capitaine des chasseurs de Baza, et l'autre Français, disant se nommer Barbès, d'avoir commandé un détachement d'insurgés, avaient été tous deux condamnés à mort et mis en chapelle. Le duc de Glucksbierg, quoique n'étant plus revêtu du caractère officiel de chargé des affaires de France, avait fait des démarches pour sauver le Français. Le ministère avait à se prononcer sur cette première exécution.

Il saisit l'occasion pour lancer un manifeste; et, le 31 mars, sous la forme d'un rapport à la reine, il justifia sa conduite passée, affirma sa constance à suivre la ligne tracée par la Constitution, son respect pour la liberté et la légalité, sa tolérance. Il déclara n'avoir jusque-là poursuivi ni inquiété personne, ajoutant que l'Espagne n'éprouvait aucun des besoins qui agitaient les autres peuples, puisque tous les besoins sociaux, politiques, économiques, étaient satisfaits. Il déplora les déchirements de la guerre civile, qu'il n'avait pas causée mais prévue, et sollicita de la reine un acte de clémence magnanime, « bien décidé à châtier d'un « bras fort les rebelles, à déjouer leurs machinations » par la vigilance, à désarmer leur audace, de quelque « part et sur quelque point que vinssent leurs atta- » ques..... » Il termina en annonçant l'intention de

frapper désormais sans pitié : « Que les machinateurs » tremblent donc ! Ils se représenteraient cent fois, cent » fois ils recevraient un châtiment de plus en plus » sévère ! »

Ce rapport, signé par le duc de Valence, président, le duc de Soto-Mayor, Lorenzo Arrazola, Francisco de Paula Figueras, Manuel Beltran de Lis, Mariano Roca de Togores, Luis-José Sartorius, était accompagné d'une ordonnance de la reine « commuant la peine de » mort en celle qui suit immédiatement. »

Cette clémence relative, qui envoyait aux travaux forcés ou à la détention perpétuelle ceux qui en étaient l'objet, n'empêcha ni les protestations de se faire entendre ni les arrestations de sévir. La minorité des Cortès voulut se réunir pour se plaindre de l'arbitraire substitué à la loi. Le ministre de l'intérieur, Sartorius, lui en contesta le droit, la loi ne connaissant ni majorité ni minorité, et l'ordonnance de clôture défendant toute assemblée de députés et de sénateurs. Quant au droit commun à tous les citoyens, il était suspendu.

XXXVII

Marie-Christine et Narvaez devaient aller jusqu'au dernier degré du système; marchant vers la monarchie absolue, s'éloignant du principe qui avait porté Isabelle II sur le trône, ils devaient faire des ouvertures de réconciliation aux hommes qui avaient combattu pour le carlisme. Ils publièrent une nouvelle amnistie en faveur des généraux et officiers qui n'avaient pas encore profité du traité de Vergara, et leur offrirent

demi-paye jusqu'au jour de leur réemploi. Cette mesure, prise dans toute autre circonstance, eût été louable, comme tout ce qui tend à effacer le souvenir des discordes civiles ; mais, au moment même où l'on persécutait ceux qui avaient défendu la reine au péril de leur vie, elle parut à l'opposition une ingratitude et un symptôme.

Le ministre des finances ayant déclaré qu'il ne prévoyait pas le moyen de faire un emprunt au dehors ni d'établir un impôt au dedans, le gouvernement décréta la vente de tous les biens-fonds, actions, droits et rentes, provenant des commanderies vacantes des quatre ordres militaires, maîtrises, couvents, chapelles, confréries, ermitages, devenus propriétés nationales, et encore invendus jusque-là. Il demandait aux derniers débris du passé des ressources pour dominer le présent et pour river l'avenir.

XXXVIII

Le commerce et les transactions languissaient de plus en plus; de plus en plus le nombre des ouvriers sans travail s'accroissait. La main de fer du général Narvaez soutenait seule une situation aussi lourde. L'infante duchesse de Montpensier et le duc de Montpensier, arrivés à Madrid le 6 avril, risquèrent quelques conseils d'un libéralisme prudent, inspirés par la révolution dont ils avaient été les témoins et les victimes, et par la crainte d'assister une seconde fois à un désastre royal. Ces avis furent mal accueillis, et Séville leur fut désignée comme lieu de résidence par une politique soupçonneuse.

XXXIX

Le gouvernement anglais qui, par le traité de la quadruple alliance, signé avec l'Espagne, la France et le Portugal, avait largement participé au couronnement d'Isabelle II, et qui était encore froissé des mariages espagnols, contractés simultanément à son insu, crut le moment propice pour ressaisir une influence qui lui avait échappé et que la chute du trône de Louis-Philippe et l'expulsion des Bourbons de France semblaient devoir lui rendre. Soit désir de voir le régime constitutionnel ébranlé se reconstituer en Espagne ; soit pensée de faire rentrer au pouvoir les hommes d'État du parti progressiste, parti que le cabinet de Londres avait de tout temps appuyé; soit rancune d'une défaite diplomatique; soit même crainte d'une révolution républicaine, qui de nouveau rendrait plus intime l'alliance de l'Espagne avec la France, lord Palmerston adressa à M. W. H. Bulwer, ministre plénipotentiaire de l'Angleterre à Madrid, les instructions suivantes :

« Affaires étrangères, le 16 mars 1848.

» Monsieur,

» Je vous invite à recommander instamment au gou-
» vernement espagnol l'adoption d'un système légal et
» constitutionnel. La chute récente du roi des Français
» et de toute sa famille, et l'expulsion de ses ministres,
» doivent apprendre à la cour et au gouvernement
» espagnol combien est grand le danger auquel on
» s'expose, en essayant de gouverner un pays d'une

» manière opposée aux sentiments et aux opinions de
» la nation. La catastrophe qui vient d'arriver en France
» peut servir à montrer que même une armée nom-
» breuse et bien disciplinée n'offre qu'une défense
» insuffisante à la couronne, lorsque le système suivi
» par la couronne n'est pas en harmonie avec le
» sentiment général du pays.

» La reine d'Espagne agirait sagement, dans l'état
» critique des affaires en ce moment, si elle fortifiait le
» gouvernement exécutif, en élargissant les bases sur
» lesquelles l'administration repose, et en appelant à
» ses conseils quelques-uns de ces hommes qui possè-
» dent la confiance du parti libéral.

» J'ai l'honneur, etc.

» PALMERSTON. »

XL

L'ambassadeur, conformément à ses instructions, fit des démarches auprès de la reine, mais vainement. Ses conseils ne furent pas écoutés, et ses observations furent repoussées et dédaignées.

Alors, voyant « les principes recommandés par lord
» Palmerston notoirement abandonnés; les vieux sol-
» dats, qui, sous les drapeaux du duc de la Victoire,
» avaient exposé leurs jours et gagné leurs honneurs
» sur le champ de bataille pour la liberté constitution-
» nelle, séparés de leurs foyers et de leurs familles et
» envoyés brusquement, d'une manière offensante et
» dégradante, sur les points éloignés; des personnes de
» toutes les classes recherchées et arrêtées parce qu'on

» leur supposait des opinions défavorables au gouver-
» nement; M. Olozaga, l'un des plus illustres citoyens
» de l'État, membre de la Toison d'or, ancien prési-
» dent du conseil de S. M. Catholique, et M. Patricio
» Escosura, ancien ministre et député distingué, arrê-
» tés et conduits dans un port de mer pour être embar-
» qués ; croyant que l'insurrection n'avait échoué que
» parce qu'une classe importante de citoyens, celle
» précisément qui était persécutée, n'avait pas voulu
» s'engager dans une guerre civile; inspiré d'ailleurs
» par des sentiments libéraux qu'un cœur anglais ne
» craignait pas d'avouer ; ému de ce qu'un système de
» violence et de loi martiale eût succédé à une marche
» de modération et de légalité; et de plus, apercevant
» une tendance à la dissolution de l'alliance qu'il était
» de son devoir de cultiver et de confirmer [1], » M. Bul-
wer, sous l'influence de ces sentiments divers, adressa
au ministre des affaires étrangères une lettre ainsi
conçue :

« Madrid, 7 avril 1848.

« Monsieur,

» Je remets ci-inclus à Votre Excellence la copie de
» quelques remarques que lord Palmerston m'a adres-
» sées dernièrement, et je ne puis que vous exprimer
» mon désir que le gouvernement de Sa Majesté Catho-
» lique juge convenable de revenir, sans délai, aux for-
» mes ordinaires du gouvernement établi en Espagne,
» en convoquant les Cortès et en leur donnant des

[1] Extrait d'une lettre de sir H. Bulwer au vicomte de Palmerston; datée de Madrid, 14 mai 1848.

» explications propres à effacer les impressions aux-
» quelles ont donné lieu, dans ce royaume et au
» dehors, un grand nombre d'arrestations et l'inten-
» tion apparente de déporter divers citoyens, parmi
» lesquels se trouvent des membres les plus distingués
» des Cortès, qui jusqu'à ce moment n'ont encore été
» ni jugés ni accusés d'aucune offense.

» Votre Excellence me permettra, j'en suis sûr, de
» lui rappeler que ce qui fit distinguer spécialement la
» cause de la reine Isabelle d'avec celle de son royal
» compétiteur, fut la promesse de la liberté constitu-
» tionnelle, inscrite sur les bannières de Sa Majesté
» Catholique.

» Il est certain que cette circonstance contribua puis-
» samment à déterminer les sympathies et l'appui de
» la Grande-Bretagne en faveur de Sa Majesté, et dès
» lors Votre Excellence ne peut être surprise du senti-
» ment que j'exprime ici, en supposant même que la
» situation générale de l'Europe et la tendance univer-
» selle de l'opinion publique ne prouvassent point,
» jusqu'à l'évidence, qu'aujourd'hui les plus fermes
» garanties du trône d'un souverain se trouvent dans
» la liberté nationale et dans la justice éclairée qui se
» dispensent sous son autorité. Je.....

» *A Son Excellence le duc de Soto-Mayor,*

» W. H. Bulwer. »

XLI

Cette lettre et celle de lord Palmerston devaient d'autant plus blesser le ministère qu'il s'était d'autant

plus éloigné des principes qu'elles renfermaient. La colère du président du conseil alla jusqu'à l'emportement. Devant cette sommation nettement formulée, en présence de la puissance anglaise qui menaçait, de la République française qui se constituait, de la nation espagnole qui murmurait, Narvaez eut l'énergie de résister et l'habileté de prendre pour point d'appui l'orgueil castillan, qui devait en effet se soulever contre les prétentions directrices de l'étranger. Il renvoya les dépêches qu'il jugeait outrageantes à la dignité de l'Espagne, en les faisant accompagner d'une réponse où il disait :

«... Le gouvernement aurait beaucoup à dire pour » justifier sa conduite passée et présente ; mais il ne se » croit obligé de le faire qu'à l'égard de sa souveraine » et des Cortès, et nullement à l'instigation d'une » influence étrangère qui, par cela seul qu'elle l'exige, » commettrait une offense à la dignité du gouverne- » ment et à l'indépendance de la nation. Tous les partis » légaux en Espagne repousseront unanimement une » prétention aussi humiliante ; et le gouvernement » espagnol, en le faisant aujourd'hui, est sans aucun » doute le représentant légitime de l'opinion générale » du pays. Que dirait lord Palmerston, que dirait Sa » Seigneurie elle-même, si le gouvernement espagnol » se mêlait de juger les actes administratifs du cabinet » britannique, et lui recommandait une modification » dans le régime de l'État, ou s'il lui conseillait d'a- » dopter des mesures plus efficaces et plus libérales » pour alléger le sort affreux de l'Irlande? — Que dirait- » il, si le représentant de Sa Majesté Catholique à

» Londres s'avisait de qualifier, aussi durement que » Votre Seigneurie se permet de le faire, les mesures » exceptionnelles de répression que prépare le gouver- » nement anglais contre l'agression qui le menace au » milieu de ses propres États? — Que dirait-il, si le » gouvernement espagnol réclamait, au nom de l'hu- » manité, plus d'égards et de justice en faveur des » malheureux peuples de l'Asie? — Que dirait-il enfin, » si on lui rappelait que les derniers événements du » continent donnent une salutaire leçon à tous les gou- » vernements, sans en excepter la Grande-Bretagne, » et que par conséquent on doit abandonner l'adminis- » tration de l'État à l'illustre Peel, à l'homme habile » qui, après s'être concilié l'opinion générale de son » pays, a su mériter les sympathies de tous les gou- » vernements de l'Europe? — Il dirait ce que le gou- » vernement espagnol a le droit de dire maintenant : » qu'il ne reconnaît à aucune puissance le pouvoir ou » la faculté de lui présenter des observations qu'il re- » pousse comme offensantes pour la dignité d'une na- » tion libre, indépendante!....

» 10 avril.

» *Au ministre de Sa Majesté Britannique*,

» Le duc de Soto-Mayor. »

XLII

A cette argumentation vigoureuse et serrée, le ministre anglais répliqua en maintenant ses avis et en repoussant toute assimilation, par une raison irréfutable : « La reine d'Angleterre n'a eu à demander ni à

» recevoir l'assistance de l'Espagne. La reine d'Espagne » a reçu dans sa lutte pour le trône l'appui de l'Angle- » terre, sans autre stipulation ni avantage que de con- » férer au noble peuple espagnol les bienfaits d'un » gouvernement libre... Ce n'est pas pour fonder le » despotisme militaire en Espagne que l'Angleterre » a défendu Isabelle II contre don Carlos! »

Lord Palmerston approuva hautement la conduite et les dépêches de l'ambassadeur, et rappela, par une substitution heureuse de situation, avec une logique impitoyable et une grande habileté de langage, que le droit à la couronne avait été disputé à Isabelle par un prétendant; qu'un agent de Madrid était venu à Londres solliciter le concours de l'Angleterre; que sans ce concours Isabelle ne serait pas reine d'Espagne; qu'à l'apparence de chaque danger de la part de ce prétendant, appuyé par un parti considérable, la reine d'Espagne invoquait auprès du gouvernement anglais, pour le maintien de son trône, les traités encore existants. Il était donc naturel que, dans un moment de perturbation générale, le gouvernement britannique eût averti le gouvernement espagnol des dangers qui menaçaient le trône de Sa Majesté. Lord Palmerston termina par une sévère leçon, en disant qu'à la place des ministres espagnols, les hommes d'État anglais eussent considéré comme un témoignage d'amitié, des conseils qui, écoutés, les maintiendraient au pouvoir; et qui repoussés, les exposaient à être proscrits ou exilés. (Dépêche du 20 avril 1848.)

XLIII

Cette affaire eut un grand retentissement en Angleterre. Elle donna lieu, dans la presse, à des critiques amères et à de chaleureuses approbations; dans le Parlement, à des débats fort intéressants. Les démarches et les prétentions de lord Palmerston furent combattues par lord Stanley et lord Aberdeen, et vivement soutenues par lord John Russell et le marquis de Lansdowne. Lord Palmerston émit des explications comme un homme d'État convaincu de son droit, de la convenance et de l'opportunité de ses actes. Le gouvernement espagnol, encouragé par l'appui qu'il trouvait en Angleterre même, persévéra dans la ligne qu'il s'était tracée. L'aigreur qui régnait dans la correspondance faisait présager entre les deux gouvernements, sinon une rupture ouverte ou une guerre, du moins une rupture diplomatique.

XLIV

Le gouvernement espagnol s'était empressé de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République française, et de lui témoigner le désir d'entretenir avec lui les mêmes relations internationales qui unissaient jusque-là les deux pays. Après la journée du 26 mars, le bruit ayant couru qu'il avait des sentiments hostiles à la République, le chargé d'affaires d'Espagne en France se fit un devoir d'adresser à ce sujet, le 6 avril, une lettre au ministre des affaires étrangères, M. La-

martine, avec invitation de la rendre publique. Dans cette lettre il affirmait la fausseté de cette assertion : « le cabinet espagnol déclarant n'avoir pas d'autre » principe que celui du plus grand respect pour les » autres peuples, maintenant son droit d'être respecté » à son tour et de veiller à la tranquillité et à la pros- » périté intérieures, si combattues par tant d'années » de guerre et de convulsions politiques[1]. »

Le choix, fait par le Gouvernement provisoire, de M. Ferdinand de Lesseps, ancien consul général de France à Barcelone, pour représenter la République française en Espagne, y fut accueilli avec une satisfaction générale. M. Ferdinand de Lesseps devait sa nomination aux services qu'il avait rendus aux deux pays, et à l'honorabilité de son caractère.

XLV

PORTUGAL.

Les conseils libéraux du gouvernement anglais n'avaient pas beaucoup plus de succès en Portugal. La reine dona Maria devait la conservation de son trône, menacé par les insurrections victorieuses de 1846 et 1847, à l'intervention de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, invoquée en vertu du traité de la quadruple alliance du 22 avril 1834. Cette médiation armée avait imposé, par le protocole de la conférence du 21 mai 1847 : l'amnistie ; l'abrogation de tous les décrets contraires à la Constitution ; la convocation des Cortès,

[1] Lettre du 9 avril.

et la nomination d'un ministère pris en dehors des Cabral et des membres de la junte d'Oporto. Mais le trône de la reine dona Maria avait à peine échappé au péril, que son gouvernement, oubliant les conditions de son salut, s'était livré à des actes de vengeance et à une réaction contre lesquels l'ambassadeur anglais avait cru devoir protester [1]. La Révolution française vint jeter le trouble dans les volontés réactionnaires et ranimer les espérances du parti qui réclamait des institutions libérales. Le 29 mars, le ministère portugais fut ainsi réorganisé : le maréchal Saldanha, à l'intérieur, avec la présidence du conseil; João Elios, à la justice; Falção, aux finances; Lajoa, à la marine; Polla, à la guerre; J. J. Gomez de Castro, aux affaires étrangères; le marquis de Fronteira, au gouvernement civil de Lisbonne.

[1] Notes de sir Hamilton Seymour, 5 juillet 1847.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Allemagne : Nationalité allemande. — Vœu unanime : Unité de l'Allemagne. — Congrès de Dresde devenu impossible. — Les Dix-sept hommes de confiance. — Les prétentions du roi de Prusse combattues violemment par la *Gazette de Vienne*, organe du gouvernement autrichien. — Protestations énergiques. — Démonstrations fort vives en Allemagne contre le roi de Prusse. — L'Autriche fait valoir ses droits à la suprématie. — Le gouvernement prussien cherche à atténuer le mauvais effet de ses prétentions; il les explique. — L'appel des Cinquante de Heidelberg entendu par les peuples. — Réunion des représentants à Francfort. — Parlement provisoire. — But sublime. — Opinions diverses pour y parvenir. — Travail de la Commission des sept. — Empire constitutionnel. — Vœux des républicains. — La forme républicaine écartée. — Attroupements. — Ouverture de l'Assemblée allemande. — Elle se déclare seulement préparatoire. — Examen des territoires fédéraux. — Ambition du Parlement allemand. — Désir exprimé que la France rende l'Alsace et la Lorraine. — Élections directes, réglées pour une assemblée constituante. — L'assemblée préparatoire nomme, pour la représenter jusqu'à la réunion de l'Assemblée constituante, une commission permanente de cinquante délégués. — On demande l'épuration de la Diète germanique. — Discussion passionnée. — L'assemblée veut une satisfaction, l'extrême gauche une vengeance. — Motion de l'extrême gauche, écartée. — La majorité proteste et se retire. — La Diète humiliée plie. — Déclare toutes ses lois exceptionnelles supprimées, et les membres qui ont pris part à la confection de ces lois éloignés. — L'extrême gauche satisfaite reprend place dans l'assemblée. — Élection des cinquante. — Série de propositions. — L'assemblée a rempli sa mission et se sépare. — Installation de la Commission des cinquante. — Adjonction des députés autrichiens. — Travaux de la Commission. — Les Dix-sept hommes de confiance, placés entre la Commission des cinquante et la Diète. — La Diète germanique presque entièrement régénérée par les ministres des nouveaux gouvernements. — Question des duchés de Schleswig et de Holstein. — Question du duché de Posen. — Projet de Constitution de l'unité allemande, préparé par les Dix-sept. — Empire héréditaire, ou élection à vie. — L'Assemblée constituante allemande convoquée pour le 1er mai est ajournée au 18 mai sur la demande de l'Autriche.

I

ALLEMAGNE. — NATIONALITÉ ALLEMANDE.

La situation de l'Allemagne vers la fin de mars était, en résumé, celle-ci : chacun de ses peuples, en recou-

vrant ses libertés et en proclamant ses droits, avait inscrit sur son programme : « Unité de l'Allemagne ! Parlement allemand ! » et arboré les couleurs nationales, noir, rouge et or.

Cinquante citoyens, délégués des divers États, réunis en congrès à Heidelberg, avaient nommé une commission de sept d'entre eux, chargée « d'inviter tous les membres anciens et nouveaux des Diètes de l'Allemagne constitutionnelle, ainsi qu'un certain nombre d'autres hommes distingués, à se rassembler, le 30 mars, à Francfort sur le Mein, pour délibérer sur les bases d'une représentation nationale allemande. »

Un Congrès de souverains avait été convoqué à Dresde pour le 25 mars.

Le roi de Prusse, voulant absorber le mouvement de l'unité allemande, avait, le 21 mars, engagé les princes et les États d'Allemagne à se joindre, le 2 avril, à la Diète de ses États, pour former une Assemblée commune.

La Diète germanique, voulant retenir le pouvoir qui s'échappait de ses mains, avait demandé aux divers gouvernements des États de la Confédération de lui envoyer, sans retard, des hommes investis de la confiance publique et pris en dehors de son sein, qui auraient à délibérer avec elle sur les réformes à opérer.

II

Les circonstances critiques qui forçaient les souverains ou leurs premiers ministres à ne pas s'éloigner des peuples qu'ils gouvernaient, rendirent le Congrès

de Dresde impossible. Cependant les représentants des cabinets de Wurtemberg, Bade, Hesse et Nassau, d'accord avec l'envoyé de Saxe et le gouvernement de Prusse, étaient convenus des points suivants :

« 1° Nécessité de confier la direction à un seul chef » électif, à une Chambre haute composée des membres » de la Confédération ou de délégués, et à une Chambre » des députés de la nation, élue par les différents États; » — 2° le Parlement allemand s'occuperait de l'armée » fédérale et de l'armement du peuple; — 3° il établi- » rait un tribunal fédéral, donnerait une législation » commune, surtout en matière criminelle et de procé- » dure, et l'uniformité des poids et mesures.

» Pour hâter l'examen de ces divers points, on join- » drait à la Diète germanique dix-sept citoyens jouissant » de la confiance nationale. Cette Assemblée fédérale » ainsi fortifiée donnerait aux divers points convenus » le caractère de résolutions, et les mettrait à exécu- » tion. »

III

La Diète germanique de son côté renouvelait avec instances « l'invitation faite, le 10 mars, à tous les gou- » vernements de l'Allemagne, d'envoyer auprès d'elle » des hommes jouissant de la confiance générale, pour » délibérer sur la révision du pacte fédéral d'après des » bases vraiment nationales, afin que les délibérations » pussent commencer immédiatement après leur ar- » rivée. »

La Diète par cet appel, et les souverains en choisissant, pour les y adjoindre, les hommes les plus popu-

laires, avaient l'espérance de s'emparer de la direction du mouvement unitaire. Cette espérance devait être déçue; et cependant les choix furent heureux et habiles. M. Dahlmann, professeur d'histoire à Bonn, l'un des plus illustres professeurs chassés de Gœttingue par le roi de Hanovre, représenta la Prusse; M. Albrecht, collègue de Dahlmann, la Saxe; M. Willich, la Bavière; M. de Gagern, la Hesse; M. Uhland, l'un des chefs de l'opposition wurtembergeoise et poëte aimé, le Wurtemberg; M. Welcker, le grand-duché de Bade, etc.

Ces hommes, les plus célèbres de l'Allemagne libérale, rendus à Francfort auprès de la Diète, durent, ainsi que la Diète elle-même, céder l'initiative à l'Assemblée nationale convoquée par le comité de Heidelberg, quoiqu'il ne tînt son mandat que de lui-même. L'opinion publique donnait aux délégués des peuples la suprématie sur les délégués des princes.

IV

L'invitation faite par le roi de Prusse à tous les États de l'Allemagne de se réunir à la Diète de ses États en assemblée commune, échoua complétement. Les prétentions de Frédéric-Guillaume à l'empire, dans le but de détourner la révolution en caressant le sentiment national, prétentions trop hautement affectées, soulevèrent au dehors de la Prusse des répulsions presque générales. S'il était parvenu à amortir les passions dans ses États, il avait suscité contre lui des haines violentes, surtout dans les pays catholiques. Par cette conduite précipitée il avait compromis l'influence si recherchée

et en partie conquise. Cette prédominance sur l'Autriche, qui lui avait coûté tant de soins, d'efforts, de diplomatie, de calculs, d'années, s'évanouissait en un jour comme un rêve. L'Autriche saisit avec avidité et habileté cette faute de conduite, et l'exploita avec une âcreté et une violence de langage extrêmes.

V

La *Gazette de Vienne*, organe du gouvernement autrichien, s'exprimait ainsi le 24 mars :

« Nous ne prétendons pas contester la vérité du » tableau que le roi fait de l'état de l'Allemagne, ni » l'opportunité des moyens proposés par lui pour la ré- » générer et la sauver ; mais une pareille déclaration, » faite immédiatement après un massacre qui a duré » seize heures, et qui, par cela même, ne peut être » excusé par un hasard ou par un malentendu, après » un massacre dont le roi lui-même a demandé l'oubli » au nom des larmes de la reine, et dont la nouvelle » devait pénétrer d'horreur ses propres sujets et les » habitants d'autres États, nous paraît non-seulement » une faute, mais aussi une ironie amère. Tout en accor- » dant que le changement des couleurs ait été d'autant » plus facile que le blanc de la cocarde prussienne avait » été teint en rouge par le sang répandu, et que par » conséquent il n'y avait plus à ajouter au noir et rouge » que l'or, nous croyons devoir faire remarquer que » l'on ne répare pas tout, et que tout ce qui brille » n'est pas or.

» Est-ce que la Constitution prussienne créée par la

» patente du 3 février 1847 a excité une sympathie si » vive en Allemagne, qu'une adhésion de souverains et » d'États allemands à la Diète qui doit se réunir, le » 2 avril, à Berlin, puisse la reconnaître comme type et » germe d'une assemblée d'États allemands? A la fin » de la proclamation le roi parle d'institutions consti- » tutionnelles. Nous répondrons seulement en rappelant » les promesses royales des années antérieures et leur » accomplissement en 1847, le maintien exprès d'états » historiques et la phrase bien connue: « Entre mon » peuple et moi, il n'y aura pas de constitution sur le » papier, » et chacun pourra tirer de ce contraste les » conséquences naturelles. Frédéric II le Grand, adoré » de son peuple et admiré de toute l'Europe, a pu seul » désirer, mais non pas obtenir, la couronne impériale » allemande, qui depuis plus de cinq cents ans avait » reposé sur la maison d'Autriche à quelques interrup- » tions près, et à une époque où il n'y avait presque » pas de princes électeurs. Aujourd'hui que les peuples » d'Allemagne décideront du choix du chef de l'Alle- » magne unie, leur confiance n'élira que le prince qui » avant tout possède leur amour. »

Cette réponse aux prétentions du roi de Prusse, écrite avec du fiel, était suivie d'une seconde réplique au nom de la nation allemande, tracée sous la forme la plus révolutionnaire :

« Votre Majesté a fait appel au peuple prussien et à » la nation allemande, après que le canon avait à peine » cessé de tonner et que les citoyens égorgés rendaient » le dernier soupir. Le peuple prussien est majeur et » répondra lui-même... mais la confiance que Votre Ma-

» jesté attend de la nation allemande n'est pas possible.
» Votre Majesté est le seul souverain allemand qui n'a
» accordé que sur les barricades de sa capitale, sur les
» cadavres de ses meilleurs citoyens, malgré elle, et
» seulement lorsque le trône chancelait, la restitution
» depuis longtemps désirée des droits inaliénables de
» l'humanité.....

» Aujourd'hui Votre Majesté arbore d'une main san-
» glante des couleurs allemandes persécutées depuis
» tant d'années. La nation recule d'horreur devant cet
» enthousiasme royal..... La puissance de l'assemblée,
» à laquelle on demande de protéger la patrie et le
» trône, serait anéantie dès le principe, et la jeune
» Constitution allemande serait violée par Votre Majesté
» au sortir du berceau, si le *moi* royal pouvait s'élever
» encore au-dessus de la légalité et s'imposer à la na-
» tion allemande comme chef commun.

» ..... Les drapeaux de l'Autriche ont conservé
» jusqu'à ce jour les couleurs allemandes au milieu de
» toutes les tempêtes. Un prince autrichien a porté sur
» le Rhin un *vivat à l'Allemagne unie,* lorsque la Prusse
» persécutait encore cette idée. La maison de Habsbourg
» a pour elle l'histoire des siècles passés et l'amour des
» peuples, si elle veut maintenir sa préséance dans
» l'empire d'Allemagne; mais l'empereur d'Autriche
» sait qu'aujourd'hui le choix ne peut venir que des
» représentants du peuple allemand, et que ce choix
» doit rester libre. »

Ce parallèle acerbe jusqu'à l'insulte, qui rabaissait un monarque pour en exalter un autre, cette comparaison adroite établie entre le *moi* qui s'impose et celui

qui laisse à la nation allemande la liberté de son choix, cette polémique irritante mais non officielle, furent suivis immédiatement, le 24 mars, d'une circulaire officielle du comte de Fiquelmont à tous les ambassadeurs de l'Autriche près de tous les États de la Confédération germanique et à son ministre représentant à la Diète, par laquelle il protestait contre toutes les modifications des bases du pacte qui n'auraient pas lieu de commun accord, et repoussait la proposition d'une assemblée à Potsdam.

VI

Les bourgeois et les habitants de Munich s'étaient également soulevés contre les prétentions du roi de Prusse, dans des adresses au roi de Bavière, aux bourgeois et habitants de Berlin, et à leurs frères de Vienne.

Les démonstrations allèrent même beaucoup plus loin que les paroles. A Munich, le 24 mars, à sept heures du soir, on vit plusieurs centaines de jeunes gens des classes élevées de la société se réunir sur la place Maximilien et y brûler, après des discours et des chants de circonstance, le portrait de Frédéric-Guillaume IV. Dans un café, on avait exposé aux rires de la foule un mannequin, effigie de ce prince, pendu la corde au cou. A Stuttgard, le 28 dans la soirée, on entourait d'un feu de paille le portrait du roi de Prusse, et, après avoir tiré quelques coups de fusil sur ce portrait, on le jetait à l'eau pour lui faire subir ces trois genres de mort factice; et la multitude acclamait! Dans d'autres villes, il y eut des scènes semblables.

Diverses causes inspiraient ces manifestations : d'abord les prétentions rivales ; ensuite les haines catholiques contre les aspirations dominatrices d'un prince protestant; puis l'opinion publique froissée par l'ambition d'un roi qu'il avait fallu vaincre pour lui arracher des institutions libérales; enfin la volonté bien arrêtée de la démocratie qui voulait confier l'avenir de l'Allemagne aux délibérations d'une assemblée élue et non au bon vouloir d'un souverain.

VII

L'Autriche triomphait de cette irritation de l'Allemagne contre Frédéric-Guillaume IV. Elle attisait les colères; et, pour capter l'opinion, elle se pliait avec souplesse à la situation, se faisait à son tour libérale, désireuse de réformes révolutionnaires. Oublieuse des reproches sanglants qu'elle adressait au roi de Prusse, elle posait aussi la candidature à l'empire de la maison de Habsbourg.

« En effet, disait la *Gazette de Vienne*, dans le » moment actuel, l'Autriche se sent, plus que ja- » mais, assez forte et assez grande pour ne pas se » laisser traîner à la remorque du roi de Prusse. Elle » peut compter, aujourd'hui, sur les sympathies de » l'Allemagne pour repousser toute atteinte arbitraire » à la Constitution fédérale. Depuis longtemps tous » les peuples de l'Allemagne, et récemment les sou- » verains, ont reconnu que la Constitution fédérale » avait besoin d'une réforme; et l'Autriche s'est mon- » trée disposée à opérer ce changement par les voies » légales. »

Elle ajoutait :

« Nous espérons que l'Allemagne se ralliera autour » de l'Autriche rajeunie et constitutionnelle, qui ne » réclame pas d'avantage patent ou secret, qui ne » désire pas s'agrandir, mais seulement maintenir l'u- » nité de l'Allemagne et son indépendance, ainsi que » la prospérité et la force de la patrie commune. Nous » espérons que l'Allemagne suivra avec confiance, » sans crainte, le lion de Habsbourg, et qu'elle se » rappellera que le double aigle autrichien avait pris » les devants lorsqu'il s'agissait de secouer le joug de » la France. Elle aura d'autant plus de courage et de » confiance que nous sommes entrés glorieusement » dans la voie du progrès. L'Autriche veille et marche » en avant. »

VIII

Le gouvernement prussien avait promptement compris le mauvais effet produit par la proclamation du 21 mars. Il chercha à en atténuer la portée, par une déclaration solennelle :

« L'appel de Sa Majesté à la Prusse et à la nation » allemande, a été interprété d'une manière qui ne » répond pas à l'intention de Sa Majesté. La dé- » marche faite par le roi lorsqu'il déclara être prêt à » prendre, au moment du danger, la direction des af- » faires d'Allemagne, consistait dans l'offre de favo- » riser, avec toute la puissance morale et matérielle » d'un État qui comprend quinze millions d'Allemands, » les vœux de tous les États de la Confédération ger- » manique tendant à l'unité...

» Cette démarche ne pouvait pas signifier que la » direction, momentanément offerte, avait pour objet » d'empiéter sur la libre détermination des princes et » des peuples allemands... D'une part, Sa Majesté a » déclaré expressément qu'elle n'avait pas l'intention » d'usurper la direction supérieure ou un droit quel- » conque. Elle a, au contraire, formellement désa- » voué une pareille prétention. D'un autre côté, la » proclamation de Sa Majesté déclare qu'il s'agit de » fonder une Allemagne unie et non pas uniforme » (unité dans la diversité); et, d'accord avec cette » déclaration, l'ordre du ministre de la guerre, adressé » le même jour à l'armée, lui ordonne d'arborer à » côté de la cocarde prussienne la cocarde allemande.

» Si Votre Majesté approuve ce qui précède, nous » n'hésiterons pas à repousser, par tous les moyens » convenables, les fausses interprétations qui ont été » données à cet appel.

» Berlin, le 2 avril 1848.

» *Le ministre d'État*, CAMPHAUSEN. »

(Suivent les signatures des autres ministres.)

Cet acte était suivi de cette déclaration qui relevait son importance :

« J'approuve entièrement l'interprétation que mon » ministère vient de donner à ma proclamation du » 21 du mois dernier, et je l'autorise à prendre les me- » sures nécessaires pour combattre les interprétations » qui ont été données à mes paroles.

» Potsdam, 2 avril 1848.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Cette explication, embarrassée et venue après coup, pouvait affaiblir, pallier, mais non effacer la première sensation produite et les faits accomplis. Et le roi de Prusse, pour avoir voulu trop vite, devait difficilement retrouver une influence antérieure compromise par une démarche hasardée.

IX

Mais ce n'étaient ni les rois, ni les princes, ni les congrès, ni leurs délégués, ni la Diète germanique, qui devaient diriger le mouvement national de l'Allemagne vers son unité. Tandis qu'ils se disputaient une prépondérance qui leur échappait, et qu'ils échouaient plus ou moins dans de vaines tentatives, dans des débats superflus, dans des querelles anticipées, l'appel fait par les Cinquante à Heidelberg était entendu. Les peuples de la Germanie cherchaient l'autorité et la reconnaissaient, non point dans la hiérarchie des pouvoirs que l'hérédité et la tradition avaient placés à leur tête, mais dans les hommes éminents élus par eux, que le génie ou le dévouement leur avaient désignés d'avance.

Aux époques de troubles et de périls, lorsque le monde va sombrer, il est de ces hommes que Dieu a marqués au front pour sauver les situations perdues. Méconnus et calomniés, souvent persécutés par les gouvernements qui veulent étouffer les lumières qu'ils répandent ou comprimer la liberté dont ils sont les apôtres, ils sont alors sollicités par tous les regards, invoqués par toutes les voix. Les gouvernements qui

les ont proscrits, et les peuples qui les doivent proscrire, s'adressent à leur énergie, à leur vertu, à leur science, à leur patriotisme. Alors, on dépose dans leurs mains vigoureuses un fardeau que personne ne peut plus porter. Désordre dans les âmes, ruine dans les finances, anarchie dans les rues, détresse dans les campagnes, corruption dans les administrations, ils doivent tout réparer, tout reconstituer, tout concilier, certains, l'œuvre achevée, la liquidation faite, la société rétablie, de se voir encore bannis, poursuivis, oubliés, jusqu'au jour où de nouveau l'on aura besoin d'eux. Singulière destinée! mission sublime! qui n'apporte jamais ni récompense, ni jouissance, ni repos, que les nations payent par l'ingratitude, les princes par la persécution, que Dieu seul pèse dans sa justice!

X

La plupart des citoyens qui accoururent à Francfort, le 30 mars, pour former une Assemblée allemande préparatoire, étaient : des membres des divers États ayant conquis leur influence par une guerre incessante aux abus et à l'oppression ; des professeurs aussi renommés par leur science que par leur indépendance, et dont plusieurs avaient subi l'exil ou la prison; des écrivains dont les œuvres avaient illustré l'Allemagne; des poëtes dont les chants populaires étaient partout répétés; des orateurs à l'éloquence hardie; des prêtres dont les pensées profondément religieuses, mais réformistes, avaient eu du retentissement; des commerçants éclairés, convaincus qu'il n'y avait pas que des

chiffres dans la vie; des chefs d'industrie sympathiques aux ouvriers. Ils arrivèrent au nombre de cinq cents représentants environ, chacun apportant avec soi sa large part de travail et d'efforts à la réédification d'une patrie commune.

A leur entrée dans la ville de Francfort, le peuple reconnaissait les siens et les accueillait par des acclamations enthousiastes. Jamais plus grand jour ne se leva sur une grande nation; jamais plus grande œuvre ne fut entreprise et n'exigea plus de lumières, d'études, de méditations, de génie créateur. Des lambeaux épars et dispersés, des provinces, des contrées, des États séparés par les temps, organisés de mille manières, obéissant à des lois différentes, à des princes de races multiples, devaient être groupés, rassemblés, rescellés, pour vivre d'une vie unique, quoique sous des formes variées. Quarante millions d'hommes, tout en conservant à chaque citoyen, à chaque pays, son individualité, aspiraient à se joindre en un seul faisceau et à n'avoir plus qu'un corps, qu'une âme, qu'une langue, qu'une loi, qu'une volonté, qu'une armée, qu'un souverain. Si le but était atteint, la plus immense, la plus extraordinaire des révolutions modernes s'accomplissait pacifiquement. L'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, les autres principautés, n'étaient plus que les fractions d'un vaste empire. Peu à peu tous ces gouvernements séparés, confédérés seulement, devenus secondaires, devaient tôt ou tard être absorbés par un pouvoir unique; et cependant, poussés par un courant irrésistible, tous, de gré ou de force, ils se voyaient obligés de recon-

naître une autorité qui devait dominer la leur. Le premier pas, le plus difficile, était fait. Pour ne pas être contrainte d'abdiquer, la Diète, composée des délégués des trente-huit États de la Confédération germanique, se faisait immédiatement l'interprète et l'exécutrice des volontés d'une assemblée qui ne puisait son droit que dans les vœux du peuple, et sa puissance que dans le but à atteindre.

XI

Mais quelle forme pouvait contenir, sans les briser aussitôt, ces monarchies, ces principautés éparses, les dominer sans les écraser, les embrasser sans les étouffer ? Là commençaient les divisions ! Les penseurs, les légistes de la Commission des sept nommée par les Cinquante, chargés d'élaborer les bases fondamentales d'une Constitution, avaient cherché à concilier, à harmoniser le passé et l'avenir, l'hérédité et le progrès, la Diète établie et le Parlement nouveau, les débris écroulés et l'édifice à construire.

Leur travail fut lu, le 30 mars, dans une réunion préparatoire, présidée par M. C. Vogt de Giessen. Ils établissaient : « 1° un chef suprême de la Confédéra-
» tion, avec des ministres responsables; 2° un sénat des
» États particuliers; 3° une chambre des députés, for-
» mée par les élections, dans la proportion de un député
» sur soixante-dix mille âmes; 4° la compétence de la
» Confédération, par la renonciation des États qui réser-
» vaient au pouvoir central les points suivants :

» Armée; représentation vis-à-vis de l'étranger; sys-

» tèmes de commerce, de navigation, de douanes, de
» monnaies; poids et mesures; postes; canaux; che-
» mins de fer; arrêtés de la législation civile et pénale
» et de la procédure; un tribunal de la Confédération;
» garantie des droits de la liberté nationale. »

XII

C'était l'Empire constitutionnel. Cette communication souleva, à l'instant même, une discussion très-vive.

MM. Struve et Hecker proposèrent l'adoption immédiate de la République.

Les deux opinions se trouvaient en présence.

Les républicains disaient : « La République démo-
» cratique est la forme de gouvernement qui assure le
» mieux les droits des individus et de l'État. Il y a
» contradiction à admettre la liberté, l'égalité et la fra-
» ternité, en confiant cependant un pouvoir à vie à un
» seul homme jouissant en outre d'autres priviléges.
» — La souveraineté nationale peut seule conduire l'hu-
» manité à son but; — l'histoire le prouve. — En Amé-
» rique, ce sont surtout les Allemands qui représen-
» tent et maintiennent l'élément démocratique. — Une
» liste civile, pour une ou plusieurs cours monarchiques,
» est incompatible avec une époque d'appauvrissement.
» — Il importe d'ailleurs de remarquer que les con-
» cessions obtenues des princes leur ont été arrachées,
» et que des contrats basés sur la violence n'ont aucune
» force, ni juridique, ni morale. Si donc l'état actuel
» des choses continuait, il y aurait lieu de craindre que
» les princes ne voulussent reprendre leurs concessions;

» et même leurs serviteurs populaires pourraient se
» laisser entraîner. — Les princes savent très-bien
» qu'un Parlement allemand, représentant les vœux du
» pays, leur donnera le coup de la mort; et il est na-
» turel qu'ils s'efforcent, sinon par violence du moins
» par ruse, sinon par menace du moins par flat-
» terie, de ressaisir leur pouvoir. Malheur au peuple
» allemand, s'il était vaincu de nouveau! L'échafaud
» prendrait la place de la prison, et on écraserait pour
» toujours la tête et l'esprit, que les grands appellent
» une hydre. — Pour éviter une catastrophe comme
» celle de Varsovie, le seul moyen est de fonder et de
» faire vivre une République allemande. — D'ailleurs
» la monarchie est impossible, car parmi tous les princes
» vivants de l'Allemagne, nous n'en voyons pas un qui
» pourrait porter, avec la confiance du peuple, la cou-
» ronne impériale des Saliens et des Hohenstauffen. »

Ceux qui voulaient une monarchie constitutionnelle ou entourée d'institutions républicaines, protestaient « contre les prétentions de l'Allemagne du Sud-Ouest
» de vouloir imposer une forme repoussée par le Centre
» et par le Nord. Pour eux, c'était une révolution trop
» radicale, qui ne pourrait se fonder et se maintenir. —
» Ils protestaient contre toute pensée de terrorisme.
» — Pourquoi ne pas se contenter du progrès pacifique
» inespéré jusqu'alors, — l'unité de l'Allemagne avec
» un Parlement national? N'était-ce pas là une con-
» quête suffisante pour satisfaire les esprits les plus au-
» dacieux? — On était enfin parvenu au but si désiré;
» fallait-il courir la chance d'échouer au port en se
» livrant à des hasards, à des luttes nouvelles? — Pou-

» vait-on aussi brusquement briser avec toutes les cou-
» tumes, toutes les traditions du passé? L'Allemagne
» était-elle assez avancée pour une république? —
» Dans les derniers temps, les peuples allemands ne
» l'avaient proclamée nulle part! La majorité repous-
» sait donc ce que réclamait une minorité imperceptible. »

XIII

La forme républicaine se trouva écartée dans cette première réunion préparatoire, de manière à laisser peu d'espoir de succès à ses partisans. Ils voulurent, par la pression du dehors, essayer un dernier effort. Le soir et le lendemain, ils affichèrent dans la ville un placard dont voici le résumé :

« Citoyens!

» La République est la seule forme de gouvernement
» capable de satisfaire la nation entière. Il faut procla-
» mer immédiatement un Gouvernement provisoire à
» l'instar de celui de la France. Concitoyens! il est
» temps d'en finir avec la royauté, car avec elle on ne
» peut espérer les garanties nécessaires. »

Des attroupements considérables parcoururent la ville avec des drapeaux sur lesquels on lisait : « *Vive la République!* »

D'autres attroupements y répondirent en promenant des drapeaux sur lesquels on lisait : « *Point de République! Vive le Parlement national!* »

Entre ces groupes, il y eut quelques rixes; mais les précautions prises par la police empêchèrent l'agitation

de la rue de se développer; et la solennité de l'inauguration de l'Assemblée absorba rapidement l'attention publique.

XIV

Le 31 mars, à neuf heures et demie du matin, les députés, venus pour délibérer sur la formation d'un Parlement allemand, se réunirent au palais du gouvernement, dans la salle des Empereurs. A la gravité de leur maintien, on sentait la gravité des circonstances. Là, par acclamation, M. Mittermaier fut proclamé président; MM. Itzstein, Dahlmann, Jordan et Blum, vice-présidents.

A dix heures, les députés se rendirent, au son des cloches et au bruit du canon, à l'église Saint-Paul, lieu désigné pour les séances de l'Assemblée préparatoire : les rues étaient pavoisées; la foule se pressait curieuse et animée; les physionomies rayonnaient d'allégresse et d'espérance; l'artillerie de la garde nationale et quatre mille gardes nationaux occupaient les principaux points de la ville et encadraient le cortége.

Les députés ayant pris place, le président fit un appel à la concorde; et l'Assemblée déclara ouvrir ses travaux sous la protection de Dieu.

La délibération devait avoir lieu d'après un règlement préparé par la Commission des sept. On commença par la lecture de leur programme, complété par cette proposition :

« 5° L'Assemblée nationale constituante sera convo-
» quée par les autorités fédérales, renforcées d'hommes
» de confiance. — Une commission de quinze membres

» fera la convocation; — si la convocation n'a pas lieu » dans quatre semaines, l'Assemblée se réunira de nou- » veau, le 3 et le 4 mai. En cas d'urgence, la commis- » sion pourra convoquer l'Assemblée pour un terme » plus rapproché. »

Le président, Mittermaier, réclama, en termes expressifs, la liberté la plus complète pour toutes les opinions.

L'un des vice-présidents, Robert Blum, dit avec une émotion profonde : « L'Europe a les yeux sur l'Assem- » blée! Il faut prouver qu'elle sait discuter avec calme » et dignité les nouvelles destinées de l'Allemagne, et » que les peuples dont elle est l'organe et la représen- » tation vivante sont mûrs pour la liberté. Notre belle » et puissante nation sera estimée et honorée par tous, » si l'Assemblée s'élève à la hauteur de sa mission. »

Ces paroles retentirent au fond des cœurs. Tous les membres de l'Assemblée comprenaient l'étendue du devoir à remplir et du pouvoir dont ils étaient les dépositaires; et l'Allemagne entière attendait, avec impatience et confiance, le résultat de ses délibérations.

XV

La première question qui se présentait naturellement était celle-ci : L'Assemblée prendra-t-elle des résolutions obligatoires? ou laissera-t-elle ce soin à une Assemblée constituante? M. Eisemann, en posant cette question, se prononça pour la dernière proposition. L'Assemblée, à l'unanimité, adopta cet avis, et décida qu'elle ne se reconnaissait pas le droit de prendre des résolutions obligatoires.

C'était agir avec sagesse! Une Assemblée constituante nommée directement par les citoyens pouvait seule représenter et exercer la souveraineté. La réunion limita donc sa mission à celle d'une Assemblée préparatoire.

XVI

Après ces préliminaires, on examina d'abord quels étaient les territoires fédéraux qui devaient être représentés dans la constitution fédérale. C'était la nationalité même de toutes les provinces qui était soumise à la discussion. Où commençaient les limites de l'Allemagne? où finissaient-elles? C'était toucher au plus vif de la question. On ne fit que l'effleurer, et pourtant les débats furent des plus animés et des plus orageux. Je donne un extrait de cette importance séance, dont plus tard je serai amené à développer les conséquences.

« Le député Wiessner déclare qu'il est le seul Autrichien présent dans l'assemblée. Il exprime le désir que l'Autriche soit invitée à envoyer quatre députés à l'Assemblée. En Autriche, les bourgeois et les paysans n'étaient pas représentés; il n'y avait que des pairs dans les assemblées d'États.

» Le député Mengkorn, du Schleswig-Holstein, propose d'admettre sur-le-champ le Schleswig-Holstein non séparé dans la Confédération germanique. Il est appuyé par le député Schleiden, également du Holstein.

» Le président formule la proposition suivante :

« L'assemblée est-elle convaincue que Schleswig » réuni à Holstein doit être admis dans la Confédération

» germanique? et faut-il inviter ces deux duchés à » envoyer des députés au Parlement allemand ? »

» Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix.

» M. Wedemayer, de Leipzig, demande que les provinces prussiennes sur la Baltique soient incorporées à la Confédération.

» M. Abegg, de Breslau, appuie cette motion.

» M. Ravaux, de Cologne, exprime sa satisfaction que l'Assemblée se soit déclarée compétente pour la question du Schleswig-Holstein; il demande qu'elle étende sa compétence à la Prusse occidentale et orientale. Il dit que c'est grâce à ces provinces que le centre de l'État s'est prononcé pour la liberté.

» M. Junghans, de Posen, ajoute qu'on devrait inviter le duché de Posen à se rallier à la Confédération germanique, et le prier d'envoyer un député à l'Assemblée.

» Ce désir n'est pas partagé, attendu que l'Allemagne ne veut pas avoir l'air de faire obstacle à la régénération nationale de la Pologne.

» M. Dirke, de la Prusse orientale, appuie les arguments favorables à la Prusse orientale et occidentale.

» M. Leissler, de Wiesbaden, demande le rétablissement de l'indépendance de la Pologne. Il est vrai que les Allemands de Posen se trouveraient dans une position fâcheuse; mais les adversaires des Polonais devront s'imputer le mal qui arrivera.

» M. Biedermann, de Leipzig, dit que non-seulement la justice mais la prudence exigent que l'on ait des égards pour les efforts de la Pologne. On pourrait

laisser Posen libre de se faire représenter dans le Parlement allemand, mais il ne faudrait pas l'y engager.

» M. Henssel, de Cassel, veut le rétablissement de l'indépendance polonaise ; mais il désire que la Bohême, la Moravie et les autres pays slaves de l'Allemagne, restent incorporés à ce pays.

» M. Struve désire que les 700 000 Allemands de Posen et de la province de Prusse ne soient pas repoussés de l'Allemagne.

» Un député ayant demandé que la Pologne fût rétablie telle qu'elle était en 1772, M. de Gagern pense qu'on devrait abandonner à l'Assemblée constituante l'examen de cette question.

» M. Welcker demande aussi le rétablissement de la Pologne ; mais si l'Allemagne doit tout rendre, il faudra aussi que la France rende l'Alsace et la Lorraine.

» M. Vennedey ne veut pas que Posen soit invité à envoyer un député au Parlement allemand : ce serait reconnaître la prétention de la France sur la frontière rhénane. Beaucoup de députés prennent encore part aux débats.

» Voici les résolutions adoptées par l'Assemblée : 1° admission, à l'unanimité, des parties occidentale et orientale de la Prusse ; 2° la question de Posen reste ouverte ; 3° déclaration que l'Assemblée est pénétrée de la nécessité de rétablir un royaume de Pologne indépendant, et que le partage de ce pays est considéré comme une injustice criante. »

XVII

Dans la seconde séance, le 1er avril, l'Assemblée

délibéra sur les élections des députés au Parlement constituant, et prit les résolutions suivantes :

« Il doit être laissé en général aux différents États, » et sous la réserve d'établir des principes à ce sujet, » de faire des élections d'après le mode existant chez » eux ou ordonné par les circonstances. — Les élec- » tions ne dépendent point de la confession religieuse, » d'un cens électoral, ou de priviléges quelconques. — » A la presque unanimité, le principe des élections » directes pour l'Assemblée constituante nationale doit » être celui de l'Assemblée; cependant on n'accorde » pas à ce principe force de loi. — Chaque citoyen est » électeur et éligible. — Chaque citoyen allemand peut » être élu député sans qu'il appartienne à l'État fédéral » dans lequel il a été élu. »

Dès la veille on avait voté qu'il serait nommé un député sur 50 000 habitants. Francfort fut acclamé comme lieu de réunion pour la future Assemblée nationale, et le délai fixé à quatre semaines, au 1er mai.

XVIII

Les élections ainsi réglées, une grave question fut posée : la permanence de l'Assemblée préparatoire jusqu'au jour désigné? Après avoir écarté la pensée de nommer un Gouvernement provisoire, deux opinions se firent jour.

M. Wesendonk proposa la formation d'un comité de cinquante membres, élu par l'Assemblée, et, à côté de ce comité, la permanence de l'Assemblée.

M. Hecker soutint la motion de la permanence simple,

et sans comité de l'Assemblée entière, jusqu'au jour de la convocation de la Constituante.

M. Itzstein chercha à concilier les deux opinions en demandant que l'Assemblée se déclarât moralement permanente, et choisît un comité de cinquante membres aux discussions desquels pourraient prendre part ceux des membres qui resteraient à Francfort.

Cette conciliation ne fut pas acceptée : le point principal sur lequel on différait était de savoir quelle devait être la position du comité permanent vis-à-vis de la Diète germanique.

Alors M. de Gagern, de Darmstadt, fit la motion suivante : — « Élire un comité de cinquante membres ; » — charger ce comité d'aider de ses conseils la Diète » germanique, jusqu'à la prochaine convocation de l'As- » semblée constituante, pour sauvegarder les intérêts » de la nation et pour gérer les affaires fédérales ; et lui » conférer la faculté de prendre l'initiative des propo- » sitions ; — inviter la Diète germanique à se mettre » en rapport, pour la gestion des affaires de la Confé- » dération jusqu'à la réunion de l'Assemblée consti- » tuante, avec le comité, comme représentant les » hommes investis de la confiance du peuple ; — char- » ger le comité de convoquer l'Assemblée actuelle, en » cas de danger. »

Cette motion essentiellement pratique, qui mettait en rapport et en accord la Diète et le comité de l'Assemblée, les délégués des princes et les délégués des peuples, fut adoptée par assis et levé, après le rejet des trois autres.

XIX

Dans la séance du 2 avril, un orage, logiquement amené par la situation, allait éclater sur la Diète germanique. Le parti radical, l'attaquant hardiment, soumit à l'Assemblée une motion, signée par MM. Robert Blum, les docteurs Zitz, Jacobi, Strecker, Leissler aîné, Leissler puîné, l'avocat Dupré, Ditzden Vogt Debehr : « L'Assemblée déclare qu'avant que la Diète germa-
» nique soit saisie de l'affaire concernant la forma-
» tion d'une Assemblée constituante, il faut que celle-ci
» répudie les lois exceptionnelles rendues contraire-
» ment à la Constitution fédérale, et qu'elle écarte de
» son sein les hommes qui ont concouru à leur promul-
» gation et à leur exécution. »

Le coup était rude et la sommation impérieuse. M. Bassermann adoucit la motion en transformant l'injonction en demande :

« L'Assemblée arrête qu'elle demandera que la Diète,
» en se saisissant de la question concernant la forma-
» tion d'une Assemblée constituante, répudie les lois
» exceptionnelles rendues contrairement à la Constitu-
» tion fédérale, et écarte de son sein les hommes qui
» ont concouru à leur promulgation et à leur exé-
» cution. »

XX

La Diète germanique, ainsi livrée à la discussion, eut à subir les plus violentes attaques. Suivant les développements du docteur Zitz, « les hommes de la réaction

» ne devaient pas être admis à délibérer et à voter sur » la situation future de l'Allemagne. »

M. Eisenstuck : « Il y a quatre semaines, on aurait » cherché à emprisonner ou à disperser par la mitraille » les cinq cents hommes réunis dans cette enceinte, » tandis que maintenant on est forcé, bon gré mal gré, » de se soumettre à leurs résolutions. »

M. Kapp, de Heidelberg : « Je ne puis avoir aucun » égard pour les ouvriers, devenus banqueroutiers, qui » ont travaillé à la machine de l'État que l'on nomme » la Diète germanique, et je chercherai à provoquer » leur renvoi. »

M. Struve annonce que « ses amis et lui quitteront » l'Assemblée si la proposition première n'est pas » adoptée, celle de M. Bassermann ne lui paraissant » qu'une simple déclaration. »

M. Schaffrath s'écrie : « La Diète a été réactionnaire. Elle a attiré sur l'Allemagne les dangers dont main- » tenant on peut apprécier la portée. »

M. Hecker affirme « ne pas vouloir provoquer une » agitation artificielle parmi le peuple, mais la proposi- » tion de M. Bassermann provoquerait une agitation » réelle. Le peuple ne veut pas de la Diète avec les » éléments corrompus dont elle est composée encore en » grande partie. »

MM. les docteurs Strecker et Jacobi « ne voient dans » la Diète qu'un corps mort qu'il faut tranquillement » enterrer. Si l'on veut une nouvelle Diète, il la faut » recomposer d'hommes partageant les nouvelles doc- » trines du peuple. »

XXI

A un aussi formidable assaut, les partisans de la modification répliquèrent :

M. le vice-président d'Itsztein : « Tout ce que je veux, » c'est que les lois exceptionnelles et inconstitution- » nelles soient désavouées. »

M. Rochow : « Les envoyés à la Diète qu'atteindrait un vote de défiance ne pourraient pas, quand » même ils le voudraient, quitter immédiatement leur » poste, obligés d'attendre qu'ils fussent rappelés par » leurs souverains respectifs. »

M. Jordan « ne voit dans la Diète que le porte-voix » des gouvernements; on ne doit pas être trop sévère » à son égard, pour ne pas s'exposer à être injuste. »

Un autre membre : « Il ne s'agit plus de l'ancienne » Diète, mais de la nouvelle. »

M. de Gagern pense que « les gouvernements rap- » pelleront bientôt les membres réactionnaires de la » Diète. L'Autriche a déjà envoyé un homme connu » pour ses dispositions conciliantes. »

M. Uhland : « J'ai combattu les résolutions de la » Diète, alors qu'il était dangereux de le faire. L'As- » semblée constituante doit être jeune et vigoureuse. » La motion de M. Bassermann me suffit. »

M. Venedey : « Les anciennes résolutions de la Diète » n'existent plus. La crainte qu'elle inspire est un vain » fantôme. La Diète doit servir d'intermédiaire entre » l'Assemblée constituante et le gouvernement. »

L'extrême gauche radicale voulait une vengeance;

l'Assemblée, une satisfaction. La motion du docteur Zitz et de ses amis fut rejetée par plus des trois quarts des suffrages, et celle de M. Bassermann, jugée suffisante, fut adoptée à une grande majorité.

XXII

Dès que le résultat fut connu, les membres de la minorité, excepté les signataires de la motion, se retirèrent vivement affectés de l'Assemblée, et une partie des tribunes publiques fut évacuée avec grand fracas. L'Assemblée était sous le poids d'une émotion indicible en présence de ce déchirement, sinistre présage pour les destinées futures de l'Allemagne. Cependant elle poursuivit avec calme le cours de ses travaux.

Réunis le soir, sous l'impression de leurs douloureux regrets, les membres de la minorité firent imprimer et circuler une protestation dans laquelle on lisait :

« Les soussignés..... ont reconnu dans l'origine et » dans la réalisation de l'Assemblée une manifestation » de la souveraineté du peuple, et ils y ont coopéré, » parce qu'ils y ont vu les germes d'une nouvelle ère so- » ciale pour l'Allemagne. Le programme de la Commis- » sion des sept leur a déjà prouvé que la Diète de Franc- » fort s'emparait de cette représentation du peuple. Ils » espéraient que l'Assemblée apprécierait son caractère, » repousserait toute intervention d'une institution que » le peuple allemand rejette avec mépris. Malgré cela, » la proposition de M. de Gagern a changé le caractère » de l'Assemblée, qui était une représentation nationale,

» en un conseil agréé par la Diète des souverains.....
» Nous avons essayé de tempérer cette mesure malheu-
» reuse; la majorité a rejeté notre proposition... Nous
» ne croyons plus pouvoir agir avec l'Assemblée dans
» la direction d'aujourd'hui... »

XXIII

La Diète germanique s'était épuisée en efforts pour se maintenir debout devant cette attaque. Dès les premiers jours de mars, elle s'était humblement pliée aux nécessités de l'époque. Elle avait essayé d'abriter son passé sous l'ombre tutélaire des couleurs nationales allemandes arborées, au portique de son palais, et son présent sous le concours d'hommes investis de la confiance du peuple. Souple et conciliante, allant, pour les amortir, au devant des coups qu'on pouvait lui porter, elle s'était empressée, pour conserver une place dans la constitution future, de se conformer aux décisions de la Commission des sept, et, devançant même les décisions de l'Assemblée préparatoire, elle invitait, le 30 mars, « les États fédéraux à élire des représentants
» à l'Assemblée constituante, qui devront se réunir au
» siége de la Diète dans le plus bref délai, pour travail-
» ler à l'œuvre de la constitution allemande qui doit
» unir les gouvernements et le peuple..... »

Et pourtant, malgré ses démarches réitérées, son adhésion à tous les projets de réforme, ses preuves de bon vouloir, ses précautions infinies; malgré les hommes populaires qui étaient venus lui prêter leur appui, elle recevait le choc qu'elle avait tant cherché à éviter.

La proposition adoptée par l'Assemblée préparatoire, qui lui demandait la répudiation de ses lois exceptionnelles et l'épuration de ses membres, quoique adoucie dans les termes, n'en était pas moins une humiliation profonde. Elle eut l'énergie de la boire jusqu'à la lie! C'est qu'elle voulait sauver les derniers débris d'une autorité écroulée, et conserver un reste d'action aux gouvernements qu'elle représentait.

Le jour même où elle connut la décision qui la concernait, le 2 avril, immédiatement elle inséra dans le protocole de la vingt-septième séance cette résolution :

« Considérant que les lois exceptionnelles de la » Confédération germanique, rendues depuis l'année » 1819, ont déjà, à la suite des changements survenus dans ces derniers temps, cessé partout d'être en » vigueur.....

» ..... Lesdites lois exceptionnelles... sont supprimées pour tous les États fédéraux..... »

Le comte de Colloredo-Walsee, président de la Diète, porta l'extrait du protocole chez M. Mittermaier, président de l'Assemblée, et lui dit qu'il était convaincu que les membres de la Diète qui avaient pris part à la confection de ces lois exceptionnelles se conformeraient au vœu exprimé à leur égard par l'Assemblée.

XXIV

Le lendemain 3 avril, M. Mittermaier, au commencement de la séance, donna communication de ces faits à l'Assemblée, qui décida, sur la proposition de M. Itzstein, qu'on laisserait à la minorité la faculté de

rentrer en séance, attendu qu'elle n'avait plus de motifs pour s'abstenir. La minorité en effet rentra. M. Hecker, au nom de ses amis, déclara que les difficultés soulevées se trouvant écartées, ils venaient reprendre part aux délibérations.

Les républicains de l'Assemblée avaient lieu d'être satisfaits. S'ils n'étaient point parvenus à anéantir la Diète germanique, son abaissement du moins était complet. Pour les autres chefs du parti national, leur satisfaction était encore plus grande. La Diète restait dans leurs mains un instrument passif, mais important, car elle devait couvrir d'une forme légale toutes les mesures qu'ils arrêteraient pour parvenir à leur but. La Diète, meurtrie, mais encore debout, subissait cette situation. Pouvait-il en être autrement? Les rois, les princes dont elle était la représentation, n'avaient-ils pas, tous ou presque tous, éprouvé le même sort et les mêmes amertumes? Au surplus, l'épuration réclamée et consentie constituait, par l'expulsion des anciens membres les plus compromis, une Diète nouvelle et régénérée, agissant désormais au nom des nouveaux ministres que les révolutions avaient appelés au pouvoir.

XXV

L'Assemblée préparatoire procéda avec soin à l'élection de la commission des cinquante, à qui elle confiait l'intérim. Ensuite elle termina ses travaux par l'adoption de différentes motions, jetées en germe pour être fécondées par l'Assemblée future. Elle lui recommanda, pour être prises en considération, une série de

propositions remises par M. Jaupp au nom de soixante-huit membres, et renfermant une déclaration des droits du peuple, comme base de la Constitution de l'Allemagne; une proposition de M. Venedey, pour protéger les travailleurs contre la misère; une autre enfin de M. Biedermann, sur le droit du citoyen allemand. L'Assemblée vota :

L'invitation aux gouvernements fédéraux de couvrir les frontières de l'Est, et d'organiser une garde nationale, (Motion Wuttke);

L'autorisation au Comité des Cinquante de se renforcer de six membres autrichiens, (Motion Closen);

L'émigration érigée en cause nationale, et l'établissement de colonies sous la protection permanente du peuple allemand, (Motion Jordan);

La publication des relations du Comité avec la Diète, (Motion Venedey);

La protection, le passage et l'appui assurés par les gouvernements aux Polonais rentrant dans leurs foyers, (Motion Blum);

L'Assemblée enfin prit connaissance d'un certain nombre d'adresses, acclama des remercîments à la Commission des Sept qui avait si bien éclairé sa marche, à la milice et aux citoyens de Francfort, qui l'avaient si bien accueillie; et le président prononça dans un discours d'adieu la clôture des séances.

XXVI

Cette Assemblée préparatoire avait habilement et hardiment rempli sa mission. Elle s'était emparée du

pouvoir central, et avait soumis la Diète à sa volonté suprême. Elle avait, en bornant son rôle à la convocation de l'Assemblée constituante, sagement évité de se prononcer sur la forme définitive de l'unité allemande. Tous les partis pouvaient donc concourir aux élections du Parlement, qui, dépositaire de la volonté nationale, déciderait souverainement des destinées futures de l'Allemagne. Trois jours avaient suffi à son œuvre. Elle laissait au peuple le soin de choisir et de prononcer. Mais elle n'avait pas voulu abandonner la surveillance des élections à la Diète seule, ni voir s'écouler le délai jusqu'au 1er mai, sans que le pouvoir populaire intervînt activement. La Commission des Cinquante, déléguée par elle, devait continuer sa tradition, son influence, son autorité, et procéder à l'exécution des mesures qu'elle avait adoptées.

XXVII

La Commission s'installa aussitôt, choisit pour lieu de ses séances la salle du Corps législatif de la ville libre de Francfort, forma son bureau en nommant présidents MM. Soiron, Robert Blum et Abegg, et secrétaires MM. Henri Simon, Venedey et Briegbb. Saisissant son mandat d'une main vigoureuse, elle appela le grand jour sur ses débats les plus intimes, en proclamant la publicité de ses travaux, et se mit en communication avec la Diète, qui s'empressa de régler ses rapports avec elle, et de lui faire renouveler, par son président, M. Colloredo, l'assurance du renvoi des délégués des États qui n'avaient pas la confiance des

peuples, ainsi que la volonté de se conformer aux résolutions électorales de l'Assemblée préparatoire.

La Diète, en conséquence, modifia, le 7 avril, son arrêté du 30 mars qui fixait le chiffre des députés à un sur soixante-dix mille âmes, pour le ramener à un sur cinquante mille, ce qui établit pour l'Allemagne un total de six cent cinq représentants : l'Autriche, cent quatre-vingt-dix ; la Prusse, cent cinquante ; la Saxe, vingt-quatre ; la Bavière, soixante-dix ; le Hanovre, vingt-six ; le Wurtemberg, vingt-huit ; Bade, vingt ; et les autres États, depuis onze jusqu'à un.

Mais ce qui vint encore accroître la puissance de la Commission des Cinquante, ce fut l'adjonction des députés autrichiens, partis pour Francfort au nombre de six, d'accord avec le gouvernement impérial : MM. le comte Alexandre Auersperg ; le professeur Endlicher, élu par l'université ; Schuselka et Kuranda ; le fabricant Houspatel et le libraire Gerold. Ces députés avaient désiré emporter avec eux, pour les offrir au peuple allemand, les insignes de l'Empire qui étaient depuis 1796 dans les mains de l'Autriche ; mais le conseil des ministres craignit que dans cette restitution on vît une menée diplomatique. Cette députation, qui portait en elle la reconnaissance du gouvernement autrichien, fut reçue avec solennité par la Commission. Sur ses réclamations, la Prusse, qui avait fait élire les députés à l'Assemblée constituante allemande par la Diète de ses États, les fit élire directement par le peuple, conformément aux décisions de l'Assemblée préparatoire. Enfin le comité démocratique électoral, formé par la minorité la plus prononcée, déclara s'unir à ses efforts.

XXVIII

La Commission, ainsi établie et reconnue par tous, adresse une proclamation « à tous ceux qui portent dans la poitrine un cœur allemand », pour leur transmettre le résultat des travaux de l'Assemblée préparatoire; les appeler à l'élection de l'Assemblée future; indiquer les bases du bien-être de la nation, ses droits et ses devoirs; provoquer l'armement général du peuple; et lui recommander de choisir des représentants qui préfèrent l'intérêt général à l'intérêt privé, et qui placent la justice au-dessus des considérations de classes et des préjugés, et la vérité au-dessus de l'opinion personnelle.

La Commission des Cinquante, possédée du feu sacré, s'occupa non-seulement des élections, mais de tout ce qui touchait aux intérêts de la confédération, de l'unité, de la nationalité allemandes. A côté de la Diète, comme la Diète, avec la Diète, elle intervint : dans les luttes contre le Danemark relatives au duché de Schleswig; dans l'affaire des émigrés allemands; dans les discussions sur le duché de Posen; dans les réclamations des Polonais pour le rétablissement de la Pologne; dans les insurrections du Tyrol. Elle envoya ses délégués dans plusieurs villes et provinces pour apaiser les troubles. Elle s'employa avec zèle à la création d'une marine allemande, à l'organisation militaire, au commandement de l'armée fédérale, à l'établissement des rapports diplomatiques. Son action était incessante, son influence augmentait toujours.

XXIX

La Commission des Cinquante n'était pas seule auprès de la Diète. Les dix-sept délégués, choisis par les gouvernements parmi les hommes les plus considérés, pour être adjoints à la Diète, conviés par la Diète à ses séances, membres de fait et de droit, par leur illustration, de l'Assemblée préparatoire, s'étaient constitués en une réunion séparée. Ils avaient nommé président M. de Gagern, et vice-président M. Bassermann. Invités par la Commission des Cinquante à s'incorporer à la Diète, et par la Diète à s'unir à elle, ils avaient répondu qu'ils croyaient, dans un intérêt public, devoir rester en comité isolé; ils se réservaient de réclamer leur incorporation toutes les fois que la marche des discussions rendrait la mesure nécessaire. Ils pensaient ainsi pouvoir sauvegarder leur influence, que leur fusion avec la Diète, si longtemps impopulaire, aurait pu compromettre, et conserver à leur réunion l'autorité, la réputation, le prestige, qui la faisaient appeler l'*Assemblée des hommes de confiance*.

Naturellement placés entre la Commission des Cinquante et la Diète, puisqu'ils étaient tout à la fois les représentants aimés des peuples et les délégués mandés par les gouvernements, ils étaient les intermédiaires entre le pouvoir de fait et le pouvoir de droit, entre le pouvoir révolutionnaire et le pouvoir traditionnel. Hommes de science, professeurs émérites, politiques profonds, ils avaient plus spécialement entrepris de préparer la Constitution nouvelle pour la

soumettre aux délibérations de l'Assemblée constituante : travail immense, hardi, difficile, dont la solution était presque impossible, si l'Allemagne restait dans les circonstances équivoques où elle se trouvait, et non encore assise. Pour jeter la lumière sur leurs intentions, sur leurs efforts, ils publièrent un premier rapport renfermant le procès-verbal de leurs séances du 30 mars au 6 avril, et ils persévérèrent dans cette publicité.

Ce que l'on doit admirer dans les institutions démocratiques, c'est qu'elles appellent le grand jour et la discussion; c'est que chaque citoyen peut élever sa pensée jusqu'à l'œuvre la plus haute de l'intelligence humaine : la Constitution de la patrie.

XXX

La Diète germanique, elle aussi, se trouvait presque régénérée. Peu à peu les anciens membres avaient disparu; les agents des anciens ministères faisaient place aux envoyés des ministères nouveaux. Les noms recherchés parmi les plus populaires lui donnaient plus d'éclat, de force et de vigueur. Elle s'occupait activement de toutes les questions du moment, questions brûlantes, pour lesquelles les peuples se passionnaient; elle s'empressait à son tour de rendre à ses séances la publicité, telle qu'elle était établie avant 1824; elle avait un vif intérêt à montrer la nouvelle voie libérale où elle voulait entrer.

La Diète suivait le courant irrésistible qui entraînait toutes les volontés.

XXXI

La nationalité, l'unité allemande étaient le but général, et l'on y touchait! Mais cette soif de nationalité devait apporter avec elle des ambitions, des luttes, des injustices : toute passion est aveugle. L'amour de la patrie fortifie les âmes, grandit les cœurs, mais difficilement se modère; on s'y laisse d'autant plus aller que c'est une vertu qui semble trouver sa justification en elle-même. Ceux surtout qui regardent comme le premier devoir de l'homme de se dévouer pour la patrie, de vivre, et, s'il le faut, de mourir pour elle, ne s'imaginent pas qu'elle puisse jamais être assez vaste, assez glorieuse, assez puissante. Ses limites lui paraissent toujours restreintes, ses droits toujours incomplets, ses relations toujours étroites, son influence toujours petite. Tel qui pour soi n'aspire qu'à vivre pauvre et ignoré, rêve pour son pays des splendeurs éblouissantes, des grandeurs infinies, des conquêtes éternelles. Le plus beau, le plus pénible effort pour un peuple, c'est de contenir ses sentiments par la justice. Le peuple allemand ne le put pas toujours.

XXXII

L'Assemblée préparatoire, le Comité des Cinquante, les Dix-sept hommes de confiance, ne parvinrent pas à maîtriser leurs désirs et leurs vues. Partout où la langue allemande était parlée, ils étaient tentés de dire : Ceci est à nous! Non-seulement ils étaient en-

clins à réclamer des provinces depuis longtemps abandonnées par des traités, mais ils prétendaient conserver les provinces usurpées par leurs princes, même celles qui étaient habitées par une minorité allemande. Le Schleswig, lié au Danemark, était déclaré par l'Assemblée préparatoire, le 31 mars, uni définitivement au Holstein, et, par là, à la Confédération germanique. La Commission des cinquante et la Diète approuvaient toutes les mesures de guerre prises par la Prusse contre le Danemark relativement à ces duchés, et reconnaissaient leur gouvernement provisoire insurrectionnel.

« La question de Posen reste ouverte », proclamait l'Assemblée préparatoire, tout en protestant de ses vœux pour le rétablissement de la Pologne. « On ne peut pas, s'écriait M. Struve, repousser les 700 000 Allemands de Posen et de la province de Prusse. » Et tandis que les Cinquante renvoyaient à l'Assemblée constituante future les questions relatives à la Pologne, disant que le tort qui lui avait été fait devait être réparé, ils laissaient la Diète, sur la proposition de la Prusse, déclarer que la ville et la forteresse de Posen étaient admises dans la Confédération.

Quant à la Prusse orientale et à la Prusse occidentale, elles étaient adjointes à la Confédération, sans contestation et de commun accord. La Prusse occidentale en effet avait toujours été inspirée par le patriotisme allemand le plus enthousiaste. Les guerres de 1813 et de 1815 avaient été dirigées par la noblesse de ses provinces, et le mouvement constitutionnel prussien avait commencé à Kœnigsberg, dont Jean Jacoby était l'un des citoyens les plus influents. La Prusse orientale,

quoique sa population fût mêlée d'éléments slaves, avait toujours suivi l'impulsion de Kœnigsberg.

La Commission des Cinquante appuyait l'Autriche dans le Tyrol italien, Elle adressait des proclamations aux Bohêmes, aux Silésiens, aux Illyriens, les invitant à envoyer des députés à Francfort, ajoutant que l'Allemagne était résolue à maintenir ses frontières intactes. Elle jetait sur la carte de l'Europe un œil scrutateur, cherchant ses affinités sur tous les territoires voisins. Dans l'Assemblée préparatoire, M. Welcker disait : « Il faudra bien aussi que la France rende l'Alsace et la Lorraine ! » Ce n'était pas là une simple exclamation d'un cœur patriote, ambitieux pour son pays, c'était aussi le sentiment réfléchi du Comité international, qui, dans un rapport du 12 avril, examinant les nouvelles distributions des nationalités, demandait, en compensation des provinces de l'Italie et de la Pologne, de réunir au centre germanique une partie de la Hollande, de la Suisse allemande, l'Alsace et la Lorraine; c'étaient les tendances des plus conservateurs comme des plus libéraux, des plus monarchiques comme des plus républicains [1].

XXXIII

Le 26 avril, les Dix-sept hommes de confiance présentèrent à la Diète germanique le projet de loi fondamentale qui devait être soumis à l'Assemblée constituante, précédé d'un rapport rédigé par M. Dahlmann.

[1] Voir un rapport du Comité international du Parlement de Francfort.

Si des divergences d'opinions s'étaient élevées sur des points d'une haute importance, il y avait unanimité et enthousiasme sur la nécessité de constituer l'unité nationale.

« ..... Personne n'est assez puissant pour empêcher » un peuple de quarante millions d'hommes qui a » formé le désir de n'appartenir désormais qu'à lui » seul, d'atteindre ce but. »

La forme républicaine se trouvait rejetée par les raisons suivantes :

« ..... Dans le démembrement qui a eu pour notre » patrie de si déplorables conséquences, il se trouve » encore de nombreux germes qui doivent rester in- » tacts, si notre avenir doit rester prospère. L'impor- » tance de nos dynasties n'a rien perdu par les orages » de quelques semaines; et une noble pudeur nous a » empêchés, nous autres Allemands, d'imiter ceux qui, » par l'abus de la puissance auquel chaque homme » n'est que trop tenté de céder, veulent en conclure » nécessairement qu'il faut écarter toute grandeur pré- » pondérante, comme un obstacle à la liberté. Aux » maisons de nos souverains se rattache non-seulement » l'habitude de l'obéissance qui ne se laisse pas trans- » porter ailleurs, mais encore la seule possibilité de » réunir peu à peu cette Allemagne aux nombreuses » tribus, aux nombreuses formes, dans cette unité » politique dont, par des considérations d'un ordre » supérieur, on ne peut se passer plus longtemps.... »

Le rapport repoussait tout autre mode, qui serait une rupture subite et imprudente avec le passé « et qui ne » pourrait être réalisé sur le sol germanique que par

» une série interminable de violences et de forfaits, dont » aucun véritable ami de la patrie ne voudrait assumer » la responsabilité... »

XXXIV

Ce projet donnait au chef de l'empire pour attributions : la représentation internationale de l'Allemagne et de ses États particuliers à l'étranger; par conséquent le droit des traités et de tous les rapports diplomatiques, ainsi que la surveillance à exercer sur les traités que les États de l'empire passent entre eux ou avec l'étranger (les légations permanentes entre les divers États devaient être supprimées); — le droit de paix ou de guerre; — la direction suprême de l'armée, composée de troupes actives et de landwehrs, et basée sur l'obligation de service sans remplacement; — le maintien de la sécurité sur mer, par la création d'une flotte de guerre et de ports de guerre; — les douanes, unitaires pour l'empire; — les administrations postales; — la législation et la haute surveillance des voies fluviales; — les chemins de fer; — les télégraphes; — les concessions de brevets; — la législation dans le domaine du droit public et du droit privé; — la juridiction dans certaines limites; — la disposition de tous les revenus des douanes et des postes; et, en cas d'insuffisance, le droit d'imposer des taxes de l'empire aux différents États.

Le chef suprême avait sa résidence à Francfort. Il nommait les hauts fonctionnaires, les officiers généraux, les ambassadeurs. Il avait le droit de convoquer, d'ajourner, de clore, de dissoudre la Diète.

La Diète était formée de deux Chambres, une haute Chambre et une basse Chambre. La première était composée des princes régnants ou de leurs substituts, d'un délégué de chacune des quatre villes libres, et de conseillers de l'empire, choisis tous les douze ans dans les différents États par les gouvernements et par les corps législatifs, et renouvelés par tiers. La Chambre basse était composée de députés du peuple, élus pour six ans et renouvelés tous les deux ans par tiers, sans condition d'éligibilité, un par cent mille âmes de population.

Les droits fondamentaux du peuple allemand étaient établis de la manière la plus large et contenaient tous les progrès de la raison humaine enfantés par des siècles de souffrances, de labeurs, de recherches et de luttes : — représentation populaire, avec le vote des impôts ; — responsabilité des ministres ; — publicité des séances ; — Constitution municipale libre, basée sur une administration indépendante ; — indépendance des tribunaux ; — inamovibilité des juges ; — oralité, publicité, jury ; — égalité de toutes les classes ; — égale aptitude à toutes les fonctions ; — garde nationale ; — droit de réunion, sous réserve d'une loi contre les abus ; — droit de pétition, illimité ; — droit de porter plainte contre les fonctionnaires ; — liberté de la presse ; — jugement des délits de presse par le jury ; — inviolabilité du secret des lettres ; — garantie contre les arrestations arbitraires et les visites domiciliaires, par un acte d'*habeas corpus* ; — faculté de fixer son domicile ; — liberté d'enseigner ; — liberté de profession ; — liberté de la science ; — liberté religieuse ; — éga-

lité de toutes les confessions; — liberté d'avancer le développement du peuple.

XXXV

C'était donc l'empire d'Allemagne, l'empire libéral, constitutionnel, que voulait fonder la majorité du Comité des dix-sept; l'empire avec un chef suprême héréditaire!

L'argument principal des partisans de l'hérédité était celui-ci :

« ..... Si notre vie nationale, qui a tant de ramifi-
» cations, se rattache essentiellement au maintien des
» dynasties de l'Allemagne, le chef suprême de l'em-
» pire, qui est appelé à les diriger dans sa totalité, ne
» peut être investi également que d'une dignité héré-
» ditaire. Privé de cette qualité, qui est le fondement
» de tout pouvoir humain, il n'aurait pas les mêmes
» droits que les princes qui, pour concourir à la pro-
» spérité du tout, ont pris l'engagement de subordon-
» ner le pouvoir héréditaire à sa souveraineté..... »

XXXVI

Selon les adversaires de l'hérédité qui préféraient l'élection à vie, les conséquences seraient en contradiction avec les intentions : on voulait conserver aux princes régnants leur prépondérance traditionnelle, et elle disparaissait entièrement devant un pouvoir supérieur héréditaire; les avantages de l'élection étaient d'offrir tour à tour à chaque dynastie l'espoir de parvenir à l'empire; ce qui n'entrait pas dans le domaine

exclusif d'une famille restait dans le domaine de toutes. N'était-il pas évident que, devant l'immensité des attributions de l'empire, un chef suprême héréditaire absorberait peu à peu toutes les souverainetés, devenues secondaires, qui disparaîtraient d'autant plus rapidement que l'empereur d'Allemagne appuierait sa force sur une Chambre élue par tous les citoyens allemands et représentant la volonté nationale?

XXXVII

Les républicains, qui ne voulaient ni l'empire héréditaire, ni l'empire électif, disaient : Les auteurs du projet ont rêvé l'impossible. Deux fédérations seules sont possibles : celle où tous les princes forment, par leurs représentants, un conseil supérieur dans lequel chacun d'eux apporte sa juste part de puissance et d'influence, conseil semblable à la Diète germanique qui existe depuis longues années : mais une fédération pareille ne laisse aucune place à la volonté des peuples! et celle où les peuples forment, par leurs délégués, une assemblée souveraine, dans laquelle chaque province, chaque État est représenté: c'est la fédération républicaine; mais une telle fédération ne laisse aucune place à la volonté des princes! Prétendre concilier ces deux modes de fédération pour parvenir à l'unité, établir la pondération des pouvoirs, créer un empereur constitutionnel d'Allemagne, en conservant un empereur d'Autriche, des rois de Prusse, de Saxe, de Hanovre, de Bavière, de Wurtemberg, des ducs grands et petits, c'est l'utopie de théoriciens, de phi-

losophes, mais non l'œuvre réfléchie d'hommes d'État habitués à gouverner les nations ! L'unité de l'Allemagne ne peut se constituer sérieusement que sur les débris des couronnes princières. Il est urgent, pour les peuples, de profiter des circonstances qui leur ont remis la souveraineté, et de ne pas s'arrêter en chemin ; sinon, il n'y aura bientôt plus trace de leurs victoires, de leurs droits, de leurs libertés, de leurs constitutions, ni du Parlement allemand.

XXXVIII

Telles étaient les réflexions des divers partis qui se croisaient, se heurtaient, se mûrissaient, en attendant l'Assemblée nationale qui devait définitivement prononcer. Dans toutes les provinces, dans tous les États, on s'occupait avec un empressement extrême de poser les candidatures et d'élire les députés. La mission était haute, le devoir étendu, la responsabilité pesante. Les gouvernements n'apportèrent aucun obstacle ; ils favorisèrent même sur certains points l'élection. Le gouvernement autrichien, ne croyant pas à la possibilité d'achever les opérations électorales avant le 1er mai, réclama et obtint l'ajournement de la convocation de l'Assemblée nationale au 18 du même mois.

Le 18 mai devint une date ineffaçable dans l'histoire de l'Allemagne.

CHAPITRE HUITIÈME.

Tentatives républicaines en Allemagne. — Colonnes d'ouvriers allemands formées en Suisse et en France. — Se transportent sur les frontières. — Impression fâcheuse en Allemagne. — L'influence de la France républicaine en souffre. — Les chefs des colonnes déclarent la non-participation du gouvernement français, son refus de leur donner des armes, et leur résolution de ne pénétrer en Allemagne que s'ils sont appelés par leurs concitoyens. — Les frontières leur sont ouvertes individuellement. — Protestation du gouvernement français : il est étranger au rassemblement des colonnes. — Lettre de Carnot. — Les troupes fédérales se rapprochent des frontières. — Mise sur le pied de guerre des 7e et 8e corps d'armée allemande. — La présence des troupes fédérales exaspère les populations. — Plaintes, accusations des démocrates allemands. — Les colonnes allemandes sur les frontières étaient-elles une force ou une cause de faiblesse pour le parti républicain germanique? — Appel aux armes de Hecker et Struve. — La Commission des Cinquante intervient pour empêcher la guerre civile. — Insurrection commencée. — Lutte malheureuse des républicains. — Soulèvement de Fribourg en Brisgau. — Défaite des républicains. — Les colonnes allemandes venant de France traversent le Rhin, apprennent le désastre des démocrates. — Elles dirigent leur retraite sur la Suisse. — Marche pénible dans les montagnes. — Combat. — Quelques chefs sont pris; les autres se réfugient en Suisse. — Pourquoi le recours aux armes au moment où la nation allemande est régulièrement appelée à décider elle-même de son sort par le vote? — Lutte entre la nationalité scandinave et la nationalité allemande : Proclamation du roi de Danemark aux habitants du duché de Schleswig. — Nouvelle concession du roi de Danemark au peuple : Constitution librement votée par la nation au lieu d'une charte octroyée. — Situation indépendante et également libre offerte au duché de Schleswig par la Commission germanique des Cinquante et le Comité des Dix-sept. — Les Danois renoncent à la conciliation devenue impossible. — Se disposent à entrer en campagne. — Préparatifs des habitants des duchés. — Attaque des Danois. — Défaite des Allemands des duchés. — Intervention des troupes fédérales du 10e corps d'armée. — L'armée danoise refoulée. — Les Danois compensent leur perte sur terre par leur succès sur mer. — Les Scandinaves de Suède et de Norvége s'émeuvent. — Réclamation du roi Oscar. — Médiation de l'Angleterre, acceptée par la Prusse et le Danemark. — Prusse : Situation des partis. — Question posée : la loi électorale sera-t-elle décrétée immédiatement par le roi ou votée régulièrement par la Diète convoquée? Débats passionnés. — Nécessité d'un ministère plus prononcé. — Modification du cabinet. — Ouverture solennelle de la Diète, le 2 avril. — Membres importants de la Diète. —

Présentation de la loi électorale pour la formation d'une Diète constituante. — La Diète prend acte, par une adresse libérale, des concessions faites à la révolution accomplie. — Réformes proposées par le ministère et votées par la Diète. — Loi électorale. — Vote de confiance. — La Diète a rempli dignement sa mission temporaire. — Vive approbation des constitutionnels. — Blâme et reproches des radicaux d'avoir adhéré à l'intervention du roi dans le règlement définitif de la Constitution par l'Assemblée constituante future; d'avoir accepté le vote à deux degrés. — Démonstration populaire projetée. — Opposition à la démonstration des gardes nationaux et des étudiants. — Succès du parti radical dans les élections. — Élimination des royalistes absolus.

I

TENTATIVES RÉPUBLICAINES EN ALLEMAGNE.

La forme de gouvernement que les républicains n'avaient pu obtenir à Francfort de la majorité des délégués allemands, ils résolurent de la demander aux moyens révolutionnaires. Ne pouvant diriger les événements suivant leurs désirs, ils voulurent les précipiter. Doués des qualités qui souvent conquièrent le succès — la foi, l'énergie et l'audace — ils entreprirent de forcer les destinées de l'Allemagne par l'éclat et la puissance des faits accomplis. Ils nouèrent avec les pays frontières, limitrophes de France et de Suisse, des rapports fréquents, publics et secrets, y fomentèrent des ardeurs que le contact et l'exemple rendaient faciles, y soulevèrent des passions qui, nées de l'oppression, n'attendaient, pour agir, que des circonstances favorables. Ces circonstances, ils les provoquèrent!

II

Des colonnes, composées d'ouvriers allemands que la cessation du travail dans les principales villes indus-

trielles de France laissait inoccupés, d'émigrés brûlant de rentrer dans leurs foyers, de patriotes aspirant à participer dans leur pays au mouvement révolutionnaire qui changeait la face de l'Europe, s'étaient groupées pour le retour. Le gouvernement français, qui leur avait refusé des armes, pour ne point violer le droit sacré des peuples et des gens, leur avait donné des secours de route, pour satisfaire aux lois non moins sacrées de l'humanité. Les sympathies des populations leur avaient fourni quelques fusils et quelques munitions. Il en avait été de même en Suisse.

Ces colonnes, parvenues et échelonnées sur les frontières, s'étaient organisées; les chefs avaient adressé à leurs concitoyens d'Allemagne des proclamations républicaines, tout en protestant de leurs intentions pacifiques si leur concours n'était pas réclamé. Mais, aux invitations des gouvernements et aux offres de bon accueil et de secours, s'ils voulaient rentrer individuellement, ils n'avaient pas répondu; et, loin de se dissoudre, ils se maintenaient, se recrutaient activement.

Dans les États les plus voisins de France et de Suisse, dans les grands-duchés de Bade, de Hesse-Darmstadt, dans l'électorat de Hesse-Cassel, dans le royaume de Wurtemberg, en Bavière, à Francfort, dans l'Allemagne entière enfin, on s'était ému, préoccupé de la présence de ces colonnes. Les préjugés issus des anciennes guerres contre l'ambition française se réveillèrent, et furent habilement mêlés aux nécessités de défense par les gouvernements constitutionnels menacés.

Il en résulta une vive polémique dans la presse, des débats importants dans les Chambres des États, des

déclarations chaleureuses des ministres, des décisions spontanées de la Diète germanique, et des mesures militaires.

III

On écrivait de Dresde, le 1er avril : « A aucune époque, l'influence que la France exerce sur les destinées » du monde ne s'était révélée avec tant d'éclat. Il lui » a suffi de se lever, de proclamer les grands principes » que sa nouvelle révolution vient de consacrer, pour » qu'à l'instant même le vieux monde ébranlé s'écroulât » et disparût..... Mais c'est en rassurant contre toute » pensée d'agression, en respectant l'indépendance et » les nationalités, que la nouvelle République conser- » vera partout nos sympathies et notre admiration. C'est » un grand et magnifique rôle que celui de marcher à » la tête des peuples et de les guider dans la voie des » réformes et de la liberté. Ce rôle suffit à la France! »

Après avoir maintes fois reconnu l'influence morale de la France dans les destinées de l'Europe, la *Gazette de Cologne,* du 27 mars, se soulevait, avec une juste colère, contre toute tentative venue de l'étranger pour imposer à l'Allemagne une forme de gouvernement. « La nouvelle nous arrive à l'instant même de Paris » que quelques centaines d'Allemands, auxquels se » sont joints trois cents Français et trois cents Polonais, » sont partis pour Strasbourg, afin de pénétrer de là » dans l'Allemagne méridionale et de proclamer la Ré- » publique. Nous exhortons quiconque a des intentions » loyales à l'égard de l'Allemagne, de la Pologne et » de la France, de ne point appuyer cette tentative in-

» sensée. La république que cette poignée d'hommes
» nous apporte serait pour toujours repoussée au delà de
» la frontière, d'où l'on veut la lancer audacieusement
» comme un brandon dans le mouvement des peuples
» allemands.....

» Cette république des agitateurs attirerait la guerre
» de la Russie sur les frontières de la France. Il en ré-
» sulterait une lutte à mort entre l'Allemagne et la
» France.....

» La question de savoir s'il faut que l'Allemagne de-
» vienne tôt ou tard une république est l'affaire de
» l'Allemagne entière; cette question devra être décidée
» à Berlin et à Francfort; et nous risquerions, au besoin,
» nos biens et notre vie pour empêcher qu'elle soit
» décidée à Paris, ou résolue dans l'Allemagne même
» par des ligueurs allemands... »

IV

Dans les Chambres, les débats étaient aussi animés. Appelé au ministère par suite du mouvement provoqué par la Révolution de février, M. Henri de Gagern, en faisant part à la deuxième Chambre des États de la Hesse grand-ducale de l'organisation et des intentions républicaines des colonnes allemandes, réclamait un vote de confiance, « afin de résister à un système de » violence qui aurait pour but d'imposer par la force » un nouvel ordre de choses. » Il reprochait à la France de permettre des rassemblements qui pourraient compromettre les relations internationales, et il annonçait les démarches des ambassadeurs des puissances allemandes auprès de M. Lamartine.

Un député, M. Zitz, plus impartial, affirmait qu'il était visible que le fait du départ de France des ouvriers allemands n'était point une mesure officielle, mais le résultat d'une nécessité qui avait atteint d'abord les ouvriers anglais; aucun sentiment hostile n'avait donc inspiré le Gouvernement provisoire. Toutefois il demandait d'armer le peuple, et promptement.

Selon un autre représentant, le gouvernement français n'avait eu d'autre désir que d'éloigner des éléments de fermentation, et de les tourner vers l'étranger.

La Chambre s'empressa d'accorder le vote de confiance qui lui était demandé.

A Berlin, le 10 avril, dans une séance de la Diète, où l'on venait de voter les principes les plus larges, on applaudissait le passage d'un discours de M. De Vincke, orateur écouté, estimé, connu pour ses opinions libérales, qui s'élevait avec énergie contre « l'expédition d'Allemands venus de France pour démoraliser l'Allemagne. »

Dans toutes les Chambres, Diètes, États, ce fut une explosion des mêmes sentiments.

V

Les chefs des colonnes allemandes, émus de ces accusations multiples, sentirent l'indispensable besoin de réfuter les allégations dirigées contre eux, et de justifier leurs résolutions. Tout en s'intitulant : *Armée libératrice d'Allemagne, légion des démocrates allemands de Paris,* ils publièrent cette proclamation explicative.

« ..... Nous ne sommes pas des corps francs! Nous » sommes des démocrates allemands. Nous voulons que » tout soit fait pour le peuple et par le peuple.....

» Frères, dans notre belle patrie, accueillez en amis » les exilés qui approchent, car jamais nous n'avons eu » l'intention de rentrer en ennemis sur le sol natal. » Loin de nous l'idée de vous imposer la liberté, de » limiter votre volonté ou d'attaquer votre propriété...

» ..... Les armées des princes vous serrent de tous » côtés! Soyez heureux d'avoir aussi près de vous une » armée de la liberté. — A votre premier appel elle » traversera le Rhin...

»..... Nous vous déclarons en même temps que » nous ne viendrons pas sans cet appel, que nous » n'avons jamais pensé à entrer en Allemagne par la » force.....

»..... Si, par malheur, vous aviez la triste croyance » que l'Allemagne n'est pas encore mûre pour la Ré- » publique, nous sommes loin de vouloir vous imposer » notre conviction. Libre à vous de rester sujets quand » les autres peuples sont devenus souverains!...

» Si vous refusez notre concours... nous irons l'of- » frir à nos frères en Pologne, à nos frères en Schles- » wig-Holstein...

» Tout pour le peuple allemand, avec le peuple » allemand, contre ses ennemis, ses oppresseurs. »

Cette proclamation était signée, au nom de la légion[1], par G. Herwegh et par Henri Boernstein. Bornstedt, troisième chef de la légion, n'avait pas encore rallié ses collègues.

Ils évaluaient ainsi leurs forces, d'après une note

communiquée par eux à la presse : 4 000 démocrates allemands venus de Metz, Colmar, Nancy et Bâle; une légion de 5 000 hommes, formée à Biel, sous le commandement des citoyens Schuller et Doffner, tous deux aides de camp du général Ochsenbein dans la campagne contre le Sunderbund; la légion de Paris de 2 000 hommes; plus les légions de Lyon, Marseille, Bordeaux; 12 000 combattants, qu'ils espéraient réunir avant peu sur les bords du Rhin.

Pour se justifier du concours de l'étranger, ils affirmaient que « le Gouvernement provisoire n'avait ni » encouragé ni appuyé leur entreprise; mais qu'ils » avaient bien le droit de s'occuper du salut de leur » patrie et de coopérer à la conquête de la liberté. »

VI

Le gouvernement français crut devoir, dans la presse officielle et par des notes diplomatiques, réfuter les assertions erronées de M. de Gagern, détruire de vains fantômes, et éclairer l'Allemagne sur les faits. Il était impossible aux esprits sérieux de ne pas reconnaître juste et vraie l'appréciation de M. Zitz sur les causes du départ de France des ouvriers allemands. Les ateliers nationaux de Paris et des autres villes étaient la preuve trop manifeste de la cessation du travail. Il était également impossible de prendre pour des subsides, des secours de route. Et, lorsque l'Allemagne accomplissait sa révolution avec un enthousiasme et une rapidité surprenantes, lorsque la souveraineté des peuples était acclamée dans toutes les

capitales, le Gouvernement provisoire de la République se serait bien gardé de songer à intervenir, et, par là, de fournir aux princes, dans leur chute ou dans leur affaiblissement, une telle diversion à l'opinion publique triomphante, et un semblable prétexte à la réaction.

A côté des pièces officielles, on pouvait lire dans les journaux allemands et français une lettre de M. Carnot, ministre de l'instruction publique, à un membre de la grande université de Heidelberg : « Les principes » de la nouvelle République sont ceux de l'ancienne; » point d'agression! point de conquêtes armées! res- » pect aux nationalités! Vous le savez, la République » de nos pères n'a attaqué que pour se défendre. » Ainsi fera la nôtre! Ou plutôt espérons qu'elle ne » sera pas obligée de le faire! Notre peuple tend une » main fraternelle aux autres peuples; et l'Allema- » gne si éclairée, si pénétrée des sentiments de jus- » tice et de liberté, ne lui refusera pas la sienne. Et » moi aussi qui ai quelques droits d'agir en cette » occasion, puisque l'Allemagne a été pour ma jeu- » nesse une terre hospitalière, je regarderai comme » un bonheur et comme une gloire de contribuer à » cimenter une alliance intime entre deux nations » faites pour s'aimer et pour s'estimer..... »

VII

Au fond de ces préventions injustes de certains gouvernements contre la France, ne pouvait-on pas découvrir la pensée réelle, non de se mettre en me-

sure de se défendre contre une intervention que l'on redoutait peu, mais de préparer les moyens de comprimer tout nouveau soulèvement des provinces frontières, en y appelant les troupes fédérales?

Le député Brentano, dans le grand-duché de Bade, se fit l'interprète de ces soupçons qui commençaient à naître dans l'esprit des populations. Il interpella le gouvernement sur la venue de troupes étrangères dans le pays:

On prétextait de la nécessité de protéger Rastadt et la frontière rhénane contre les invasions de la France; mais cette crainte n'était pas sérieuse: le gouvernement français s'était prononcé contre toute intervention et avait refusé argent et armes. Malgré cela, Bade était occupée par les troupes hessoises; et d'autres troupes étrangères devaient pénétrer dans le cercle du Lac. M. Brentano ne voyait là qu'un premier pas contre la liberté et un danger pour le maintien de la paix avec la France.

Le conseiller d'État Beck alla droit à la vérité: Dans un moment où l'Allemagne aspirait à l'unité, comment pouvait-on appeler les troupes allemandes des troupes étrangères? Le huitième corps d'armée fédérale n'était pas destiné à préparer une réaction, mais à se défendre contre les attaques des volontaires qui avaient l'intention de rentrer non isolément, mais en colonnes et en armes. Le gouvernement français, malgré les intentions les plus loyales, pouvait-il les en empêcher? Ces mêmes craintes existaient du côté de la Suisse, malgré les autorités fédérales qui désiraient également mettre obstacle à de pareilles incur-

sions. En présence de milliers d'hommes qui n'attendaient qu'un signal révolutionnaire pour se mettre en marche, il fallait bien, par le déploiement de forces considérables, inspirer aux agresseurs des sentiments plus pacifiques, garantir la sûreté des personnes et des propriétés, maintenir les libertés conquises et éviter un conflit sanglant.

La Diète fédérale avait en effet ordonné dans ce but la mise sur le pied de guerre des septième et huitième corps d'armée allemande. En conséquence, les troupes constitutionnelles de la Bavière, de Hesse, de Wurtemberg, occupèrent les forteresses fédérales, et s'avancèrent dans les villes frontières du cercle du Lac de Constance et du Haut-Rhin, où le peuple paraissait disposé à favoriser et non à combattre les ouvriers allemands.

VIII

Aussi, loin d'y calmer l'agitation, la présence des troupes fédérales y produisit une irritation extrême. A Donaueschingen, le 6 avril, leur approche seule y cause une exaspération telle que, le soir même, la garde civique s'organise et compte 3 000 hommes dans ses rangs; que des émissaires dévoués partent dans toutes les directions pour soulever les populations; qu'une députation est envoyée à Carlsruhe pour faire cette déclaration à la Chambre : si dans trois jours le ministre Beck et le margrave Guillaume commandant le huitième corps d'armée n'ont pas donné leur démission, le cercle du Lac se détachera du grand-duché.

Fribourg en Brisgau prend les mêmes détermina-

tions. A Duttlingen, l'entrée des Wurtembergeois ne peut avoir lieu parce qu'on a coupé le pont près de Maringhen. Mannheim a également protesté. Dans toute la contrée on crie à la trahison. Le mouvement de résistance se répand comme l'incendie. Le pays est en feu.

Le ministre déclare formellement, dans la séance du 9 avril, que les troupes ne se retireront pas, qu'il ne reculera pas devant la menace; seulement il publie, dans la *Gazette* du 11, une proclamation du grand-duc traitant de calomnies les bruits de coup d'État, et justifiant les mouvements de troupes par les raisons déjà émises à la tribune.

IX

Les colonnes allemandes arrivant de pays étrangers apportaient-elles une force ou une faiblesse au parti républicain? La rentrée individuelle et pacifique de ces chefs et de ces ouvriers n'aurait-elle point mieux favorisé leurs projets d'avenir? Apôtres versant leurs principes, leurs convictions, sur des peuples disposés à les écouter, ils eussent ajouté aux éléments démocratiques une puissance nouvelle; citoyens actifs, ils eussent usé de leurs droits. Soldats restés sur la frontière, ils ressemblaient à des factieux tramant contre leur patrie des complots, avec l'argent, les armes, les secours des ennemis, et, par cela même, ils tuaient la forme à laquelle ils voulaient donner la vie.

X

Hecker et Struve croient le moment propice pour

proclamer la République dans le grand-duché de Bade. Ils ont l'espoir que l'exemple entraînera les autres États de la Confédération. Hecker arbore son drapeau à Constance le 12 avril, et adresse aux démocrates un appel aux armes : Tous ceux qui sont en état de porter les armes se réuniront le vendredi, 14 avril, à midi, à Donaueschingen, sur la place du marché, avec fusils, munitions et vivres; là, seront des amis, Bruhn, Au, Willemann, Rauss, Rasina et autres, qui diront ce que la patrie attend des hommes de cœur; Struve appuiera l'Assemblée de ses conseils; le moment décisif est arrivé; les paroles ne suffisent plus; il faut agir.

XI

Le Comité des Cinquante intervint sur-le-champ, pour empêcher la guerre civile de briser les liens de la démocratie et de noyer ses succès dans le sang. Il adressa, le 13 avril, une invocation aux colonnes de Suisse et de France, pour les supplier d'attendre les décisions souveraines de l'Assemblée constituante, à qui chacun devait se soumettre, et de ne pas se lancer dans une entreprise qui compromettrait l'œuvre de l'unité allemande, et n'aboutirait inévitablement qu'à leur propre perte.

Le Comité s'empressa également d'exhorter les habitants des provinces frontières à ne pas répondre aux excitations datées de Constance, et, dans le but d'arrêter cette fatale prise d'armes, il délégua MM. Soiron et Bühl auprès des chefs, à Heidelberg, à Mannheim et à Carlsruhe, et MM. Venedey et Spatz à Strasbourg.

Mais toute démarche conciliatrice, tout conseil prudent, devaient échouer contre l'exaltation et la résolution d'hommes convaincus qu'en révolution, le pouvoir est au plus audacieux, non au plus sage.

XII

Au lieu, au jour, à l'heure indiqués, Struve était à Donaueschingen avec d'autres chefs du mouvement. Exacts, déterminés, ardents, ils avaient parcouru les communes voisines, communiquant dans de fréquentes assemblées la flamme qui les dévorait. Ils attendaient avec impatience les levées promises de Constance, Stockach, Radolfzell, Blumenfeld, Botzdorf, Neustadt, Engen, Villingen, Hafingen. Le concours des hommes armés ne fut pas aussi considérable qu'ils l'espéraient.

Struve réunit cependant un nombre suffisant de combattants pour tenir la campagne; mais, ne se croyant pas encore en mesure de résister aux troupes wurtembergeoises qui pénétraient dans Donaueschingen, il se replia sur Hecker qui, le 18, bivouaquait à Bonndorf. Toutes rassemblées, les forces insurgées s'élevaient à six mille hommes environ.

Le 19, Hecker marche par Kandern sur Lœrrach, dans le but de se rendre maître de la tête du pont (de Bâle), et de faciliter par là le passage des légions allemandes de France et de Suisse, qui n'attendaient que le signal pour opérer la jonction. Arrivé à Kandern, Hecker, qui avait détaché Weisshaar avec une partie de son monde, trouve devant lui le général en chef de Ga-

gern, frère du ministre, avec trois escadrons badois, un bataillon de la garde badoise et un bataillon hessois. De Gagern lui barre le passage et le somme de se rendre. Hecker, pour seule réponse, commande l'attaqne. A la première décharge de ses cinq cents tireurs de l'Oberland, le général de Gagern tombe mort, frappé par trois balles dans la poitrine. Les dragons furieux veulent venger leur général, chargent impétueusement, et mettent les insurgés en déroute. Mais, réfugiés dans la forêt qui entrave toute poursuite, ceux-ci ne subissent pas de grandes pertes.

Les républicains, dans cette première rencontre, n'avaient pas été heureux. La mort du général avait exaspéré les troupes, qui, loin de se débander ou de passer dans leurs rangs, les avaient vigoureusement combattus.

Weisshaar et Struve, de leur côté, n'avaient pas des chances plus favorables. A Constance, où, le 17, la régence du cercle avait été renversée et remplacée par un gouvernement républicain, le pouvoir ducal avait été rétabli le lendemain même.

XIII

Les chefs ne se laissent pas abattre par leurs revers. Ils redoublent d'énergie, ne songent qu'à recruter des partisans nouveaux, et appellent à leur aide les colonnes d'ouvriers allemands. Siegel, ex-officier badois, commande deux mille cinq cents hommes rassemblés sur la frontière suisse, mieux armés, mieux disciplinés. Il s'avance en bon ordre, avec quatre canons pris

à Constance. Herwegh, Boernstein et Bornstedt, avec dix-huit cents ouvriers venus de France, se mettent en marche pour passer le Rhin. Les forces républicaines, en ce moment, présentent un effectif assez considérable. Le cercle du Lac, les confins de la Forêt-Noire, le cercle du Haut-Rhin, les contrées voisines, sont prêts à se soulever. Si les chefs parviennent à mettre de l'unité dans leur plan d'insurrection, si, au lieu d'errer au hasard, de se rassembler, de se séparer, de se rejoindre, de perdre le temps en allées et venues, ils ont un but bien tracé et le suivent résolûment, ils peuvent obtenir d'importants succès. Mais ils hésitent; ils se demandent s'ils doivent faire la guerre de partisans, au milieu des populations bien disposées, harceler les troupes fédérales et les prendre en détail, ou si au contraire ils doivent concentrer leurs colonnes et attaquer en masse.

XIV

Au milieu de ces irrésolutions, le 22 avril, les républicains de Fribourg en Brisgau font prévenir les chefs des diverses colonnes qu'ils sont maîtres de la ville et qu'ils les attendent. Tous comprennent l'importance de soutenir ce mouvement, et se dirigent vers Fribourg. Siegel accourt le premier. Le 24 au matin, il arrive au moment même où les troupes fédérales attaquent les barricades de la cité. Ces troupes sont nombreuses, supérieures en force; elles ont la discipline et de l'artillerie. Le général Hoffmann qui les commande, apprenant la venue de Siegel, cesse momentanément l'assaut, laisse un corps d'observation, s'avance avec une

promptitude d'exécution remarquable au-devant des insurgés, les met en déroute complète après une lutte sérieuse, et revient s'emparer de la ville.

Les républicains avaient déployé beaucoup de courage et fort peu de tactique. La promptitude de la répression n'avait pas donné le temps aux autres colonnes d'arriver. Isolées, coupées, environnées par des forces supérieures, après la défaite de Siegel et la prise de Fribourg, elles devaient succomber, et elles succombèrent.

A Mannheim, le 26, un soulèvement qui, éclaté plus tôt, eût offert une diversion puissante, fut comprimé dans le sang.

XV

Les colonnes allemandes venues de France traversèrent le Rhin à Kems, en Alsace, le 24 avril à une heure et demie de nuit. Arrivées à cinq heures du matin à Petit-Kems, premier village badois, elles parvinrent le 25, vers deux heures de l'après-midi, dans la petite ville de Kandern. Là, elles apprirent la défaite des corps francs de Hecker et de Struve, et la triste situation des forces insurrectionnelles dispersées et en fuite. Devant l'impossibilité d'agir, elles ne songèrent plus qu'à gagner, par des routes détournées, le territoire suisse. Elles tentèrent, par une marche désespérée à travers les plus hautes montagnes, d'atteindre le pont de Rheinfelden. Errant pendant trente-huit heures dans les hautes neiges, dans des sentiers presque inaccessibles, manquant de vivres, se heurtant la nuit dans les ténèbres, après des souffrances inouïes, elles arrivèrent, le 27 avril au

matin, au village de Dossenbach. Là, réduites à sept cents hommes, elles rencontrèrent un détachement des troupes wurtembergeoises. Malgré leur épuisement, elles livrèrent bataille avec une bravoure remarquable, et laissèrent sur le terrain trente morts et un nombre égal de blessés. Bornstedt, resté l'un des derniers dans la mêlée, fut pris et envoyé dans la prison pénitentiaire de Bruchsal. Herwegh, Boernstein et d'autres chefs parvinrent, ainsi que Struve et Weisshaar, à se réfugier en Suisse et en France, où ils arrivaient vaincus mais non désespérés.

XVI

Au moment où tous les citoyens de la Confédération germanique, sans distinction de rang, de condition, d'état, étaient appelés à l'exercice de la souveraineté par l'élection des représentants, au moment où une Assemblée constituante allait décider de l'unité de la patrie commune, ces tentatives à main armée pour faire prévaloir la forme républicaine en Allemagne semblaient une atteinte à cette souveraineté de la nation. Pourquoi donc, disaient avec raison les membres de la Commission des Cinquante, vous servir du fer et du plomb, là où vous pouvez agir par le vote et par la parole? Si vous obtenez la majorité par la vérité de vos assertions, la République sera pacifiquement fondée. Si au contraire vous restez minorité, le principe même au nom duquel vous vous posez vous oblige à céder, à vous soumettre, jusqu'au moment où l'opinion publique, par vous éclairée et conquise, vous donnera l'autorité. Venez au milieu de nous, avec nous! Usez de

votre influence! Échauffez-nous de vos ardeurs! Pesez sur nos décisions! Aidez-nous à étendre nos libertés, à avancer dans le progrès! Mais si vous vous séparez, votre séparation nous affaiblit; si vous prenez les armes, c'est le suicide de la démocratie qui s'anéantit elle-même. Vous aidez à la réaction! Vous versez inutilement le sang allemand! Ne vous y trompez pas! Ce n'est pas de la révolution que vous faites, c'est de la guerre civile!

Ce langage, impuissant sur les chefs, avait vivement impressionné les populations. Et les meneurs, réfugiés en France et en Suisse après la défaite, se plaignaient hautement d'avoir été mal secondés, de n'avoir pas trouvé les trente ou quarante mille hommes sur lesquels ils comptaient, et, au lieu d'une levée en masse, de n'avoir été soutenus que par quelques citoyens dévoués et déterminés.

XVII

Ces malheureux coups de main, sans résultat possible, mal conçus, mal exécutés, devaient nuire non-seulement au parti libéral allemand, mais encore à la Pologne et à l'influence de la France. « Il y a, disait-on, dans les colonnes allemandes, des Polonais, et des ouvriers français. » Les sympathies pour la Pologne s'en affaiblirent; et l'enthousiasme pour la France née de Février fut tempéré par les craintes fausses ou vraies d'une ambition révolutionnaire.

Il était cependant de la dernière évidence que le gouvernement français était complétement étranger à ces expéditions avortées. La faiblesse de l'attaque en

était la plus claire démonstration. Le Gouvernement provisoire, comme le Conseil exécutif de Berne, avaient décrété les seules mesures praticables dans un État républicain, où la liberté autorise des réunions et des concentrations qui ne seraient pas tolérées dans un État despotique. Le Conseil exécutif de Berne avait transmis des ordres pour la surveillance des frontières. Le Gouvernement provisoire avait, le 19 avril, rendu un décret afin de disperser les rassemblements d'Allemands; il s'appuyait sur ces considérants : « Les gouvernements » d'Allemagne ayant rouvert leurs frontières à leurs na- » tionaux, qui peuvent y rentrer individuellement et » sans armes; ces rassemblements étant un sujet d'a- » larmes et un prétexte d'armement pour les États voi- » sins, et un sujet de malentendu entre l'Allemagne et » la République; l'état de paix, qui existe et qui doit » se resserrer, ne pouvant dépendre de la volonté de » quelques individus..... »

Lorsque MM. Herwegh et Boernstein avaient affirmé que les démocrates allemands repoussaient l'idée de s'imposer à leur patrie, le gouvernement français avait dû se tenir satisfait de cette déclaration. Mais, lorsque après leur défaite, MM. Struve, Hecker, Heinzein et Lommel annoncèrent, dès le lendemain 29, « qu'ils se » formaient en comité pour soutenir une nouvelle lutte et » organiser, avec une grande énergie, un nouveau plan, » qui assurât au parti républicain des résultats plus » heureux que ne l'avait fait un soulèvement qu'ils » n'avaient pu préparer ni empêcher, » le gouvernement français donna des ordres pour dissoudre ce comité, et mettre obstacle à de nouvelles tentatives qui

devaient amener des conséquences aussi tristes, aussi funestes que les dernières.

XVIII

LUTTES ENTRE LA NATIONALITÉ SCANDINAVE ET LA NATIONALITÉ ALLEMANDE.

Question des duchés de Schleswig et de Holstein.

Ce qui préoccupait plus encore l'Allemagne que les tentatives républicaines du grand-duché de Bade, c'était la question si compliquée des duchés de Schleswig et de Holstein. On pouvait prévoir l'issue de la première lutte qui était une lutte défensive; il était impossible de prévoir les conséquences de la seconde, qui allait prendre tous les caractères d'une guerre offensive.

J'ai déjà brièvement exposé comment le duché de Schleswig, pays frontière, avait été, dans les temps les plus reculés, le champ de bataille où la nationalité scandinave et la nationalité allemande se disputaient, à flots de sang, les limites de leurs territoires.

Dans le présent, la question posée était celle-ci : Le duché de Schleswig est-il inséparable du duché de Holstein?

Oui! prétendaient les Allemands.

Non! affirmaient les Danois.

Les intérêts de l'Allemagne dans le débat étaient plus faciles à établir que ses droits. L'inséparabilité admise, comme le duché de Holstein faisait partie de la Confédération germanique, le duché de Schleswig s'y trouvait également incorporé; et ce duché, admi-

rablement situé entre la mer Baltique et la mer du Nord, apportait à la Confédération une augmentation de puissance maritime.

Les Danois invoquaient les traités, les traditions, les faits. A leurs yeux, l'indépendance, l'un de l'autre, des duchés de Schleswig et de Holstein était incontestable. Le duché de Schleswig ne relevait en rien de la Confédération germanique, mais seulement et directement du royaume de Danemark.

J'ai également expliqué comment cette question d'union ou de séparation se trouvait compliquée de la question d'hérédité. Après la mort du roi Frédérick VII, la couronne de Danemark devait passer à la ligne féminine, et les duchés de Holstein et de Lawenbourg, ne tombant point en quenouille, devaient revenir à la branche cadette, dont le chef était le duc d'Augustenbourg.

Les duchés pouvaient donc être séparés du Danemark, d'une manière absolue et définitive.

XIX

On doit comprendre, d'après ce bref résumé, de quelle haute importance était pour les Allemands et les Danois la solution de ce débat : les esprits se passionnaient, les imaginations s'exaltaient, les vieilles haines traditionnelles de nationalité se ravivaient plus violentes, la soif de vengeance ne pouvait plus être étanchée que par du sang, et, situation terrible! le duché de Schleswig était habité par les fils des deux races prêtes à s'entre-déchirer.

XX

Avant une prise d'armes imminente, le roi de Danemark et les membres du gouvernement provisoire insurrectionnel des duchés, parmi lesquels figuraient des princes de la branche royale cadette, faisaient assaut de concessions libérales pour s'emparer de l'esprit du peuple en litige : diminutions d'impôt, droits, franchises provinciales et municipales, justice égale pour le fort et pour le faible, avantages commerciaux, constitutions, toutes les promesses les plus éblouissantes étaient prodiguées dans des pièces officielles.

Le 27 mars, le roi de Danemark adressait ce nouvel appel aux habitants du Schleswig :

« .... J'ai donné ma royale parole d'accorder au duché de Holstein, comme pays faisant partie de la Confédération germanique, sa propre Constitution...

» A vous Schleswigois, j'ai promis, et je promets par ces présentes, que vous aurez, conjointement avec le Danemark et par votre propre coopération, une Constitution libre et populaire.

» Votre indépendance comme Schleswigois, en dehors de la Constitution commune, vous sera assurée par une Diète particulière, par une administration particulière, par des contributions aux charges de l'État légalement réparties proportionnellement à la population, par une juste application de l'excédant des revenus de l'État, par l'abolition de l'impôt sur la consommation, par le droit d'employer indistinctement la langue allemande et la langue danoise dans l'Assemblée des États et à la Diète. »

Le roi de Danemark alla plus avant encore dans le mouvement. Monarque absolu jusqu'alors, cédant aux vœux du peuple que le hasard de la naissance l'avait appelé à gouverner, il lui reconnut sa part de souveraineté; et, au lieu d'une charte octroyée, il résolut de donner une Constitution librement consentie par la nation.

Le 4 avril, il convoqua les États provinciaux du royaume et du duché de Schleswig, afin qu'ils émissent promptement leur opinion : 1° sur la convocation d'une Diète générale, à laquelle seraient présentés un projet de Charte et un projet de réorganisation des États provinciaux; 2° sur un projet de loi électorale, ayant pour objet la Diète générale.

De son côté, le gouvernement provisoire insurrectionnel faisait briller aux yeux des Schleswigois leur propre nationalité et leur indépendance. Le 3 avril, l'assemblée des États des duchés chargeait une commission de préparer un projet de Constitution sur les bases les plus larges. Le roi de Prusse, la Diète germanique, la Commission des Cinquante, le Comité des Dix-sept, engageaient tour à tour le Schleswig à envoyer ses députés à l'Assemblée constituante allemande, qui devait décider de la Constitution et de l'avenir de la nationalité.

Ainsi adulé, caressé, le peuple du Schleswig allait se jeter dans la mêlée, chacun suivant sa race et ses inspirations.

XXI

Le roi, le gouvernement, le peuple de Danemark,

tous d'accord, virent promptement qu'il fallait renoncer à tout espoir de conciliation. Enflammés du même enthousiasme, ils se préparèrent à la guerre. En quelques jours, les dons patriotiques s'élevèrent à une valeur de plus de deux millions de francs; les jeunes gens des meilleures familles, les étudiants, les ouvriers, s'organisaient sur les places publiques et s'exerçaient au maniement des armes; le commerce se cotisait pour offrir un steamer de guerre tout armé; les provinces de Jutland et de Fionie donnaient 2500 chevaux; les femmes fabriquaient de la charpie; les enfants travaillaient à faire des cartouches. Le roi passait des revues où il annonçait qu'il s'apprêtait à marcher à la tête de l'armée; la garde civique et l'armée répondaient par les cris de : *Vive le roi! Vive le Danemark jusqu'à l'Eider!*

Dès les premiers jours d'avril, la flotte et l'armée sont en campagne. Les Danois s'emparent de bateaux à vapeur appartenant aux duchés, et de l'île d'Alsen, point avancé du duché de Schleswig, et qui le domine. Le 4 avril, ils occupent Apenrade et Tondern dans la partie septentrionale, la moins allemande du Schleswig. La veille, le roi s'était embarqué pour prendre le commandement de ses forces devant Flensbourg, ville située au centre du duché sur la Baltique. Là doivent commencer la résistance sérieuse et le combat.

XXII

Les habitants des duchés ne déploient pas moins de vigueur dans leurs préparatifs : les princes se mettent également à la tête des troupes; le gouvernement pro-

visoire se transporte de Rendsbourg à Schleswig, afin d'être plus au centre; des émissaires sont expédiés au roi de Prusse et à la Confédération germanique pour hâter leurs secours d'hommes et de munitions; des corps francs se multiplient, rivalisant de zèle et de patriotisme; le Landsturm se lève partout; des sacrifices en argent et en soldats sont votés d'acclamation par les états; Rendsbourg est armé avec soin; et le gros des forces insurrectionnelles se porte à la défense de Flensbourg.

XXIII

Les Danois, au nombre de dix mille, commencèrent, le 7, l'attaque contre Flensbourg; leur flotte balayait les côtes. Les Allemands des duchés comptaient sept mille hommes, couverts par les murailles de la ville. Après plusieurs combats acharnés, l'assaut vaillamment soutenu, les remparts enlevés, les barricades de la ville emportées l'une après l'autre, les Allemands se virent dans la cruelle nécessité de battre en retraite. La retraite bientôt se transforma en déroute.

Les volontaires des duchés avaient montré un courage héroïque. On citait, avec orgueil et douleur, un corps de jeunes gens surnommé *la légion des téméraires*, dont l'uniforme consistait en une tunique noire, sur le devant de laquelle figuraient un crâne et des ossements en sautoir. Cette légion, de 5 à 600 hommes, qui se trouvait toujours aux points les plus avancés et les plus périlleux, fut surprise et complétement entourée. Sommée de se rendre, elle refusa, se battit jusqu'au dernier homme et fut exterminée.

Les volontaires danois n'avaient pas moins bravement combattu. On vantait le sang-froid et la fermeté de l'un d'eux. Venant de perdre l'œil droit, et pressé par ses camarades de se retirer, il répondait : « Non ! je ne veux pas, il me reste encore l'œil gauche pour viser. »

La perte des Danois s'éleva de 650 à 700 hommes. Les insurgés perdirent environ 1 400 des leurs et laissèrent 800 prisonniers.

Le roi de Danemark fit, le lendemain, son entrée à Flensbourg.

Les Danois s'emparèrent rapidement de la ville de Schleswig, et successivement d'Eckernfoehrde, d'Usum, de Friederichstadt. Vers le 12 avril ils étaient maîtres de tout le duché, jusqu'à l'Eider, et menaçaient Rendsbourg, la dernière ville forte du Schleswig.

Là devaient s'arrêter les succès des Danois sur terre. Les secours de l'Allemagne allaient changer la face des événements.

XXIV

Le roi de Prusse, qui caressait toutes les idées qui flattaient l'orgueil national, avait répondu, dès le 26 mars, au duc de Schleswig-Holstein-Augustenbourg, « qu'il s'était déclaré le protecteur de la cause al-
» lemande, non pour usurper les droits d'autrui, mais
» pour les maintenir; qu'il était prêt à soutenir, parmi
» ces droits : — que les duchés sont des États indé-
» pendants; — qu'ils sont des États fermement liés
» entre eux; — que la race masculine règne sur les
» duchés; — et qu'il défendrait les duchés contre toute

» attaque et empiétement, conformément à la résolu-
» tion de la Diète du 17 décembre 1846. »

L'Assemblée préparatoire de Francfort avait, le 31 mars, reconnu le duché de Schleswig uni au duché de Holstein, comme faisant partie de la Confédération germanique.

La Diète germanique, par un acte officiel de sa séance du 4 avril, et nonobstant les protestations du représentant du Danemark, exprima sa reconnaissance à la Prusse et aux États du 10e corps d'armée, pour les mesures prises par eux, dans le but de protéger la frontière fédérale dans le Holstein. Elle s'offrait ensuite comme médiatrice, sur les bases de la plénitude des droits du Holstein dans son union avec le Schleswig et du rétablissement du *statu quo ante bellum.*

XXV

Les troupes fédérales du 10e corps d'armée entrèrent immédiatement en campagne et avancèrent rapidement vers Rendsbourg au-devant des troupes danoises. Avant de commencer les hostilités, le colonel Bonin, qui commandait les Prussiens, envoya, le 11 avril, au capitaine Lessoé, qui commandait les avant-postes danois du Schleswig, une lettre par laquelle il notifiait, conformément à ses instructions, que toute attaque des troupes danoises contre celles du duché de Holstein serait regardée comme une déclaration de guerre du Danemark contre la Prusse. Le lendemain, 12, dans une conférence avec le général danois de Hoegh Guedberg, le colonel confirmait ce qu'il avait

dit la veille, et demandait que l'armée danoise, pour se mettre d'accord avec la résolution de la Diète germanique du 4 avril, reprît les positions occupées par elle, ledit jour, dans le duché de Schleswig; sinon, suivant l'ordre du roi de Prusse, les troupes allemandes devaient passer l'Eider. Le roi de Danemark fit une réponse ironique :

« La communication ainsi énoncée ne pouvait être » que le résultat d'un malentendu. — Les troupes al- » lemandes ne pouvaient avoir d'autre mission que » celle d'appuyer le gouvernement légitime; — et, en » conséquence, il invitait M. de Bonin à sommer le » gouvernement provisoire insurrectionnel de cesser » ses fonctions, et à contraindre les fonctionnaires pu- » blics à rentrer dans le devoir. »

XXVI

Ces pourparlers n'étaient qu'une affaire de forme. Chacun brûlait d'en venir aux mains, et de part et d'autre on se disposait à l'attaque.

Les forces des deux partis étaient ainsi évaluées : La Prusse, 13 000 hommes de toutes armes; le Brunswick, un bataillon et six pièces de canon; le Hanovre, quatre bataillons, six escadrons, dix canons; Oldenbourg, deux bataillons; le Mecklenbourg, quatre escadrons; le Schleswig-Holstein, 8 000 hommes et quatre batteries; total de l'armée fédérale: 26 000 hommes et soixante pièces de canon. — L'armée danoise comptait 24 000 hommes et quatre-vingt-seize pièces de canon. — L'armée allemande reçut bientôt de nouveaux ren-

forts qui élevèrent son effectif à 40 000 hommes; et les Danois se trouvèrent inférieurs en force sur terre. Mais ils étaient les maîtres absolus sur mer. — Leur flotte, composée de vaisseaux, frégates, corvettes, bricks, chaloupes canonnières, dominait dans la mer du Nord et dans la Baltique.

XXVII

Le 20 avril, les troupes allemandes quittèrent Rendsbourg et marchèrent en avant. Ce jour-là même il y eut un combat d'avant-postes : — les Danois furent contraints de céder. Le 23, après une bataille où l'armée danoise fut défaite malgré des prodiges de valeur, les troupes allemandes reprirent la ville de Schleswig. L'armée danoise, vigoureusement poussée, opéra sa retraite en bon ordre. Une partie se replia, avec le secours de la flotte, sur l'île d'Alsen et y prit une position formidable. Le gros de l'armée ne put défendre Flensbourg, où l'ennemi pénétra le 26. Poursuivant leurs succès, les Allemands s'emparèrent successivement de Tondern, d'Apenrade et de plusieurs autres villes. Le 2 mai, ils s'éloignaient d'Hadersleben ; et, maîtres de presque tout le Schleswig, ils décidaient en conseil de guerre, à Christianfeld, de passer les frontières, de pénétrer dans le royaume de Danemark et d'attaquer le Jutland. Le 4, le général Wrangel, à la tête de 12,000 hommes prussiens et de 5 000 Schleswig-Holsteinois, franchit la frontière du Jutland, près Kolding, dont il s'empara, occupa la forteresse de Fredericia, arbora le drapeau allemand sur le fort

de la mer qui domine le passage du Petit-Belt, et déclara qu'aussi longtemps que ce drapeau flotterait il ne serait pas reçu de péage sur les navires.

XXVIII

Les Danois compensèrent les revers qu'ils éprouvaient dans les duchés par les succès qu'ils obtenaient sur mer. Le 18 avril, l'embargo avait été mis sur les navires prussiens, avec ordre de les capturer. Trente bâtiments chargés de bois, seize autres ayant à bord de riches cargaisons, devinrent la proie des Danois. Chaque jour voyait s'effectuer des prises nouvelles. Les 29 avril et 1er mai, le gouvernement de Danemark déclara étendre les hostilités à toutes les puissances ennemies, la Prusse, le Hanovre, les grands-duchés d'Oldenbourg et de Mecklenbourg, les trois villes hanséatiques, et notifia régulièrement au Corps diplomatique le blocus des ports de Swinemünde, Stralsund, Rostock, Wismar, Pillau, Dantzick, Kiel. Ces blocus subirent des modifications d'après les réclamations des puissances neutres. Mais le résultat n'en fut pas moins fatal au commerce allemand. Ses pertes furent énormes, et le Danemark eut une compensation de la violation de son territoire et des subsides que l'armée fédérale avait imposés au Jutland.

XXIX

A la nouvelle humiliante que le pied du soldat allemand a foulé le sol d'un pays scandinave, tout le

sang de cette race belliqueuse s'enflamme. En Suède, en Norwége, tous ceux qui, par leur âge, ont les battements plus rapides au cœur et qui sentent l'injure plus vivement, offrent et leurs bras et leur vie. Des masses de volontaires demandent à leur gouvernement des armes et les moyens de courir au secours de leurs frères. Les démonstrations publiques se multiplient dans les principales villes de ces royaumes. La bourgeoisie proteste contre les prétentions et les attaques de l'Allemagne, et presse ses représentants de défendre la nationalité scandinave. L'armée elle-même sollicite l'ordre de marcher à l'expulsion des Allemands. Enfin, le roi Oscar, répondant aux vœux unanimes et enthousiastes des peuples, adresse, le 9 mai, au roi de Prusse, une déclaration par laquelle il lui signifie que, sans vouloir décider la contestation relative au duché de Schleswig, il a pris la résolution d'envoyer une armée et une flotte au secours du Danemark, si les troupes fédérales persistent à l'attaquer. Il terminait en réclamant une cessation d'hostilités qui donnât le temps à des puissances médiatrices de concilier l'affaire des duchés.

Les puissances médiatrices devaient être, logiquement, celles qui étaient intervenues au traité de 1720, la France et l'Angleterre, et aux traités de 1767 et 1773, la Russie. De ces puissances, celle qui paraissait le mieux placée pour aplanir les difficultés était l'Angleterre; aussi ce fut à l'Angleterre que les gouvernements danois et prussien firent les premières ouvertures. Le cabinet anglais offrit ses bons offices pour une conciliation amiable, et lord Palmerston en

entretint les Communes dans la séance du 17 avril. La France et la Russie devaient se joindre, plus tard, aux négociations. Dans les questions débattues, les intérêts de l'Angleterre et de la France étaient des intérêts de commerce et d'équilibre européen; ceux de la Russie, des intérêts de protectorat et d'influence compliqués de droits de famille. Mais avant qu'une médiation, quelle qu'elle fût, pût être acceptée, les deux nationalités en lutte avaient encore besoin de satisfaire leur colère et leur passion sur les champs de bataille. L'humanité est ainsi faite, que la raison suprême ne peut être écoutée dans les guerres des peuples, qu'après un épuisement presque complet des ressources et des forces, qu'après des exterminations terribles et des maux irréparables.

XXX

PRUSSE.

Le roi de Prusse, qui sans cesse s'efforçait de détourner vers l'extérieur les ardeurs de ses peuples, ne pouvait, malgré sa tactique et son habileté, parvenir à maîtriser le mouvement. La Révolution poursuivait son cours; et la nation, qui n'avait proféré ni cri de mort, ni cri de vengeance, marchait vers son but d'un pas ferme et résolu. Satisfaite de sa victoire, de ses droits recouvrés, elle puisait dans l'abaissement du pouvoir royal l'audace et la volonté. Les bourgeois exhalaient dans des cercles, dans des réunions, dans des clubs, les désirs longtemps comprimés de la vie politique. Les ouvriers songeaient à une amélioration de leur condi-

tion sociale, de leur vie matérielle. Les étudiants, pleins du feu de la jeunesse et du désintéressement de leur âge, ne rêvaient que gloire et liberté. Tous réunis, ils formaient une garde nationale, sans uniforme encore; mais, évitant toute distinction de costume, ils cherchaient à consolider l'ordre tout en réclamant le progrès. Des protestations réactionnaires, suscitées par les nobles, dans les campagnes et dans certaines villes de la Poméranie, du Brandebourg et de la Saxe, ne produisaient d'autre résultat qu'un élan plus prononcé de la Révolution. Des pétitions qui contestaient au peuple de Berlin ses actes et ses droits, circulaient impuissantes et sans force, et venaient échouer devant les faits. La pensée qui préoccupait le plus l'opinion publique, et qui la divisait, c'était la réunion de la Diète pour le 2 avril.

XXXI

Les uns réclamaient du roi une loi électorale, basée sur le suffrage universel, qui appelât immédiatement tous les citoyens prussiens à nommer une Assemblée constituante, et refusaient tout pouvoir à la Diète préexistante aux journées de Mars; ils voulaient agir révolutionnairement. Les autres, au contraire, prétendaient ne pas sortir de la légalité, et attendaient de la Diète, convoquée pour le 2 avril, la loi électorale présentée par le monarque et régulièrement votée par elle; ils voulaient agir constitutionnellement. Ceux-là désiraient rompre avec le passé, ceux-ci maintenir la tradition. Mais du moment où c'était de l'initiative du roi que l'on attendait la loi, qu'elle provînt de son au-

torité absolue ou de son autorité constitutionnelle, la forme n'ajoutait rien, n'enlevait rien, à la souveraineté de la nation. Il en eût été autrement si le pouvoir royal eût été suspendu. Il ne l'était pas!

Le roi avait répondu à une députation de Breslau : « Ayant promis une constitution sur les bases les plus » larges, je veux rendre une loi électorale nationale » qui, fondée sur les élections primaires, produira une » représentation de tous les intérêts du peuple, sans » distinction de religion. Cette loi sera soumise à la » Diète réunie, dont je dois considérer la prompte » convocation comme le vœu général du pays. J'agi- » rais contre ce vœu, si, d'après votre proposi- » tion, je rendais la nouvelle loi sans consulter les » États..... »

La municipalité de Berlin en appelait à la sagesse du peuple : « Notre vœu, notre demande, est qu'on » cherche à créer une loi électorale aussi étendue que » possible, à l'aide de mesures tendant au bien-être » des classes laborieuses. Mais pour cela, il faut atten- » dre le projet de loi sur les bases les plus larges que » le roi nous a promis..... Ne craignons pas que la » Diète rétrécisse ces bases. La pusillanimité, indigne » de ces grandes journées, peut seule le craindre, et se » laisser emporter jusqu'à demander à notre roi consti- » tutionnel une infraction à la loi, l'octroi d'une loi » électorale. C'est pourquoi nous vous invitons, conci- » toyens, à attendre que la Diète se soit prononcée; » car, actuellement, la Diète est encore l'organe consti- » tutionnel du pays. Laissez cet organe reconnaître lui- » même son insuffisance, et n'allez pas, après avoir

» conquis le droit et la liberté, remettre notre droit en » question, et fournir des prétextes à une réaction dan- » gereuse..... »

XXXII

On peut juger, par cette proclamation, combien les esprits s'étaient passionnés sur cette question. Aussi la réunion de la Diète inspirait-elle des craintes sérieuses pour la journée du 2 avril. On redoutait une grande démonstration populaire. Le club démocratique de Berlin faisait remonter la question jusqu'au roi lui-même, et parlait hautement de sa déchéance. De leur côté, les mécontents de la dernière révolution faisaient ouvertement des menaces : dans le cas où cette démonstration porterait une nouvelle atteinte au pouvoir royal, l'assaut serait donné à la ville de Berlin par les paysans de la Poméranie et du Brandebourg, réunis aux troupes prêtes à prendre une éclatante revanche.

XXXIII

Le ministère, formé, le 19 mars au matin, sous la présidence du comte d'Arnim, — quoiqu'il eût été étranger à tous les événements accomplis du 18 au 19 mars, et qu'il eût dignement porté le lourd fardeau du pouvoir pendant les jours suivants, — n'était plus assez fort pour faire face aux embarras, devenus de plus en plus pressants. Devant les pétitions des municipalités des dix-huit villes principales des provinces rhénanes : Cologne, Aix-la-Chapelle, Bonn, Coblentz, Dusseldorf, Elberfeld, Trèves, etc., qui réclamaient

les démissions des comtes d'Arnim et de Schwerin, il dut se reconstituer d'une manière plus homogène et plus populaire, sous la présidence de M. Camphausen (de Cologne), avec l'adjonction de M. Hansemann (d'Aix-la-Chapelle) pour les finances. M. d'Auerswald fut chargé de l'intérieur; le docteur Bornemann, de la justice; le baron d'Arnim, dernièrement ambassadeur à Paris, des affaires étrangères; M. de Reyher, de la guerre; M. Patow et le comte de Schwerin, des autres portefeuilles.

Le premier acte du cabinet fut de présenter un rapport au roi : il lui exprimait le vœu qu'à l'avenir toutes les affaires de la constitution et toutes les demandes qui lui seraient faites à ce sujet, fussent renvoyées aux ministres, qui se considéraient responsables, envers la future Assemblée nationale, de toutes les mesures qu'ils adopteraient.

Le second acte fut de proclamer la publicité des séances de la Diète.

XXXIV

La modification du cabinet, la réputation libérale et méritée des ministres influents, leurs déclarations franches, permirent d'ouvrir la Diète, le 2 avril, plus paisiblement qu'on ne s'y attendait. Des détachements de la garde nationale, pris dans les quarante-trois compagnies dont elle se composait, des délégués de chaque corporation des divers métiers qui avaient conservé leur organisation telle qu'elle existait au moyen âge, veillèrent à la tranquillité de la ville et à la sûreté des délibérations de la Diète. L'Assemblée tint séance dans

l'une des salles du château royal, dite la salle Blanche. Les membres de la curie des seigneurs, dépouillés de leurs uniformes, de leurs rubans, de leurs insignes honorifiques, et les membres de la seconde Chambre, n'étaient distingués entre eux que par la place qu'ils occupaient. Le trône, voilé d'un surtout en velours cramoisi, était vide du roi (qui était à Potsdam); à la droite du trône, les fauteuils destinés aux membres de la famille royale en pareille circonstance étaient également vides; à la gauche, s'étaient placés les ministres du roi. La tribune, unique dans la salle, consacrée usuellement à la famille royale, aux personnes de la cour et à la diplomatie, devenue tribune publique, était occupée par les principaux rédacteurs des journaux, organes de la publicité.

L'Assemblée paraissait calme, résignée, pénétrée de la grandeur des événements. Si la représentation habituelle des cours était absente, on regardait avec une avide curiosité les hommes les plus illustres du royaume de Prusse. Parmi les membres de la curie des seigneurs, on remarquait le jeune prince de Wied, beau-frère du duc de Nassau, estimé pour son libéralisme sincère; le prince Lichnowski, sympathique aux classes ouvrières; le prince Lynard, poëte et philanthrope; le duc d'Aremberg, le plus riche seigneur de Silésie; le prince Radziwill, qui n'avait pas quitté le roi dans les instants les plus difficiles; le prince Sulkouski, neveu de l'aide de camp du général Bonaparte mort glorieusement en Égypte lors de la révolte du Caire. Dans la seconde curie, on considérait avec émotion les orateurs, les hommes d'État éminents, qui

avaient entrepris de régénérer le pays : M. Camphausen, président du conseil; M. Hansemann, réputé l'un des plus habiles financiers; Beckerath, à la parole brillante; Mevissen, éloquent représentant des provinces rhénanes; Milde, l'un des chefs de l'opposition; De Vincke, qui avait joué un grand rôle à la dernière Diète; de Saucken, ancien soldat de la guerre d'indépendance; et tant d'autres. On examinait aussi, non sans émotion, les Polonais disséminés dans la salle, accourus une dernière fois pour protester en faveur de leur nationalité si longtemps méconnue et opprimée : M. Potworowski, président du Comité de Posen; MM. Kraszewiski et Brodowski, hommes de mérite et de conviction.

XXXV

A midi, le président du conseil prononça le discours d'ouverture. Sans rien dissimuler de la gravité de la crise, des difficultés du moment, des révolutions qui avaient ébranlé l'Europe, il parla de la hauteur du but à atteindre, de l'édifice social à reconstruire, des plaies connues et cachées à guérir, des souffrances à soulager, du crédit à raffermir, du travail rémunérateur à protéger, de la paix à maintenir, de la nouvelle Constitution à fonder. La voix du ministre était vibrante des sensations contenues dans son âme; sa parole fut écoutée, dans le plus profond silence, avec un vif intérêt. Cet intérêt redoubla lorsqu'on entendit la lecture du préambule, signé par le roi et par tous les membres du conseil, qui précédait le projet de loi sur les élections « de l'Assemblée qui, d'après la nature de sa tâche provi-

soire, n'admettait pas la division en deux Chambres ». La Diète, réunie pour la dernière fois dans sa forme actuelle, était invitée à délibérer promptement, afin d'assurer les bienfaits d'une Constitution libre, en harmonie avec les conventions faites pour l'établissement d'une Constitution fédérale allemande.

Aux termes du projet de loi, tout Prussien âgé de vingt-quatre ans était électeur primaire dans la commune où il avait élu son domicile depuis un an, s'il n'était domestique ou à la charge de l'État. — Il y aurait un électeur sur 500 habitants. — Était éligible tout Prussien âgé de trente ans et jouissant de ses droits civils. — Il ne pouvait être donné aux députés de mandats impératifs.

Le ministre donna ensuite lecture d'une ordonnance indiquant quelques bases, libérales et satisfaisantes, de la Constitution future, « sur le contenu et la forme de laquelle l'Assemblée nouvelle aurait à s'entèndre avec le roi »; puis il termina en prononçant, au nom du roi, « l'ouverture de la seconde Diète générale ».

XXXVI

Après une courte discussion préliminaire, le prince de Solms, qui présidait la Diète, proposa comme membres de la Commission de l'adresse, MM. Beckerath, Grabow, De Vincke, comte de Duren, Bardeleben, Mevissen, Gieseler, Helldorf, Hagenann et Podworowski : presque tous appartenaient à la gauche. Les maréchaux des provinces ne s'étant pas opposés à ces choix, la Commission, après une suspension de la séance, rentra

dans la salle et donna lecture d'un projet d'adresse remarquable par la netteté des formules et la grandeur des idées.

« Votre Majesté nous a réunis autour d'elle dans un » moment où le peuple allemand, longtemps arrêté » dans sa marche par l'absence d'unité et de liberté, » s'est levé avec une force souveraine pour conquérir » ces deux grands bienfaits. Toutes les tribus germani- » ques se tendent une main fraternelle; et la Prusse » n'aspire qu'à l'honneur de devenir l'un des membres » les plus puissants de ce tout grandiose.

» La liberté seule donne la force vitale. Elle est ga- » rantie à tout le pays allemand par la représentation » du peuple, établie à côté de la Confédération; elle » est garantie à la Prusse par les institutions que Votre » Majesté a promises pour bases de la Constitution prus- » sienne; et nous, réunis ici pour la dernière fois, » nous sommes pénétrés de la confiance qu'à l'avenir » une véritable représentation nationale veillera sur les » intérêts de la patrie.

» Mais, en ce moment, nous sommes encore les or- » ganes du pays, et, en cette qualité, nous avons en- » core des devoirs à remplir... »

Ici est pris acte, liberté par liberté, droit par droit, concession par concession, de tous les engagements et promesses du roi dans ses lettres patentes du 18 mars, dans le manifeste du 21, dans les décrets des 22 et 28 du même mois, et dans l'ordonnance dernière; c'est une longue et brillante énumération :

« ..... En acceptant avec confiance ces promesses, » en reconnaissant que la monarchie constitutionnelle,

» reposant sur la base la plus large, sera désormais la » forme du gouvernement de la Prusse, nous nous con- » formons, nous en sommes sûrs, à la volonté du peu- » ple tout entier...

» Le peuple, en se levant pour la liberté, ne veut pas » rompre avec son histoire. Il honore la royauté sous » laquelle la Prusse a grandi. Il voit dans la monarchie » constitutionnelle la garantie la plus sûre de la liberté, » du salut public et de l'unité de la Prusse...

» L'Allemagne est fermement résolue à maintenir et » à défendre sa nationalité contre tous; elle veut la » justice pour tous. C'est pourquoi nous saluons avec » joie le décret de Votre Majesté qui promet au grand » duché de Posen une réorganisation nationale. »

Après un appel à l'union du peuple et de l'armée, et une adhésion aux ministres possédant la confiance du pays, l'adresse finit ainsi :

« En réservant la libre expression de nos opinions » sur les projets de loi qui nous seront présentés et qui » renfermeront l'accomplissement d'une partie des pro- » messes de Votre Majesté,

» Nous demeurons avec un profond respect, de » Votre Majesté,

» Les féaux États réunis à la seconde Diète. »

XXXVII

Cette admirable adresse est la profession de foi la plus sincère, la plus libérale, d'une monarchie constitutionnelle. La révolution était accomplie en Prusse aussi profondément que le permet cette forme de gou-

vernement. Les représentants maintenaient la royauté, mais en s'emparant de tous les droits qu'avait reconnus le roi pour sauver sa couronne, et en les constatant; ils consolidaient la victoire du peuple, tout en la renfermant dans la limite du possible pour un État vieilli sous le joug du despotisme et de la féodalité. Cette déclaration de principes, devenue le programme obligé de la future Assemblée constituante, fut votée par la Diète réunie, sans opposition, à la presque unanimité; et la Diète était composée de seigneurs et de députés désignés d'après l'ancien système, système le plus restreint et le plus étroit!

XXXVIII

Les hommes d'État de la Prusse s'occupaient aussi des améliorations matérielles. Le ministre des finances annonça que l'égalité de l'impôt serait la base du régime financier, et qu'il commencerait les réformes par l'abolition des droits sur les blés; ces propositions, quoique froissant les intérêts considérables de la noblesse prussienne, furent accueillies à l'unanimité et par acclamation. Le ministre, dans la séance du 5, promit de donner du travail aux ouvriers qui en manquaient, de remplacer l'impôt d'abatage et de mouture par l'impôt des classes, d'augmenter les fonds de l'escompte, de créer des comptoirs et de consacrer tous ses soins aux questions de crédit.

La Diète donna son adhésion provisoire aux projets de loi présentés par le cabinet, sur la liberté de la presse et les autres droits politiques, laissant à la future Assemblée constituante de prononcer définitivement.

La loi qui devait absorber principalement l'attention de la Diète était la loi électorale, dont M. De Vincke avait été nommé rapporteur. La première question débattue fut de poser les limites des attributions de la Diète et de fixer la mission de l'Assemblée nationale future. Dans le préambule, la Diète commença par déclarer qu'elle se regardait comme convoquée pour la dernière fois, et qu'elle ne pouvait coexister avec la future Assemblée; que cette Assemblée serait compétente pour fonder la Constitution, de concert avec la couronne, et qu'elle exercerait, pendant la durée de ses réunions, les droits jusqu'ici réservés aux États généraux, notamment en ce qui concernait le consentement des impôts et des emprunts.

La loi électorale fut votée avec quelques amendements peu importants : l'obligation de domicile, pour être électeur, fut réduite d'un an à six mois, par 272 voix contre 231.

XXXIX

Le ministère et la Diète se préoccupaient vivement de la solution financière. Le ministère avait présenté, pour réclamer des subsides, un projet de loi qui, par sa nature, entraînait un vote de confiance. Une Commission reçut mission d'examiner s'il y avait lieu d'autoriser le gouvernement : 1° à se procurer par voie extraordinaire, pour la défense intérieure et extérieure de la monarchie, la somme de quinze millions de thalers (56 250 000 francs), afin d'avoir la facilité de mettre sur le pied de guerre, dans l'espace d'un mois, une armée de 450 000 hommes; 2° à

donner la garantie de l'État, jusqu'à la concurrence de vingt-cinq millions de thalers (93 750 000 fr.), pour le rétablissement du crédit et la conservation du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, tout en cherchant à éviter à l'État les pertes que cette garantie pourrait occasionner.

La Commission conclut à l'adoption de ces mesures, qui, dans la séance de la Diète du 10 avril, furent votées par acclamation et à l'unanimité.

La Diète n'hésita pas à donner cette éclatante adhésion à des hommes qui, avant les événements, étaient classés dans la minorité. Elle sentait la nécessité de confier, par un accord complet, à ces hommes qui personnifiaient l'autorité dans la révolution, une force et une puissance sans restriction. En effet, l'histoire ne dit-elle pas bien souvent que ceux-là qui sont accusés de fomenter les passions du peuple parce qu'ils le défendent contre les oppressions, les abus, les corruptions du despotisme, sont appelés et regardés comme des sauveurs le jour où, le peuple brisant ses chaînes, il faut des hommes hardis et courageux pour contenir le flot des passions déchaînées, et diriger le mouvement dans les voies de la justice, de l'honnêteté et de la liberté?

La Diète avait achevé sa brève mais importante mission. Elle avait pris acte solennel des engagements du roi, dressé le programme des libertés futures, réglé la loi électorale et les ressources financières. Les membres des États se dispersèrent pour s'occuper des élections de l'Assemblée constituante.

XL

La Prusse allait également procéder à la nomination des députés au Parlement national allemand qui devait se réunir à Francfort dans le mois de mai. Le gouvernement voulut appliquer, dans cette circonstance, le vote à deux degrés ; mais la Commission des Cinquante anéantit cette résolution, exigea le suffrage universel pur et simple, et le gouvernement prussien se soumit à cette décision.

XLI

Si la Diète avait, aux yeux des libéraux constitutionnels et des hommes de progrès modéré, répondu, au delà de toute espérance, aux vœux de la nation, elle avait suscité des critiques amères et de violentes réclamations de la part des démocrates absolus, de ceux qui aspiraient à posséder en Prusse, comme en France, une république, et en Allemagne une fédération républicaine.

Pourquoi, disaient-ils, reconnaître au roi le droit d'intervenir dans la Constitution future de la Prusse? Au peuple seul appartient la souveraineté! Lui seul doit intervenir pour régler ses lois, sa destinée! L'Assemblée ne peut être constituante, si le consentement royal est nécessaire! C'est une illusion! Attendre une charte de l'octroi du roi, de son caprice, de son bon plaisir, c'est une folie! Ne se croira-t-il pas le droit de retirer un jour ce qu'on lui aura reconnu le droit d'accorder un autre jour? C'est bâtir sur le sable!

Quelle foi peut-on avoir en ce monarque, qui a fait verser le sang de ses concitoyens, et qui n'a cédé que contraint et forcé? A qui va-t-on donner la mission de diriger la révolution? A celui-là même qui l'a subie, à celui qui en est le vaincu! Mais les libéraux, ses ministres aujourd'hui, seront reniés demain par lui. Dès que l'armée sera réorganisée, dès que le peuple aura déposé ses armes et repris ses travaux, le roi changera son ministère, et déchirera les pages d'une Constitution qu'il dira lui avoir été imposée. Le peuple a été grand, généreux, il n'a persécuté personne. Eh bien! on n'aura envers lui ni la même grandeur, ni la même générosité. Ceux, parmi le peuple, qui ont conquis la liberté, au prix de leur sang, seront arrêtés, exilés, fusillés. Ces glorieuses blessures, soignées par les mains mêmes de la reine dans le château royal, ces nobles cicatrices, indices de bravoure et de patriotisme, deviendront autant de signes funestes pour ceux qui les ont reçues, et les livreront aux persécutions, à la prison, à la mort. Héros la veille, le lendemain ils ne seront plus que des assassins, et leur couronne civique se transformera en couronne de martyrs.

A ces plaintes, à ces murmures, ils ajoutaient : Pourquoi la Diète a-t-elle admis le vote à deux degrés et non le vote direct par le peuple? Le vote à deux degrés livre le peuple aux influences locales de la noblesse et de la bourgeoisie. La main du faible et du pauvre sera enserrée dans la main du fort et du riche. La Représentation sera faussée; les vœux de la nation ne pourront prévaloir à travers les obstacles et les

piéges de toute sorte. Le vote à deux degrés, c'est le mensonge du suffrage universel; le vote direct seul, librement exprimé, est la vérité non affaiblie, non détournée de son origine. Puis venaient toutes les raisons connues, trop connues pour avoir besoin d'être redites.

Aux plaintes, aux murmures, bientôt les radicaux résolurent d'unir l'action. Une grande manifestation fut décidée, dont le jour fut fixé au jeudi 20 avril: le peuple était invité à se former en cortége, pour porter au château une pétition ou plutôt une protestation, et réclamer le suffrage direct.

XLII

Les radicaux comptaient sur le concours des ouvriers. Déjà, le 6 avril, les ouvriers des fabriques d'impression sur coton avaient voulu se mettre en grève. La sagesse des autres ouvriers les en avait dissuadés. La journée s'était passée non sans appréhension ni sans inquiétude, mais sans troubles sérieux. Le foyer du mécontentement n'était pas éteint et menaçait encore de se raviver. Il en était à Berlin comme partout, comme toujours. Les journées de révolution ralentissent le travail, et c'est précisément dans ces moments-là que les ouvriers se laissent entraîner par le courant à réclamer des augmentations de salaire et des réductions d'heures de travail. Ils veulent les profits pendant la crise, et exigent l'impossible. Ils ne comprennent pas que les améliorations dans le sort des masses ne précèdent ni n'accompagnent, mais suivent les révolutions; qu'elles en sont les conséquen-

ces, les développements; que les institutions, les droits, doivent être fondés d'abord; que le progrès matériel vient ensuite et en découle logiquement. Telle est la loi invariable. Nos pères, en 1789, ont eu les souffrances; nous, nous avons les bénéfices.

Le 20 avril, les meneurs se disposaient à faire leur démonstration; mais le conseil communal, le club constitutionnel, le corps des étudiants, la garde civique, avaient protesté contre les tentatives d'une journée; l'opinion publique avait fait entendre sa voix au rendez-vous indiqué sur la place Alexandre. Les membres du club, qui avaient voulu donner l'impulsion, et quelques ouvriers seulement se groupèrent. Bientôt, voyant leur petit nombre, ils parurent céder aux exhortations de M. Minutoli, président de la police, et du général Aschoff, commandant la garde bourgeoise, et ils se dispersèrent. Le 20 avril se passa sans incident fâcheux.

XLIII

Les protestations contre le vote à deux degrés ayant échoué, chaque parti s'empressa de se mêler aux luttes électorales. Il y eut bien quelques troubles dans certaines villes des provinces, à Aix-la-Chapelle, à Trèves; une grève d'ouvriers imprimeurs à Berlin suspendit la publication des journaux, le 29 avril; mais les élections absorbèrent l'attention générale. A Berlin, le vote à deux degrés fut plus favorable aux radicaux qu'ils ne l'espéraient : MM. Zacharias, fabricant, Behrens, imprimeur, et Jung, leurs candidats, furent nommés députés; MM. Bisky, ouvrier orfévre, et Bruno

Bauer, socialiste, députés suppléants. D'autres candidats libéraux, recommandés, soutenus par eux, furent également élus. La défaite du parti réactionnaire était complète; Berlin annonçait, par les voies légales, sa ferme résolution de persévérer dans sa régénération constitutionnelle.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Nationalité allemande et nationalité polonaise en présence. — Le partage de la Pologne pèse sur l'Allemagne, et la livre à l'influence russe. — Propagande slave de la Russie. — Les révolutions françaises de 1830 et de 1848 ont délivré l'Allemagne de l'influence russe. — Exposé intéressant, par la *Gazette d'Augsbourg*, des griefs de l'Allemagne contre la Russie. — Reconstitution de la Pologne par l'union de la France et de l'Allemagne; pensée commune aux Allemands et aux Polonais. — Accueil sympathique des Allemands aux Polonais émigrés qui retournent dans leur patrie. — Lettres de Czartoryski, de Mieroslawski, de Liebelt. — Appel du comité polonais de Posen à l'Allemagne contre la Russie. — Préparatifs dans le duché de Posen. — Députation du comité polonais de Posen à Berlin. — Réflexions du gouvernement prussien contraires à l'indépendance du duché. — Population allemande dans le duché. — La députation devant le roi de Prusse. — Conférence curieuse. — Embarras du roi et des ministres. — Menaces du général prussien à Posen. — Consentement du roi à la réorganisation nationale du duché. — Situation critique à Posen. — Populations allemande et juive en face de la population polonaise. — Décret du comité polonais sur l'égalité : plus de nobles, plus de paysans! — Deux opinions parmi les Polonais · lutte, conciliation.

I

NATIONALITÉ ALLEMANDE ET NATIONALITÉ POLONAISE EN PRÉSENCE.

Une des plus vives inquiétudes du gouvernement prussien, c'était le rétablissement de la nationalité dans le duché de Posen. Le roi de Prusse, en se proclamant le chef et le propagateur le plus zélé, le plus résolu de la nationalité allemande, avait, par sa déclaration du 18 mars, laissé aux provinces qui ne faisaient point partie de la Confédération germanique, la liberté de s'y adjoindre. N'était-ce point, par cela même, reconnaître et provoquer leur nationalité propre? Le

peuple de Berlin, en obtenant la délivrance des Polonais captifs, et en leur témoignant, par une ovation, des sympathies éclatantes, n'avait-il pas aussi donné son adhésion à cette noble pensée?

Mais ce n'était pas seulement en Prusse que la reconstitution de la Pologne paraissait une obligation sacrée. L'Allemagne entière applaudissait à la résurrection de cette nation opprimée et partagée. Dans ces extraordinaires moments de transformations, d'effusions, d'épanchements, les peuples, les ministres, les princes même, se laissent parfois entraîner aux sentiments les plus doux de la justice et de la fraternité. Pendant ces grands actes de la vie de l'humanité, quand les pensées étroites, égoïstes, s'évanouissent devant les sublimes inspirations qui viennent de Dieu, les sacrifices semblent faciles; les oppressions, iniques; le redressement des torts, un droit rigoureux; sauf, lorsque l'exaltation se calme, que les esprits se refroidissent, que les passions personnelles reprennent le dessus, à réfléchir sur les événements, à épiloguer sur les paroles données, à revenir sur les engagements pris.

II

Le partage de la Pologne pesait sur l'Allemagne. La Russie, séparée de la Germanie antérieurement de toute la valeur d'un peuple belliqueux, depuis ce partage touchait à ses frontières, et devenait par la force, par l'adresse, par la corruption, l'arbitre de ses destinées. La haine contre Napoléon, pendant les guerres de l'Empire, avait jeté l'Allemagne dans les mains puissantes

des czars; la Constitution fédérale de la Diète leur avait livré les gouvernements, dont la rivalité toujours aux prises motivait sans cesse une intervention souveraine. Un système complet, suivi avec une persistance opiniâtre, resserrait de plus en plus les réseaux qui devaient envelopper l'Allemagne entière. Par les mariages et les alliances de famille, les czars s'unissaient aux rois, et introduisaient dans leurs dynasties le sang de leur race. Ils captivaient les princes des États secondaires par une politique protectrice. Ils séduisaient les hommes d'État, les ministres, les nobles, par des pensions, des honneurs, des titres. Ils influençaient les lettrés et les bourgeois par une presse soudoyée. Ils avaient des agents dans toutes les classes de la société. Du haut de la chaire des professeurs qu'ils rétribuaient, ils faisaient répandre des idées en leur faveur. Sur le théâtre, ils obtenaient de certains poëtes des pièces élogieuses. Ils étendaient partout leur vaste et ténébreuse entreprise.

III

A ces leviers multiples, ils songeaient à en ajouter un autre, par lequel ils espéraient soulever les passions de race à leur profit. Ils cherchaient à évoquer les souvenirs traditionnels des provinces slaves de l'Allemagne, dont ils se prétendaient les chefs naturels. Ils leur disaient : Nous descendons des mêmes aïeux! Notre berceau est le même. Frères par le sang, frères par le cœur, fondons une grande nation de quatre-vingt-dix millions d'hommes robustes, énergiques,

jeunes! Et bientôt nous serons les maîtres de l'Allemagne, de la France, de l'Europe, de Constantinople, des Indes, de l'Asie enfin. Si, tous unis, nous le voulons, le monde est à nous! Ces paroles circulaient comme un feu dévorant, et faisaient tressaillir des peuples qui se demandaient si ce rêve gigantesque ne pouvait pas devenir une réalité.

IV

La Révolution française de 1830 avait porté un premier coup fatal aux projets d'absorption de l'Allemagne par la Russie. En propageant les idées de liberté, elle avait affaibli l'influence des czars et détruit les préventions contre la France. La Révolution de 1848 porta une atteinte plus profonde aux desseins secrets de la Russie. La France, aux yeux des peuples germains émerveillés, devint le représentant du principe de la souveraineté des nations, comme la Russie apparut le représentant du principe absolu des rois. Le cri des peuples triomphants fut donc : Union avec la France contre la Russie! La conséquence de cette union était la reconstitution d'une Pologne indépendante, pour refouler la Russie dans les steppes du Nord.

V

Une citation de l'une des feuilles les plus répandues démontrera les dispositions de l'esprit public allemand à cette époque.

La *Gazette d'Augsbourg* résumait ainsi les griefs de

l'Allemagne et démontrait que les alliances avec la Russie avaient été plus funestes que les guerres les plus désastreuses :

« La Russie avait commencé avec l'Allemagne la » seconde coalition contre la France, au nom des prin- » cipes opposés aux principes de la Révolution fran- » çaise. A la fin de la guerre, elle s'entend avec la » France pour maîtriser en commun l'Allemagne, abju- » rant ses professions de foi contre-révolutionnaires. » Elle fait décider la suppression de trois électorats » ecclésiastiques, Mayence, Trèves et Cologne. Elle » abolit les petits États et les petites principautés. Elle » détruit l'ancienne Constitution germanique. Est-ce » au profit de la liberté des peuples? Non! au profit » du pouvoir absolu, intérieur et extérieur. Voilà le » fruit de la première alliance de l'Allemagne avec la » Russie.

» En 1805, l'Autriche et la Russie combattaient de » concert contre la France. Elles furent toutes deux » vaincues à Austerlitz; mais, à la paix de Presbourg, » la Russie sut s'arranger de manière que l'Autriche » seule fût punie. L'Autriche perdit ses provinces » et ses trésors. Elle fut affaiblie à la fois envers la » France son ennemie et envers la Russie son alliée. » Tel fut le résultat de la seconde alliance de l'Alle- » magne avec la Russie!

» L'empereur de Russie et le roi de Prusse s'étaient » juré une éternelle amitié à Potsdam, sur le tombeau » du grand Frédéric. On sait le résultat de cette coa- » lition. La Prusse fut écrasée à Iéna. L'empereur » Alexandre avait encore les moyens de continuer

» la guerre. Eylau, Friedland même, n'avaient pas » épuisé la Russie. La Russie aima mieux abandonner » la Prusse à son malheur. A Tilsitt, la Prusse perdit » la moitié de ses États, et la Russie consentit même à » recevoir des mains de la France le district prussien » de Bialystock... Par un article secret du traité de » Tilsitt, la Russie et la France s'engageaient à con- » quérir et à partager toutes les provinces de la Tur- » quie européenne; on ne fait exception que pour la » Roumélie et Constantinople.

» La paix de Presbourg avait procuré à la Russie » l'affaiblissement de la première grande puissance » allemande, l'Autriche. La paix de Tilsitt lui procura » l'affaiblissement de la seconde puissance allemande, » la Prusse. De plus, la Russie gagna à Tilsitt un droit » sur les provinces de Souabe, qui sont pour l'Alle- » magne, au midi, ce que sont pour elle, à l'ouest et » au nord, les Pays-Bas hollandais et les duchés de » Schleswig-Holstein; c'est-à-dire un débouché vers » la mer et vers l'avenir. Tel fut le résultat de la troi- » sième alliance de l'Allemagne avec la Russie.

» Que la Russie soit l'ennemie ou l'amie de l'Alle- » magne, toujours elle s'agrandit aux dépens de » l'Allemagne. Après la guerre que finit la bataille de » Wagram, à la paix de Vienne, la Russie se fait céder » par l'Autriche une partie de la Galicie orientale. » Si l'alliance de la Russie avec la France eût duré » encore quelque temps, l'Allemagne n'était plus qu'un » souvenir historique. Entamée à l'ouest par la France, » à l'est par la Russie, elle eût peu à peu disparu de » la carte. L'ambition de Napoléon sauva l'Allemagne;

» la guerre de Russie s'alluma; et, au lieu des périls
» que lui créait la neutralité ou l'hostilité de la Russie,
» l'Allemagne retrouva les périls de son alliance; ils
» n'étaient pas moins grands.

» En 1813, pendant la campagne de cette année, les
» proclamations russes ne respiraient que l'amour de
» l'Allemagne et le respect des légitimités nationales
» qu'avait si longtemps outragées le conquérant de
» l'Europe. A la paix de Paris, l'allure de la Russie
» commença à changer. Elle réclama pour elle le
» royaume entier de Pologne, disant que l'amélioration
» du sort des Polonais était une obligation et un devoir
» qu'elle s'était imposés et qu'elle ne pouvait remplir
» qu'en reconstituant l'unité de la Pologne.

» Cette reconstitution de l'unité de la Pologne était,
» disait l'empereur Alexandre, le devoir de la Russie.
» Elle est aujourd'hui le devoir de l'Europe; et les évé-
» nements semblent vouloir aider à cette reconstitution.
» L'Allemagne avait en effet le droit de se plaindre et
» de s'irriter quand on reconstituait la Pologne au
» profit de la Russie. C'était une arme aux mains d'une
» amie dangereuse. Mais, si la Pologne reprend du
» même coup son indépendance et son unité, ce que
» l'Allemagne perdra d'un côté en territoire mal acquis,
» elle le retrouvera d'un autre côté en sécurité. La
» Pologne lui servira de barrière contre la Russie. Les
» Polonais seront l'avant-garde des armées allemandes
» vers le nord, une avant-garde reconnaissante et
» dévouée. L'Allemagne aujourd'hui est favorable à
» la résurrection de la Pologne parce qu'elle est
» convaincue qu'il est à la fois de son honneur et de

» son intérêt d'aider à cette résurrection. Quand la » Pologne devait augmenter les forces de la Russie, » quand le rétablissement de la nationalité polonaise » ne devait servir qu'à fonder l'immense empire rêvé » par les docteurs du panslavisme, alors l'Allemagne » aimait mieux avoir la Gallicie et le duché de Posen, » que de voir ces provinces occupées par la Russie. » Elle avait raison : cela valait mieux pour l'Allemagne, » et cela valait mieux aussi pour la Pologne. Aujour- » d'hui tout est changé. L'idée d'une Pologne indépen- » dante et libre rassure l'Allemagne; et elle veut ré- » parer la vieille iniquité du dix-huitième siècle.

» Dans les vingt-trois ans qui se sont écoulés de 1792 » à 1815, la Russie nous a fait plus de mal lorsqu'elle » était notre principale alliée contre la France, que » lorsqu'elle était l'alliée de la France contre nous. » Dans les trente-trois ans qui se sont écoulés de 1815 » à 1848, ce que la Russie a fait contre la liberté et la » puissance de l'Allemagne en continuant à se pré- » senter comme notre alliée contre la France, il n'y a » pas un enfant en Allemagne qui ne le sache dire. Les » dangers dont la Russie nous menace ne dépendent » pas du caractère de tel ou tel empereur ; ils tiennent » au caractère de la Russie, à sa politique séculaire, à » sa destinée. »

Telles sont les remarquables réflexions de l'un des organes les plus importants de la presse allemande, rapportées, analysées, commentées, avec précision et talent, par un journal français, *les Débats*. On y voit le reflet véridique de l'opinion publique en Allemagne. La reconstitution du royaume de Pologne par l'union

de l'Allemagne et de la France contre la Russie, est une pensée commune aux Allemands et aux Polonais eux-mêmes.

VI

Tandis que l'un des représentants les plus avancés de la démocratie, Mieroslawski, entouré de ses compagnons, était, comme je l'ai dit, acclamé à Berlin par la bourgeoisie et le peuple, le chef, par sa naissance, des partisans de la monarchie polonaise, le prince Czartoryski recevait, à son entrée à Cologne, l'accueil le plus enthousiaste. Le drapeau national polonais était arboré devant son hôtel à côté du drapeau allemand. Les autorités de la ville, les bourgeois les plus notables, les officiers de tous grades, venaient avec empressement le féliciter et le complimenter; et le colonel de la landwehr lui demandait au nom de l'armée prussienne, d'embrasser, de donner l'accolade à un illustre vétéran de l'émigration polonaise. Le prince Czartoryski, qui se rendait à Berlin, ne cessa de recevoir sur son passage de nouvelles ovations. A toutes les stations où il s'arrêtait, son cœur débordait de joie en entendant ce cri : *Vive la Pologne libre!* Parmi les personnes qui vinrent lui adresser des vœux, on remarqua le général Von den Grüben, commandant le septième corps d'armée. Dans la ville de Hanovre, une masse de population chanta sous les fenêtres de la maison où le prince était descendu, les airs nationaux allemands et l'air polonais : *La Pologne n'est pas encore perdue!*

Les villes d'Aix-la-Chapelle et de Cologne en-

voyaient des délégués aux villes les plus importantes de la Confédération, pour affirmer l'indépendance de la Pologne.

Dans ces premiers temps d'effusion, les Polonais émigrés, dont l'âme était en proie à la plus vive espérance et aux émotions les plus douces d'un retour vers la patrie, recevaient, en traversant l'Allemagne, l'hospitalité la plus cordiale et la plus généreuse. Ils y voyaient le présage d'une résurrection prochaine, et ne doutaient plus de revivre bientôt comme nation, sur une terre si longtemps pleurée et si longtemps absente.

L'Assemblée préparatoire de Francfort, dans la séance du 31 mars, déclarait, après une discussion dont j'ai donné l'abrégé, « que l'Assemblée était pénétrée de la nécessité de rétablir un royaume de Pologne indépendant, et que le partage de ce pays était considéré comme une injustice criante. »

VII

En présence de ce mouvement si général de l'opinion publique, après de telles démonstrations, de tels discours, des tendances si manifestes, les Polonais crurent pouvoir compter sur le concours de l'Allemagne pour recouvrer leur nationalité, une patrie. Presque tous partagèrent cette pensée : que c'était avec l'Allemagne que la France devait se concerter et s'unir pour rendre à la Pologne la vie et l'unité.

Le 25 mars, à son départ de Paris, Czartoryski disait, dans une lettre à ses compatriotes : « ..... Malgré les » circonstances miraculeuses qui semblent favoriser la

» Pologne, il lui reste encore bien des dangers à sur-
» monter. Nous devons, avant tout, malgré une brû-
» lante et bien légitime impatience, éviter de brusquer,
» choquer ou refroidir l'affection fraternelle que nous
» témoigne la noble nation allemande. Nous rendrons
» un grand service à notre patrie en conservant une
» étroite alliance avec cette généreuse nation. Alors,
» utiles, nécessaires les uns aux autres, forts par l'a-
» mour et la liberté, nous allumerons le flambeau de la
» liberté dans les régions du Nord, et nous planterons
» là les étendards polonais et allemands. »

Mieroslawski écrivait à Lamartine : « Ne rien espé-
» rer du gouvernement prussien. — Toutefois, l'opi-
» nion unanime des gouvernements allemands, l'appui
» national que prêtent aux Polonais des députations
» nombreuses, finiront assurément par surmonter le
» mauvais vouloir de la cour de Prusse. Rassurée con-
» tre toute idée de conquête de la part de la France,
» en ce moment, l'Allemagne libérale n'a plus qu'une
» seule inquiétude, c'est que la France ne change de
» système. — Elle se demande encore si elle serait
» franchement soutenue par la République dans une
» lutte possible contre la Russie. » M. Mieroslawski exprimait cette pensée : « que la Pologne n'avait pas
» d'intérêt plus grand, en ce moment, que de voir la
» France persévérer dans son manifeste. C'était là le
» seul moyen de sauver la Pologne, qui conjurait la
» France de rassurer l'Allemagne, et de chercher dans
» la Confédération germanique une alliée de principes
» et d'intérêts [1]. »

[1] *Moniteur*, 31 mars.

Libelt, un des prisonniers d'État mis en liberté à Berlin, écrivait, le 20 mars, à ses compatriotes du duché de Posen : « ..... Je vous supplie avant tout de ne ma-
» nifester ni haine ni vengeance envers vos frères alle-
» mands, car ce sont eux qui ont racheté notre liberté
» par le sang versé sur les barricades de Berlin, le
» 18 mars, et ce sont eux qui, s'il plaît à Dieu, aide-
» ront encore notre cause à se relever. »

Le 22 mars, le Comité de Posen faisait également un appel à la fraternité des Allemands contre la Russie.

Ces sentiments d'alliance, d'union intime entre les nationalités allemande et polonaise, dans les premiers jours, dans le premier élan, sont incontestables. Ces deux nationalités ont une amie commune : la France! une ennemie commune : la Russie! Voilà ce qui est écrit dans chaque page de l'histoire de cette première période. Ce premier mouvement spontané, plein de générosité et de grandeur, est nettement dessiné. Nous allons maintenant passer au développement de la seconde période; nous allons examiner les actes et les sentiments des seconds jours.

VIII

Dans le grand-duché de Posen, bourgeois, étudiants, prêtres, ouvriers, paysans, dans les villes, dans les campagnes, éprouvaient cette ivresse de patriotisme qui s'empare des peuples à la veille des grandes transformations. Les bourgeois préparaient les munitions de guerre; les étudiants se livraient à l'exercice des ar-

mes; les prêtres enseignaient comment, à l'exemple du Christ, on doit souffrir et mourir pour les siens; les ouvriers forgeaient des armes; les paysans aiguisaient leurs faux, et quittaient leurs charrues pour se rendre à des camps où, de toutes parts, accouraient les plus zélés, les plus résolus des défenseurs de la Pologne. Le comité organisé à Posen n'avait pas à activer, mais à contenir ce soulèvement. Le sentiment général était qu'aussitôt les préparatifs achevés, et l'indépendance du duché proclamée par le gouvernement prussien, on allait, de commun accord avec l'armée prussienne, pénétrer dans la Pologne asservie à la Russie; et la délivrer de ses fers.

IX

La députation du Comité polonais de Posen, présidée par l'archevêque Przyluski, partie pour Berlin afin d'obtenir pacifiquement l'accomplissement de la promesse royale, la réorganisation nationale du grand-duché, y était arrivée. MM. Mieroslawski et Libelt avaient reçu mission du Comité révolutionnaire d'assister aux conférences de cette députation avec le roi et les ministres.

Mais déjà les réflexions en foule s'étaient présentées à l'esprit du gouvernement prussien. Pouvait-il reconstituer le duché de Posen sans être obligé d'y renoncer plus tard d'une manière absolue? N'était-ce pas le premier acte de l'abandon d'une province qui, depuis le partage, avait coûté tant de soins, tant de calculs, tant de patience, tant d'efforts à la Prusse? Lorsque le duché aurait son drapeau, son administration, son armée,

ne serait-il pas bientôt séparé complétement et perdu à jamais? Et cette population allemande transportée dans le duché, répandue partout, allait-on l'abandonner, après les sacrifices et les encouragements prodigués pour l'y établir? Un triple système de germanisation, conçu par le président supérieur Flottwel, suivi avec une persévérance et une habileté remarquables, avait été couronné d'un plein succès. L'introduction d'un nombre considérable d'employés allemands dans la province, la concession de terres immenses à des colonies allemandes, des avances d'argent et des facilités aux Allemands qui voulaient venir s'y fixer ou y acquérir des biens, avaient élevé la population allemande au tiers de la population polonaise. On y comptait environ huit cent cinquante mille Polonais, et trois cent soixante-dix mille Allemands et juifs. — Les juifs, chassés autrefois de l'Allemagne, avaient trouvé un asile en Pologne. — Comment se résoudre, en face d'un tel état de choses, à revenir sur le passé, et à livrer les Allemands aux Polonais? Les haines de race ne se réveilleraient-elles pas en présence de cette domination nouvelle? Et s'il était juste d'arracher les Polonais au despotisme des Allemands, serait-il juste de livrer les Allemands au despotisme des Polonais? — Des considérations d'un autre ordre occupaient aussi la pensée du roi et des ministres. Affaiblir la Prusse, par la perte d'une de ses plus riches provinces, à une époque de crise et de combats peut-être, n'était-ce pas une faute immense? Courir les chances d'une guerre avec la Russie, dont le seul résultat, en cas de victoire même, était la séparation du duché de Posen

réuni désormais à une Pologne régénérée, n'était-ce pas une folie?

X

La question paraissait donc insoluble au gouvernement. Lorsque la députation se présenta, elle trouva le roi et les ministres dans un embarras visible, qui se manifestait dans le maintien, dans la conversation, dans les explications, dans les concessions. Les délégués, de leur côté, espéraient tout et demandaient beaucoup. Comment en effet auraient-ils pensé ne pas obtenir ce que les traités de 1815 mêmes leur avaient accordé : une situation indépendante? Les entrevues du roi, des ministres et des délégués devaient se ressentir de l'impression des sentiments et des intérêts divers qui inspiraient les interlocuteurs. D'une part, une insistance prononcée; d'autre part, des paroles dilatoires. Les débats étaient curieux, intéressants, dramatiques; mais ils n'avançaient pas. A des mots qui indiquaient des arrière-pensées de menace, d'insurrection, il était répondu par des mots qui couvraient des désirs de répression violente pour couper les difficultés par la force. Quelquefois même on allait plus loin, et des paroles vives et amères étaient échangées.

Le roi déclarait ne vouloir consentir à rien de ce qui pourrait troubler ses relations intimes avec son puissant et magnanime voisin. S'exaltant lui-même à cette idée, il s'écria : « Oui, plutôt déposer ma cou-
» ronne, sacrifier ma vie, que de manquer au seul
» prince de la chrétienté qui ait tenu sa parole dans

» ces temps de mensonge et de félonie! — Mais, Sire, » dit le chef du cabinet, il n'est pas question de..... — » Si fait, messieurs! continua le roi avec emportement, » il est question de paix et de guerre; et jamais je ne » tirerai l'épée contre mon glorieux frère, sachez-le » bien! Et d'ailleurs, ce grand-duché de Posen, l'un » des plus beaux fleurons de ma couronne, cet héri- » tage sacré de mon père, si je m'en dessaisissais, mon » royal frère s'en emparerait immédiatement, et vous y » perdriez plus que moi!... L'empereur m'a fait les » promesses les plus rassurantes que rien ne serait » changé dans nos rapports existants. Vous avez fait » vous-mêmes, en 1830 et 1831, la dure expérience de » ce qu'il en coûte aux téméraires qui osent s'attaquer » au colosse russe. Voudriez-vous donc entraîner ma » monarchie dans votre propre ruine?.... L'agitation » polonaise n'est qu'une démangeaison superficielle, » sans racine aucune dans le peuple. L'expiation galli- » cienne a prouvé que votre peuple, que vos paysans, » ne veulent pas de Pologne indépendante. Ils détes- » tent vos révolutions de tout l'amour qu'ils portent à » leur prince; et s'il leur fallait se prononcer entre mes » affirmations et les vôtres, je n'aurais pas à craindre » leur démenti. » A ces mots, l'un des délégués, Mathieu Palacz, ne pouvant se contenir, murmura dans sa langue, avec la rude franchise du paysan polonais, une dénégation brutale. Le roi, quoique troublé, parut ne pas comprendre, et ajouta : « La destinée de la Polo- » gne était de vivre et de périr d'illusions, jusqu'à se » tromper même après son anéantissement. » Un autre délégué, M. Kraszewski, répliqua avec feu et dignité :

« Sire, il est fâcheux que Votre Majesté ne connaisse » pas mieux la situation de la Pologne. Les nations » trompées peuvent ne pas se laisser tromper davan- » tage; mais le temps manque souvent pour se tromper » une seconde fois aux rois qui se trompent aussi com- » plétement que Votre Majesté. » Le roi sourit dédaigneusement, mais adoucit son langage. Quittant le ton officiel, il adressa à chaque délégué quelques paroles aimables et gracieuses. Arrivé devant M. Mieroslawski, il lui tourna brusquement le dos, et se retira, laissant les ministres et les délégués en conférence.

XI

Les délégués n'avaient obtenu que des promesses vagues, malgré l'appui d'une députation des citoyens allemands du duché de Posen, lorsqu'un citoyen allemand vint apporter à la conférence la nouvelle que le général Steinacker, qui commandait à Posen, menaçait de bombarder la ville du haut de la citadelle, et qu'il avait réellement l'intention d'exécuter ses menaces. Le comte de Schwerin fit observer que si le général se voyait dans la nécessité de tirer sur la ville, il ne ferait au bout du compte que remplir son devoir. A quoi M. Bielfeld, député et membre de la députation, répliqua : « Monsieur le comte, une telle réponse ne dit rien. » Si l'on a recours à des moyens aussi violents, tout le » grand-duché de Posen se réunira pour répondre à la » force par la force. Nous demandons une réponse » prompte et satisfaisante. » Enfin il fut remis aux députations réunies des Polonais et des Allemands

du grand-duché un décret signé par le roi, ainsi conçu :

« J'autorise volontiers une réorganisation nationale » pour le grand-duché de Posen. Elle doit être réalisée » au plus tôt, et à cette fin, une commission composée » de Polonais et d'Allemands devra être constituée, la- » quelle, de concert avec le président supérieur de la » province, me soumettra les propositions nécessaires. » Cette commission ne pourra toutefois commencer ses » travaux que si l'ordre se trouve maintenu dans la » province, et l'autorité des employés respectée.

» Berlin, le 24 mars 1848.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

XII

Ce décret, en termes vagues et indécis, ne pouvait suffire. Les députations demandèrent, le lendemain 25, dans une dernière conférence, de préciser ces points importants d'une manière définitive. Après une longue séance, on convint des faits suivants : 1° le Comité actuellement existant dans le duché de Posen choisira un Comité de gouvernement; il y joindra deux commissaires du roi, M. Beurmann pour les affaires civiles, et le général Willisen pour les affaires militaires; 2° le premier président de la province sera un Polonais, élu par le Comité; 3° les commissaires de districts, les landraths, les juges et les employés de l'administration, qui ne sont pas aimés dans le pays, seront éloignés et remplacés par d'autres que le Comité nommera; mais ils seront

indemnisés, pendant deux ans, à raison de leur position actuelle; 4° les troupes seront organisées à la polonaise (de consentement mutuel il fut ajouté que les Allemands et les Juifs pourraient entrer au service militaire); 5° la citadelle recevra, pour le moment, une garnison prussienne, mais qui ne pourra agir sans l'assentiment du Comité; 6° la langue polonaise jouira dans le grand-duché de droits égaux à ceux de la langue allemande; — les écoles polonaises seront organisées; et on s'occupera de créer des établissements publics.

Ces résolutions prises de vive voix ne furent point converties en ordonnances, et par conséquent donnèrent lieu à des négations et à des affirmations.

XIII

Lorsque les députations retournèrent à Posen, la situation était loin de s'y améliorer. Les généraux Colomb et Steinacker demandaient et recevaient des renforts. Les autorités affirmaient n'avoir reçu aucune instruction de Berlin. Un comité national allemand se formait à l'Odéon pour représenter et défendre les intérêts allemands.

Le premier mouvement d'exaltation et d'entraînement général passé, tout ce qui tendait à la reconstitution de la Pologne devait rencontrer dans le duché, par la logique même des faits, trois oppositions capitales: d'abord, celle des employés allemands, qui tenaient le pays dans leurs mains et se voyaient menacés dans leur existence; ensuite, celle des militaires, qui comptaient parmi eux les nobles, adversaires les plus prononcés

de la révolution, et qui brûlaient de prendre quelque part une revanche de l'échec subi par l'armée à Berlin; enfin, celle des populations allemande et juive, qui savaient parfaitement bien que la conséquence d'un changement de système était, en résumé, un affaiblissement de leurs races et une augmentation de force de la nationalité rivale.

Le gouvernement prussien n'eut donc pas besoin de soulever les passions pour créer des obstacles à l'indépendance du duché de Posen. Ces obstacles étaient dans la nature même des choses. Les uns voulaient conserver ce que les autres voulaient obtenir. Aussi les froissements furent-ils immédiats! Aussi les couleurs polonaises, signe de ralliement et symbole de renaissance pour ceux-ci, devinrent-elles pour ceux-là des symptômes d'hostilités. Les vieilles haines traditionnelles se ranimèrent plus ardentes. Les différences de religion, entre les Polonais catholiques et les Allemands protestants et les Juifs, ajoutaient à la violence des passions. Dans quelques villages et villes, des querelles, des troubles, des abus, donnèrent lieu à des accusations de la part des habitants allemands. L'armement des paysans polonais inspira aux propriétaires des craintes de pillage et de destruction. Les généraux Colomb et Steinacker firent des proclamations pour se plaindre et pour menacer. Le Comité de l'Odéon fut transporté de colère en apprenant quelques faits isolés, grossis par la malveillance. Les soldats usèrent brutalement de représailles, qu'ils prétendirent pleinement justifiées. Les généraux, l'armée, les employés, toute la population allemande, commencèrent bientôt à exprimer hau-

tement la pensée et le désir d'en finir avec la question polonaise.

XIV

Les Polonais de leur côté ne restaient pas inactifs. Ils avaient pour eux le droit, la liberté à recouvrer, leur indépendance à rétablir. Leur imagination poétique se représentait l'antique splendeur éteinte, les tombeaux de leurs pères foulés par le pied d'une race étrangère, les humiliations à venger. Les camps se remplissaient d'une foule fanatisée par l'amour de la patrie. Le Comité, composé de MM. Andrzejewski, Berwinski, des abbés Fromhole, Janiszewski, Prusinowski, Jarochowski, Krauthofer, Mielzynski, Moraczewski, Jean Palacz, Gustave Potworowski, W. Stefanski, auxquels étaient venus se joindre M. Liebelt et d'autres Polonais marquants, adressa des appels à la concorde, à l'union, aux Israélites. Il s'efforça de concentrer dans l'unité les différentes classes de la nation polonaise, et de prévenir les luttes entre les nobles et les paysans par des proclamations et des décrets aussi remarquables que celui-ci :

Décret du Comité national polonais concernant l'égalité.

« Il est arrivé sans doute à votre connaissance, que » dans tous les pays du monde, on cherche aujourd'hui » à rapprocher les hommes entre eux, en n'admettant » d'autres distinctions que celles qu'on acquiert légiti- » mement par le travail, le dévouement, l'honnêteté » et l'amour de la patrie. Nous déclarons, au nom du

» pouvoir qui nous a été dévolu par le peuple, que » toutes les distinctions d'état existantes jusqu'à présent » parmi nous sont à jamais abolies. Il n'y a donc plus » de nobles, de paysans parmi nous. Il n'y a que des » citoyens libres, égaux et frères entre eux, tous enfants » de la mère commune qu'il est maintenant de notre » devoir de relever de son malheur..... N'écoutons pas » les hommes qui voudraient nous séparer pour nous » retenir dans l'esclavage!... Abstenons-nous de toute » violence et menace contre la propriété! Respec- » tons les fortunes! Il serait indigne d'une nation qui » veut reconquérir sa liberté, de la flétrir par des » abus!...

» Posen, 24 mars 1848. »

Le Comité décrétait, le 15 avril, la garantie de leurs propriétés aux paysans propriétaires, l'abolition des charges qui pesaient sur elles, l'extinction de la corvée, une distribution de propriétés territoriales après la délivrance de la Pologne, la répartition des impôts suivant la fortune et les revenus, des récompenses à tous ceux qui prendraient les armes, et un droit aux emplois, suivant les capacités.

XV

Tandis que le Comité continuait ses négociations avec le gouvernement prussien, Mieroslawski avait organisé une commission à Berlin, dans le but de diriger sur le duché de Posen les Polonais les plus déterminés de l'émigration. Vers le 29 mars, il avait quitté Berlin avec

plusieurs de ses compagnons d'infortune et la légion académique. Chef reconnu de la démocratie militante par son courage et sa condamnation à mort, il avait conquis sur le peuple des villes et des campagnes un prestige immense. Il apparaissait comme un ressuscité; on lui en donnait le nom. Partout, sur son passage, il était accueilli avec enthousiasme. On le reçut avec transport dans la ville de Posen. Après de longs pourparlers, ne pouvant se mettre d'accord avec le Comité sur la marche à suivre, il se rendit aux camps, dont il prit aussitôt le commandement.

XVI

Deux opinions divisaient les Polonais: les uns, la plupart habitants de la province, voulaient procéder pacifiquement; les autres, traiter les armes à la main, et au besoin vaincre ou mourir.

Les premiers disaient: Placés entre l'Allemagne et la Russie, si nous nous soulevons et contre l'Allemagne et contre la Russie, nous serons écrasés. Nous n'avons qu'une espérance: attendre notre salut de l'Allemagne démocratique. L'Allemagne ne peut s'affranchir sans nous affranchir avec elle. Il y a dans le gouvernement prussien des mauvais vouloirs; mais dans le peuple de Berlin il y a des sympathies pour nous. Notre droit est évident; il est reconnu, acclamé dans l'Europe entière; et promesse solennelle est faite de reconstituer notre nationalité dans le duché de Posen. Une lutte à main armée est sans issue. Elle ne peut que fournir à nos adversaires des prétextes d'oppression, des prétextes

de violation de la parole donnée. En ce moment, l'opinion publique est pour nous; après le combat, nous serons traités en révoltés et en vaincus. Nous nous serons aliéné l'Allemagne entière, qui fait des vœux pour nous, et qui, tôt ou tard, devra forcément s'unir avec la France contre la Russie, pour rétablir la Pologne. Pourquoi donc, par trop de précipitation, compromettre ainsi la plus sainte des causes? Pourquoi verser le sang de nos frères, sans but, sans espoir et sans résultat?

Les seconds répliquaient: N'ayez point foi aux moyens pacifiques, on vous trompe! La cour de Berlin est russe, complétement russe. Le peuple prussien sera encore joué, et ne pourra faire entendre sa voix. L'Allemagne laissera la Pologne soumise, et la France ne lui passera pas sur le corps pour nous sauver. Il n'y a qu'un moyen de vous faire écouter, à une époque d'insurrection générale, c'est de vous soulever. A des époques semblables, il n'y a que la force qui impose. Au plus hardi le pouvoir! Pas d'hésitation! Que les vingt-deux millions de Polonais se serrent les uns contre les autres et marchent, comme un seul homme, à la conquête de leur liberté! On hésite à nous la rendre! Sachons la prendre! Qu'un seul vœu soit dans nos cœurs, qu'un seul cri soit dans nos bouches: La Pologne! La Pologne debout! Vive la Pologne! En avant ses enfants, ses bataillons, ses cohortes sacrées! Armons nos bras! Saisissons nos fusils, nos haches et nos faux! Que le fer de nos charrues devienne, dans nos fortes mains, des massues pour écraser nos ennemis! Vaincus, on ne nous écoute pas! Vainqueurs, on nous entendra! On comptera avec nous quand nous serons. Soyons! Ce n'est pas au duché de

Posen que se limite notre but. Non! Avec nous les enfants de la Gallicie, de Cracovie! Pénétrons jusqu'à Varsovie! Que chaque pas soit marqué par une bataille et par une victoire! Repoussons les barbares dans leurs déserts! Si nous réussissons, gloire au Christ rédempteur! Si nous succombons, heureux ceux-là qui meurent pour la patrie! La Pologne debout! Vive la Pologne!

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Grande-Bretagne : Émotion profonde occasionnée par la Révolution de Février 1848. — Sympathies générales. — Déclaration de non-intervention du gouvernement anglais, dans le Parlement. — Lettre de Lamartine. — Reconnaissance de la République française. — Lord Palmerston; lord John Russell; sir Robert Peel. — Accueil fait par la reine et la famille royale à Louis-Philippe, à la reine Amélie, aux princes et aux princesses d'Orléans. — Crainte d'éveiller la susceptibilité de la France. — Pensées élevées du Gouvernement provisoire sur les malheurs de la famille déchue. — L'agitation chartiste et l'insurrection irlandaise à l'horizon. — Épreuve des institutions constitutionnelles et libérales de la Grande-Bretagne. — Adresse des radicaux et des chartistes au Gouvernement provisoire, à l'hôtel de ville de Paris; réponse. — Meetings à Londres les 6 et 13 mars. — Le mouvement se propage. — Démonstrations dans toutes les villes manufacturières. — Plaintes des chartistes. — Imminence d'une catastrophe. — Irlande : Sociétés. — Agitation. — Députation partie pour la France. — Belgique : Nouvelles, parvenues à Bruxelles, des journées de Paris. — Déclaration du roi Léopold à ses ministres : il est prêt à se retirer. — Ministère libéral : il affirme que la Constitution suffit aux besoins du pays. — Concessions; réformes; opinion publique satisfaite. — L'opposition et le ministère reconnaissent devoir en partie leurs institutions libérales aux Révolutions françaises de 1830 et de 1848. — Respect du Gouvernement provisoire pour l'indépendance de la Belgique. — Pays-Bas : Changements, réclamés vers la fin de 1847, à la Charte néerlandaise. — Sensation causée par les événements de Février. — États

généraux convoqués. — Révision de la loi fondamentale présentée : insuffisance ; mécontentement. — Concessions du roi. — Démission des ministres. — Allégresse publique. — Démonstration aux flambeaux. — Nouveau conseil. — Suisse : Satisfaction générale ; salves en l'honneur de la France. — Révolution à Neufchâtel. — Découverte d'un projet de démembrement de la Suisse par le Sunderbund. — Les projets d'intervention des puissances du Nord contre la Suisse renversés par l'avénement de la République française. — Suède et Norwége : Acclamations pour la France. — Sociétés de réforme. — Le roi adhère au mouvement. — Banquet. — Émeute étouffée et reniée par la population. Modification ministérielle. — Danemark : Situation critique. — Double question : succession au trône ; duchés de Schleswig et de Holstein. — Prétention des duchés. — Appui de l'Allemagne. — Constitution danoise. — Après Février, démonstration de la population à Copenhague. — Concessions du roi. — Nouveau ministère. — Réunions dans les duchés. — Débarquement à Copenhague d'une députation des duchés. — Exaspération des esprits contre la députation. — Réponse du gouvernement. — Les duchés organisent un gouvernement provisoire indépendant. — Des deux côtés réformes et progrès. — Guerre imminente. . . . . page 1

CHAPITRE DEUXIÈME.

Allemagne : Impulsion donnée par la Révolution de 1830 bientôt comprimée. — Aspirations étouffées par une oppression constante. — Confédération germanique. — Singularité de son organisation. — Ses anomalies. — Rivalités d'influence entre la Prusse et l'Autriche. — La Prusse s'engage dans la voie du progrès. — L'Autriche représente le passé. — L'Allemagne tourne ses regards vers la Prusse. — Hésitation du roi de Prusse. — Octroi d'une apparence de constitution, le 3 février 1847. — Réunion de la Diète. — Réclamations. — Luttes dans les États secondaires de l'Allemagne entre les princes et les peuples. — Refus de la Diète germanique d'affranchir la presse. — Changement apporté dans ses dispositions par la révolution de Février. — La Diète concède la liberté de la presse. — Révolutions et concessions : dans les villes libres, à Francfort, à Hambourg, à Lubeck, à Brême. — Dans le duché de Brunswick. — Dans le duché de Nassau. — Dans le grand-duché de Saxe-Weimar. — Dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt. — Dans l'électorat de Hesse-Cassel. — Dans le grand-duché de Bade ; meeting d'Offenbourg ; manifeste républicain. — Dans le Wurtemberg. — Dans le Hanovre. — Dans le grand-duché d'Oldenbourg. — Bavière : Lola Montès. — Émeute de mars 1847. — Nouvelles émeutes les 9 et 10 février 1848. — Lola Montès descend armée dans la rue. — Scène curieuse. — Le roi survient incognito, est blessé par la chute d'une pierre. — Mouvement en mars

1848 — Concessions. — Abdication du roi Louis. — Avénement de Maximilien II. — Manifeste largement libéral. — Révolution et concessions dans la Saxe royale. 44

CHAPITRE TROISIÈME.

Empire d'Autriche : Politique d'équilibre. — Danger de cette politique. — Bohême : Manifestation après la nouvelle parvenue de la Révolution française. — Hongrie : Aspirations nationales. — Louis Batthyani; L. Kossuth. — Programme du parti libéral. — Sensation produite par les journées de Février de Paris. — Réclamations instantanées; adresse au roi. — L'archiduc palatin à Vienne. — Vienne : Préparatifs belliqueux. — Dispositions plus conciliantes. — Pétitions réformistes. — Réunion à l'Université. — Insurrection. — Inquiétude des ministres; hésitation. — Députation des membres des États. — Le prince de Metternich; sa retraite; sa fuite. — Appréciation de son système par le *Times*. — Proclamation de l'empereur. — Concessions. — Organisation de la garde nationale. — Enthousiasme général. — L'Empereur ému par la joie publique. — Annonce d'une constitution soumise aux députés de tous les États. — Cérémonie funèbre. — Bohême : La nationalité tschèque se réveille ardente. — Départ de délégués pour Vienne. — Hongrie : Programme des 12 articles. — Retour de l'archiduc palatin à Presbourg. — Séance des États. — Députation à Vienne. — Séparation administrative de la Hongrie concédée. — Réformes. — Mouvements dans les autres provinces de l'empire. — Prusse : Sentiments inspirés en Allemagne par la Révolution française. — Effervescence des esprits dans les provinces rhénanes; à Berlin. — Invocation du roi au sentiment national. — Réclamation du peuple. — Manifestations. — Promesses de concessions. — Murmures. — Journée du 13 mars. — Premières concessions le 14. — Convocation de la Diète au 27 avril. — Journée du 15 mars. — L'agitation se maintient le 16. — Démarche solennelle le 17. — Députés des provinces du Rhin et de Westphalie; menaces de séparation. — Journée du 18 mars. — Le roi cède devant l'orage. — Liberté de la presse; convocation de la Diète au 2 avril. — Unité de l'Allemagne. — Allégresse de la population. — Catastrophe. — Combat. — Nuit du 18 au 19 mars. — Héroïsme du peuple; bravoure des troupes. — Profonde inquiétude du roi. — Proclamation qui peint son agonie. — Journée du 19. — Victoire du peuple. — Retraite des troupes. — Scène lugubre devant le château : chariots de cadavres. — Le roi paraît au balcon; descend saluer les morts. — Les blessés introduits dans le palais. — Amnistie. — Promenade du roi dans les rues. — Unité de l'Allemagne proclamée. — Délivrance des prisonniers polonais. — Mieroslawski, Liebelt. — Funérailles des victimes : cortége devant le palais; émotion du roi.

— Contraste entre les paroles du roi le 11 août 1847 et les paroles du 22 mars 1848. — Le roi convoque à Berlin les représentants de toute l'Allemagne. — Il veut se faire le chef de la Révolution. — Parallèle. . . 88

CHAPITRE QUATRIÈME.

Confédération germanique. — Parlement allemand : Idée théorique née en 1815, oubliée et reprise. — Réunion de cinquante délégués à Heidelberg. — Leur déclaration du 5 mars 1848. — Comité des sept élu par les cinquante.—Convocation d'une Assemblée générale des délégués des peuples des divers États de l'Allemagne à Francfort, le 30 mars. — Convocation d'un congrès des princes à Dresde, le 25 mars.— Position critique et embarrassée de la Diète germanique.— Son impopularité; son invitation aux États de lui envoyer des hommes de confiance. — Elle arbore les couleurs nationales allemandes. — Considérations générales : La France doit-elle intervenir dans la lutte entre les princes et les peuples?—Influence morale de la France.—Les peuples veulent conquérir seuls leur indépendance, et repoussent toute intervention étrangère dans leurs débats intérieurs.— La France armée ne peut intervenir malgré les peuples.— Elle est prête à répondre à leur appel. — Pologne : Mouvements de 1846. — Défaite des Polonais. — Confiscation de la République de Cracovie par l'Autriche.— Duché de Posen, 1848. — Les Polonais espèrent, du soulèvement des peuples de l'Allemagne et du réveil des nationalités, la résurrection de la Pologne. — Les couleurs polonaises arborées à Posen. — Départ d'une députation pour Berlin. — Cracovie : Manifestation du 17. — Délivrance des prisonniers. — Gallicie : Souvenirs sanglants de la guerre civile des paysans contre les châteaux. — Pétition à l'empereur d'Autriche. — Espérances. — Varsovie étouffée dans un linceul. — Russie : Dispositions belliqueuses. — Préparatifs militaires. — Insultes de la presse officielle à la France. — Manifeste menaçant. — Sympathies de la nation russe. — Avenir des peuples de l'Europe. 155

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Solidarité des peuples entraînés par la même impulsion. — Réveil des nationalités. — Grande-Bretagne : Deux périls : Soulèvement chartiste; insur-

rection irlandaise. — Lutte en plein jour ; l'opinion publique arbitre souveraine. — Comité chartiste des quarante-neuf. — Programme chartiste. — Meetings. — Discours violents des chartistes. — Appel à l'insurrection. — Proclamation chartiste. — Convocation du peuple pour le 10 avril. — Pétition monstre : cinq millions de signatures annoncées. — Le parlement et le gouvernement anglais prennent leurs dispositions avec calme et fermeté. — Notification du ministère : meeting toléré, procession défendue. — Les membres de la convention chartiste persistent. — Préparatifs du pouvoir. — Constables volontaires. — Louis-Napoléon Bonaparte offre de prendre rang parmi eux. — Préparatifs des chartistes. — Irlande : Les poursuites contre les chefs de la jeune Irlande exaltent leurs partisans. — Discours véhéments des chefs. — Cours complet d'insurrection dans les rues d'une ville. — Déclaration de guerre de John Mitchell au comte de Clarendon. — Immense publicité donnée aux attaques passionnées de la jeune Irlande. — Organisation des clubs dits de la carabine. — Fabrication des piques. — Mesures prises par le gouvernement. — Discussion dans la Chambre des communes. — Bill de compression adopté à une grande majorité. — Crise imminente. — La députation irlandaise présidée par MM. Smith O'Brien et Meagher à l'hôtel de ville de Paris. — Résolution prise par le Gouvernement provisoire de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des peuples. — Discours remarquable de Lamartine ; applaudissements des membres de la députation irlandaise. — Chaleureuse approbation de la presse anglaise et du gouvernement anglais. — Union des deux peuples, consolidée par la politique loyale du Gouvernement provisoire. 187

CHAPITRE SIXIÈME.

Suite de la Grande-Bretagne : La réforme économique sur l'introduction des grains, provoquée par Cobden, introduite par sir Robert Peel, avait amorti l'arme la plus redoutable de l'insurrection, la faim. — Aucun refus obstiné du gouvernement au progrès n'avait miné les forces du pouvoir. — Affluence aux bureaux des constables pour défendre l'ordre et la Constitution. — L'appel aux armes des chartistes réduit leur nombre et sème la division dans leurs rangs. — Fausse situation de leur chef à la Chambre des communes ; il renie la République. — La Convention chartiste modifie son programme et adoucit son langage. — Mesures de compression prises par le gouvernement. — Démonstration chartiste du 10 avril : Cortége ; pétition monstre sur un char attelé de six chevaux. — Au lieu de 300 000 personnes, 25 000 seulement. — Discours de M. Feargus O'Connor. — Le passage des ponts coupé. — Les chartistes cernés ; leur dispersion. — La pétition à la Chambre des communes. — Séance ; dépôt de la pétition ; deuxième lecture du bill de protection. —

Le duc de Wellington à la Chambre des lords. — Sage politique du Parlement et du gouvernement. — L'opinion publique s'est prononcée. — Pétition discutée; 1 975 496 signatures seulement reconnues. — Scène violente entre MM. Crips et Feargus O'Connor; conciliation. — M. F. O'Connor retire sa motion relative à la pétition. — Diverses résolutions des chartistes pour atténuer leur insuccès. — Les députés radicaux relèvent l'opposition compromise. — Leur réunion; leur déclaration réformiste. — M. Feargus O'Connor se rallie à leur programme. — Conseils de sir Robert Peel. — Irlande : Suite de l'agitation irlandaise. — Discussion dans la Chambre des communes. — Troisième lecture du bill de protection adoptée par 295 voix contre 40. — Triples moyens d'agitation. — Langage provocateur des membres de la Jeune Irlande. — Les membres de la Vieille Irlande se séparent d'eux. — Déclaration de John O'Connell. — Rixe terrible entre les partisans des deux sociétés. — Blâme de J. O'Connell. — Rapprochement. — Comparution de MM. O'Brien, Meagher et Mitchell devant le banc de la reine. — Les accusés se glorifient de leur criminalité. — Le grand jury prononce qu'il y a lieu à accusation. — Effervescence. — Proclamation répressive du lord lieutenant d'Irlande. — Contre-proclamation de O'Brien. — Mitchell condamné à quatorze ans de déportation. — Sympathies publiques autour de sa prison. — Politique de l'Angleterre à l'extérieur. — Espagne : Marie-Christine et Narvaez s'emparent de la dictature. — Protestation du parti progressiste. — Interdiction aux journalistes de l'insérer. — Le gouvernement refuse l'abolition de la peine de mort en matière politique. — Insurrection, le 26 mars. — Répression rapide. — Exil. — Déportation. — — Commutation de la peine de mort prononcée contre deux condamnés mis en chapelle. — Vente des biens-fonds des quatre ordres militaires, afin de se créer des ressources pour la répression. — Sages conseils du gouvernement anglais. — Palmerston. — W. H. Bulwer. — Réponse du gouvernement espagnol. — Rupture des relations diplomatiques entre l'Angleterre et l'Espagne. — Respect du gouvernement espagnol pour le gouvernement français. — Portugal : Réorganisation du ministère. . 233

CHAPITRE SEPTIÈME.

Allemagne : Nationalité allemande. — Vœu unanime : Unité de l'Allemagne. — Congrès de Dresde devenu impossible. — Les Dix-sept hommes de confiance. — Les prétentions du roi de Prusse combattues violemment par la *Gazette de Vienne*, organe du gouvernement autrichien. — Protestations énergiques. — Démonstrations fort vives en Allemagne contre le roi de Prusse. — L'Autriche fait valoir ses droits à la suprématie. — Le gouvernement prussien cherche à atténuer le mauvais effet de ses

prétentions; il les explique. — L'appel des Cinquante de Heidelberg entendu par les peuples. — Réunion des représentants à Francfort. — Parlement provisoire. — But sublime. — Opinions diverses pour y parvenir. — Travail de la Commission des sept. — Empire constitutionnel. — Vœux des républicains. — La forme républicaine écartée. — Attroupements. — Ouverture de l'Assemblée allemande. — Elle se déclare seulement préparatoire. — Examen des territoires fédéraux. — Ambition du Parlement allemand. — Désir exprimé que la France rende l'Alsace et la Lorraine. — Élections directes, réglées pour une assemblée constituante. — L'assemblée préparatoire nomme, pour la représenter jusqu'à la réunion de l'Assemblée constituante, une commission permanente de cinquante délégués. — On demande l'épuration de la Diète germanique. — Discussion passionnée. — L'assemblée veut une satisfaction, l'extrême gauche une vengeance. — Motion de l'extrême gauche, écartée. — La minorité proteste et se retire. — La Diète humiliée plie. — Déclare toutes ses lois exceptionnelles supprimées, et les membres qui ont pris part à la confection de ces lois éloignés. — L'extrême gauche satisfaite reprend place dans l'assemblée. — Élection des cinquante. — Série de propositions. — L'assemblée a rempli sa mission et se sépare. — Installation de la Commission des cinquante. — Adjonction des députés autrichiens. — Travaux de la Commission. — Les Dix-sept hommes de confiance placés entre la Commission des cinquante et la Diète. — La Diète germanique presque entièrement régénérée par les ministres des nouveaux gouvernements. — Question des duchés de Schleswig et de Holstein. — Question du duché de Posen. — Projet de Constitution de l'unité allemande, préparé par les Dix-sept. — Empire héréditaire, ou élection à vie. — L'Assemblée constituante allemande convoquée pour le 1er mai est ajournée au 18 mai sur la demande de l'Autriche. 289

CHAPITRE HUITIÈME.

Tentatives républicaines en Allemagne. — Colonnes d'ouvriers allemands formées en Suisse et en France. — Se transportent sur les frontières. — Impression fâcheuse en Allemagne. — L'influence de la France républicaine en souffre. — Les chefs des colonnes déclarent la non-participation du gouvernement français, son refus de leur donner des armes, et leur résolution de ne pénétrer en Allemagne que s'ils sont appelés par leurs concitoyens. — Les frontières leur sont ouvertes individuellement. — Protestation du gouvernement français : il est étranger au rassemblement des colonnes. — Lettre de Carnot. — Les troupes fédérales se rapprochent des frontières. — Mise sur le pied de guerre des 7e et 8e corps d'armée allemande. — La présence des troupes fédérales exaspère les

populations. — Plaintes, accusations des démocrates allemands. — Les colonnes allemandes sur les frontières étaient-elles une force ou une cause de faiblesse pour le parti républicain germanique? — Appel aux armes de Hecker et Struve. — La Commission des Cinquante intervient pour empêcher la guerre civile. — Insurrection commencée. — Lutte malheureuse des républicains. — Soulèvement de Fribourg en Brisgau. — Défaite des républicains. — Les colonnes allemandes venant de France traversent le Rhin, apprennent le désastre des démocrates. — Elles dirigent leur retraite sur la Suisse. — Marche pénible dans les montagnes. — Combat. — Quelques chefs sont pris; les autres se réfugient en Suisse. — Pourquoi le recours aux armes au moment où la nation allemande est régulièrement appelée à décider elle-même de son sort par le vote? — Lutte entre la nationalité scandinave et la nationalité allemande : Proclamation du roi de Danemark aux habitants du duché de Schleswig. — Nouvelle concession du roi de Danemark au peuple · Constitution librement votée par la nation au lieu d'une charte octroyée. — Situation indépendante et également libre offerte au duché de Schleswig par la Commission germanique des Cinquante et le Comité des Dix-sept. — Les Danois renoncent à la conciliation devenue impossible. — Se disposent à entrer en campagne. — Préparatifs des habitants des duchés. — Attaque des Danois. — Défaite des Allemands des duchés. — Intervention des troupes fédérales du 10e corps d'armée. — L'armée danoise refoulée. — Les Danois compensent leur perte sur terre par leur succès sur mer. — Les Scandinaves de Suède et de Norvége s'émeuvent. — Réclamation du roi Oscar. — Médiation de l'Angleterre, acceptée par la Prusse et le Danemark. — Prusse : Situation des partis. — Question posée : la loi électorale sera-t-elle décrétée immédiatement par le roi ou votée régulièrement par la Diète convoquée? Débats passionnés. — Nécessité d'un ministère plus prononcé. — Modification du cabinet. — Ouverture solennelle de la Diète, le 2 avril. — Membres importants de la Diète. — Présentation de la loi électorale pour la formation d'une Diète constituante. — La Diète prend acte, par une adresse libérale, des concessions faites à la révolution accomplie. — Réformes proposées par le ministère et votées par la Diète. — Loi électorale. — Vote de confiance. — La Diète a rempli dignement sa mission temporaire. — Vive approbation des constitutionnels. — Blâme et reproches des radicaux d'avoir adhéré à l'intervention du roi dans le règlement définitif de la Constitution par l'Assemblée constituante future; d'avoir accepté le vote à deux degrés. — Démonstration populaire projetée. — Opposition à la démonstration des gardes nationaux et des étudiants. — Succès du parti radical dans les élections. — Élimination des royalistes absolus. 336

CHAPITRE NEUVIÈME.

Nationalité allemande et nationalité polonaise en présence. — Le partage de la Pologne pèse sur l'Allemagne, et la livre à l'influence russe. — Propagande slave de la Russie. — Les révolutions françaises de 1830 et de 1848 ont délivré l'Allemagne de l'influence russe. — Exposé intéressant, par la *Gazette d'Augsbourg*, des griefs de l'Allemagne contre la Russie. — Reconstitution de la Pologne par l'union de la France et de l'Allemagne; pensée commune aux Allemands et aux Polonais — Accueil sympathique des Allemands aux Polonais émigrés qui retournent dans leur patrie. — Lettres de Czartoryski, de Mieroslawski, de Liebelt. — Appel du comité polonais de Posen à l'Allemagne contre la Russie. — Préparatifs dans le duché de Posen. — Députation du comité polonais de Posen à Berlin. — Réflexions du gouvernement prussien contraires à l'indépendance du duché. — Population allemande dans le duché. — La députation devant le roi de Prusse. — Conférence curieuse. — Embarras du roi et des ministres. — Menaces du général prussien à Posen. — Consentement du roi à la réorganisation nationale du duché. — Situation critique à Posen. — Populations allemande et juive en face de la population polonaise. — Décret du comité polonais sur l'égalité : plus de nobles, plus de paysans! — Deux opinions parmi les Polonais : lutte, conciliation. 386

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

475,152